■ la météo

Généralement clair. Maximum près de 65. Aperçu pour mercredi: peu de changement.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

S. Jean de Capistran · VOL. LXIV - No 244 · Montréal, mardi 23 octobre 1973 · 15 CENTS (Bas-du-Fleuve et Gaspésie: 20 CENTS)

Rodrigue Tremblay, économiste, commente le budget type du PQ

— page 11

Bourassa publiera un dossier sur la rentabilité du fédéralisme

par Pierre Richard

QUEBEC — Le premier ministre du Québec a promis de rendre public aujourd'hui ou demain un document officiel sur la rentabilité du fédéralisme pour le Québec.

"Je peux préciser dès maintenant qu'en 1971-72 le gouvernement fédéral a dépensé au Québec $4,723,000,000 sur un total de $18 milliards, soit près de 26% des sommes qu'il a dépensées à travers le Canada. Ces chiffres contredisent les données sur lesquelles est basé le budget du PQ; celui-ci estime en effet que le Québec a reçu en 1972-73 22.4%, des argents dépensés par le fédéral", a déclaré M. Robert Bourassa devant quelque 450 personnes assemblées au Centre Durocher, à Québec.

Le chef libéral a déclaré qu'il aurait voulu ne pas lancer des données techniques à la veille des élections comme cela avait été le cas en avril 1970.

"C'est le PQ qui nous force à sortir ces chiffres. Nous nous rendons à sa demande pour mieux le démasquer", a-t-il soutenu.

Cette proportion de 26%, a prédit le chef libéral, sera encore plus forte en 1973-74 avec les cent millions de dollars supplémentaires au chapitre de péréquation et les $315 millions en allocations familiales.

M. Bourassa a précisé que le ministre des Finances était à compléter ce document qui répondra, selon lui, à tous les avancés de ses adversaires indépendantistes.

Entouré des candidats libéraux de la région de Québec, de M. Gérard D. Lévesque, vice-premier ministre, et de M. Raymond Garneau, ministre des Finances, le chef libéral a repris ses attaques contre le PQ et "sa piastre séparée".

"Pour la dixième fois, M. Lévesque, je vous demande de dire comment vous assurerez le financement des jeux Olympiques," a lancé à nouveau M. Bourassa qui compare le chef péquiste à un "Père Noël qui se promène dans les régions avec une piastre séparée".

M. Bourassa a aussi assuré les électeurs de la région de Québec que M. Claude Castonguay, député sortant dans Louis-Hébert, est opposé à l'indépendance du Québec et qu'il n'a pas renié sa foi dans le Parti libéral.

Se félicitant de la candidature de M. Irénée Bonnier, du Mouvement Desjardins, dans le comté de Taschereau, le premier ministre a promis de modifier les lois de façon à permettre un essor accru aux institutions coopératives.

Pour sa part, M. Garneau, qui se représente dans Jean-Talon, a accusé le PQ de mentir à la population quand il affirme qu'il n'augmentera pas les taxes et même qu'il les réduira. "M. Parizeau lui-même a déclaré que le budget péquiste compte sur $430 millions de nouvelles taxes dont $300 millions en taxant l'aide sociale et les allocations familiales et $130 millions en taxant au maximum les compagnies. C'est de l'injustice fiscale à l'endroit des défavorisés. Et comment le PQ assurera-t-il le développement économique s'il taxe au maximum les compagnies?" a fait valoir le ministre des Finances.

M. Garneau a ajouté: "Comment un gouvernement péquiste règlera-t-il le problème des hypothèques qui sont toutes libellées en dollars canadiens?"

Au cours de la journée, M. Bourassa a aussi rencontré quelque 150 sympathisants au comité libéral du comté de Chauvreau.

à 06 jours du scrutin

■ Dans Saint-Hyacinthe, un "vieux bleu" tente de rallier le vote péquiste (page 2)

■ L'île Jésus: la lutte municipale pèse lourd dans la campagne provinciale (page 13)

■ Rémi Paul compte sur lui-même...et sur un découpage favorable (page 13)

En attendant la décision de Damas

Israéliens et Egyptiens donnent un début d'application à la trêve

d'après l'AP et l'AFP

Israël et l'Egypte ont donné ordre à leurs troupes de cesser le combat mais tard hier soir la Syrie ignorait toujours l'ordre d'armistice sur place lancé par le Conseil de sécurité et des combats étaient rapportés encore sur les deux fronts après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu (voir pages 8 et 9 notre dossier).

Israël accusait trois heures et demie après l'heure H l'artillerie égyptienne de tirer sur plusieurs de ses positions le long du canal de Suez, à quoi radio Le Caire opposait un démenti, accusant à son tour les Israéliens de vouloir par ces affirmations justifier leurs propres violations.

Alors que Damas faisait savoir que la résolution des Nations unies était encore à l'étude, des informations circulaient au Caire selon lesquelles le président Sadate avait téléphoniquement contacté le président Assad de Syrie et Kadhafi de Libye.

L'Irak quant à lui, qui a envoyé plus de quinze mille hommes pour appuyer le front syrien, a déclaré que le cessez-le-feu ne le concernait pas, alors que la Jordanie, qui a sur le même front des éléments blindés, a accepté les termes de la résolution. Toutefois, ces troupes jordaniennes sont placées sous commandement syrien.

Parallèlement à la timide mise en place de la trêve, les Israéliens ont accueilli hier le secrétaire d'Etat américain, M. Henry Kissinger, qui a eu plusieurs heures d'entretiens avec les dirigeants.

De même, le président du Conseil soviétique, M. Kossyguine, se trouverait au Caire ou à Bagdad pour une nouvelle mission de paix au lendemain du spectaculaire accord mis au point par MM. Kissinger et Brejnev à Moscou. Cette nouvelle n'a été ni démentie ni confirmée par les porte-parole autorisés.

Dans les milieux diplomatiques, on croit également savoir que le cessez-le-feu qui a mis fin à dix-sept jours de guerre, serait suivi de la reprise des relations diplomatiques entre l'Union soviétique et Israël, les pays d'Europe de l'Est suivant plus tard l'exemple de Moscou.

Il est certain que de part et d'autre on reste méfiant. La volonté unanime est que ce cessez-le-feu devant mettre fin à la quatrième guerre israélo-arabe depuis le 15 mai 1948 doit être suivi de l'amorce de négociations de paix "sous des auspices appropriées". Et déjà tout en estimant que la paix n'est pas une "non guerre", les belligérants interprétaient différemment les termes de la résolution de lundi matin.

Ainsi, cette résolution, après avoir

Voir page 6: Israéliens

Sur le canal de Suez, peu de temps avant l'heure du cessez-le-feu. La trêve laisse des adversaires sur les deux rives à la fois. (Téléphoto AP)

La SQ se livre à l'espionnage politique

par Jean-Pierre Charbonneau

L'escouade de sécurité de la Sûreté du Québec (c'est-à-dire l'escouade antiterroriste) espionne, en enregistrant sans interruption depuis six mois leurs conversations téléphoniques, deux têtes d'affiche de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, le notaire Yvon Groulx, jusqu'à tout récemment président général de la SSJB, et M. Gilles Caron, le grand responsable de l'animation des sections à la SSJB.

Telles sont les révélations faites au DEVOIR par des policiers de la Sûreté du Québec au sujet de "l'espionnage politique" auquel se livre depuis longtemps la SQ à l'endroit des "mouvements d'influence nationale."

Ces révélations sont appuyées par deux documents "secrets" remis au DEVOIR, soit un rapport policier demandant l'installation de tables d'écoute sur les appareils téléphoniques de MM. Groulx et Caron et signé par trois officiers de la SQ, ainsi que l'enregistrement d'une conversation réalisé récemment par les policiers sur la ligne téléphonique de M. Gilles Caron et dont l'authenticité a été vérifiée par LE DEVOIR.

Ces documents ainsi que la transcription complète des conversations téléphoniques de MM. Groulx et Caron depuis six mois (dont le volume dépasse les 400 pages) constituent un dossier "top secret" classé à la SQ sous le nom de code de "Québec-95". Selon les policiers, "Québec-95" est le dernier d'une longue liste de dossiers dits "politiques" constitués sur ce que les autorités policières ont appelé "les mouvements d'influence nationale" du Québec.

LE DEVOIR a vainement tenté d'obtenir les commentaires du ministère de la Justice et des autorités de la Sûreté du Québec. Par l'entremise de son attaché de presse, le ministre, M. Jérôme Choquette, a fait savoir qu'il préférait

Voir page 6: Espionnage politique

Nixon prêt à la réplique?

Des résolutions de destitution seront soumises aujourd'hui

WASHINGTON (d'après l'AFP, AP et Reuter) — Alors que les voix réclamant la mise en accusation immédiate du président se multipliaient dans tout le pays, le président Richard Nixon a rencontré hier ses conseillers à la Maison-Blanche, puis ayant apparemment préparé sa riposte pour les prochains jours, il s'est rendu à sa résidence de Camp David.

Selon son entourage, le président envisage de s'adresser à la nation pour justifier sa décision de démettre le procureur Archibald Cox de ses fonctions. Il pourrait prononcer très prochainement une allocution télévisée dans laquelle il prendrait avantage du succès diplomatique que représente l'accord américano-soviétique sur le conflit du Proche-Orient, pour faire une fois de plus appel à la confiance de ses compatriotes. M. Nixon était décrit par ses collaborateurs comme étant "pleinement confiant de gagner" cette nouvelle bataille.

Cependant, mettant à profit la journée fériée de la fête traditionnelle des Anciens Combattants, de nombreux membres du Congrès se sont consultés pour tenter de réunir un nombre suffisant de voix pour introduire une procédure de mise en accusation contre le président Nixon.

De nombreuses résolutions de mise en accusation sont déjà prêtes; "elles vont tomber comme la grêle", a prédit M. John Anderson, chef de file des républicains à la Chambre des représentants. Neuf d'entre elles au moins doivent être présentées aujourd'hui, à l'ouverture des débats du Congrès, estime son collègue Thomas O'Neill, leader du groupe des représentants démocrates.

Le représentant démocrate Jerome Waldie, de Californie, qui présente aujourd'hui à la Chambre un projet de résolution pour demander l'ouverture de la procédure de destitution, a déclaré que les obstacles au déroulement de la justice mis par le président Nixon dans l'affaire du Watergate constituaient une cause suffisante de destitution.

"Le mécontentement du peuple américain est le plus important que j'ai vu durant toute ma carrière, a précisé M. Waldie. Le président parie que le Congrès n'aura pas le courage d'aller jusqu'à l'"impeachment"; je pense qu'il perdra son pari."

Un sondage effectué pour le compte de la chaîne NBC donne toute l'ampleur de l'opposition du citoyen américain à l'actuelle politique intérieure de Nixon. En effet, 75% des personnes interrogées désapprouvent la façon dont le président gouverne le pays, alors que seulement 22% l'approuvent et 3% sont sans opinion. C'est là, d'ailleurs, le niveau le plus bas atteint par la cote de popularité de M. Nixon.

Le même sondage montre que les Américains sont à peu près également partagés sur la destitution éventuelle du

Voir page 6: Richard Nixon

L'agressivité se fait moins sereine

Le PQ dévoile une étude inédite

par Gérald LeBlanc

Le Parti québécois, qui a haussé hier soir le ton de ses attaques contre le gouvernement Bourassa, dévoilera ce matin une importante étude du ministère de l'Industrie et du Commerce sur les investissements étrangers au Québec.

Gardée secrète jusqu'à maintenant par le gouvernement libéral, cette étude sera rendue publique au cours d'une conférence de presse. Un porte-parole du PQ indiquait hier soir qu'elle avait une "portée considérable" pour la défense du budget d'un Québec indépendant.

Cette étude, dont le ministre, M. Guy Saint-Pierre, s'est déjà servi dans une allocution devant la Chambre de commerce Belgo-Luxembourgoise, démontrerait en gros que l'épargne québécoise suffit à financer les investissements requis en période de croissance normale. Les investissements étrangers ne seraient requis que pour les périodes de croissance accélérée et pour les projets très spéciaux, comme la baie James.

La publication de ce dossier se situe dans la dernière phase de la campagne péquiste, que M. René Lévesque a promis "plus agressive" que les trois précédentes qui avaient été marquées par les efforts soutenus du PQ de présenter une "image sereine et respectable".

"L'agressivité sereine" promise pour le sprint final pourrait être moins sereine qu'on s'y attendait, si on en juge par les attaques proférées hier soir par MM. Lévesque et Claude Morin.

Participant à l'émission Politique Atout, enregistrée en après-midi mais transmise en soirée, M. Lévesque a expliqué que le gouvernement Bourassa avait déclenché des élections "plus ou moins hâtives" pour deux raisons: la démission prochaine du premier ministre Trudeau avant les élections fédérales qui seront déclenchées en 1974 et le "mini-Watergate" des affaires Saulnier et Laporte.

Le chef du PQ a expliqué que M. Trudeau n'est "plus vendable" à l'électorat de l'Ouest et de l'Ontario et que le Parti libéral a décidé de lui substituer M. John Turner. La nomination de M. Jules Léger au poste de gouverneur général aurait pour but, selon M. Lévesque, de faire accepter par les Canadiens français ce départ d'un Canadien français comme premier ministre.

En soirée, MM. Lévesque et Claude Morin, devant quelque 700 partisans du comté Dorion, se sont montrés particulièrement agressifs à l'endroit du gouvernement Bourassa.

Se servant pour la première fois de son expérience comme sous-ministre aux Affaires inter-gouvernementales (voir l'article en page 3), M. Morin a qualifié le gouvernement Bourassa de "façade", d'impression "d'image fondée sur une pratique efficace du mensonge politique".

De son côté, M. Lévesque a ajouté des précisions et de la virulence à sa dénonciation de "la ruée vers l'ouest anglo-

Voir page 6: Le PQ

■ au gré du temps

Cris et chuchotements

Au moment où au Québec, trois des chefs de parti élèvent le ton et transforment leurs discours électoraux en furieuses imprécations, un quatrième se décide pour un verbe plus mesuré.

On peut croire, en effet, que le chef unioniste, obnubilé par les pronostics qui lui donneraient la dernière place, a moins le goût de plastronner; mais ce qui aussi a changé dans ses discours c'est, avec le fond, la forme; il n'y a plus là qu'inflexions imperceptibles.

Les partisans de M. Loubier en donnent la raison: épuisé, il est devenu aphone.

Ici la lexicographie se fait malicieuse; aphone désigne, on le sait, un homme qui n'a plus de voix.

Louis-Martin TARD

Pablo Casals

Pablo Casals est mort

SAN JUAN, Porto Rico (Reuter) — Le violoncelliste Pablo Casals est décédé hier à San Juan de Porto Rico.

Agé de 96 ans, Casals se trouvait dans un état désespéré depuis plusieurs jours, ayant souffert une rechute deux semaines après une crise cardiaque.

Son épouse Marta se trouvait à son chevet quand le musicien a rendu l'âme, a déclaré un porte-parole de l'hôpital Auxilio Mutuo où Pablo Casals était hospitalisé depuis sa crise cardiaque.

Le violoncelliste se remettait de cette crise quand il souffrit d'une rechute, il y a une semaine. Depuis, son état était considéré comme critique. Dimanche, on avait signalé une amélioration mais il ne s'agissait que d'une rémission. Il a succombé lundi à des complications pulmonaires et cardiaques.

Se trouvaient également présents au chevet du mourant, Enrique, frère de Pablo, âgé de 81 ans, qui est arrivé de Barcelone, ainsi qu'un groupe d'amis intimes.

Madame Casals a précisé que la dépouille mortelle allait être ramenée au domicile des Casals, rue de l'Himalaya, dans le quartier de Rio Pedras, à San Juan.

Elle a précisé que seuls les membres de la famille et les amis intimes seraient admis dans la maison mortuaire. Pablo Casals est né à Vendrell, petit village catalan proche de Barcelone, le 29 décembre 1876. Il commence des études musicales à cinq ans et suit à

Voir page 6: Pablo Casals

Les Communes votent demain sur la peine capitale

OTTAWA (PC) — Le débat sur le projet de loi C-2, prévoyant l'abolition partielle et temporaire de la peine de mort a pris fin hier après les interventions de quelque 150 députés.

Il ne reste plus qu'à passer au vote sur le projet de loi, ce qui sera fait mercredi, à 14h45, le gouvernement s'étant engagé à donner avis du moment du vote après qu'une entente sera intervenue entre les représentants des différents partis.

Cependant, il est déjà acquis que le projet de loi, parrainé par le Solliciteur général du Canada, M. Warren Allmand, sera adopté. En effet, au moment du vote sur le principe du projet de loi, le 29 mai dernier, les "abolitionnistes" avaient rallié 138 partisans, contre 114. Au moment où le projet de loi a été étudié par le comité permanent des Communes sur la justice, le Solliciteur général a tenté de transformer le projet de loi original en un bill portant l'abolition totale de la peine de mort au Canada.

Saint-Hyacinthe: un "vieux bleu" cherche à rallier le vote péquiste

par Guy Deshaies

Le député actuel du comté de Saint-Hyacinthe, M. Fernand Cornellier, devrait conserver son poste de député libéral le 29 octobre malgré une nouvelle carte électorale qui le désavantage et malgré une présence péquiste tellement plus importante que les libéraux eux-mêmes placent le candidat péquiste bon deuxième.

Le nouveau comté est déplacé vers le sud et gagne les paroisses de Sainte-Rosalie, Saint-Liboire, Saint-Simon de Bagot, Saint-Simon de Saint-Dominique qui avaient accordé leurs voix majoritaires à l'Union nationale en 1970, c'est-à-dire à M. Jean-Guy Cardinal, alors ministre de l'Education et député du comté de Bagot dont ces paroisses faisaient alors partie.

D'autre part le nouveau comté est amputé des municipalités de Sainte-Madeleine, Saint-Damase, Saint-Denis, Saint-Charles et La Présentation qui étaient pour la plupart libérales.

Ces nouvelles frontières ne changent pas beaucoup cependant le portrait du corps électoral de ce comté où la majorité de l'électorat est concentrée dans la ville même de Saint-Hyacinthe et des environs.

Fief conservateur au fédéral, avec M. Claude Wagner qui a succédé au député Théo Ricard, fortement unioniste au provincial, la belle région mascoutaine promet d'être relativement paisible sur le plan électoral cette année et les observateurs locaux estiment que le taux d'abstention sera élevé.

M. Denis Lemieux, ancien organisateur de Daniel Johnson dans Bagot, organisateur de Théo Ricard, croit que les unionistes se diviseront comme suit: un petit nombre ira aux créditistes, un petit nombre s'abstiendra, certains resteront fidèles à l'UN qui présente un ouvrier de chez Casavant (les orgues) et un bon nombre passera au PQ.

Le comité de l'Union nationale, rue des Cascades, à Saint-Hyacinthe est fermé à clé par ce beau lundi ensoleillé et il est impossible de rejoindre le moindre unioniste actif. Pas d'autres signes que les affiches "Un instant !" sur la porte fermée. C'est mauvais signe.

Le candidat, un certain Albert Desrosiers, n'est pas connu bien qu'il habite Saint-Hyacinthe. Le député conservateur Wagner ne se mêle pas de l'élection provinciale, du moins au niveau du comté et M. Théo Ricard, toujours influent, reste neutre.

Bref personne ne considère l'UN comme étant sérieusement dans la lutte mais on admet que Desrosiers pourrait récolter environ 3,000 voix par rapport aux 8,584 voix accordées au député unioniste Denis Bousquet en 1970. Le député sortant Cornellier, gérant de compagnie, avait obtenu 10,628 votes, le péquiste André Pinsonnault avait recueilli 5,696 voix tandis que le créditiste était arrivé dernier avec 2,801 voix.

Cette année il y a encore environ 32,000 électeurs inscrits et comme dans beaucoup d'autres comté on se demande à qui le vote unioniste ira en majorité.

L'organisateur libéral Pion affirme que la lutte se fait à deux: libéral et parti québécois. Il est confiant mais ne sousestime pas la force péquiste qui cette année ne se manifeste presque pas.

D'abord, le chef René Lévesque n'est manifestement pas populaire. Sans dire pourquoi, on affirme volontiers qu'on ne l'aime pas et cela est vrai au point que les organisateurs du PQ ont refusé les "posters" géants de M. Lévesque; ils ne tiennent pas à ce que le leader péquiste visite le comté.

Tous leurs efforts consistent à rallier les unionistes. Le candidat péquiste, M. Richard Bousquet, est un "vieux bleu", frère du juge provincial Jacques Bousquet qui fut déjà député unioniste du comté; il est fonctionnaire du ministère de la Justice, connu comme unioniste de toujours; ce sont Marc Johnson et François Bertrand, fils des deux anciens premiers ministres de l'Union nationale, qui sont chargés d'aller à la conquête des anciennes paroisses de Bagot et des autres agglomérations unionistes du nouveau comté de Saint-Hyacinthe.

Les organisateurs pequistes croient que les créditistes enlèvent des voix aux libéraux dans ce comté et ils auraient souhaité que le parti de M. Yvon Dupuis soit plus fort. Le candidat créditiste, M. Guy Langevin, a plus ou moins été parachuté au mépris d'un congrès de nomination qui s'est soldé par un mécontentement de la part des créditistes qui appuyaient un autre candidat. On s'accorde cependant à dire que les créditistes devraient maintenir leur position, c'est-à-dire environ 3,000 votes.

S'il est vrai que le Parti québécois, en plus de conserver sa clientèle, recueille les voix unionistes, il devient dangereux pour les libéraux et peut gagner.

M. Bourassa viendra à Saint-Hyacinthe cette semaine, déjà, les ministres Garneau et Toupin sont venus appuyer le député sortant et le porte-à-porte libéral va bon train.

Même si, pour le moment, il paraît plus plausible que les libéraux l'emportent, la grande constatation dans ce comté conservateur est la perte de vitesse de l'Union nationale et la montée péquiste.

Le dollar du Québec

le prix de la séparation

On s'étonnait de n'en avoir pas encore vu. Eh bien, c'est fait: le "dollar du Québec" circule maintenant, diffusé par le Parti libéral de la circonscription de Saint-François. On y voit la tête de René Lévesque, la signature de Jacques Parizeau et l'inscription "Un Pécu". Le tiers du billet est déchiré pour indiquer la valeur réduite que les Libéraux prêtent déjà à une monnaie québécoise dévaluée. Dans l'espace blanc qui reste, on peut lire: "Le prix de la séparation".

les élections du 29 octobre

en collaboration

La tournée des chefs

M. **Bourassa** sera ce matin à Beauport, puis gagnera Matane où il est attendu à 13 heures; à 14h.30, il sera à Mont-Joli; à 17 heures, à Baie-Comeau; à 19 heures, à Sept-Iles où il rencontre les étudiants du cégep; à 21h.45, il prononce un discours à Rivière-du-Loup. M. **Lévesque** participe ce matin, entre 7h.30 et 9h.30, à une émission de ligne ouverte à CKVL; à 10 heures, il donne une conférence de presse à l'hôtel Constellation, coin Peel et Sherbrooke (ancien hôtel Sonesta); à midi, nouvelle ligne ouverte à CFTM; à 15 heures, entretien radiophonique à CJMS; à 20 heures, meeting électoral dans Dorion. M. **Dupuis** enregistre à Radio-Canada de 13 heures à 15 heures des émissions de radio et de télévision. Il sera en soirée à Drummondville pour un grand meeting. M. **Loubier** quitte Jonquière et gagne Roberval à 10 h. Il sera l'invité de "présent à l'écoute" de Radio-Canada à 13 heures au poste CHRL de Roberval. A 14 heures, il est reçu à l'hôtel de ville. En soirée il se trouve à Alma.

Quelques débats

Ce soir, mardi, Claude Charron (PQ), André Comeau (UN) Roger Picard (créditiste) participent à un débat public organisé par le Comité social du Centre-Sud dans le sous-sol de l'église Sainte-Brigide, 1175 Alexandre-De Sève, coin Dorchester, à 7h.30. Micheline Brisebois, candidate libérale, a refusé de prendre part à cette manifestation du comté de Saint-Jacques. Un autre débat aura lieu mercredi, de 13 heures à 15 heures, à l'auditorium du cégep d'Ahuntsic. On y entendra MM. J.-Y. Morin et Yves Michaud pour le PQ, Jacques Desjardins pour les créditistes, et Daniel Rock pour l'Union nationale. Le PLQ n'a pas encore désigné son délégué.

A l'émission "Le 60" (quel drôle de nom!), ce soir, à 21h.30, Pierre Nadeau anime un débat entre représentants et militants des quatre partis. Guy Saint-Pierre, accompagné d'une vingtaine de militants libéraux, affronte Robert Giroux flanqué d'une vingtaine de militants de l'Union nationale, Fernand Lévesque entouré d'une vingtaine de militants créditistes et Pierre Marois suivi d'une vingtaine de militants du Parti québécois.

A Politique Atout, ce soir, 23 heures, Yvon Dupuis s'entretient avec l'animateur André Payette. Canal 2.

Pas communiste...

Trois prêtres, théologiens au surplus, ne voient pas en quoi l'autodétermination et l'indépendance du peuple québécois seraient contraires à l'Evangile. Michel Stein, professeur de sociologie; Evariste Lessard, responable de pastorlae; et Armand Therrien, animateur de la pastorale dans le comté de Portneuf, croient "de leur devoir de pasteurs" de dénoncer ceux qui qualifient de "communiste"ou de "terroriste" le programme du Parti québécois. Ils s'inscrivent en faux contre le climat de terreur que cherchent à créer certains partis politiques.

L'Allier fédéraliste

On entend beaucoup de Libéraux dénoncer le séparatisme, beaucoup d'unionistes et de créditistes fustiger le Parti de la souveraineté politique, mais peu d'hommes politiques n'osent souligner publiquement les avantages du fédéralisme tout court. Une exception pourtant: Jean-Paul L'Allier, l'autre soir, à La Malbaie, a dit publiquement que le fédéralisme, malgré les difficultés qu'il occasionne au Québec, est "encore la forme de gouvernement qui convient le mieux au Québec". Et le ministre des Communications d'ajouter: "Si l'indépendance du Québec est pensable, elle n'est réalisable qu'à la condition que la grande majorité de la population soit d'accord, non seulement avec le fait, mais aussi avec les conséquences qui seraient justement insupportables pour cette majorité."

un instant!

- RENÉ LÉVESQUE, DÉMASQUÉ !
- YVON DUPUIS, ÉCRASÉ !
- ROBERT BOURASSA, JUGÉ !

...POUR L'AVENIR D'UN QUÉBEC FORT!

VOTEZ POUR L'UNION NATIONALE

c'est une garantie.

Cette annonce a été réservée et payée par M. Claude Simard, 180 est, Dorchester, suite 720, Montréal, agent officiel de l'Union Nationale pour le comté d'Argenteuil.

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, mardi 23 octobre 1973

Cloutier répond à la CECM

"Il était essentiel de commencer par le commencement"

Commentant la récente résolution de la CECM demandant au gouvernement du Québec le retrait de la loi 63, le ministre de l'Education, M. François Cloutier écrit dans un communiqué daté d'hier que "des solutions peuvent être trouvées".

"Jusqu'ici, explique-t-il, il a été littéralement impossible d'accueillir adéquatement les enfants d'immigrants non francophones, et même francophones dans le secteur de langue française. De plus, l'enseignement du français langue maternelle devait être amélioré et l'enseignement de l'anglais langue seconde se révélait tout à fait inadéquat. L'approche du gouvernement a été de corriger des insuffisances, considérant qu'il était essentiel de commencer par le commencement. C'est l'objectif même du plan de développement des langues, lequel vise uniquement à créer des structures indispensables. A partir de ces structures, il sera toujours possible d'envisager d'autres initiatives, y compris des initiatives d'ordre législatif, lesquelles, dans un autre contexte, ne pourraient être que mieux acceptées et plus efficaces".

M. Cloutier commente en outre chacun des quatre autres points de la résolution de la CECM et qui portaient sur des améliorations qu'elle est elle-même en mesure d'entreprendre à l'intérieur du cadre législatif actuel: place prioritaire de l'enseignement du français dans les préoccupations pédagogiques, réexamen des critères pour la fermeture des écoles, adoption et utilisation des meilleures techniques pour l'enseignement de l'anglais, meilleur accueil aux immigrants.

Le ministre de l'Education se dit à ce propos "étonné que la CECM n'ait pas cru devoir faire état des mesures prises par le gouvernement et qui correspondent très précisément à ce qu'elle réclame à juste titre".

Soulignons que là-dessus, la CECM ne réclame rien. Elle s'est simplement donné une ligne de conduite pour son action future.

Quoi qu'il en soit, le ministre félicite les commissaires de la CECM "d'avoir discuté d'une question aussi délicate et complexe d'une manière sereine et positive". Il se déclare "largement d'accord" avec les attendus de la proposition et conclut en disant "qu'une politique linguistique se devait de respecter des prérequis. Pour être applicable et donner des résultats escomptés, une telle politique doit tenir compte de la réalité du Québec, plus particulièrement de son appartenance au réseau d'échanges nord-américain et de sa structure démographique qui n'en fait pas une société homogène".

Cette vieille dame, inspirée par l'automne ensoleillé, a déposé par terre son sac à main et ses emplettes pour nourrir les nombreux pigeons venus l'entourer. (Photo Le Devoir, par Alain Renaud)

"La baie James"

Bourassa invoque les privilèges de sa charge

par Jean-Pierre Charbonneau

Par l'entremise de son avocat, le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a invoqué hier ses privilèges "royaux" pour expliquer à la Cour d'appel du Québec pourquoi, à son avis, il ne saurait être forcé de se présenter en cour pour expliquer les raisons pour lesquelles il ne devrait pas être condamné pour outrage au tribunal, à la suite de la publication de son ouvrage sur la baie James.

On suit que les chefs indiens et esquimaux ont obtenu du juge en chef de la Cour supérieure, M. Jules Deschênes, que M. Bourassa comparaisse en cour sous l'accusation d'outrage au tribunal. Toutefois, la semaine dernière, les avocats du Premier ministre ont porté en appel l'ordre de comparution du juge Deschênes. Quant aux Indiens et aux Esquimaux, ils ont répliqué par une requête de leur avocat, Me James O'Reilley, pour faire casser immédiatement l'appel de M. Bourassa.

C'est cette dernière requête qui était plaidée hier matin en Cour d'appel. L'avocat de M. Bourassa, Me André Brossard, a déclaré que, comme chef du gouvernement, le premier ministre exerce les pouvoirs de la Couronne au même titre qu'Elizabeth II elle-même et cela, même s'il n'est pas forcément dans l'exercice de ses fonctions, comme auteur du livre "La baie James".

C'est pour cette raison que, dans sa requête en appel, M. Bourassa prétend que le jugement du juge Deschênes est nul et illégal.

Pour appuyer sa thèse, Me Brossard s'est engagé à faire parvenir dans les prochains jours à la Cour d'appel une abondante jurisprudence sur ce sujet.

A ces prétentions, l'avocat des Indiens et des Esquimaux a répliqué que rien dans la constitution de la province ou dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique exige du premier ministre la publication d'un livre pour exposer sa version de certains événements.

Me O'Reilley a ajouté que si M. Bourassa écrit un livre, il assume alors non les fonctions de premier ministre mais plutôt celles d'un auteur heureux de pouvoir influencer la population.

"Les redevances de ce livre n'iront pas à la Couronne mais à M. Bourassa personnellement", a dit Me O'Reilley.

D'autre part, Me O'Reilley a plaidé qu'à ce stade de l'affaire, M. Bourassa n'avait pas de droit d'appel, car la décision du juge Deschênes n'était pas un jugement de fond sur le litige mais uniquement une permission d'accuser M. Bourassa.

A cela, Me Brossard a répliqué que la décision du juge Deschênes portait le titre "jugement".

Le tout a été pris en délibéré. On ignore cependant quand un jugement sera rendu. Il est toutefois peu probable que la décision de la Cour d'appel survienne avant les élections de lundi prochain.

Claude Morin l'affirme

Lalonde était avec Bourassa la nuit avant le recours aux mesures de guerre

par Gérald LeBlanc

M. Claude Morin a révélé hier soir que M. Marc Lalonde, alors conseiller général du premier ministre Trudeau, se trouvait dans les bureaux du premier ministre Bourassa, la nuit précédant l'adoption de la Loi sur les mesures de guerre et l'envoi de l'armée à Montréal en octobre 1970.

"Que faisait-il là? Etait-il venu dicter ou porter la lettre par laquelle le gouvernement du Québec demandait ces mesures à Ottawa? a demandé M. Morin, qui s'est servi, pour la première fois, de son expérience de sous-ministre aux Affaires inter-gouvernementales pour dénoncer le gouvernement Bourassa.

Venu prêter main-forte à son chef René Lévesque, dans le comté de Dorion, le leader du PQ dans la région de Québec a consacré tout son discours aux quelque 700 partisans rassemblés au sous-sol de l'église Sainte-Thérèse à fustiger le gouvernement Bourassa.

Il estime que M. Bourassa, en déclarant à Saint-Raymond de Portneuf que le rôle de Morin avait été de créer des chicanes avec Ottawa, l'a délié de sa promesse de ne pas se servir de son expérience comme fonctionnaire.

"On m'a attaqué publiquement et j'ai le droit de me défendre", a dit l'ex-conseiller des quatre derniers chefs de gouvernement du Québec, qui jure avoir été le fidèle défenseur des intérêts du Québec.

Après avoir accusé le gouvernement Bourassa "d'être né à genoux" et "d'avoir capitulé avant même d'avoir engagé le combat", M. Morin a indiqué les quatre dates, selon lui, capitales dans l'histoire de ce gouvernement.

● vers le 20 mars 1970, M. Bourassa lui demandait d'être candidat libéral dans Chauveau, en lui promettant le ministère de l'Education. M. Bourassa lui aurait alors dit que cela n'avait pas de bon sens de laisser le "petit Harvey" se présenter dans un bon comté comme Chauveau. En lui signifiant son refus, M. Morin aurait demandé à M. Bourassa pourquoi il ne nommait pas M. François Cloutier à l'éducation. "Ça n'a pas de bon sens", lui aurait répondu le chef du Parti libéral.

● le 10 juin 1970, M. Bourassa avait indiqué à ses fonctionnaires qu'il fallait revenir de la conférence fédérale-provinciale de Victoria avec une grande victoire. M. Morin ajoute que cette victoire "artificielle" fut acquise en annonçant comme un gain de $100 millions des sommes que le fédéral s'était déjà engagé à verser au Québec et pour lesquelles M. Bourassa n'était aucunement responsable. "On les a eus", aurait commenté l'entourage de M. Bourassa devant le coup publicitaire.

● en octobre 1970, la soirée de la Loi sur les mesures de guerre, le conseiller spécial de M. Trudeau, M. Marc Lalonde, se trouvait dans les bureaux de M. Bourassa. M. Morin se demande s'il n'était pas venu dicter ou porter la lettre demandant à Ottawa le déclenchement des mesures de guerre.

● en juin 1971, à la conférence fédérale-provinciale de Victoria, M. Bourassa aurait cherché jusqu'à la dernière minute le moyen de dire oui à cette charte de Victoria. Ce n'est qu'à deux heures du matin que le conseiller Jean-Claude Rivet aurait appelé M. Morin pour l'assurer que M. Bourassa dirait non.

En conclusion, M. Morin affirme que le gouvernement Bourassa n'a été qu'une façade, qu'une image fondée sur "une pratique efficace du mensonge politique".

"Si le gouvernement Bourassa est réélu, a-t-il conclu, ils diront encore 'On les a eus'".

A la veille des élections

Mgr Grégoire énumère les secteurs exigeant des mesures énergiques

Dans un message publié en vue des élections provinciale de lundi prochain, l'archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire insiste sur le fait que "de nombreux secteurs de la vie économique, sociale et politique du Québec appellent des mesures énergique".

"Il faut, écrit-il, établir une politique positive et globale de l'habitation. Le logement correspond à un besoin social, à un droit universel. Il faut définir une politique familiale d'ensemble, cohérente et positive, axée sur la promotion de la famille et sur le rôle indispensable qu'elle joue dans la société. Il faut adopter des mesures qui s'attaquent concrètement et résolument aux maux de l'endettement et de la pauvreté. L'endettement atteint des proportions qui menacent non seulement la sécurité financière et sociale des individus et des familles mais même leur santé psychologique et morale. La pauvreté grandit dans de larges tranches de la population. Il faut réduire les disparités régionales et sectorielles de revenu, d'éducation, de loisirs, de travail, d'équipement collectif. Il faut procéder à une organisation du travail et des activités de l'homme en fonction non pas des seuls impératifs de la production mais du développement de l'homme. Il faut que toutes les décisions administratives et politiques soient prises en fonction des besoins réels de la population et non en fonction d'intérêts partisans obscurs".

L'archevêque indique ensuite quelques critères de discernement évangélique utiles aux chrétiens engagés dans l'action sociale et politique: "Une solidarité réelle et active avec les petits et les pauvres, l'intolérance devant le mal sous toutes ses formes, le respect absolu de la vie et de la personne, la collaboration lucide et franche avec les hommes de bonne volonté, la confiance dans l'avenir et la certitude qu'il est possible de construire un monde meilleur, une volonté ferme et inébranlable de justice et de paix, d'amour et de liberté."

Mgr Grégoire rappelle évidemment le "devoir social très important d'aller voter" d'une façon éclairée et critique, d'une part en discernant quelles sont "les principales tâches auxquelles le Québec est actuellement confronté dans les divers secteurs de sa vie et de son développement", d'autre part en s'efforçant de connaître les différents partis politiques.

aujourd'hui

A 19h, souper-bénéfice du Club Richelieu Duvernay, au restaurant Bellavista, 88, Montée Masson, Duvernay (Laval).

●

A 12h30, le maire Jean Drapeau prononce une conférence devant la Chambre de commerce de Montréal, à la salle de bal de l'hôtel Sheraton Mont-Royal.

●

A 19h30, soirée d'information du comité de parents de l'école Mgr-Parent, au 3875, Grande-Allée, à Laflèche.

●

A 20h, le pasteur Alain Benoit de l'Eglise réformée de France donne une conférence sur "La foi et l'engagement", à l'église protestante Saint-Luc, 1640, Papineau.

●

A 20h30, conférence du professeur Hubert Reeves sur la naissance, la vie et la mort des étoiles, dans le cadre de la quinzaine Copernic, au pavillon des Sciences sociales (amphithéâtre B) de l'Université de Montréal.

AVIS

L'ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

tiendra sa 53ième ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE, dans le Grand Salon/Marquette/Jolliet, de l'Hôtel Reine Elizabeth, à Montréal, les 5, 6 et 7 novembre 1973.

Pour information, signalez: 935-2501

La Chambre de commerce de Montréal

Reprise des Déjeuners-causerie hebdomadaires saison 1973-1974 LE MARDI, 23 OCTOBRE

M. JEAN DRAPEAU
Maire de Montréal

Hôtel Sheraton Mont-Royal 12h30

Le public est admis Billets à l'entrée: $5.

Pour les membres des livrets d'abonnement sont disponibles à prix réduit.

***Renseignements:* 866-2861**

I.F.G. SESSIONS DE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

PROGRAMME D'AUTOMNE

1- Groupe de sensibilisation
26-28 octobre
2- 4 novembre
16-18 novembre
7- 9 décembre

2- Groupe de sensibilisation avancé
30 novembre-2 décembre

3- Exploration et développement personnel
19-21 octobre

4- Communication interpersonnelle
2-4 novembre

5- Expression - exploration (Gestalt)
19-21 octobre

6- Expérience en analyse bio-énergétique
16-18 novembre

7- Utilisation constructive de l'agressivité
2-4 novembre
7-9 décembre

8- Vie à deux et sexualité
1-2 décembre

9- Stress et Relaxation
12 mardis de 5h30 à 6h15
Commençant le 7 novembre

L'I.F.G. vous enverra sur demande un dépliant qui décrit ces sessions ainsi que les programmes maintenant offerts aux administrateurs, aux consultants et aux animateurs.

QU'EST-CE QUE L'I.F.G. ?

L'I.F.G. (Institut de Formation par le Groupe) regroupe une vingtaine de professionnels répartis dans trois spécialités: développement des organisations, croissance personnelle et recherche. L'I.F.G. offre aux organisations et aux individus des services de **consultation** et de **formation** dans ces trois secteurs.

I.F.G., 3600 ave. Barclay, suite 420, Montréal H3S-1K5
Tél.: 735-5171

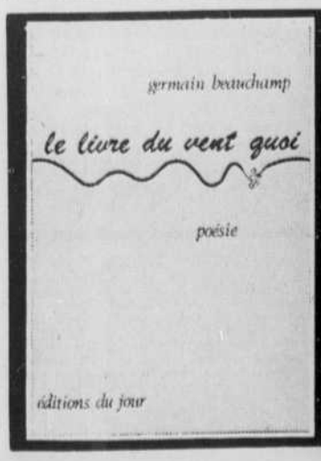

VIENT DE PARAÎTRE...

...AUX ÉDITIONS DU JOUR

LE LIVRE DU VENT QUOI

par Germain Beauchamps

- Une poésie de jours de grands vents.
- "J'entends la nuit qui grimpe sur le toit, le vent se lève" . . .
- Une révélation et une promesse.

En vente partout au prix de $3.00 — distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél. 274-2551

EDITIONS DU JOUR...
Président et directeur général Jacques Hébert

éditorial

Les exigences d'un juste règlement

Quand la guerre devient plus coûteuse que la paix, il faut bien quitter les champs de bataille pour la table de négociation. Ni les belligérants ni leurs alliés respectifs ne pouvaient supporter longtemps une guerre aussi matériellement coûteuse, qui inflige des pertes en vies humaines à des peuples qui en ont déjà trop subies, et engouffre des ressources déjà trop peu abondantes pour le nécessaire développement des nations du Proche-Orient. Aussi est-ce avec soulagement qu'Israël et l'Egypte ont-il accepté la résolution unanime du Conseil de sécurité mise au point par l'Union soviétique et les Etats-Unis. Au moment d'écrire ces lignes, la Syrie n'avait pas encore ordonné à ses troupes de cesser le feu, condition posée par Tel Aviv à l'acceptation de la résolution du Conseil de sécurité. Mais, la pression et la caution des deux super-puissances étant telles, les armes devraient bientôt se taire sur tous les fronts de la quatrième guerre israélo-arabe.

•

Jamais n'aura-t-il été aussi évident que la paix, pour être valable et durable, ne pouvait passer par la défaite et l'humiliation de l'une ou l'autre partie au conflit. Israël ne pouvait, ni par une guerre "préventive" ni par les combats acharnés des derniers jours, notamment sur la rive occidentale du canal de Suez, occuper encore plus de territoire arabe sans repousser un peu plus loin le problème sans le résoudre et sans aggraver ses rapports avec ses voisins. La victoire des Six jours n'avait pas apporté la paix, au contraire. Vaincre une quatrième fois les armées arabes n'était pas impossible, à condition d'y mettre le prix. Mais c'eut été un triomphe sans issue.

De la même manière, si les belligérants arabes avaient suivi la logique aveuglément revancharde d'avant 1967 ou il était encore question de "jeter les Juifs à la mer", ils auraient précipité tout le Proche-Orient dans un chaos militaire et politique où seuls les intérêts étrangers auraient pu surnager.

Heureusement, ayant fait entre eux l'accord de la détente, Moscou et Washington ne visaient plus cette fois la victoire de leur allié respectif; les fournitures d'armes et de munitions voulaient plutôt assurer qu'aucun des deux camps ne serait mis en déroute, rompant "l'équilibre" inscrit dans la région par vingt-cinq ans de conflit et trois guerres. Une aventure aux conséquences difficiles à prévoir et à contrôler n'entrait dans les vues ni du Kremlin ni de la Maison blanche. Reste à savoir si le projet de règlement envisagé par MM. Henry Kissinger et Leonid Brejnev peut vraiment permettre aux belligérants de sortir, enfin, de l'impasse où ils se dévoraient déjà avant la fondation de l'Etat d'Israël.

Mieux qu'un retour aux lignes du cessez-le-feu de 1967, — symbole d'un état de faits d'où la guerre devait fatalement jaillir — qui avaient dispensé en quelque sorte les parties de la nécessité d'une négociation en profondeur, le cessez-le-feu sur place, ordonné par le Conseil de sécurité, va exiger cette fois - qu'un règlement soit défini et mis en branle de part et d'autre. Il est en effet impensable - qu'Israël occupe une partie de la rive occidentale de Suez et un morceau de la Syrie, et que les troupes égyptiennes restent sur un pied de guerre dans un Sinaï qui n'est pas en paix avec Israël.

L'heure est donc venue du réalisme et de l'ingéniosité politiques. A cet égard, les capitales intéressées ne sauraient trouver meilleure base de travail que la résolution adoptée le 22 novembre 1967 par le Conseil de sécurité et jetant les fondements d'une stabilisation du Proche-Orient. Ce document historique souligne d'abord "l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre". Israël, du moins officiellement, n'a jamais prétendu vouloir acquérir les territoires arabes occupés après la victoire des Six jours. Mais ni Jérusalem "réunifiée" ni Gaza ne semblaient plus devoir être négociables à Tel Aviv. Certes l'évacuation du Sinaï et du Golan par les armées israéliennes va être à la fois une preuve de la bonne foi de Tel Aviv en même temps qu'un facteur de détente considérable dans la région.

Ce déblocage considérable devrait permettre aux dirigeants arabes de trouver pour le règlement de la question palestinienne plus et mieux qu'une contestation irréaliste et dangereuse de la légitimité acquise par l'Etat hébreu. La résolution de 1967 prévoit la "création de zones démilitarisées" propres à rassurer à la fois Israël, qui réclame des "frontières sûres", et ses voisins arabes, toujours inquiets de "l'expansionnisme sioniste" d'une guerre à l'autre.

•

Le problème le moins ardu à résoudre est encore celui de la reconnaissance formelle d'Israël par ses voisins arabes et la restitution par Tel Aviv des territoires qu'il administrait depous 1967. Certes, la méfiance et la haine entretenues depuis tant d'années ne sauraient fonde avec l'armistice imposé par les Nations unies. Mais, des forces du Conseil de sécurité assurant au besoin un cordon de sécurité entre les Etats, il devrait être possible d'en venir rapidement à une solution satisfaisante et durable.

Il n'en va pas de même pour les Palestiniens, qui ont perdu à la fois leur pays en 1948, et les morceaux qui en restaient après la formation de l'Etat hébreu. Comme les Etats arabes, la résistance palestinienne va-t-elle finalement reconnaître Israël? Ou bien va-telle s'enfoncer dans une guérilla où elle ne peut recevoir que des coups de tous côtés? Pour associer la Résistance Palestiniens au règlement qui leur redonne leurs territoires occupés par Israël en 1967, les Etats arabes devraient renoncer, pour leur part, aux terres palestiniennes annexées à l'Egypte et à la Jordanie dans la bande de Gaza et en Cis-Jordanie, donnant ainxi aux Palestiniens la base territoriale nécessaire à leur organisation politique.

Si Israël doit en effet restituer le Sinai au Caire et le Golan à Damas, c'est aux Palestiniens que devraient revenir ces territoires qu'ils peuplent déjà à l'est et à l'ouest de l'Etat hébreu. Les "réfugiés" comme les appelait la résolution 242 sont, depuis, devenus une nation. Israël ne veut pas qu'ils réintègrent leurs foyers — souvent rasés du reste — par crainte d'un renversement de la majorité juive, mais serait prêt à trouver un mode de compensation. Il faudra faire davantage, et à cet égard la responsabilité des Etats arabes n'est pas moindre que celle de Tel Aviv. Le problème palestinien a été et demeure la source du conflit israélo-arabe. Si les parties à la guerre ne font pas une paix qui soit acceptable également à ces "tiers", suivant un "juste règlement", pour employer l'expression du Conseil de sécurité en 1967, le Proche-Orient restera explosif.

•

"Le sang juif contre le pétrole arabe", accusaient des manifestants devant la Maison blanche. Il est vrai que les Etats-Unis, à la fois pour sauver la détente avec Moscou et conserver quelque influence dans le monde arabe, autant que par besoin de pétrole, ne voulaient plus se ranger inconditionnellement du côté de l'Etat hébreu. Tôt ou tard, il fallait en venir là. Nécessaire mais bien dangereuse à long terme était cette "base américaine" d'Israël. Désormais, Tel Aviv devra rechercher les assises d'une paix durable avec ses voisins dans la justice et l'ingéniosité mêmes du règlement qui doit maintenant intervenir entre les belligérants. Les alliés passent, les voisins demeurent. La guerre le rappelle durement aux peuples en cause. Voilà pourtant le fondement de leur avenir mutuel.

Jean-Claude LECLERC

Nixon a la situation en main

L'Evangile selon Richard Nixon

par LAURENT LAPLANTE

Maintenant que le président Nixon a balayé d'un revers de main tous ceux qui paraissaient encore disposés à chercher un compromis honorable au sujet des enregistrements des conversations présidentielles, on se demande ce qui pourra empêcher les Etats-Unis de s'acheminer sans cran d'arrêt aucun dans la voie de la crise constitutionnelle. Les décisions présidentielles sont d'ailleurs si étonnantes dans leur brutalité qu'on s'interroge sur les motifs qui ont conduit M. Nixon à d'aussi aberrantes prises de position.

Le rôle de l'exécutif

M. Nixon n'a jamais aimé la commission Ervin. Elle comprend, en raison de la composition du sénat, un contingent déterminant de démocrates. Cependant, à observer les réactions du président à l'égard de la commission, on retient l'impression qu'il la détesterait tout autant si elle ne comprenait que des républicains. Il convient de concéder que la commission Ervin, portée par les reportages en direct et en différé de la part des grands réseaux de télévision du pays, a rejoint l'immense majorité des citoyens, a sensibilisé à l'affaire Watergate un invraisemblable pourcentage de citoyens et a donné à ses membres le goût de profiter à fond de leur nouvelle popularité.

On comprenait donc les réticences de M. Nixon devant cette commission. En outre, M. Nixon frappait juste quand il soulignait qu'une commission mise sur pied par le pouvoir législatif n'a pas à s'immiscer dans l'administration de la justice. Que les sénateurs, en somme, s'intéressent aux lacunes et déficiences de la loi électorale et qu'ils cherchent des coupables, rôle qui convient en propre aux corps policiers, au ministère de la Justice et, ultimement, au pouvoir judiciaire.

Les élus n'allaient pourtant pas s'en remettre aveuglément au pouvoir exécutif: les corps policiers et le ministère de la Justice demeurent, en effet, sous les ordres du président qui peut donc intervenir dans leurs travaux. Les membres du pouvoir législatif ont donc tenu à savoir de façon précise entre les mains de qui l'enquête gouvernementale sur l'affaire Watergate allait passer. Le nouveau procureur général Elliott Richardson a obtenu sans peine l'approbation des élus, à condition cependant qu'il désigne dans les meilleurs délais un enquêteur spécial échappant aux pressions éventuelles de la Maison-Blanche. Par l'entremise de M. Richardson, le président Nixon a transmis au sénat l'engagement formel de laisser au procureur spécial Archibald Cox la pleine latitude de mener l'enquête et les poursuites à sa guise.

A ce stade, l'affaire semblait donc suivre un cours normal. Certes, le procureur spécial demeurait l'employé d'un pouvoir exécutif toujours dominé, en dernier recours, par le président. Certes, il devenait souvent délicat pour le procureur spécial d'exiger des documents, des témoignages, des corroborations au-delà de ce que le pouvoir exécutif semblait disposé à fournir. Cependant, l'engagement formel auquel avait consenti le président devait, pensait-on, assurer quand même à M. Cox sa pleine liberté d'action.

De fait, M. Cox utilisa ses pouvoirs au maximum pour embaucher une équipe considérable de conseillers juridiques et pour contester devant les tribunaux la position présidentielle au sujet des fameux enregistrements. On pouvait déjà imaginer l'impatience du président. Lorsque M. Richardson, sur un autre front, donna le feu vert aux poursuites contre M. Agnew, la tension présidentielle monta d'un nouveau cran. Tant et si bien qu'au moment où le procureur spécial passa outre à l'ordre présidentiel de ne plus contester la position présidentielle, tout était prêt pour l'explosion. Brutalement, M. Nixon oublia à son tour sa promesse faite au sénat et limogea M. Cox.

De nouveau, on pourrait, au plan des principes, défendre la décision du président. En effet, le dossier du Watergate est maintenant revenu sur la table du sous-ministre de la Justice, M. Henry Peterson, c'est-à-dire là où vont normalement tous les dossiers policiers. La question qui se pose, ce n'est donc pas de savoir si la responsabilité est transmise à la mauvaise personne, mais de savoir si le nouveau mandataire pourra faire mieux que ses prédécesseurs. Pourquoi M. Nixon laisserait-il M. Peterson manoeuvrer à l'aise quand il n'a pas su respecter une promesse faite publiquement au sénat au sujet du rôle de M. Cox? Défendable au niveau de la théorie, la position de M. Nixon ne dissimule plus la volonté présidentielle d'empêcher toute enquête sérieuse dans cette direction. Désormais, le recours aux privilèges de l'exécutif devra être interprété comme un nouvel effort pour escamoter les faits.

La loi de la jungle

Et pendant que le président Nixon multiplie ainsi les affronts au pouvoir législatif, il poursuit sa guérilla judiciaire. Là aussi, il s'est adonné à une valse-hésitation digne des plus sirupeux Mantovani. Après avoir déclaré qu'il ne se plierait à aucun ordre judiciaire, il portait devant un tribunal d'appel la décision rendue par le juge Sirica à l'encontre de ses prétentions. Une fois la décision du juge Sirica confirmée par un tribunal supérieur, M. Nixon s'enferme dans la position intenable du président qui refuse à la fois d'interjeter appel de nouveau et d'appliquer la décision rendue. Face à l'éventualité d'un jugement de la Cour suprême en ces matières, nouvelle ambivalence nixonienne: le président ne se pliera qu'à une décision "définitive". Qu'est-ce à dire? Nul ne sait. Chose certaine, M. Nixon n'a que faire des opinions judiciaires.

Ce comportement éminemment cavalier scandalise d'autant plus que le pouvoir judiciaire a tenté avec autant de souplesse que le procureur spécial et même le sénat de trouver un compromis. Ni les tribunaux, ni les sénateurs, ni M. Cox ne tiennent, en effet, à provoquer un télescopage constitutionnel, ni même à anémier davantage le pouvoir présidentiel. Les tribunaux ont donc formulé diverses propositions qui, toutes, fournissaient à M. Nixon une possibilité de sauver la face tout en permettant à la justice de suivre son cours. Toutes ont avorté.

La présidence demeure pourtant parfaitement consciente des risques que court aujourd'hui la paix mondiale. A chacune des déclarations présidentielles au sujet de l'affaire Watergate, les grands projets de M. Nixon ont été places à l'avant-scène. Lors de la désignation de M. Gerald Ford à titre de vice-président, M. Nixon a de nouveau appelé à sa rescousse le conflit du Moyen-Orient, question de souligner la nécessité d'un exécutif vigoureux.

Pour qu'un président aussi conscient des responsabilités de la Maison-Blanche indispose ainsi comme à plaisir sénateurs et magistrats, il faut des motifs impérieux. Le seul plausible et le seul que retienne désormais l'opinion publique américaine, c'est celui de la culpabilité du président. A condition de retenir cette hypothèse, le reste s'éclaire. La volte-face à l'état endémique devient l'arme de choix du coupable qui évite le plus longtemps possible que justice soit faite. Les promesses font patienter l'adversaire et les embûches ralentissent sa course. La logique, dans cette affaire, n'a plus sa place; ce qui importe, c'est de gagner un jour, une semaine, un mois. Coincé entre les tribunaux et les élus de la nation, M. Nixon résiste désormais de son mieux, mais, à elle seule, l'incohérence de sa défense témoigne de son affolement et, pour maints Américains, de sa culpabilité. M. Nixon invoque présentement la loi de la jungle pour se subsituer à volonté au pouvoir judiciaire et pour briser ses promesses les plus officielles, mais il ne réussit en fait qu'à "accréditer" sa participation à la conspiration du Watergate.

Puisque M. Nixon, dans ses efforts désespérés pour se libérer, a fermé lui-même presque toutes les issues, il incombe aux représentants élus de mettre en branle les ultimes recours. On ne peut plus, à l'heure actuelle, compter sur le pouvoir exécutif pour poursuivre librement l'enquête: si M. Cox a été vite circonscrit, on peut croire que M. Peterson le sera ou qu'il démissionnera à son tour. On ne peut pas non plus compter outre mesure sur le pouvoir judiciaire, puisque M. Nixon, là aussi, bafoue l'autorité, les principes et les usages. Il ne reste plus que le pouvoir des élus pour freiner l'arrogance d'une Maison blanche que le président Nixon transforme présentement, au grand mépris de la constitution américaine, en quatrième pouvoir.

Cette constitution visait pourtant, dans l'esprit de ses rédacteurs, à réduire le côté souvent arbitraire et capricieux des décisions de l'exécutif. Elle peut d'ailleurs aujourd'hui, entre les mains des sénateurs et des membres du congrès, fournir les armes nécessaires à la destitution du président. Certes, rien ne prouve techniquement de façon péremptoire la culpabilité de M. Nixon. Cependant, les indices convergent tellement dans cette direction et le président se montre si rebelle à toute discussion rationnelle qu'il faut bien se résigner à faire comme si cette culpabilité existait.

La mise en accusation, cependant, n'est pas chose facile. Il faut que les deux-tiers des élus tombent d'accord pour qu'un président soit destitué. Or, on peut se demander si, lors de la nomination de M. Ford au poste de vice-président, M. Nixon n'a pas obtenu des élus républicains l'assurance d'une loyauté parfaite à l'endroit du président. Si tel était le cas, la mise en accusation deviendrait impossible tant et aussi longtemps que les républicains détiendront plus d'un tiers des voix au congrès.

M. Nixon n'en serait pas quitte pour autant. Des élections se déroulent l'an prochain qui achèveront sans doute de placer les chambres législatives entièrement sous contrôle démocrate. Si le couperet n'a pas encore fonctionné à ce moment, les élections législatives le mettront assurément en mouvement. A force d'astuce et de contorsions, le président aura prolongé de deux ans son séjour à la Maison blanche; il en sortira quand même flétri comme aucun homme politique ne l'a été.

■ la parole du jour

"Ne dis donc pas: Pourquoi le passé fut-il meilleur que le présent? Car ce n'est pas une question inspirée de la sagesse" — Qohélet 7,10

■ lettres au DEVOIR

Dette et monnaie dans un Québec souverain

Monsieur le directeur,

Dans une lettre au DEVOIR publiée dans votre journal le vendredi 19 octobre dernier, Jean-Yves Rivard indique que les dettes directes nettes fédérale et québécoise en 1970 étaient respectivement de: $37 milliards (fédérale), et $2 milliards (québécoise). Or ces chiffres ne sont pas comparables. Le $37 milliards fédéral inclut tous les comptes de rentes, de pensions et d'assurances assumés par le gouvernement canadien, à savoir $11½ milliards, tandis que le $2 milliards québécois exclut un tel item, qui est chez nous en fait largement assumé par la Caisse de dépôts et de placements. Comme ces comptes de rentes, etc. (que ce soit au Québec ou au Canada) s'autonifinancent par définition, c'est-à-dire que leurs passifs de pensions à payer sont couverts par un actif correspondant constitué des primes perçues, ils doivent être exclus de la dette directe nette. C'est donc une dette de $25½ milliards qu'il faut attribuer au gouvernement fédéral en 1970 et non pas de $37 milliards.

Si l'on calcule le quart de la dette fédérale à être assumée par un Québec éventuellement indépendant comme le fait justement M. Rivard, on obtient une dette québécoise nette de $8¼ milliards, au lieu de $11¼ milliards, comme il l'affirme. Cela fait une dette québécoise nette multipliée par 4 (et non par 6, comme il le prétend). Ce chiffre de $8¼ milliards est, tout naturellement à peu près égal au quart de la dette fédérale et provinciale en 1970, à savoir environ $33 milliards.

Il n'y aurait aucune "retombée majeure" d'une telle multiplication par 4 de la dette québécoise. La dette publique totale au Québec en 1970 aurait été égale à environ 40% du produit national brut (PNB) québécois ($8¼ sur $21 milliards), tout comme la dette fédérale et provinciale au Canada était égale à environ 40% du PNB canadien ($33 milliards sur $85 milliards). La situation financière québécoise serait tout aissi "saine" que celle du Canada de 1970. Il est de plus évident que le Québec ne rapatrierait pas seulement sa partie de la dette fédérale, mais aussi les moyens fiscaux proportionnés d'en payer les intérêts.

Dire en plus que certaines années, les remboursements de la dette prendront à eux seuls la part du lion des revenus ou des émissions d'obligations du Québec est exact, quoique exagéré. Mais cette vérité s'applique tout autant aux gouvernements fédéral et provinciaux du Canada actuel, ainsi qu'à tous les gouvernements "solvables" du monde occidental, dont un bon nombre ont une plus grande portion de leur dette payable en devises étrangères que tout ce qu'on pourrait imaginer d'un Québec indépendant.

Quant à la stabilité d'une éventuel le monnaie québécoise dans ce contexte, elle ne dépendrait que de la volonté des autorités québécoises de poursuivre une politique monétaire orientée vers le maintien du taux de change suivant les règles prévues par le Fonds monétaire international. Là-dessus, il m'apparaît évident que le Parti québécois a été assez faible dans ses tergiversations monétaires depuis quelque temps. A mon sens, il devrait prendre un engagement ferme au maintien de la parité du dollar québécois avec le dollar canadien et/ou américain et mettre fin à des bêtises aussi incroyables que l'annonce à deux ans de distance d'une dévaluation de la monnaie québécoise, un piège dans lequel le ministre fédéral Fleming est tombé en 1961 et qui a alors valu une crise du change au Canada. Le premier ministre Bourassa avait parfaitement raison l'autre jour de le souligner et d'en rigoler.

A part certains problèmes psychologiques dans le court terme, qu'un gouvernement intelligent peut facilement contrôler s'il agit avec tact et modération, les effets économiques de l'indépendance du Québec ne sont ni positifs, ni négatifs. Le Québec est économiquement rentable, qu'il reste canadien ou qu'il se sépare. C'est l'opinion de tous les économistes américains et canadiens-anglais qui se sont sérieusement penchés sur la question. C'est l'opinion de Mitchell Sharp, de Robert Stanfield et de David Lewis. Ce que je trouve malheureux dans le débat actuel, c'est que tant de Québécois cherchent à brandir des épouvantails économiques pour justifier leur position sur une option qui est, en fin de compte, seulement d'ordre politique. En cela, ils se préoccupent beaucoup plus de la portée émotionnelle de leurs arguments dans l'opinion publique que de leur vérité intrinsèque (je ne dis pas que ce soit le cas de M. Rivard, dont l'intervention est peut-être très bien intentionnée).

Pour les fédéralistes un peu fatigués comme moi (selon l'expression de Guy Rocher), mais qui n'ont pas encore perdu tout espoir d'un pacte confédératif renouvelé, le débat électoral actuel est profondément déprimant. Est-ce que je rêve, ou s'il devient de plus en plus difficile avec les années d'amorcer une discussion rationnelle et éclairée sur les principaux problèmes qui nous confrontent? La passion est-elle en train de submerger toute raison chez nous?

Pierre FORTIN, professeur,
Département d'économique,
Université Laval.

Québec, le 19 octobre 1973

Mise au point d'un professeur de McGill

Monsieur le directeur,

J'ai été fort surpris d'apprendre, en lisant dans le Devoir du 18 octobre le rapport de M. Gérald Le-Blanc sur le discours de M. Parizeau à Chicoutimi, que j'avais critiqué sévèrement le budget du P.Q. Je n'ai rien fait de tel. La Gazette du 13 octobre a cité ma déclaration expliquant qu'il me faudrait peut-être plusieurs semaines pour étudier le budget du P.Q. Jusqu'ici, je n'ai même pas lu ce budget.

Antal DEUTSCH
Professeur agrégé en économie,
Université McGill.

Montréal, le 19 octobre 1973.

La rigueur à sens unique

Monsieur Ryan,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'éditorial paru dans l'édition d'hier. Ma première réaction a été violente, négative, teintée de beaucoup d'amertume à l'égard d'un homme que je croyais acquis à la cause souverainiste. Je me suis ravisé et j'ai cru que la meilleure solution était de vous écrire et de ramener le problème au niveau de l'intérêt que vous avez voulu susciter.

Je n'ai pas l'intention de faire l'inventaire des raisons qui ont poussé les rédacteurs de la revue "Relations" à soutenir la cause de l'indépendance. Votre éditorial fait un tour d'horizon qui permet d'en dégager les grandes lignes. Le message que je veux vous livrer est celui d'un jeune homme, diplômé de la faculté des sciences de l'administration de l'université Laval, aujourd'hui fonctionnaire au gouvernement du Québec. C'est aussi le message d'un ex-membre actif des Jeunesses libérales du Québec qui a voté pour l'Union nationale et Daniel Johnson en 66 et qui depuis 1970, est membre du Parti québécois.

Ce qui me choque dans plusieurs de vos éditoriaux, c'est la rigueur que vous cherchez à tout prix dans l'exposé des problèmes ou des situations. Non pas que la rigueur n'est pas une qualité évidente dans toute argumentation. Mais vous faites souvent abstraction de cette même rigueur qui a servi à préparer les dossiers des conférences fédérales-provinciales, conférences qui ont abouti depuis plusieurs décennies à un échec lamentable. C'est cette rigueur qui a servi à présenter le désormais bill 63 qui n'a absolument rien changé en matière linguistique, bien au contraire. C'est toujours cette même rigueur qui a servi à élaborer le programme du Parti québécois et le budget de l'an 1. Qu'est-ce qu'il vous faut de plus? Quand commence-t-elle et quand finit-elle cette rigueur?

J'espère que vous réserverez une critique aussi rigoureuse à l'endroit du discours de M. Donald Armstrong. (1) Ce dernier a présenté un bilan alarmiste d'un Québec indépendant en fondant ses hypothèses sur des arguments purement psychologiques, sans plus.

Ca fait cent ans que le Québec prépare des dossiers aussi rigoureux que volumineux et ça n'a jamais rien donné. Monsieur Ryan, les Québécois sont tannés de parlementer. Les Québécois sont écoeurés de faire un petit pas en avant et un pas en arrière. Des discussions stériles on en a eu assez. L'indépendance du Québec c'est une affaire de raison mais c'est aussi une affaire de fierté. On a raisonné trop longtemps, assez longtemps pour être ridiculisé. Il ne faudrait pas qu'une autre page vienne s'ajouter au rapport Durham.

Pierre d'ARGENCOURT,
M.Sc.c.,

Sainte-Foy, le 18 octobre 1973

(1) Cette critique a été faite dans Le Devoir du 19 octobre.

Des oublis trop faciles

Monsieur Ryan,

Vous terminez votre éditorial sur la prise de position de Relations avec l'interrogation suivante: "La meilleure preuve que la seconde option n'est pas synonyme de servitude, n'est-ce pas le fait qu'après un siècle de vie politique à son enseigne, des Québécois nombreux puissent aujourd'hui promouvoir en toute liberté une option différente, voire contraire"?

Non, le fait qu'un nombre grandissant de Québécois puisse se prononcer ouvertement contre le fédéralisme ne démontre pas la liberté que nous laisse cette option. Cela démontre tout simplement que les Québécois, malgré le fédéralisme, malgré les coups de matraque, malgré les coups de la Brinks, malgré les conférences à la Donald Armstrong, malgré les "Quoi de neuf", malgré la crise d'Octobre, malgré l'établissement financier et politique, que le peuple Québécois dis-je, en ne comptant que sur ses propres moyens est assez fort présentement pour résister aux agressions de ceux que notre option québécoise dérange.

Vous oubliez trop facilement les emprisonnements arbitraires, les gens qui ont perdu leur emploi, que l'on a calomniés, associés à des criminels. Vous oubliez toutes les pressions subtiles exercées sur ceux qui se sont affichés indépendantistes depuis les premières heures. Ce n'est pas parce que le système fédéraliste nous laisse libre de promouvoir librement notre option que nous pouvons le faire c'est parce que quotidiennement nous osons affirmer nos convictions malgré les menaces de congédiement ou de mutation (...)

Gilles THOUIN

St-Jean, le 17 octobre 1973

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Lavacque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y-1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne: $35 par année; six mois: $19. A l'étranger: $40 par année; six mois: $22; trois mois: $12. Editions du samedi: $10 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 90 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

L'erreur de la Commission BB

Pourquoi le Québec sera français ou ne sera pas

par BERNARD SAINT-JACQUES
professeur à University of British Columbia

• *Canadien français né à Montréal, M. Saint-Jacques a étudié à l'Université de Montréal, à Sofia University de Tokyo, à Georgetown University de Washington et à l'Université de Paris. Il est spécialisé en linguistique, en sociolinguistique et en études asiatiques. Il enseigne depuis six ans la linguistique et les études asiatiques à University of British Colombia. Il parle français, anglais et japonais. Dans cet article, il explique comment le Québec peut devenir français. Les sous-titres sont du Devoir.*

A la veille des élections provinciales, il semble important de remettre l'accent sur un problème qui se situe au centre même de la vie et de la culture du peuple québécois: *le problème de la langue*. "Le Canada sera anglais et français ou il ne sera pas" déclarait le premier ministre Trudeau lors d'un message adressé au Canada français, à l'occasion de sa fête nationale, la Saint-Jean-Baptiste. On ne peut se permettre de traiter à la légère cette déclaration du premier ministre. C'est un fait indéniable que la suppression d'une des deux langues officielles du Canada et/ou la séparation d'un des deux groupes ethniques principaux, changeraient fondamentalement la nature et la constitution de notre pays et dans ce sens, "Le Canada ne serait plus".

Mais telle que formulée, l'affirmation du premier ministre est incomplète. On peut très bien lui opposer une affirmation non moins véridique et non moins cruciale: "Le Québec sera français ou il ne sera pas". Ces deux formules "Le Canada sera anglais et français ou il ne sera pas", "Le Québec sera français ou il ne sera pas", résument et reflètent parfaitement toutes les tensions et les ambiguïtés qu'a fait naître depuis quelques années la politique fédérale concernant le bilinguisme.

Les minorités

Il y a maintenant dix ans que le gouvernement Pearson confiait à la "Commission Royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme" un mandat afin de "recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après les principes de l'égalité entre les deux peuples qui l'on fondée". Cette Commission ayant terminé ses travaux, a proposé une série de recommandations dont certaines ont été adoptées par le gouvernement et ont fait l'objet de mesures concrètes. Ces mesures sont bien connues et ont déjà suscité dans les provinces anglaises du Canada une francophobie et une animosité jusqu'ici inconnues.

De plus, et c'est sans doute l'aspect le plus tragique, ces mesures et ces décrets n'ont absolument pas amélioré le fait français au Québec. En réalité, on peut même se demander si certaines de ces mesures concernant "les droits des minorités" n'ont pas fait rétrograder l'usage du français au Québec dans certains milieux du travail et des affaires.

Devant ces faits, on est en droit de douter de la justesse et de l'objectivité des recommandations de la Commission royale et des raisons qui ont motivé ces recommandations. Cet article ne permet évidemment pas un compte rendu détaillé d'un travail aussi imposant que le rapport de la Commission royale. Cependant, en ce qui concerne les principes de "territorialité" et de "personnalité" (Chapitre IV, Volume I), on ne peut s'empêcher de constater une interprétation inexacte des faits et peut-être aussi un certain parti pris dans l'interprétation de ces faits.

Ce passage est d'autant plus important que la décision de la Commission de retenir le principe de "personnalité" comme étant le plus adapté à la situation canadienne est une décision fondamentale qui constitue la pierre de base de toute la philosophie de la Commission concernant le bilinguisme au Canada.

Dans le quatrième chapitre du premier volume, la Commission examine brièvement 'l'expérience bilingue' de quatre pays: la Finlande, la Belgique, la Suisse et l'Afrique du Sud. La Commission constate que dans la plupart de ces pays, le critère essentiel du bilinguisme est le territoire: dans un territoire donné, on parle une certaine langue. C'est le principe de territorialité.

Par exemple, en Suisse, "chaque canton, quelque faible et exigu qu'il soit, jouit du droit reconnu de protéger son originalité culturelle et linguistique..." "La langue traditionnelle du canton est donc utilisée dans l'enseignement et les services administratifs. Il va de soi que le citoyen arrivant d'une autre zone linguistique doit apprendre la langue de son nouveau milieu et, s'il s'y établit, s'intégrer entièrement en confiant ses enfants aux écoles du canton" (Vol. I, p. 82).

La Commission nous dit même que "la Belgique a voulu mettre fin à l'animosité entre ses deux principales communautés linguistiques par une application particulière du principe de territorialité; celui-ci suppose, sauf dans la région de la capitale, une séparation physique des deux langues qui garantit et stabilise l'emploi du néerlandais dans le Nord, et du français dans le Sud" (Vol. I, p. 81).

La Commission note ensuite que la Finlande avec un taux de bilinguisme individuel comparable aux taux canadien de 12% a également opté pour le principe de territorialité (Vol. I, p. 85). La Commission remarque enfin que le seul pays — des pays considérés — où le principe de "personnalité" existe à 'l'état pur' est l'Afrique du Sud. Avec une logique incompréhensible — pour le lecteur qui sait que la Commission a déjà choisi le principe de "personnalité" comme étant le plus efficace pour le Canada: — la Commission indique avec précision les différences fondamentales qui existent entre les deux pays. D'abord, en Afrique du Sud, l'anglais et l'afrikaan sont très répandus, environ 2/3 de la population parle les deux langues. Au Canada, on trouve à peine 12% et cette population bilingue se situe presqu'entièrement au Québec. La Commission constate également que les groupes linguistiques sont passablement entremêlés, ce qui n'est évidemment pas le cas au Canada.

Le principe de territorialité

Devant toute l'évidence qu'ils ont accumulée, les commissaires ne pouvaient s'empêcher de reconnaître que le principe de "territorialité" aurait été le plus facile et le plus naturel à utiliser au Canada. Ce principe avait de plus l'avantage de s'intégrer dans une tradition déjà bien établie au Canada. "Une telle solution (le principe de territorialité) aurait sans doute l'avantage de la simplicité" (Vol. 1, p. 88). Malgré toute cette évidence, la Commission Royale décide de rejeter le principe de "territorialité" et d'adopter le prinpe de "personnalité": "Nous adoptons comme principe directeur la reconnaissance par la loi et dans la pratique des deux langues officielles, même là où l'une des deux est parlée par une minorité, dès que, numériquement, celle-ci paraît viable" (Vol. 1, p. 89).

Pourquoi les commissaires se sont-ils résignés à cette décision apparemment illogique et incompréhensible? Ils n'offrent qu'une seule raison: le désir d'éviter l'oppression des minorités linguistiques au Canada. Deux catégories de minorités sont mentionnées:

1) les minorités francophones en dehors du Québec.
2) les minorités anglophones au Québec.

Examinons d'abord le cas des minorités francophones en dehors du Québec. Il est évident qu'on ne peut reprocher à la Commission de vouloir "sauver" ces communautés françaises de l'assimilation totale au milieu anglais. Il faut cependant se poser la question: Est-ce possible? Des recherches préliminaires en sociolinguistique faites auprès de communautés ethniques canadiennes, possédant une cohésion linguistique et culturelle, ainsi qu'une organisation sociale, beaucoup plus fortes qu'aucune communauté francophone en dehors du Québec, démontrent qu'en dépit de tous leurs efforts, ces communautés sont lentement assimilées par le milieu anglophone.

Ces communautés ethniques appartiennent à de vieilles et riches cultures bien plus différentes du monde anglophone qu'aucun groupe français en dehors du Québec. Certaines se distinguent même par leurs traits particuliers et la couleur de leur peau. Ces communautés ont conservé vivantes de nombreuses traditions et activités culturelles. Les familles font des efforts et des sacrifices considérables pour que leurs enfants préservent la langue des parents. Ils ont même des écoles. Ces efforts sont inutiles.

On se heurte ici à un fait sociolinguistique: le désir fondamental de la jeunesse de ces communautés de s'identifier le mieux possible au groupe majoritaire, au groupe prestige. Pour ces jeunes, cette identification signifie d'abord identification linguistique, c'est-à-dire parler anglais le mieux possible, sans accent: être reconnu comme un "native speaker" et être accepté comme tel. Ce désir est tellement puissant que des jeunes de 6 ans refusent de s'exprimer dans la langue de leurs parents. Un jeune écolier de Vancouver préférait jeûner plutôt que de céder au chantage de sa mère qui lui avait dit: pas de chinois, par de dîner!

Il suffit de très peu de temps pour que ces jeunes soient complètement anglicisés. Des enquêtes préliminaires ont démontré que le même processus d'identification et d'assimilation est en jeu dans les communautés francophones en dehors du Québec, mais à un rythme beaucoup plus rapide.

Le désir des jeunes

Le désir profond de ces jeunes de s'identifier parfaitement à leurs égaux du groupe majoritaire est une réalité sociolinguistique qu'on ne peut plus se permettre d'ignorer. C'est une force insconsciente et puissante. Ces jeunes n'apprendront pas une langue, simplement parce que cela correspond au désir de leurs parents ou d'une certaine élite de la communauté, ou encore parce que cette langue est recommandée par le gouvernement. Des facteurs d'identification personnelle ainsi que des considérations d'ordre pratique seront les critères principaux de leur orientation linguistique.

En d'autres mots, le gouvernement ne peut espérer "sauver" certaines communautés de l'assimilation, à coup de décrets et de crédits, en dépit de l'évolution de ces communautés et de leurs motivations linguistiques souvent inconscientes. A cet égard, les statistiques sont plus qu'éloquentes: on assiste à une assimilation régulière et constante des minorités francophones en dehors du Québec.

Il paraît donc évident que l'adoption du principe de "personnalité" comme fondement du bilinguisme au Canada ne peut se justifier d'aucune façon du point de vue français. En fait, ceci est encore plus évident quand on considère la seconde catégorie de minorités "menacés" mentionnées par la Commission. Il s'agit d'éviter d'opprimer les minorités anglophones du Québec. Le texte de la Commission trahit bien le sentiment profond des Commissaires: "l'amertume provoquée dans le Québec par l'unilinguisme français" (Vol. I, p. 88). (Ne serait-ce finalement que le seul but véritable de cette longue dialectique de la Commission?)

Ici, il ne s'agit plus de "sauver" une minorité décroissante et défavorisée. Il s'agit plutôt d'une classe privilégiée, possédante et dirigeante qu'il faut éviter de "chagriner". Cette classe, et c'est là un fait purement historique, appartient au groupe linguistique dominant et contrôlant l'économie et le capital en Amérique du Nord. La considération de ce fait implique une série de conséquences et de décisions qui semblent avoir été complètement ignorées par la Commission.

C'est dans ce cadre qu'il faut rappeler notre postulat initial: "Le Québec sera français ou il ne sera pas". En dépit du mouvement extraordinaire de création qui se manifeste au Québec dans le domaine des arts les plus variés et d'une production littéraire croissante, il paraît de plus en plus évident que la seule chance de survie de la langue française en Amérique du Nord est à l'intérieur d'un Québec français unilingue. Un Québec bilingue amènera la disparition du Québec français.

La langue française au Québec se trouve déjà dans une situation minoritaire dans le monde du travail et le monde des affaires. Cette situation ne peut pas être corrigée dans la conception du bilinguisme tel que proposé par la Commission Royale. Un des Commissaires même a déjà relevé les incompatibilités du principe de "personnalité" adopté par la Commission avec un plus grand usage du français comme langue du travail au Québec (Volume III, Commissaire F. R. Scott). Le français ne peut devenir langue du travail au Québec à cause des droits de la minorité anglophone.

Une analyse erronée

Il faut l'affirmer franchement: les recommandations de la Commission sont fondées sur une analyse erronée de la situation canadienne. La Commission a refusé ou craint d'adopter le seul principe qui s'imposait, c'est-à-dire, le principe de territorialité. Chaque province du Canada devrait être libre de prendre les décisions qui lui semblent nécessaires dans le domaine linguistique. Au lieu d'opter pour le principe de territorialité qu'elle reconnaissait elle-même comme plus simple et plus normal, la Commission a adopté pour le Canada une solution entièrement législative.

En fait, la Commission semble très impressionnée par la possibilité de légiférer dans le domaine linguistique. Elle fait grand usage de formules comme: "Nous exposerons les dispositions que doivent prendre les pouvoirs publics...", "nous traiterons de ce que les pouvoirs publics devraient entreprendre...", "nous décrirons la législation...", "C'est donc d'une véritable planification qu'il va s'agir" (Vol. I, p. 74).

Il est évident pour tout linguiste, et l'histoire l'a maintes fois démontré, qu'on ne peut fonder entièrement une politique linguistique sur des lois et des décrets. Pour la Commission, les problèmes linguistiques et culturels semblent du même ordre que d'autres problèmes d'ordre matériel: On peut légiférer les langues et les cultures comme on légifère l'usage des armes à feu, des véhicules automobiles, etc... L'exemple de la Belgique semblait pourtant très évident. Des gouvernements sont tombés, on a assisté à la résurgence de mouvements nationalistes, à des manifestations violentes. Des sommes et un temps considérables sont encore inutilement consacrés à délimiter sans fin les frontières humaines des fameuses minorités 10%, qui changent toujours comme des sables mouvants.

Un changement radical

Si le peuple du Québec juge que la conservation de sa langue et de sa culture est quelque chose de précieux, si le peuple du Québec est convaincu qu'il est normal de pouvoir gagner sa vie en français et que la connaissance de l'anglais n'est pas le critère essentiel d'avancement à tous les échelons, alors, il est normal que ce peuple exige un gouvernement qui procure à la province de Québec l'autonomie linguistique. Le Québec deviendrait une province française.

La Commission Royale avait reçu du gouvernement canadien le mandat "de recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée". Les recommandations proposées en 1967 par cette Commission ne répondent pas à ce mandat. En fait, le seul groupe qui puisse vraiment profiter de ces recommandations est le groupe anglais du Québec.

On peut entretenir l'espoir d'un Canada où un Québec français, linguistiquement autonome, se développe harmonieusement à l'intérieur de la Confédération. Cet espoir suppose évidemment un changement radical de la politique fédérale concernant le bilinguisme. Si ce changement ne se produit pas, le Québec n'a plus que deux choix: l'anglicisation ou la thèse séparatiste.

Les images des partis

A l'occasion du sondage du Devoir et du Soleil, les spécialistes qui ont rédigé le questionnaire, ont voulu recueillir des matériaux sur l'image que les électeurs se font des partis. Dans ce but, ils ont demandé aux personnes interrogées si elles étaient d'accord ou non avec un certain nombre de clichés qu'on entend à propos des partis politiques.

De chaque parti on a soumis deux images, l'une positive, l'autre négative, ou du moins définies comme telles par les auteurs du sondage. Très peu de gens ont refusé de répondre à ces questions. Moins du tiers ne savaient que répondre. Voici pour chaque parti les résultats de cette expérience.

"Le Parti créditiste est celui qui comprend le mieux les besoins de la population". Près de la moitié des répondants ne sont pas d'accord avec cette affirmation, soit 49.1%. Par contre 22.6% sont d'accord, ce qui pourrait dénoter que le Parti créditiste jouit d'une image positive chez un certain nombre d'électeurs qui ne voteront pas pour ses candidats.

"Le Parti créditiste propose des solutions simplistes". Cette affirmation se voulait une image "négative" du PC. Ceux qui sont d'accord (44.2%) l'ont-il cependant tous entendu de la même manière? Ceux qui ne sont pas d'accord avec l'affirmation comptent pour 22.3%. Combien, trompés par le mot "simplistes", ont-ils trouvé qu'en effet le PC proposait des solutions "simples", franches ou "pas compliquées"? Combien parmi ceux qui n'étaient pas d'accord trouvent qu'au contraire le PC prône des solutions trop compliquées ou inefficaces? Les spécialistes devront sans doute approfondir cette question.

"L'Union nationale est un parti qui ne sait pas ce qu'il veut." Se disent d'accord 44.8%. Ne sont pas d'accord 26.8%. "L'Union nationale est le parti qui a fait le plus pour le Québec." Seulement 20.6% sont d'accord et près de la moitié ne sont pas d'accord (48%). Un peu comme le Parti créditiste, l'UN semble jouir malgré tout, d'une image favorable parmi plus d'électeurs qu'elle ne s'apprête à en récolter parmi les répondants.

"Le Parti libéral est celui qui peut le mieux assurer la prospérité économique." D'accord: 46.3%. Pas d'accord: 29.6%. Ne savent pas: 22.6% "Le Parti libéral est contrôlé par la haute finance." D'accord: 51.9%. Pas d'accord: seulement 13.9%. Ne savent pas: 32.5%. Encore ici, l'image est forte qui associe le parti libéral à la pospérité et à la haute finance. Est-ce négatif dans ce dernier cas? D'être associé à la haute finance serait-il, pour certains électeurs, un gage de sécurité et de prospérité économiques? Encore une question que les spécialistes devront élucider.

"Le Parti québécois propose une aventure dangereuse." Près de la moitié des répondants (49%) sont d'accord avec cette affirmation "négative". Ne sont pas d'accord: 27.7%. Et ne savent pas: 21.4%. "Le Parti québécois est celui qui présente les idées les plus claires sur l'avenir du Québec." Près du tiers des répondants (31.4%) sont d'accord, 42.5% ne sont pas d'accord, et 24.5% ne peuvent répondre à la question.

On dit toutes sortes de choses à propos de chacun des partis politiques.

Pourriez-vous nous dire si vous êtes d'accord ou pas d'accord avec chacune des phrases suivantes:

	D'ACCORD	PAS D'ACCORD	NSP*	REFUS
a) Le Parti créditiste est celui qui comprend le mieux les besoins de la population	22.6	49.1	26.4	1.8
b) L'Union nationale est un parti qui ne sait pas ce qu'il veut	44.8	26.8	26.3	2.1
c) Le Parti libéral est celui qui peut le mieux assurer la prospérité économique	46.3	29.6	22.6	1.5
d) Le Parti québécois propose une aventure dangereuse	49.0	27.7	21.4	1.9
e) L'Union nationale est le parti qui a fait le plus pour le Québec	20.6	48.0	29.5	1.9
f) Le Parti libéral est contrôlé par la haute finance	51.9	13.9	32.5	1.7
g) Le Parti québécois est celui qui présente les idées les plus claires sur l'avenir du Québec	31.4	42.5	24.5	1.6
h) Le Parti créditiste propose des solutions simplistes	44.2	22.3	31.7	1.8

(*NSP: ne savent pas)

Élections
Québec 73
à la télévision
de Radio-Canada

Bernard Derome, animateur de l'émission.

Guy Lamarche et ses invités Claude Ryan et Léon Dion commentent les résultats.

Le lundi
29
octobre

Tous les résultats à la rapidité de l'image dès 19 heures, à la télévision de Radio-Canada

Résultats fragmentaires: Gaétan Montreuil, Joël LeBigot.

Reporters des régions: Paul Racine, Jean Larin, Jean Dumas, Gilles-Philippe Delorme.

Reporters assignés aux chefs de parti: Michel Héroux, Madeleine Poulin, Normand Lester, François Perreault.

Un ordinateur IBM-50 et un générateur de caractères RCA pour donner les résultats détaillés dans chaque circonscription.

Réalisateur-producteur: Gaston Dagenais.

On regarde
Radio-Canada

488 7444 LES DESIGNERS OMNIPLAN INC CREATIONS D'INTERIEURS COMMERCIAUX

• Fleurs d'amour • Fleurs de joie • Fleurs d'amitié
"Lotus Noir"
FLEURISTE
91 ouest, boul. Crémazie
Montréal 354 Tél.: 381-1769 661-7756

N2) Un amincissement progressif de votre chevelure peut se contrôler si vous vous en donnez vraiment la peine. Nous pouvons vous y aider.

Centre Capillaire Pierre
ÉDIFICE PLACE CANADIENNE
450 est, Sherbrooke, angle Berri — Suite 390
Tél.: 288-3823 — 288-7378 — 288-1424 — Sortie de métro Sherbrooke - Berri
Mardi au vendredi: 11h. a.m. à 7 h. p.m. Le samedi: 10 h. a.m. à 3 h. p.m.

Saint-Jean: qui est bleu? qui est rouge? On ne sait plus

par François Barbeau

SAINT-JEAN — "Il n'a pas évolué depuis qu'il était libéral; il cite encore l'Evangile"; "c'est le meilleur homme de la province, il ne faut pas manquer la chance qu'on a de l'élire"; "c'est un bon homme, mais si le parti n'est pas porté au pouvoir, ce sera un homme de paille à Québec".

C'est de M. Yvon Dupuis qu'on parle, et c'est dans son comté de Saint-Jean qu'on en parle. D'ailleurs, on ne parle que de politique dans ce comté. Les vieilles rancunes se ravivent, les histoires anciennes sont époussetées et mises à la mode de 1973. Mais dans Saint-Jean, on ne sait plus qui sont les bleus, qui sont les rouges, de quel parti viennent les créditistes et dans quel parti sont passés les péquistes.

Hier, le soleil rougeoyait sur le Richelieu. Le ciel ne craignait pas d'annoncer ses couleurs. Les électeurs, eux, se montrent en général plus réservés, "discrets" dirait M. Vincent Lemieux. Ils discourent volontiers sur la politique, mais n'émettent pas d'opinions personnelles, ou rarement.

Ils ne sont pas tous timides en présence d'un journaliste. Près de Saint-Paul de l'Ile-aux-Noix, dans une maison sise au bord de la route, un homme dans la quarantaine s'éponge la figure après avoir passé l'après-midi à "jouer" dans son jardin avec sa femme.

C'est lui qui dit d'Yvon Dupuis que sa technique électorale n'a pas changé depuis qu'il était jeune libéral. Sa publicité est telle qu'on ne se croirait pas en 1973, remarque-t-il, après avoir vu passer devant sa maison un immense camion portant un énorme panneau réclame créditiste.

"Ce n'est pas un vrai créditiste, poursuit-il. Les vieux croyaient au principe du Crédit social; lui, il ne veut que le pouvoir. Il a trompé les gens. Il a fait la lutte aux créditistes. On ne peut pas croire que c'est sérieux maintenant, mais il a une si forte personnalité..."

Ce couple est bien informé. Mari et femme ont étudié les programmes que les partis ont distribués. "On en a épais comme ça!"

Ils ont écouté les chefs à la télévision. Mais de Dupuis, ils avouent: "on a de la misère à se faire une idée de son programme. Il parle longtemps, mais ça se résume à rien. Quand Bourassa ou Lévesque parlent, après on peu se faire une idée. Mais du côté scolaire, par exemple: la sexologie et la politique, c'est important aujourd'hui. Puis c'est dangereux de mettre la police dans les écoles. Comment ils seront nommés, ces inspecteurs? Les étudiants, d'abord, ce ne sont plus des enfants. Leur liberté doit être respectée. Du côté social, son programme s'approche de celui des autres".

Pour ces gens, les élections du 29, dans Saint-Jean et dans les autres comtés, ont ceci de bien particulier: elles auront forcé les électeurs à réfléchir plus qu'ils ne l'ont jamais fait. "Les Canadiens français vont sortir plus adultes de cette élection. Aujourd'hui, on est forcé de penser à son vote. Même les organisateurs sont forcés de penser?

Un peu plus loin, à Saint-Valentin, devant une étable abritant, lit-on sur un écriteau, un troupeau de vaches Holstein, un cultivateur, appuyé sur son tracteur John Deere 710, le teint rouge brique de l'homme qui travaille au grand air, pèse ses mots avant de parler.

"Moi, je vote pour l'homme, pas pour le parti. Dupuis, c'est un bon homme, mais si son parti n'est pas porté au pouvoir, ce sera un homme de paille à Québec, comme les autres".

Travailler aux champs, à l'étable, ça laisse peu de temps à un homme de regarder la télévision et de s'informer, explique-t-il. Mais il connaît le comté. Dans les villages, on va voter libéral, prédit-il. Ce sera à Saint-Jean que l'affaire va se jouer et à Saint-Jean, les vieux libéraux vont voter pour M. Dupuis parce qu'il a du sang rouge dans les veines.

Enfin, pour ce sage, un homme qui change de parti, c'est comme un homme qui change d'auto. "Si vous avez une Volkswagen et vous changez pour une Citroen, c'est pas nécesssirement parce que n'aimez pas la VW, mais parce que vous voulez vous améliorer".

A Saint-Blaise, dans la cuisine attenante à une épicerie, deux vieux et deux vieilles placotent. Interloqués de voir leur intimité violée poliment par un journaliste, ils expliquent fièrement que leurs options politiques ne sont pas l'affaire des autres, tandis qu'une jeune fille, au bout de la cuisine, les écoute en souriant.

Quelques pas plus loin, cette fois dans un authentique magasin général, on parle de politique, mais en badinant. Une dame dit: "M. Dupuis, c'est tout un homme. Il donne de beaux becs". Puis on se lance, avec un commis-voyageur de la région, dans une ardente discussion sur les chances de l'un ou de l'autre de se faire élire. Le voyageur, qu'on écoute parce qu'il a vu beaucoup de gens, n'apporte rien de nouveau: la lutte est chaude, le candidat libéral, le candidat péquiste et M. Dupuis sont nez à nez pour le moment.

Chose étrange, dans ce coin du comté, les affiches créditistes sont clouées presque au haut des poteaux de téléphone, tandis que les affiches libérales, péquistes et les rares affiches unionistes sont clouées à hauteur d'homme.

C'est à Saint-Luc, le long de la route, qu'un jeune homme dans la trentaine, qui rentre de son travail d'une usine de Saint-Jean, parle de M. Dupuis et exprime son admiration pour le nouveau chef créditiste autant avec ses yeux et ses mains qu'en paroles.

"Ça c'est un homme dynamique! Vous l'avez vu hier au centre Paul-Sauvé. Lui, il sait parler. Son programme, j'ai commencé à le lire. Pour une fois, on va avoir un gouvernement qui s'occupe de nous au lieu de remplir les poches des patronaux. Moi, je vous dis ça: c'est le meilleur homme qu'on a jamais eu et on serait des maudits fous de pas l'élire".

Puis, reprenant son souffle, dans un français bien clair, bien énoncé, il étale ses doléances, qui sont celles de bien des Québécois: travail, impôts, coût de la vie, éducation, hospitalisation. "Les créditistes ont compris ça, eux. Parlez-moi pas des autres partis. Le PQ, c'est des intellectuels, les libéraux ont rien fait, l'Union nationale râle son dernier râlement, moi, c'est créditiste que je voterai, et beaucoup de mes amis. J'ai pas honte de le dire."

Dans les rues de Saint-Jean, une automobile surmontée de haut-parleurs, convie les électeurs à une réception au comité de M. Yvon Dupuis, le "future premier ministre du Québec". Dans un centre d'achat, Place Saint-Gérard, on s'est préparé à accueillir les partisans créditistes et tous ceux qui pourraient devenir des créditistes.

Au plafond, des ballons gonflés à l'hélium tentent les enfants qui sont surveillés de près par des organisateurs sévères qui ne peuvent résister aux regards suppliants des garçons et fillettes qui tendent le cou de convoitise.

La table est mise. On servira du café et autres friandises. M. Dupuis n'est pas encore arrivé. On l'attend dans trente minutes environ. Déjà, une quarantaine de personnes sont là, qui ne savent trop que faire. La voix empâtée par l'alcool, un vieux à l'haleine fétide déblatère contre les "troudquistes" qui vont apporter au Québec le climat qui règne au Liban, qui règne en Irlande, qui règne à Cuba.

Une dame à l'allure soignée est venue voir M. Depuis. "Je trouve que son programme a bien du bon sens, surtout pour les écoles et pour les mères de famille".

On distribue chapeaux et collants verts, tandis que derrière une vitrine, on peut voir les organisateurs de M. Dupuis compulser des papiers, répondre au téléphone, discuter entre eux. Figés sur des "posters" gigantesques, MM. Dupuis et Samson les regardent et les encouragent.

suites de la première page

LE PQ

phone" de plusieurs ministres libéraux importants.

Après avoir souligné que la moitié de la population du Québec demeure dans le rayon d'une cinquantaine de milles entourant le Mont-Royal, M. Lévesque a indiqué le pourcentage d'électeurs anglophones dans les comtés où l'on retrouve des ministres libéraux dans ce secteur: M. Jérôme Choquette dans Outremont (50% d'anglophones), M. Kevin Drummond dans Westmount (presqu'entièrement anglophone), William Tetley dans N.D.G. (de 60 à 70% anglophone), Victor Goldbloom dans Darcy McGee (75% anglophone), François Cloutier dans l'Acadie (40% anglophone), Jean Cournoyer dans Robert Baldwin (60 à 70% anglophone), Guy Saint-Pierre dans Chambly (30% anglophone) J. Jean-Paul l'Allier dans Deux-Montagnes (25% anglophone) et le sous-ministre Forget, qu'on destine à la succession de M. Castonguay, dans Saint-Laurent (50% anglophone).

M. Lévesque en conclut que le gouvernement Bourassa s'est ainsi livré "pieds et poings liés" à la minorité anglophone, qui "contrôle déjà la caisse électorale du Parti libéral du Québec".

Le leader péquiste a invité ses partisans à "servir une bonne leçon", le 29 octobre, à ces Québécois qui ont décidé de "passer de l'autre bord".

Jusqu'où ira cette "nouvelle agressivité"? Le PQ est-il prêt à courir le risque de détruire en cinq jours l'image de "sérénité, de bonne humeur et de respectabilité" créée, au prix d'une discipline remarquable, durant les 25 premiers jours de la campagne?

Conscients que des attaques trop fracassantes pourraient faire éclater cette image rassurante, les stratèges péquistes savent également qu'ils doivent porter des coups spectaculaires pour attirer l'attention de l'important contingent d'indécis révélé par les derniers sondages.

Le rappel de la crise d'octobre 1970, de l'affaire Laporte, de la nomination du gouverneur général Jules Léger comme façade pour camoufler le départ de M. Trudeau, laissent croire que le sprint péquiste sera plus agressif que serein, même si les pancartes "On est serein" continuent à décorer les comités d'organisation du parti.

ESPIONNAGE POLITIQUE

attendre la publication du dossier. D'autre part, la secrétaire de M. Paul-A. Benoît a expliqué que le directeur de la Sûreté participait à des entretiens dont il ne pouvait être libéré avant la fin de journée.

Pour une bonne part, ces dossiers n'ont aucun lien direct ou indirect avec quelque action terroriste ou subversive que ce soit. C'est pourquoi, depuis quelque temps, plusieurs policiers se sont élevés à l'intérieur de la SQ contre l'espionnage politique, qu'ils considèrent moralement et professionnellement inacceptables. Selon des informations dignes de foi, au moins la moitié des policiers de la SQ affectés à l'espionnage politique ont demandé récemment d'être mutés à d'autres fonctions.

Ils expliquent que les autorités les ont obligés à faire ce genre de travail sous de fausses représentations, en prétextant que les "suspects" étaient reliés à des activités terroristes ou subversives, ce qui est loin d'être le cas, selon les policiers.

On ignore pour l'instant combien de personnes sont visées par cette longue liste de dossiers politiques à laquelle se sont référés nos informateurs dont les noms, pour des raisons évidentes, ne peuvent être rendus publics. Chose certaine, l'opération "Québec-95" n'est pas un fait isolé, nous ont confié les policiers.

Au sujet de ce dernier dossier, c'est le 16 avril 1973 que trois officiers de l'escouade de sécurité de la SQ ont demandé et obtenu l'autorisation d'installer des tables d'écoute sur les appareils téléphoniques de MM. Groulx et Caron afin de "connaître les contacts de ces personnes."

Adressé à l'officier responsable de l'escouade de la sécurité de la Sûreté du Québec et classé sous le numéro "SEC-933-1647", ce document est formé de trois notes juxtaposées et signées par des officiers différents. La première, signée par le caporal Richard Presseau (3556), responsable des mouvements d'influence nationale de l'escouade de sécurité, formule des "demandes de projets spéciaux". Elle se lit ainsi:

"La présente est dans le but de demander qu'une source d'information soit placée, dans le plus bref délai possible, dans l'entourage des personnes suivantes:

"— M. Gilles Caron, 6252, rue Dugas, Montréal, 427. Tél.: 259-3574.

"— M. Yvon Groulx, 4414, Boul. Pie IX, Montréal. Tél.: 259-8504.

"— M. Yvon Groux, 4416, Boul. Pie IX, Montréal. Tél.: 254-9435.

"Ces trois (3) demandes sont des plus urgentes et sont placées dans un ordre prioritaire." De plus, veuillez noter que les projets en question seront contrôlés par l'agent Ronald MITCHELL (4275) de notre escouade de Sécurité de Montréal".

Le même document policier contient ensuite une note du capitaine Jean-Louis Laberge, l'officier commandant de l'escouade de sécurité, adressée à l'officier responsable de la section surveillance de cette escouade.

"Il est impérieux, écrit-il, d'accéder à la demande du caporal Richard PRESSEAU le plus rapidement possible étant donné l'urgence de cette enquête."

Enfin, le document contient une dernière note, celle-là signée par l'agent Marc Pronovost (4200) à l'intention du lieutenant Fernand Pichette (129), responsable des services de surveillance. Le texte est le suivant:

"Pourriez-vous accéder à la demande du capitaine J.-L. LABERGE, afin que nous puissions connaître les contacts de ces personnes."

Quant à la bande sonore transmise au DEVOIR, elle contient une conversation téléphonique entre Mme Gilles Caron et une autre femme. Lors de l'audition de cette bande, vendredi soir dernier, Mme Caron a immédiatement et sans hésitation reconnu sa voix et celle de sa mère, avec qui elle dit converser fréquemment. Son témoignage spontané et non-équivoque confirme les avancés de nos informateurs selon qui la table d'écoute chez M. Gilles Caron est toujours en opération.

Aux dires des policiers, la majorité des enregistrements de conversations téléphoniques réalisés dans le cadre du dossier "Québec-95" ont été détruits sous la surveillance des hautes autorités de la SQ, après qu'on en eût rédigé la transcription (les "logs", comme on dit dans le métier).

En ce qui concerne les motifs qui ont amené les autorités policières à permettre l'installation de tables d'écoute chez ces deux dirigeants de la SSJB, les policiers nous ont affirmé que l'on cherchait principalement à connaître les liens unissant la Société Saint-Jean-Baptiste au mouvement indépendantiste et plus particulièrement au Parti québécois. On voulait surtout savoir, nous a expliqué un policier, si la SSJB, par l'entremise de M. Gilles Caron, un indépendantiste avoué, finançait le Parti québécois et, si oui, comment.

Toutefois, interrogé à ce sujet, M. Caron, qui est à l'emploi de la SSJB depuis 1969, s'est montré plutôt sceptique quant à ces motifs ou, tout au moins, quant aux résultats ainsi obtenus par les policiers. Président du comité technique des Etats généraux du Canada français de 1966 à 1969, M. Caron a expliqué que, bien qu'étant indépendantiste et favorable au Parti québécois, il ne milite pas activement dans ce parti et qu'il n'y joue aucun rôle d'organisateur.

Il a toutefois reconnu que des gens du Parti québécois lui avaient proposé ce mois-ci d'être candidat dans le comté de Laurier pour les élections du 29 octobre. Il a cependant refusé cette offre. D'autre part, il a aussi reconnu que des organisateurs du Parti québécois l'avaient récemment sollicité pour une contribution personnelle à leur campagne de financement.

Toutefois, selon M. Caron, cette opération d'espionnage politique contre lui et le notaire Yvon Groulx pourrait trouver son origine dans le conflit interne qui a secoué au printemps dernier la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et qui a alors opposé la vieille garde de la SSJB, le notaire Groulx en tête, à l'aile des réformateurs dans laquelle il est très actif.

Si l'on se réfère au dossier public de cette époque, l'on constate en effet qu'au moment même ou l'escouade de la sécurité de la SQ entreprenait son "enquête", la SSJB de Montréal traversait une dure crise. Un mois plus tôt, le 11 mars, le notaire Yvon Groulx avait été élu par acclamation à la présidence de la SSJB de Montréal, un poste qu'il avait déjà occupé de 1965 à 1968. Il succédait à M. François-Albert Angers qui avait exprimé le désir, malgré des pressions répétées, de ne pas remplir plus de quatre mandats à la présidence générale de la SSJB de Montréal.

Sous la présidence de M. Anger, la SSJB de Montréal était devenue très "militante". C'est notamment sous M. Angers que la SSJB a procédé, en collaboration avec les centrales syndicales, à la fondation du Mouvement du Québec français (MQF) qui vient, en quelque sorte, de se prononcer pour le Parti québécois, en dénonçant la politique linguistique du gouvernement Bourassa, notamment le bill 63. Depuis 1965, la SSJB de Montréal a amorcé un virage favorisant l'avènement d'un Québec souverain et d'un Etat unilingue français.

Lors du congrès du 11 mars, l'aile réformatrice n'avait pu présenter son candidat à la présidence, M. Yvon Sénécal, à cause de certains articles dans les règlements de la société. Toutefois, les réformateurs n'avaient pas tout perdu, puisque M. Sénécal était devenu conseiller général et que plusieurs de ses sympathisants avaient été élus au conseil général de la société.

Si l'on veut résumer en deux mots la bataille qui opposait (et qui oppose toujours) la vieille garde à l'aile des réformateurs, on peut dire que cette dernière reproche à la vieille garde de vouloir perpétuer une tradition de conflits d'intérêts en s'accrochant aux bénéfices que procurent les directorats de filiales: Service d'entraide, Economie mutuelle d'assurance et Société nationale d'assurance. Au niveau idéologique, l'aile des réformateurs reproche à la vieille garde, l'establishment du mouvement, dit-on, d'avoir "toléré la nouvelle orientation socio-politique prise par la SSJB sans l'approuver.

A la suite du congrès, le nouveau président Groulx tenta de prendre les choses en main et de contrer l'action des réformateurs. Ainsi, entre le 17 et le 24 avril suivant, à la demande du notaire Groulx, un détective privé des Investigations Geymor Inc., de Ville d'Anjou, effectua une enquête, sur l'emploi du temps de M. Gilles Caron, un membre de la faction adverse.

Le 25 avril, suite au rapport du détective, le notaire Groulx congédia M. Caron en prétextant son "insubordination" et le fait d'avoir travaillé pour une "faction". Quatre jours plus tard, l'aile des réformateurs dénonçait publiquement le notaire Groulx.

A ce sujet, M. Caron a appris que le détective privé engagé par le notaire Groulx était un ancien policier de la Sûreté du Québec. Or, c'est le jour même ou le lendemain de cet engagement que le caporal Presseau a demandé l'autorisation de brancher des tables d'écoute sur les téléphones de MM. Caron et Groulx: le rapport policier est daté du 16 avril, il demande d'accorder une "attention prioritaire" à M. Caron et toute l'opération est jugée "urgente".

D'autre part, M. Caron se demande aussi si les policiers n'espionnaient pas le notaire Groulx dans le but principal de recueillir des renseignements au sujet de M. Caron.

ISRAÉLIENS

ordonné le cessez-le-feu sur place et effectif dans les douze heures au plus tard, demande l'application des termes de la résolution 242 de 1967 — et c'est la seule référence au problème palestinien — et l'ouverture de négociations devant mener à une paix juste et durable.

Précisément, c'est l'interprétation divergente des termes de la résolution 242 qui a empêché un règlement du problème du Proche-Orient, Israël exigeant l'ouverture de négociations devant amener la reconnaissance de son existence et les Arabes insistant pour le retrait préalable d'Israël de la totalité des territoires arabes occupés au cours de la guerre des Six jours (dont Charm el-Cheikh, Jérusalem est et les hauteurs du Golan).

Au fond, cette nouvelle formule n'est valable que dans la mesure où Moscou et Washington, qui ont vu leur coopération surmonter l'épreuve du feu, réussiront à amener leurs alliés respectifs à accepter les termes d'une formule que les supergrands semblent avoir déjà cernée dans ses principales lignes.

Dès hier, Egyptiens et Israéliens revendiquaient la victoire pour leurs forces armées les premiers se trouvant sur la rive orientale du canal de Suez et les seconds "à cheval" sur les deux rives.

Les heures qui ont précédé l'application d'un cessez-le-feu entrecoupé d'échanges sporadiques, ont donné lieu aux combats probablement les plus acharnés depuis le 6 octobre.

Ainsi, alors que Damas annonçait de violents combats et des engagements à l'arme blanche au Djebel Cheikh (Hermon), les porte-parole israéliens affirmaient qu'à l'aube hier des positions clés détenues par les Syriens depuis l'offensive du 6 octobre avaient été prises d'assaut.

De même, les Libanais ont rapporté des bombardements à l'artillerie lourde dans le sud du pays, alors que les Egyptiens tentaient de déloger les Israéliens "des poches" constituées sur la rive occidentale que l'adversaire cherchait précisément à élargir.

Quant à elle, la résistance palestinienne a fait savoir qu'elle poursuivrait la lutte même si un cessez-le-feu effectif intervenait entre les autres belligérants.

En attendant que se taisent les canons et alors que chacun panse déjà ses blessures, le premier obstacle à surmonter entre les parties est la méfiance réciproque, tâche précisément que semblent devoir assumer les supergrands, en consultation avec l'Europe occidentale. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'escale effectuée hier à Londres par M. Henry Kissinger en route pour Washington.

PABLO CASALS

Barcelone les cours de violoncelle de Jose Garcia à l'Ecole municipale de musique. Il est remarqué par Albeniz qui le recommande à la régente Marie-Christine. De 1894 à 1897. Pablo Casals étudie au Conservatoire royal de musique de Madrid.

En 1898, il donne son premier grand concert international au Crystal Palace de Londres et, l'année suivante, est engagé comme virtuose aux concerts Lamoureux de Paris.

Avec le violoniste Jacques Thibaud et le pianiste Alfred Cortot, il constitue en 1904 un trio célèbre dans le monde entier. Il dirige ensuite son propre orchestre à Barcelone de 1920 à 1936.

La guerre civile le contraint à l'exil en France, à Prades, où il crée le festival qui porte son nom et où se réunissent chaque année les plus grands musiciens mondiaux.

Ayant épousé en 1957, une de ses jeunes admiratrices, Marta Montanez, il s'établit à Puerto Rico, et reprend ses tournées à travers le monde, témoignant par sa musique, de son amour pour la liberté. Il effectue ainsi à partir de 1962 sa "croisade personnelle pour la paix" en jouant son oratorio "El Pesebre" la crèche. En 1963, il reçoit la médaille présidentielle américaine de la liberté et, en 1967, le "trophée de la liberté" de l'organisation apolitique Freedom House.

Pablo Casals, qui n'a pratiquement jamais cessé de jouer en public, a également fondé un festival international de musique à Porto Rico, dont il dirigeait le conservatoire de musique. Grand officier de la Légion d'honneur, Pablo Casals est membre de nombreuses académies musicales et est décoré par plusieurs pays.

RICHARD NIXON

président par le Congrès, puisque 44% des personnes interrogées sont favorables à la destitution, 43% y sont opposés et 13% sont sans opinion. Sur une éventuelle démission volontaire de Nixon, la répartition est de 48% pour et de 43% contre avec 6% d'indifférents.

Les manifestations devant la Maison-Blanche se sont par ailleurs poursuivies hier: ainsi, quelque 200 jeunes gens brandissant des pancartes invitaient les automobilistes à klaxonner pour exprimer leur désaccord au président.

Pendant ce temps, la centrale syndicale AFL-CIO, réunie à Miami, a adopté par acclamation une motion demandant la démission, ou à défaut la destitution parlementaire, du président Nixon. Le texte adopté déclare que la démission du procureur général Richardson et l'éviction du procureur Archibald Cox sont "absolument sans précédent" dans l'histoire américaine et justifient une procédure de destitution.

La centrale AFL-CIO, traditionnellement démocrate, avait entamé après la réélection de M. Nixon un rapprochement avec la Maison-Blanche, qui s'était notamment traduit par la nomination d'un syndicaliste affilié à la centrale comme ministre du Travail. Mais le terrain d'entente n'avait jamais dépassé certains secteurs de la politique étrangère, essentiellement le Vietnam.

Quant aux résolutions qui seraient déposées ce matin à la Chambre, on dénombrait hier quelque 44 membres du Congrès favorables à leur mise en discussion immédiate. Parmi les 435 membres du Congrès, 17 se sont déclarés encore indécis et 14 sont opposés à la procédure d'impeachment.

Rappelons que, selon la Constitution américaine, c'est à la Chambre des représentants que revient l'initiative de mettre en accusation le président et c'est le Sénat, exceptionnellement présidé par le président de la Cour suprême, qui se prononce sur la destitution, à la majorité des deux-tiers.

La procédure a été utilisée 12 fois, la première en 1797 et la dernière en 1932. Un seul président en a fait l'objet, le démocrate Andrew Johnson, en 1868, mais le Sénat ne réussit pas à rassembler la majorité des deux-tiers en faveur de la destitution.

L'habeas corpus est refusé à Gérard Fontaine

Le juge Maurice Cousineau de la Cour supérieure a rejeté hier la demande d'habeas corpus présentée par Me Léo-René Maranda au nom de M. Gérard Fontaine, un individu actuellement incarcéré sur l'ordre de la Commission d'enquête sur le crime organisé.

En conséquence, Fontaine dont le nom a été mentionné à quelques reprises au sujet de l'organisation des maisons de jeu clandestines, devra attendre en cellules jusqu'au 11 décembre prochain, jour fixé pour son témoignage à l'enquête sur le crime organisé.

la météo

Dans la vallée de l'Outaouais les températures se sont élevées à près de 60 hier après-midi alors qu'elles sont demeurées entre 40 et 50 dans le bas St-Laurent. Une perturbation située sur le nord de l'Ontario devait arriver au Québec la nuit dernière et se déplacera rapidement vers l'est mardi. Quelques averses se produiront au passage de cette perturbation dans les régions centrales et dans le golfe du St-Laurent. A l'arrière de cette perturbation de l'air plus froid se déplacera lentement vers le sud et s'arrêtera mercredi suivant un axe Ottawa-Sherbrooke.

•

Abitibi, Chibougamau, la moitié nord du Lac St-Jean: nuageux. Maximum 50 à 55. Aperçu pour mercredi: dégagement et plus froid.

•

Pontiac/Témiscamingue, Laurentides, St-Maurice, Québec, la moitié sud du Lac St-Jean: Quelques passages nuageux. Maximum près de 55. Aperçu pour mercredi: généralement ensoleillé et un peu plus froid.

•

Ottawa, Montréal: généralement clair. Maximum près de 60. Aperçu pour mercredit: peu de changement.

•

Cantons de l'est: mardi ensoleillé. Maximum 55 à 60. Aperçu pour mercredi: en soleillé et un peu plus froid.

•

Baie-Comeau, Rimouski, Gaspésie, Septlles: nuageux et quelques averses. Maximum près de 45. Aperçu pour mercredi: éclaircies.

La grève paralyse l'usine Sidbec-Dosco

L'usine de la société Sidbec Dosco de Contrecoeur est complètement paralysée depuis hier à la suite du déclenchement de la grève des 120 employés de bureau qui ont commencé à ériger des piquets de grève devant l'usine, dimanche midi.

Les 1,000 métallos de l'usine ont en effet décidé hier de respecter les lignes de piquetage de leurs confrères de bureau, paralysant ainsi toutes les opérations de production.

Dimanche, 78 des 95 employés de bureau avaient décidé de recourir à la grève devant l'impasse des négociations. Le représentant des employés, M. Marcel Bureau, a déclaré que les pourparlers avaient achoppé sur la question du travail effectué par les surnuméraires, sur le problème des promotions, celui des transferts temporaires et celui de la classification dans l'échelle des salaires.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

DALLAIN. A St-Laurent, le 20 octobre 1973 à l'âge de 58 ans, est décédé, Léo Dallain (C.M.) administrateur de l'Institut de Ré de Montréal. Epoux de Claire Girard, père de Doris (madame Robert Vallée) et de Pauline, laisse aussi dans le deuil sa mère Corinne, ses frères Paul, Charles, Nicole, Marc, Joseph et sa soeur Alice (madame Gérald Lasnier). Les funérailles auront lieu mardi le 23 octobre. Le convoi funèbre partira du salon J. R. Deslauriers Limitée no 790 boul. Ste-Croix, pour se rendre à l'église Ste-Hippolyte où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière Mont-Royal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Pas de fleurs; don à l'Institut de Réhabilitation de Montréal.

GELINAS, Frère Georges-Etienne. Subitement à Montréal, le 21 octobre 1973, à l'âge de 46 ans, après 29 années de profession religieuse, est décédé le Frère Georges-Etienne Gélinas, Clerc de Saint-Viateur, professeur à l'Ecole Saint-Victor de Duvernay, Ville de Laval. Il laisse dans le deuil son père Monsieur Onias Gélinas, de Saint-Bruno; ses frères: le Père Jean-Marie Gélinas, C.S.V., vicaire à la paroisse Saint-Louis de Boucherville; Pierre, de Saint-Bruno; Roland, de Montréal; et Olindor, de Virginiatown, Ontario. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 octobre. Le convoi funèbre partira de la résidence provinciale, 450 avenue Querbes, Outremont, à 19 heures 30 pour se rendre à la Chapelle de l'Institution des Sourds de Montréal, 7,400 boulevard Saint-Laurent, Montréal, où auront lieu les funérailles, à 20 heures. Et de là au cimetière de la Congrégation, à Rigaud, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAURIN Abbé Joseph Stanislas. A Joliette, le 21 octobre 1973, à l'âge de 72 ans, est décédé M. l'abbé Joseph Stanislas Laurin, ex-professeur au Séminaire de Joliette, ex-vicaire aux paroisses de St-Ambroise, St-Alphonse, St-Pierre de Joliette, St-Cuthbert, St-Barthélemy de Montréal, St-Jean Berchman de Montréal, Ste-Maria Goretti de Montréal et ex-aumônier au Foyer du St-Rosaire de Montréal. Fils de feu M. et Mme William Laurin de St-Paul de Joliette. Retiré à la Maison Champagneur des Clercs de St-Viateur à Joliette. Il laisse plusieurs frères, soeurs, beaux-frères et belles-soeurs: Soeur Hermane Laurin des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame à Montréal, Mlles Laurence et Lucienne Laurin, infirmières à Joliette, M. et Mme Origène Laurin de St-Paul, le Dr. Fernand Laurin, dentiste à Montréal, M. Roland Brousseau de Joliette, Mme veuve Azellus Laurin de Montréal, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mercredi le 24 octobre. Le convoi funèbre partira du Salon Omer Landreville, 674 rue St-Louis à Joliette pour se rendre à l'église St-Paul de Joliette où le service sera célébré à 3:00 heures. Et de là au cimetière du même endroit, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAINT-LAURENT, Thomas Z. A Montréal, le 22 octobre 1973 à l'âge de 60 ans, est décédé, M. Thomas Z. Saint-Laurent, époux de feu Mignonne Saint-Pierre. Il laisse dans le deuil ses fils: Claude et Alain. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 octobre. Le convoi funèbre partira des Salons Alfred Dallaire Inc. & J.S. Vallée Ltée No 1111 rue Laurier ouest, Outremont à 9 heures 45, pour se rendre à l'église St-Viateur où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES DU FRERE LOUIS-DE-GONZAGUE FOURNIER CLERC DE SAINT-VIATEUR

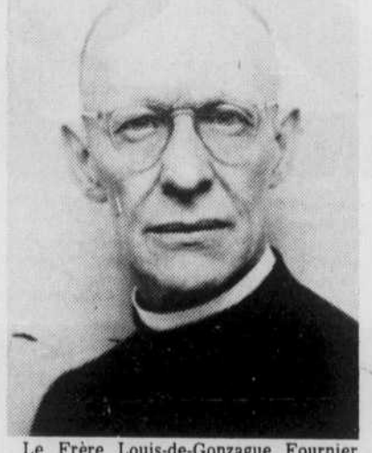

Le Frère Louis-de-Gonzague Fournier, c.s.v., est décédé le 21 octobre 1973, au Centre Champagneur de Joliette, à l'âge de 77 ans, dans la 57e année de sa profession religieuse.

Né à Baie-des-Sables, comté de Matane, le 15 décembre 1895, le Frère Louis-de-Gonzague Fournier entrait chez les Clercs de Saint-Viateur en 1915.

A la fin de son noviciat, il était nommé à l'Institution des Sourds de Montréal où il consacra les 55 années de sa vie active. Il prenait sa retraite en 1972 au Centre Champagneur de Joliette.

Le Frère Louis-de-Gonzague Fournier laisse dans le deuil, outre sa famille religieuse, son frère Monsieur Zénon Fournier de Détroit, E.U., ainsi que plusieurs neveux et nièces.

La dépouille mortelle est exposée à l'Institution des Sourds de Montréal, 7400 boulevard Saint-Laurent, Montréal, où auront lieu les funérailles le mercredi 24 octobre 1973, à 14 heures, suivies de l'inhumation au cimetière de la Congrégation, à Rigaud.

Les quatre tupamaros se rendent aux autorités boliviennes

LA PAZ (d'après AP, Reuter et AFP) — Les quatre pirates de l'air qui ont détourné samedi un Boeing argentin sur l'aérodrome de Yacuiba (Bolivie) n'ont finalement pas mis à exécution leur menace d'abattre leurs cinq otages et se sont rendus hier aux autorités boliviennes.

Les circonstances exactes de cet épilogue ne sont pas encore connues, mais la radio de La Paz a précisé que le commandement des forces militaires qui cernaient l'aérodrome avait annoncé qu'il détenait les quatre pirates de l'air, deux hommes et deux femmes et que les cinq otages avaient été libérés.

Les pirates de l'air, qui ont fait savoir qu'ils appartenaient à l'organisation uruguayenne d'extrême-gauche Tupamaros, selon les témoignages des passagers, s'étaient assurés samedi le contrôle d'un Boeing 737 de la compagnie Aerolineas Argentinas, au cours d'un vol intérieur. L'appareil avait été contraint d'atterrir sur le petit aérodrome de Yacuiba, au sud de la Bolivie, considéré comme impropre au décollage des avions commerciaux à réaction.

Pendant le week-end, les pirates ont libéré 39 personnes qui se trouvaient à bord, ne conservant que cinq otages, dont deux députés argentins et un savant français. Ils ont ensuite réclamé un appareil léger capable de décoller de Yacuiba pour se diriger semble-t-il vers Cuba, en menaçant de tuer leurs otages si cette demande n'était pas satisfaite.

Le directeur de Swissair en Argentine est enlevé

BUENOS AIRES (d'après l'AFP) — Le directeur de la Swissair pour l'Amérique latine, M. Kurt Schmidt, 43 ans et père de quatre enfants, a été enlevé hier matin, peu après qu'il eut quitté la localité de Martinez, à 15 milles au nord de Buenos-Aires, a annoncé un porte-parole de la Swissair dans la capitale argentine.

Selon des informations non confirmées, trois voitures auraient intercepté celle de M. Schmidt, lorsqu'il se rendait à son bureau; les inconnus l'auraient ensuite baillonné et lui auraient injecté un somnifère.

Kennedy veut préparer la réduction des GIs d'Europe

ANKARA (AFP) — Le sénateur démocrate Edward M. Kennedy a fait lire hier matin devant la commission militaire de l'Assemblée annuelle de l'Atlantique-Nord, réunie depuis dimanche à Ankara, un discours proposant de commencer à préparer dès maintenant la réduction des forces américaines en Europe.

Le discours de M. Kennedy a été lu par le sénateur T.J. McIntyre, démocrate du New-Hampshire, qui est resté à Ankara avec le sénateur J.K. Javits et trois autres membres du Sénat, alors que tous les autres parlementaires membres de la délégation américaine sont rentrés dimanche soir à New York, à peine arrivés en Turquie, en raison des nouveaux rebondissements de l'affaire du Watergate

"Je crois que nous devrions commencer à préparer la réduction des forces américaines sur le continent, déclare le sénateur Kennedy. On peut espérer qu'une partie de ce processus s'inscrira dans les négociations "MBFR" mais l'autre partie doit se trouver ici au sein de l'OTAN, elle doit être réalisée par des consultations étroites en vue de nous préparer à un changement, que les négociations avec l'Est aboutissent ou non."

MONTROSE
ESCOMPTES EN VIGUEUR
12 MOIS PAR ANNÉE

VENTE DE DISQUES CLASSIQUES

MONTROSE
ESCOMPTES EN VIGUEUR
12 MOIS PAR ANNÉE

WARNER · polydor · PHILIPS · COLUMBIA · Capitol · TELEFUNKEN · LONDON ffrr · Deutsche Grammophon

JÉSUS-CHRIST SUPERSTAR - Avec Eddy Mitchell - Nino Ferrer - Nicoletta - Les Poppys - Barclay 20047 - Sugg. $2.98.

ADAMO - Crazy lue - Femme aux yeux d'amour - Quand tu reviendras - Je suis une chanson etc. - Pathé SPAO 67342 - Sugg. $6.29

D J'aiørencontré l'homme de ma vie - La Dolce - My love - Tu te reconnaîtras - Rien qu'une larme - Riviera 70037 - Sugg. $6.29.

RAYMOND LEFEBVRE - SOUL SYMPHONY - 40ième symph. de Mozart - 5ième symph. de Beethoven - Canon de Pachelbel - Largo de Handel - Riviera 70025 - Sugg. $6.29.

MONIQUE LEYRAC - MES PREMIÈRES CHANSONS - Paraplules de Cherbourg - Si les bateaux - La chanson d'Irma - La fiancée du pirate - Columbia KHF 90232 - Sugg. $2.98.

LOUISE FORESTIER - La prison de Londres - Le réel de la cour - L'hirondelle - L'aile du vent - Les bûcherons - Gamma GS 167 - Sugg. $5.98.

PAULINE JULIEN - Allez voir, vous avez des ailes - Ti-Cul Lachance - Comme si - La croqueuse de 222 etc. - Zodiaque ZOX-6007 - Sugg. $6.29.

JULIEN CLERC - Si on chantait - Le canon de la nation - Laisse le monde - Le marteau - Le patineur, etc. - Pathé SPAO 67 329 - Sugg. $6.29.

MIREILLE MATHIEU - DISQUE D'OR - Mon credo - Qu'elle est belle - Pourquoi le monde est sans amour - Acropolis Adieu - Polydor 2424 086 - Sugg. $6.29.

GILLES VIGNEAULT - Jack Monoloy - Jos Monferrand - Caillou la pierre - La danse à St-Dilon - Am'nez-en d'la pitoune - Columbia XHF 90082 - Sugg. $2.98.

CLAUDE DUBOIS - Comme un million de gens - petite histoire - belle famille - ceux que je connais - Columbia GFS 90225 - Alb. de 2 disques - Sugg. $7.98.

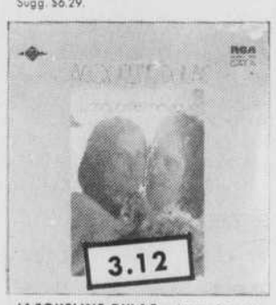

JACQUELINE DULAC - Lorsqu'on est heureux - Venise sous la neige - Les chavaux - Le printemps à Paris, etc. - RCA CGPSX-399 - Sugg. $3.98.

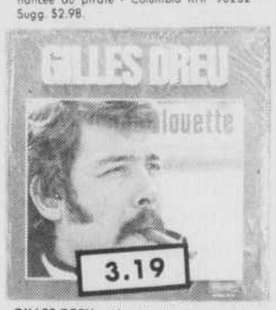

GILLES DREU - Alouette - Moise - Ma mère me disait - Si le coeur vous en dit - Pourquoi Bon dieu - Musidisc CV 1239 - Sugg. $3.98.

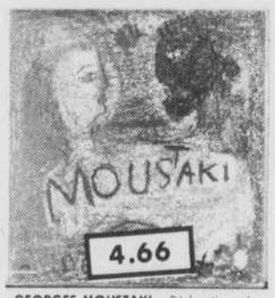

GEORGES MOUSTAKI - Déclaration - Le quotidien - L'apolitique - Les enfants d'hier - Polydor 2473 019 - Sugg. $6.29.

CLAUDE LÉVEILLÉE à PLACE DES ARTS 1964 - Frédéric - Rupture - Le réel de la ville - Pour toi - Carousel - La source, etc. - Columbia KHF 90209 - Sugg. $2.98.

DIANE DUFRESNE - OPÉRRA CIRQUE - A part de c'aje me sens ben - Le tour du bloc - On tourne en rond - La fin du monde est pour aujourd'hui - Attention la terre - Le dernier show - La joute des étoiles - Comme des chiens - La marche nuptiale des, etc. - Barclay 80172 - Sugg. $6.29.

GUY SKORNIK - HISTOIRES DE FOUS - Tchaikovsky & Co. II - Histoire de la fleur - Bilil - Tout va bien ce matin - I love me - Fol amour - 1873-1973, etc. etc. - PHILIPS 6325.032 - Sugg. $6.29.

ANDRÉ GAGNON - PROJECTION - Les forges de St-Maurice - Columbia FS 90159 - Sugg. $6.49.

MARC FAVREAU - En fin Sol - BARCLAY 80160 - Sugg. $6.29.

CLAUDE LANDRÉ - Mon oeil sur les actualités - Transcanada Musique Service Album de deux disques - Sugg. $6.29.

GILLES VIGNEAULT - RÉCITAL À LA COMÉDIE-CANADIENNE 1965 - Présentation - Les gens de mon pays - Le livre - Souviens-toi - Ti-Paul - Tombe la nuit - Mon Pays, etc. etc. - COLUMBIA KHF 90233 - Sugg. $2.98.

FÉLIX LECLERC - ALOUETTE EN COLÈRE - Viendra-t-elle aujourd'hui - My neighbour is rich - La légende du petit ours gris - Un soir de Février - Les 100,000 façons de tuer un homme - Races du monde - Tu t'en iras demain, etc. - PHILIPS 6325.022 - Sugg. $6.29.

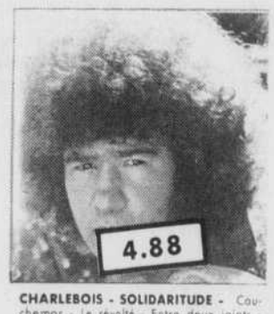

CHARLEBOIS - SOLIDARITUDE - Cauchemar - Le révolté - Entre deux joints - Witchi tai to Cajun Stripper - Alchimie - Insomnie - Adieu alouette - vivre en ce pays - Avril sur Mars - Le piano - BARCLAY 80173 - Sugg. $6.29.

TCHAIKOVSKY - Symphonie no 4 - Phil. Berlin - Karajan - Angel S-36884 - Sugg. $6.98.

MOZART - Les 4 concertos de cor - Brain - Orch. Philarmonia - Karajan - Angel 35092 - Sugg. $6.98.

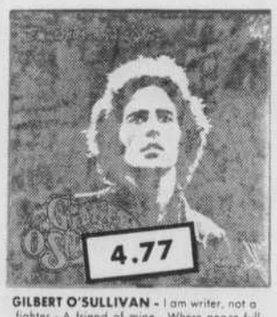

GILBERT O'SULLIVAN - I am writer, not a fighter - A friend of mine - Where peace full waters flow - Ooh baby - I have never loved you as much, etc. etc. - LONDON MAM-7 - Sugg. $6.29.

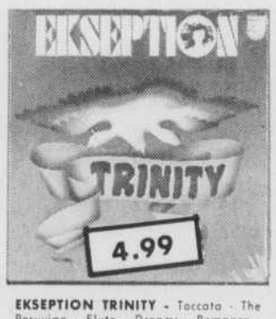

EKSEPTION TRINITY - Toccata - The Peruvian - Flute - Dreams - Romance - Improvisation, etc. - PHILIPS 6423.56 - Sugg. $6.29.

SEALS & CROFTS - DIAMOND GIRL - Ruby Jean - and billie lee - Intone my servant - Nine houses - Come down (on you) Jessica, etc. etc. - WEA MUSIQUE BS 2699 - Sugg. 6.29.

CHICAGO - Feeling Stronger every day - Just you 'N' me - Something in this City - Rediscovery, etc. etc. - COLUMBIA KC 32400 - Sugg. $6.49.

ALICE COOPER - $ BILLION DOLLAR BABIES $ - Elected - I love the head - Sick things - Hellow, Murray, etc. etc. - Warner Bros. BS 2685 - Sugg. $6.29.

LED ZEPPELIN - HOUSES OF THE HOLY The song remains the shame - The rain song - The crunge - Dancing day - The ocean, etc. ATLANTIC SD 7255 - Sugg. $6.29.

SLY AND THE FAMILY STONE - FRESH - In time - If you want me to stay - Let me have it all - Frisky - Keep on dancin - Babies makin' babies, etc. - COLUMBIA EPIC - KB 32 Sugg. $6.49.

ROBERTA FLACK - KILLING ME SOFTLY Jesse - No tears - I am the girl - When you smile - River, etc. - ATLANTIC SD 7271 - Sugg. $6.29.

FRANK ZAPPA - OVER-NITE SENSATION AND THE MOTHERS - Camarillo brillo - I am the slime - Dinah Mae Hummm, etc. - Warner Bros - MS 2149 - Sugg. $6.29.

VAN MORRISSON - HARD NOSE THE HIGHWAY - Snow in San Anselmo - Wild children - The great deception - Purple heater, etc. etc. - Warner Bros. - BS 2712 - Sugg. $6.29.

KEN TOBIAS - THE MAGIC'S IN THE MUSIC - On the other side - Good to be alive in the Country - My my - Clouded blue, etc. - MGM SE-4917 - Sugg. $6.29.

ROD STEWART - SING IT AGAIN ROD - Reason to believe - You wear it well - Mandolin wind - Country comfort - Street fighting man - Lost Paraguayos, etc. - Mercury SRM 1-680 0629 - Sugg. $6.29.

THE ROLLING STONES - Coats Head soup, etc. etc. - WEA - COC 59101 - Sugg. $6.29.

M. DIBANGO - SOUL MAKOSSA - O Boso - New-bell - Nights in Zeralda - Dangwa wild man in the city, etc - LONDON - DL 3006 - sugg. $6.29.

DEEP PURPLE - MADE IN JAPAN - Highway Star - Osaka - 16th August 1972 - Smoke on the water - The mule - Tokyo - 17th August 1972: Stranger kind of Woman - Space truckin, etc. etc. - Warner Bros. - 2 WS 2701 - Album de deux disques - Sugg. $12.58.

GEORGES HARRISSON - Living in the material world, etc. - APPLE (Capitol) - SMAS 3410 - Sugg. $6.29.

WAR DELIVER THE WORD - In your eyes - Gypsie man - Me and baby brother - Deliver the word, etc. - U.A. (Capitol) 128 - Sugg. $6.29.

PETE SINFIELD - STILL - The song of the sea goat - Under the sky - Will it be you envelopes of yesterday - The night people, etc. - MANTICORE (Warner) - MC 0.629 - Sugg. $6.29.

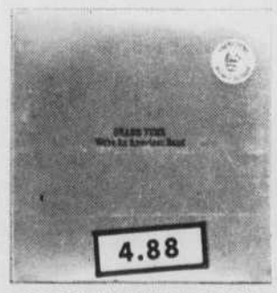

GRAND FUNK - WE'RE AN AMERICAN BAND - Creepin' the railroad - Black licorice - Stop lookin' back, etc. - EMI (Capitol) SMAS-11207 - Sugg. $6.29.

NEIL YOUNG - TIME FADES AWAY - Journey thru the past - Yonder stands the sinner - Don't be denied - The bridge - Lost dance - Sports at San Diego, etc. etc. - WARNER - MS 2151 - Sugg. $6.29.

CANTATA CANADA - PART ONE (with libreto) A Rock Musical about the people of Canada - Overture from cantata Canada - Beware of the heavy hand - The Companies - The plains of Abraham - A hit Or A Miss - Klondike - The great depression Farmers Lament - Bookends for A Nation - The hired man - Strangers from A Strange Land - CAPITOL - SPAL 17000 - Sugg. $7.98.

JETHRO TULL - A PASSION PLAY - Ian Anderson: vocal acoustic guitars flute ssoprano and soprano saxophones. Martin Barre: electric guitar. John Evan: Piano organ synthesizer speech. Jeffrey Hammond-Hammond: bass guitar vocal. Barrimore, Barlow: drums timpani glockenspeil marimba - Music and lyrics by Ian Anderson exerpt the story of the hare who lost his spectacles. WEA - CHR 1040 - Sugg. $6.29.

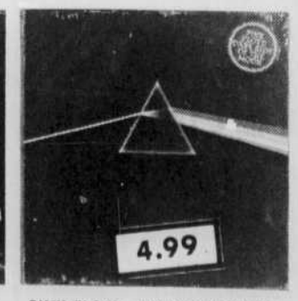

PINK FLOYD - DARK SIDE OF THE MOON - Speak to me - breath - On the run - Time - The great gig in the sky - Money - US and them - Any colour you like - Brain damage - Eclipse - CAPITOL - SMA 11163 - Sugg. $6.29.

COMMANDES POSTALES

A) PAYABLE À L'AVANCE PAR CHÈQUE OU MANDAT

1. Valeur de disques 2. 8% de taxe 3. 50¢ frais maximum de 1 à 3 disques y compris frais de timbres et emballages.

B) C.O.D. PAYABLE SUR LIVRAISONS

1. Valeur de disques 2. 8% de taxe 3. 50¢ frais minimum pour 1 à 3 disques y compris frais de timbres et emballages 4. Frais de collection du facteur: 50¢ jusqu'à Valeur de $10.00 et $1.00 pour valeur de $10.00 et plus.

VALABLE JUSQU'AU 3 NOVEMBRE

LE MAGASIN EST OUVERT DU LUNDI AU MERCREDI JUSQU'À 6H. JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9H. SAMEDI JUSQU'À 5H.

CENTRE DU DISQUES

MONTROSE

3162 EST, rue BÉLANGER, MONTRÉAL 408 - Tél.: 729-2831

La coopération soviéto-US a surmonté l'épreuve du feu

MOSCOU (par Edouard Dillon, de l'AFP) — Le secrétaire d'Etat américain, M. Henry Kissinger, a quitté Moscou hier matin après avoir fait une démonstration impressionnante de l'efficacité apparente de l'entente américano-soviétique pour la solution des problèmes internationaux.

En six heures de négociations avec le secrétaire général du Parti communiste de l'URSS, M. Leonid Brejnev, samedi et dimanche, les deux super-puissances sont parvenues à se mettre d'accord pour recommander un arrêt immédiat des hostilités au Proche-Orient assorti de la promesse implicite que les Etats-Unis et l'Union soviétique s'emploieraient à faire évacuer les troupes israéliennes des territoires conquis lors de la guerre des Six jours en 1967. Douze heures après que l'accord eut été acquis à Moscou, le conseil de sécurité votait la résolution américano-soviétique à l'unanimité — moins l'abstention chinoise.

Quel que soit l'effet que l'accord de Moscou est destiné à avoir sur le terrain, il marque une étape importante dans le développement de la coopération américano-soviétique.

Les déclarations de M. Kissinger avant son départ de Moscou montrent clairement que l'entente américano-soviétique, jusqu'ici au moins, a survécu à l'épreuve la plus grave qu'elle ait eu à affronter depuis le "sommet" de Moscou il y a quinze mois, et qu'elle en sort même apparemment renforcée.

"Nous croyons, a dit le secrétaire d'Etat américain, que les conversations qui se sont déroulées ici contribueront à la paix dans le monde en général et à une nouvelle amélioration des relations américano-soviétiques".

M. Brejnev a conduit personnellement les négociations dans la droite ligne de sa politique de "détente" au risque même de rendre l'URSS vulnérable dans le tiers monde aux accusations de "collusion" avec les Etats-Unis.

Dans quel sens l'accord de Moscou affectera les relations de l'URSS avec les pays arabes et son influence au Proche-Orient et dans le tiers monde dépendra des suites qu'il aura sur le terrain.

A condition que tout aille bien au cours des prochains jours, l'accord des deux grands arrive à point pour donner un nouvel éclat à une manifestation que le Kremlin prépare de longue date pour célébrer la politique de détente de M. Brejnev: le "congrès mondial des forces de paix".

C'est en triomphateur que M. Brejnev pourra se présenter devant le Congrès, jeudi, pour prononcer le discours d'ouverture.

MOSCOU (AFP) — Un porte-parole du ministère soviétique des Affaires étrangères s'est refusé hier soir à confirmer ou à démentir les rumeurs selon lesquelles le premier ministre de l'URSS, M. Alexei Kossyguine, serait au Proche-Orient.

M. Kossyguine, qui s'était rendu au Caire du 16 au 19 octobre, n'a pas participé samedi et dimanche aux entretiens de MM. Leonide Brejnev et Henry Kissinger, ce qui a suscité un certain étonnement.

La rumeur a couru avec persistance hier que M. Kossyguine avait en fait quitté la capitale soviétique, et l'hypothèse a été avancée qu'il était allé cette fois-ci à Bagdad et à Damas, mais elle n'a reçu aucune confirmation.

De son côté, l'agence irakienne d'information a annoncé de Beyrouth que M. Kossyguine était arrivé hier au Caire.

La négociation du Kremlin sur une formule conjointe de cessez-le-feu au Moyen-Orient, conduite du côté soviétique (à gauche) par M. Leonid Brejnev et du côté américain (à droite) par Henry Kissinger. (Téléphoto AP)

La complicité agissante de Kissinger et Dobrynine

WASHINGTON (de Fernand Moulier) de l'AFP) — Deux hommes liés par une amitié qui transcende les vicissitudes de l'actualité ont été les principaux artisans du projet de règlement politique du conflit au Moyen-Orient: Henry Kissinger, 50 ans, secrétaire d'Etat américain depuis exactement un mois, et Anatoly Dobrynine, 53 ans, ambassadeur d'URSS à Washington depuis 1962.

L'un et l'autre ont certes agi sur instructions de leurs chefs respectifs Richard Nixon et Leonid Brejnev. Mais ces instructions auraient pu rester lettre morte sans la véritable complicité qui existe depuis cinq ans entre Henry Kissinger et Anatoly Dobrynine. Lorsque tout était calme sur le front diplomatique, les deux hommes se rencontraient au moins trois fois par semaine, à l'époque où Kissinger était conseiller du président Nixon pour les questions de sécurité, c'est-à-dire aussi bien pour la politique étrangère que pour la défense. C'était généralement Dobrynine qui allait prendre le petit déjeuner chez Kissinger dans sa maison de Georgetown. En période de crise, les deux hommes se rencontrent ou se téléphonent plusieurs fois par jour.

Dans son bureau à la Maison-Blanche, Kissinger avait un tableau accroché au mur, où l'on pouvait lire au dos la dédicace suivante: "A mon ami Henry" (signé Anatoly)."

A plusieurs reprises, et notamment pendant la crise provoquée par le bombardement américain de Hanoï et de Haïphong, ce sont Kissinger et Dobrynine qui évitèrent la rupture entre les deux super-grands.

On rappelle qu'au plus fort de l'affrontement américano-soviétique, alors que la plupart des observateurs pensaient que Richard Nixon devrait annuler son voyage à Moscou, Kissinger, dépêché auprès de Brejnev pour tenter de sauver la situation, avait pour compagnon dans son avion de l'US Air Force Anatoly Dobrynine. Celui-ci, coqueluche du Tout-Washington, connaît l'Amérique mieux que quiconque: il y a passé presque toute sa carrière, à l'exception de trois années pendant lesquelles il dirigea à Moscou la section américaine du ministère des Affaires étrangères.

Il était à Washington au moment de l'affaire des missiles soviétiques à Cuba. Il ne cache pas son admiration pour Henry Kissinger qu'il considère, selon sa propre expression, comme un être exceptionnel. Très libre de propos, il doit être redoutable en discussion. Mais Kissinger a la réputation d'être au moins aussi dur que lui. La géopolitique les passionne. Ce ne sont pas des sentimentaux.

Les grandes manoeuvres diplomatiques

par l'AFP

Les voyages de MM. Alexei Kossyguine au Caire et Henry Kissinger à Moscou ont constitué les points culminants des grandes manoeuvres diplomatiques qui ont été entreprises depuis le déclenchement du 4ème conflit israélo-arabe.

Pendant la première semaine de ce conflit, les deux super-grands ont réaffirmé leur soutien respectif à leurs alliés traditionnels. Tandis que dès le début de la deuxième semaine il devenait évident qu'ils avaient entrepris une course contre la montre pour trouver un compromis qui permette de déboucher sur un cessez-le-feu et des négociations de paix.

Voici un résumé succinct de ces démarches diplomatiques:

● 6 octobre: M. Henry Kissinger, secrétaire d'Etat américain, lance un appel au cessez-le-feu, préconisant un retour aux lignes d'avant le 6 octobre.

● 7 octobre: le Conseil de sécurité, réuni à la demande des Etats-Unis, se sépare sur un constat de carence, l'URSS exigeant, pour un cessez-le-feu, le retrait des forces israéliennes sur les lignes qu'elles occupaient avant la Guerre des Six jours. Le même jour, Moscou avait lancé un avertissement à Israël.

● 8 octobre: échange de messages entre le président Richard Nixon et M. Leonide Brejnev. Impasse au Conseil de sécurité.

● 9 octobre: message de Brejnev au président algérien Houari Boumediene incitant les Arabes à témoigner leur solidarité avec l'Egypte et la Syrie.

● 10 octobre: les Etats-Unis lancent un appel à l'URSS pour qu'elle exerce une influence modératrice dans le conflit israélo-arabe. La Grande-Bretagne décrète l'embargo sur les armements à destination du Proche-Orient. Le Pentagone confirme que l'URSS a établi un pont aérien pour livrer des armements à l'Egypte et à la Syrie.

A l'ONU, M. Michel Jobert offre le concours de la France "pour que la guerre s'apaise rapidement et ne puisse renaître".

● 11 octobre: Les contacts diplomatiques se multiplient. M. Andrei Gromyko reçoit six ambassadeurs arabes à Moscou.

● 12 octobre: par l'intermédiaire de l'agence Tass, Moscou lance un second avertissement à Israël, affirmant que l'URSS "ne peut rester indifférente devant ses actes criminels".

M. Kissinger affirme que la politique de détente n'est pas en danger, malgré le risque d'escalade.

● 13 octobre: Washington confirme officiellement ses livraisons d'armes à Israël.

Les neufs pays du Marché commun lancent un appel au cessez-le-feu qui devrait "en même temps" ouvrir la voie à une véritable négociation dans un cadre approprié permettant de mettre en oeuvre un règlement du conflit conforme à toutes les dispositions de la résolution 242.

● 14 octobre: le président Houari Boumedienne d'Algérie fait une visite-éclair à Moscou où il a seize heures d'entretiens avec les dirigeants soviétiques. Washington se déclare prêt à accepter un cessez-le-feu "sur place".

● 15 octobre: le ton se durcit à Moscou, tandis qu'à Washington le président Nixon laisse entendre, en se référant notamment au précédent libanais de 1958, que les Etats-Unis sont prêts à intervenir militairement si l'existence d'Israël était en danger.

● 16 octobre: M. Kossyguine se rend au Caire en mission de paix, pour trois jours d'entretiens dans le plus grand mystère. Le même jour, le président Anouar Sadate d'Egypte affirme être prêt à accepter un cessez-le-feu sur la base d'un retrait des forces israéliennes sur les lignes de 67 et propose d'assister à une "conférence internationale de la paix, dans le cadre de l'ONU" avec toutes les partis intéressées.

Mme Meir, le même jour, déclare qu'elle n'acceptera pas de cessez-le-feu sans un échange de tous les prisonniers.

● 17 octobre: un porte-parole du département d'Etat confirme que Moscou et Washington discutent d'une résolution commune à l'ONU pour un cessez-le-feu. M. Kissinger déclare que ce conflit est "un test de la détente". Le président Nixon reçoit quatre ministres des Affaires étrangères arabes.

Le même jour, la "guerre du pétrole" commence, avec la décision prise à Koweit par dix Etats arabes producteurs de diminuer la production d'un minimum de 5 pour cent par mois jusqu'à l'évacuation des territoires occupés par Israël.

● 18 octobre: la pression pétrolière sur les Etats-Unis s'accentue.

● 19 octobre: M. Kossyguine quitte Le Caire. Le plan de paix soviétique prévoirait la garantie des deux super grands pour un règlement définitif. Les contacts américano-soviétiques s'intensifient.

● 20 octobre: M. Henry Kissinger est attendu à Moscou, à la demande du gouvernement soviétique. Tout indique que l'URSS et les Etats-Unis vont prendre une initiative commune en vue de mettre fin au conflit israélo-arabe.

● 21 octobre: Moscou et Washington proposent au Conseil de sécurité une résolution commune qui demande aux parties présentes aux combats un cessez-le-feu dans les douze heures, de commencer immédiatement après le cessez-le-feu l'application de la résolution 242 du Conseil de sécurité et qui décide que "immédiatement et en même temps que le cessez-le-feu des négociations commenceront entre les parties en cause sous des auspices appropriés en vue d'instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient".

● 22 octobre: la résolution est adoptée à l'unanimité moins la voix de la Chine qui n'a pas pris part au vote. Israël accepte cette résolution, suivi plus tard de l'Egypte. On ignore la position de la Syrie. M. Kissinger se rend en Israël.

Quatre guerres entre Israël et les Arabes depuis le 15 mai 48

PARIS (en l'AFP) — L'acceptation du cessez-le-feu au 17ème jour de la guerre ne fait pas de ce conflit le plus long qui ait opposé Israël à ses voisins arabes.

Le premier conflit, né le 15 mai 1948, le jour de la proclamation de l'Etat hébreu par M. David Ben Gourion, avait duré plusieurs mois. S'il est vrai qu'Israël ne disposait pas alors d'une armée moderne et entraînée et si des trêves successives avaient été conclues successivement avec chacun des cinq adversaires d'Israël, les armistices ne furent conclus qu'au cours de l'année 1949 à l'île de Rhodes, le dernier et le plus difficile à conclure ayant été l'armistice avec la Syrie.

Dès lors, une commission de trêve de l'ONU installée dans le "no man's land" de Jérusalem avait tenté d'éviter un retour de conflit.

La guerre de 1956, déclenchée le 29 octobre, qui dura cent heures et fut suivie par l'intervention franco-anglaise sur Port-Saïd, avait révélé les qualités de tacticien du général Moshé Dayan. Mais en mars 1957, le premier ministre David Ben Gourion ordonnait le retrait de toutes ses troupes qui occupaient le Sinaï et remettait les positions conquises aux "forces bleues" de l'ONU, notamment Charm el-Cheikh et El Arich. L'Egypte avait été alors le seul adversaire d'Israël.

La guerre du 5 juin 1967, qui devait porter le nom de "Guerre des Six jours" avait opposé Israël a ses trois adversaires égyptiens, jordaniens et syriens que les forces de Tel Aviv mirent méthodiquement hors de combat, les Syriens étant les derniers à combattre. Israël occupait dès lors un territoire quatre fois plus grand que sa superficie de 1949.

L'abstention chinoise ou le refus de la "collusion" des super-puissances

PEKIN, (par Serge Romensky, de l'AFP) — En s'abstenant dans le vote du Conseil de sécurité sur la résolution américano-soviétique appelant à un cessez-le-feu au Proche-Orient, la Chine a souligné sa volonté de rester à l'écart du jeu des super-puissances.

La Chine reste ainsi fidèle à ses principes, tout en réservant sa position sur le fond du problème israélo-arabe.

Du point de vue de Pékin — et le délégué chinois, M. Huang Hua, n'a pas manqué de le souligner devant le Conseil de sécurité — la résolution adoptée est une manifestation éclatante de la "collusion" soviéto-américaine. M. Huang Hua a d'avance lancé un avertissement, en déclarant que cette résolution tendait à imposer à nouveau un état de "ni guerre, ni paix" aux peuples arabes, ce qui revenait à dire qu'elle ne résoudrait rien.

Cet avertissement s'inscrit aussi dans la ligne constante de Pékin, selon laquelle c'est seulement par une action coordonnée et indépendamment des "super-puissances", que les pays arabes pourront "rétablir leurs droits usurpés".

La position chinoise, exprimée notamment dans un message du premier ministre Chou En-lai au président Anouar Sadate dans les premiers jours de la guerre, paraît avoir été favorablement accueillie dans les milieux diplomatiques arabes de la capitale chinoise.

D'autre part, Pékin ne manquera pas de tirer la leçon de la nouvelle "collusion" soviéto-américaine, une collusion qui, dans l'analyse chinoise, se manifeste de deux façons contradictoires: rivalité dans les ambitions, menant jusqu'à la confrontation, mais aussi complicité pour imposer l'une ou l'autre "hégémonie". A cet égard, la visite que le secrétaire d'Etat M. Henry Kissinger, devrait effectuer en Chine à partir de vendredi acquiert une importance supplémentaire. M. Kissinger devra trouver des arguments pour persuader les dirigeants chinois que les Etats-Unis restent, pour la Chine, la moins dangereuse des deux "hégémonies".

Au demeurant, on s'interroge de plus en plus, dans la capitale chinoise, sur le point de savoir si M. Kissinger arrivera en Chine à la date prévue. De source américaine, on se contentait hier de dire qu'aucune notification officielle d'un éventuel ajournement n'avait encore été faite.

Lorsque
VOTRE DENTIER
menace de lâcher
Vous craignez que votre dentier ne vous "lâche" au mauvais moment? La poudre adhésive FASTEETH® le tiendra plus solidement et plus longtemps. Evitez la gêne! Pour votre confort et votre tranquillité, employez la poudre adhésive FASTEETH. Un dentier qui tient est indispensable à votre santé. Consultez votre dentiste régulièrement.

Même l'hiver!

Depuis longtemps déjà, l'hiver n'est plus un problème.

Il y a dix ans, Montréal était un port saisonnier mais cette époque est révolue. Maintenant la navigation va bon train 12 mois par année. Durant l'hiver 1972/73, plus de 300 navires ont remonté le St-Laurent jusqu'à Montréal.

Si vous importez ou exportez des marchandises, il vous faut connaître les multiples avantages qu'offre le Port de Montréal, desserte naturelle située à proximité des plus importants marchés canadiens et américains, et de leurs zones industrielles. Aucune écluse entre le port et la haute mer. Au Port de Montréal, on peut manutentionner toutes les catégories de cargaisons, et les installations pour conteneurs sont parmi les plus élaborées qui soient. Ajoutez à tous ces avantages un service de sécurité réputé pour son efficacité. Voilà Montréal, voie d'accès facile à longueur d'année.

La voie d'accès facile.

Port de Montréal

Cité du Havre, Montréal 103, Québec, Canada.

LES ÉLECTIONS AU QUÉBEC

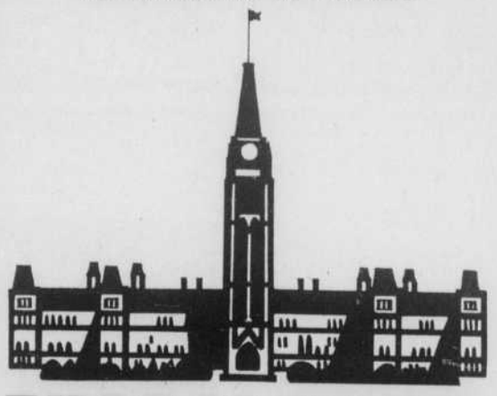

BILAN ET AVENIR DU FÉDÉRALISME

Les représentants des partis politiques s'affrontent sur la question fondamentale du fédéralisme.

ANDRÉ HARVEY
Parti libéral
YVES GONTHIER
Union nationale
MARC de GOUMOIS
Parti créditiste
CLAUDE MORIN
Parti québécois

UN DÉBAT ESSENTIEL À NE PAS MANQUER

DEMAIN
MERCREDI 24 OCTOBRE
9h05

Animateur: RÉAL BARNABÉ

PRÉSENT QUÉBEC

CBF-690

de David Daure, au Caire

L'entreprise militaire a redonné à l'Egypte le leadership arabe

LE CAIRE (AFP) — Bien que de nombreuses incertitudes demeurent quant au règlement final de la crise du Proche-Orient, un premier bilan de cette 4ème guerre israélo-arabe peut être tenté. La réussite militaire et "en même temps la surprise" qu'a constitué la traversée du canal de Suez par l'armée égyptienne le 6 octobre n'a pas eu seulement un bénéfice moral pour les Egyptiens. Elle donne à l'Egypte une crédibilité militaire qu'elle avait complètement perdue après la Guerre des Six jours.

Concrètement, cela signifie que, si dans l'avenir l'Egypte menace de faire la guerre, le monde extérieur la croira.

Cette entreprise militaire a redonné également à l'Egypte son rôle de première puissance arabe qu'elle avait perdu depuis la Guerre des Six jours et surtout depuis la mort de Nasser, au profit notamment du roi Faycal et du Colonel Kadhafi.

Dans cet ordre d'idées la guerre égypto-israélienne, même si elle ne se termine pas sur un complet succès pour l'Egypte, contredit l'analyse des extrémistes arabes, des révolutionnaires palestiniens au colonel Kadhafi, selon laquelle la lutte contre Israël passe d'abord par la révolution arabe.

Le président Sadate a démontré qu'un régime modéré et même bourgeois pouvait faire la guerre contre Israël et lui porter des coups sérieux.

Enfin sur le plan intérieur, la traversée du canal a redonné aux Egyptiens une confiance en eux qui, si elle est bien exploitée, peut être utilisée au bénéfice du développement du pays.

L'un des obstacles à ce développement, en effet, c'était le doute profond du pays sur lui-même. Ces éléments sont maintenant acquis et ne peuvent plus être remis en question.

Par contre, cette guerre a des éléments négatifs. Ils sont de deux ordres: d'abord il semble bien qu'un "condominium" américano-soviétique sur la région va s'établir peu à peu tendant à faire des pays concernés des pays à souveraineté limitée. La dépendance à l'égard de l'étranger va s'accroître sans que la contrepartie que l'on tirait de la guerre froide puisse jamais être retrouvée.

Ensuite cette quatrième guerre israélo-arabe — la plus coûteuse et la plus dure — a des chances sérieuses de déboucher sur un vrai règlement de la crise du Proche-Orient.

Les pays concernés, en particulier l'Egypte, vont donc devoir s'attaquer aux vrais problèmes sociaux et politiques que la guerre contre Israël permettait d'éluder. L'alibi de la "bataille" ne pourra plus servir pour escamoter les faiblesses de la société. Les problèmes économiques, sociaux et politiques que posera le passage de l'état de "ni guerre ni paix" à celui de la paix tout court, seront d'autant plus redoutables que l'on y a moins pensé au cours de ces dernières années.

Un bilan du Pentagone

(AFP) — Le bilan des pertes selon le Pentagone s'établissait comme suit au 21 octobre:

Avions abattus:
Israël, 160 sur 490. Arabes: 400 sur 1,020.

Chars détruits:
Israël: 850 sur 1,700, Arabes: 1,850 sur 3,670.

Tués et blessés:
Israéliens, plus de 4,000. Arabes, quatre fois plus.

Prisonniers:
Israéliens 414. Arabes: 1,500.

de Félix Bolo, à Tel Aviv

Israël estime avoir gagné la guerre mais pense qu'il y en aura d'autres

TEL AVIV (de Felix Bolo, de l'AFP) — Israël a gagné la guerre, d'une façon définitive, que le cessez-le-feu soit appliqué ou non sur les deux fronts, égyptien et syrien, estiment les chefs militaires à Tel Aviv.

Ils font valoir qu'au moment où le cessez-le-feu entre en application sur le front égyptien à 18.52 heures, les forces israéliennes occupent 1.200 kilomètres carrés de territoire en Egypte même, ne se trouvent qu'à 80 kilomètres du Caire, coupent les routes de Suez au Caire, ont contourné les deux Lacs Amers et ont atteint le canal de Suez sur la rive occidentale (en Egypte) enfermant les troupes égyptiennes dans un demi-cercle allant de leur tête-de-pont au nord du Grand Lac Amer jusqu'aux faubourgs sud d'Ismaïlia. Les autres forces égyptiennes, qui avaient traversé le canal sur les premiers jours de la guerre pour s'installer sur la rive orientale du canal, sont pratiquement coupées de leurs arrières.

"Elles ne sont pas encore totalement isolées au moment où je vous parle, 45 minutes avant le cessez-le-feu", a déclaré le général Shlomo Gazith, membre de l'état-major qui donnait hier soir à Tel Aviv la conférence de presse quotidienne sur la situation. "Mais en quarante-cinq minutes, bien des choses peuvent se passer surtout dans une guerre de chars", a-t-il ajouté.

Le cessez-le-feu, s'il est observé par les Egyptiens, privera Israël d'une victoire encore plus grande, a laissé entendre le général Gazith. "Nous n'avons pas repoussé les Egyptiens entièrement de l'autre côté du canal de Suez. Mais nous sommes maintenant de l'autre côté. Ils ne pourront plus rien faire sans notre consentement".

La situation sur le front syrien est différente. Il n'y a pas de cessez-le-feu, tout au moins pas officiellement, puisque la Syrie n'a pas répondu à la résolution du Conseil de sécurité. Les combats continuent donc. Mais les Israéliens sont désormais fermement établis sur une ligne qui leur permet de menacer directement Damas, la capitale syrienne dont ils ne sont qu'à 40 kilomètres. Il ne reste plus une seule unité syrienne ou d'autres pays arabes sur les hauteurs du Golan qui dominent toute la vallée du Jourdain. Les quatre dernières positions syriennes sur le mont Hermon ont été prises hier matin par les Israéliens. Les Syriens ont perdu, selon le général Gazith, 50% de leurs troupes et de leurs pilotes. Ils ne sont plus en mesure de lancer, pense-t-il, une nouvelle offensive.

En dix-sept jours, les Israéliens ont donc prouvé, une fois de plus, leur supériorité militaire sur leurs adversaires, fait-on remarquer dans les milieux militaires de Tel Aviv. D'une position défensive initiale, ils ont reussi en quelques jours à reprendre l'initiative et à bousculer les dispositifs syriens et égyptiens. Ils ont établi de nouvelles lignes de cessez-le-feu fait au prix de grands sacrifices, de pertes en hommes dont on ne connaît pas encore le nombre mais qui pourrait avoir des répercussions sur la vie politique israélienne lorsqu'elles seront connues, estime-t-on généralement ici.

"Nous avons encore gagné ce round, le quatrième, mais il y en aura d'autres". Cette opinion exprimée par un journaliste israélien hier soir résume le sentiment général à Tel Aviv.

Bombardements "préventifs" près de Saigon

SAIGON (d'après l'AFP) — L'aviation et l'artillerie sud-vietnamiennes ont poursuivi pendant la fin de semaine leur campagne de "bombardements préventifs" contre une zone occupée par les communistes, à 50 milles au nord de Saïgon.

La région bombardée est restée durant toute la guerre le plus important "sanctuaire vietcong" au nord de la capitale. C'est apparemment la première fois depuis le cessez-le-feu de janvier dernier que l'aviation sud-vietnamienne lance des raids aériens d'une telle envergure contre une région du GRP.

C'est l'homme à l'aide de son prochain

LA COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Organisme du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre du Québec
5350, rue Lafond, Montréal H1X 2X2 — Téléphone: 725-5221

en collaboration avec le

CEGEP MAISONNEUVE

et les

CENTRES DE MAIN-D'OEUVRE DU CANADA

vous offre des

COURS À PLEIN TEMPS GRATUITS RÉMUNÉRÉS

(Formation collégiale)

Cours	Type	Début	Durée
Cours d'appoint (recyclage des puériculturistes et garde-bébés)	B	19 nov. 73	50 jours
Tech. d'Infirmières (recyclage des puériculturistes et garde-bébés)	B	28 jan 74	255 jours

*Type B - déjà dans le champ d'activité.

INSCRIPTION: À VOTRE CENTRE DE MAIN-D'OEUVRE DU CANADA

Renseignements supplémentaires: 725-5221

de 9h A.M. à 4h30 P.M.

L'"agression portugaise contre l'Etat de Guinée Bissau" inscrite à l'ordre du jour

NATIONS UNIES (par l'AFP) — Par 88 voix contre sept et vingt abstentions, l'Assemblée générale a décidé hier d'inscrire à son ordre du jour la question de "l'agression des forces portugaises contre l'Etat de la Guinée Bissau".

Le Portugal, la Grèce, le Brésil, l'Afrique du Sud, les Etats-Unis, la Bolivie, l'Espagne ont voté contre.

La France, le Royaume-Uni, l'Allemagne occidentale se sont abstenus.

Cette question a été proposée par 56 pays, dont le groupe des pays africains de l'ONU.

Le fait qu'un certain nombre de pays non alignés ou communistes se soient empressés de reconnaître la "république en carton de la Guinée Bissau" ne peut pas être utilisé par l'Assemblée générale pour se prononcer sur la légitimité de la présence des autorités portugaises dans ce territoire, avait affirmé un peu plus tôt le représentant du Portugal à l'ONU, M. Antonio Patricio.

M. Patricio, qui s'opposait à l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de la question de "l'agression des forces armées portugaises contre la république de Guinée Bissau", a fait valoir que la condition essentielle de l'indépendance d'un pays était l'existence d'un gouvernement souverain.

A l'heure actuelle, a dit M. Patricio, la reconnaissance de ce nouvel Etat par d'autres Etats, avant même que sa structure soit en mesure d'être consolidée, constitue un acte illégal, et une action condamnée par le droit international.

"Le pays qui reconnait prématurément comme un nouveau gouvernement un mouvement de libération engagé dans un conflit armé avec la puissance administrante, prend part indirectement à ce conflit", a souligné M. Patricio.

"Les Nations unies, qui n'ont pas reconnu officiellement la légitimité d'un conflit armé pour arriver à la décolonisation, et qui ne pourraient le faire sans violer de manière flagrante les termes de la charte, doivent donc considérer l'intervention d'un pays tiers comme violation évidente de l'interdiction de l'emploi de la force", a dit M. Patricio.

Des journalistes sont inculpés pour espionnage à Stockholm

STOCKHOLM (d'après l'AFP) — Trois journalistes de la revue suédoise "Fib/Kulturfront", ainsi que deux rédacteurs et un photographe, qui auraient divulgué des secrets militaires en publiant des articles sur l'organisation et le fonctionnement du ministère de la Défense suédois, ont été inculpés hier pour espionnage par le procureur de Stockholm.

La revue avait affirmé, en mai dernier, que des membres du bureau de renseignements de la Défense avaient collaboré avec des agents israéliens à l'occasion de "perquisitions illégales" à l'ambassade d'Egypte et dans d'autres ambassades arabes. Le procureur de Stockholm a déclaré qu'aucune irrégularité n'avait pu être constatée dans les agissements du bureau, après enquête, et que la revue n'avait apporté aucune preuve de ses assertions.

La revue avait notamment publié les noms et les photographies des membres du bureau de renseignements.

Remaniement au ministère chinois du commerce extérieur

PEKIN (d'après l'AFP) — Un remaniement s'est produit récemment à la tête du ministère chinois du commerce extérieur, dont le titulaire, M. Pai Hsiang-Kuo, a perdu ses fonctions au profit de son ancien adjoint, M. Li Chiang.

Ce remaniement a été connu par le biais d'une dépêche de l'agence Chine Nouvelle, qui indiquait qu'un accord commercial entre la Chine et le Nord-Vietnam avait été signé, du côté chinois, par M. Li Chiang. Bien que formellement sous les ordres de M. Pai Hsiang-Kuo, le nouveau ministre était de longue date considéré comme le véritable patron du ministère.

La promotion de M. Li Chiang pourrait être liée aux travaux en commission que l'Assemblée nationale populaire a tenus récemment, en préparation, semble-t-il, d'une session plénière du parlement chinois.

Le cabinet In Tam est reconduit

PHNOM PENH (d'après l'AFP) — Après onze jours de vaines tractations, les dirigeants et hommes politiques khmers n'ont pu se mettre d'accord sur la formation d'un nouveau gouvernement et ont décidé de reconduire, en le remaniant, le gouvernement dirigé par M. In Tam.

Il semble que M. In Tam, qui conserve son titre de président du conseil, obtienne encore le ministère de l'Intérieur. Le nouveau gouvernement, présenté aujourd'hui devant l'assemblée nationale khmère, comprendra pour la première fois un ministre d'état "chargé des problèmes de paix et de négociation".

CALVET

TRADITION ET INTÉGRITÉ DEPUIS 1818

Rouge, léger, velouté, ensoleillé, le Pourpreuil Calvet est un vin fruité à prix raisonnable qui se boit agréablement en toute occasion. Pourpreuil... pour boire et pour manger.

POURPREUIL CALVET
Diplôme du Prestige de la France
No. 434H - (S.A.Q.) $2.10

AMATEURS DE HOMARD VOILÀ POUR VOUS!

Tous les mercredis soirs

À LA CAVE LORRAINE

de 18:00 hres à 21:30 hres

Deux homards vivants (1¼ lb chacun) servis grilles ou bouillis, chaud ou froid, avec beurre fondu, la fameuse salade-maison et frites.

PRIX: $9.95 plus taxe et service

RESERVATIONS: 866-9741

chez Desjardins

1175 rue MACKAY, Montréal

Stationnement gratuit avec gardien à la porte

ÉLECTIONS PROVINCIALES

AVIS

AUX COMMISSIONS SCOLAIRES,
AUX EMPLOYEURS
ET AUX INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT

Le jour du scrutin est jour de congé dans les écoles sous la direction d'une commission scolaire locale ou régionale dans un district électoral où un scrutin est tenu (article 186).

Toute institution d'enseignement doit, le jour du scrutin, donner congé aux étudiants qui sont électeurs (article 262-2).

Tout employeur doit, le jour du scrutin, accorder à chaque électeur [y compris tout fonctionnaire ou ouvrier du Gouvernement] à son emploi la période de congé nécessaire pour que celui-ci ait, pendant les heures d'ouverture des bureaux de scrutin, au moins quatre heures consécutives pour voter, sans tenir compte du temps normalement accordé pour le repas du midi ; l'employeur ne doit faire aucune déduction du salaire de cet électeur ni lui imposer aucune peine par suite de son absence durant cette période de congé (article 262-1).

Les bureaux du Gouvernement fermeront à 3 .00 heures p.m., lundi, le 29 octobre 1973, jour du scrutin général.

QUÉBEC

PUBLIÉ PAR LE PRÉSIDENT GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Il est question de reculer l'âge de la confirmation

par Jean-Pierre Proulx

Le comité d'étude créé officiellement en mai dernier par l'archevêque de Montréal pour étudier les problèmes reliés à la pastorale de la confirmation vient de remettre son rapport. Il recommande notamment "que le sacrement de confirmation soit normalement conféré aux enfants de 9 à 12 ans, soit aux élèves de la 4e et à la 6e année". Toutefois, le comité, étant donnée "la conjoncture présente", marque sa préférence pour l'âge de 9-10 ans (4e année). Actuellement, la confirmation est, règle générale, conférée en 2e année.

La mise sur pied de ce comité, rappelons-le, avait été précédée, dans plusieurs endroits du diocèse, par une remise en question de la pastorale de la confirmation. Ainsi, en décembre 72, des prêtres avaient demandé de supprimer complètement les séances de confirmation pour 73 dans tout le diocèse. Dans la zone pastorale de l'université, le conseil de zone avait quant à lui décidé de son propre chef "que le sacrement de confirmation ne serait pas automatiquement conféré à tous les enfants de 2e année et qu'il y aurait même des paroisses où la célébration n'aurait pas lieu". La remise en question portait principalement sur l'âge de la réception de ce sacrement. On estimait en effet que les enfants de 6 ou 7 ans n'étaient pas capables de comprendre suffisamment le sous profond de la confirmation.

L'enquête sur le terrain qu'a menée le comité a permis de confirmer que le malaise qui s'était exprimé en certains coins du diocèse était largement partagé (69.7%) par les prêtres.

Il faut rappeler en outre que la discussion de l'an dernier avait assez tôt glissé de la pédagogie à la théologie. On s'était rapidement intéressé à découvrir le sens réel de ce sacrement et il va sans dire que les opinions étaient aussi variées que les théories circulant dans les milieux proprement théologiques: sacrement de l'âge adulte, sacrement de la responsabilité collective, sacrement de la ratification personnelle du baptême, etc.

Là aussi, le comité d'étude a constaté dans son enquête auprès des prêtres et des agents pastoraux que ceux-ci "avaient du mal à préciser quel est le sens du sacrement et que très peu étaient au courant des études récentes sur le sujet".

Pour sa part, le comité a nettement pris position sur ce sujet qui constitue finalement le noeud du problème. Il rappelle d'abord que la confirmation fait partie avec le baptême et l'eucharistie d'un tout que l'on appelle les sacrements de "l'initiation chrétienne": baptême et confirmation sont intimement liés et conduisent à l'eucharistie. Ceci dit, le comité déclare que "le don de l'Esprit conféré dans la confirmation n'est pas différent de celui que communique le baptême. Mais la confirmation n'est pas pour autant privée d'efficacité." S'appuyant alors sur un texte conciliaire (Lumen Gentium), le comité affirme que les effets de ce sacrement "ne sont pas spécifiquement distincts du baptême. Ils reprennent ceux du baptême en les intensifiant". Par ce sacrement, les baptisés "sont plus parfaitement liés à l'Eglise, ils sont doués d'une force spéciale de l'Esprit Saint, et ainsi plus étroitement obligés, comme véritables témoins du Christ, de répandre et de défendre la foi par la parole et par l'action".

Notons cependant ici que le comité n'invoque aucun motif théologique proprement dit pour retarder à la 4e année (ou 6e) la réception de la confirmation. Il s'appuie avant tout sur des raisons pédagogiques et pastorales. C'est aussi pour des raisons pastorales et "d'opinion publique" qu'il ne retient pas certaines solutions prônées l'an dernier, notamment que "le sacrement soit conféré à l'âge adulte". Il écrit à propos de cette dernière solution: "Aucun motif d'ordre théologique ne nous invite à reporter à l'âge adulte la confirmation de personnes baptisées dès leur naissance; du fait que la confirmation achève et complète le baptême, il nous paraît anormal qu'un enfant baptisé dès sa naissance ne soit confirmé qu'à l'âge adulte".

Le comité ne retient pas non plus la suggestion de "ne fixer aucun âge précis pour la réception du sacrement de confirmation en sorte que les candidats seraient confirmés quand leurs parents ou eux-mêmes en feraient la demande". Le comité estime que cette solution poserait trop de problèmes de coordination et que de toute façon seuls quelques agents de pastorale (3.2%) soutiennent cette proposition. En outre, un sondage auprès des parents a révélé que 61% d'entre eux "refusent que l'on exige une demande écrite de leur part avant de confirmer leur enfant".

Parmi les autres recommandations du comité, signalons celles qui ont trait au ministre du sacrement: il est recommandé à ce propos que ce ministre soit l'évêque du lieu ou ses auxiliaires et que le calendrier des confirmations soit établi de façon telle que le sacrement de confirmation ne soit pas conféré par un évêque étranger.

Le comité recommande enfin toute une série d'aménagements pastoraux visant à améliorer la préparation immédiate des enfants et des parents et des pasteurs. On demande enfin à l'évêque de faire connaître sa position dans les plus brefs délais et que le cas échéant, la nouvelle politique soit connue avant décembre prochain.

Composé de 12 membres, le comité était présidé par Mgr Léonard Crowley, auxiliaire. Signalons que le rapport, qui compte 52 pages, est public. Des copies sont sans doute disponibles à l'archevêché.

"LE LIVRE QUE TOUS COURAILLENT"
L'ÉCONOMIE ET LA COEXISTENCE DU SECTEUR PRIVÉ ET DU SECTEUR PUBLIC
DE ÉMILE BOUVIER
SERA À NOUVEAU SUR LE MARCHÉ
LE 24 OCTOBRE 1973
Broché, illustré - 851 pages - $11.45
GUÉRIN ÉDITEUR
4440, rue SAINT-DENIS
MONTRÉAL - TÉL.: 843-6241

La part des recherches confiées à l'industrie a diminué en un an

OTTAWA (CP—Le Devoir) — Statistiques Canada a révélé hier que le gouvernement fédéral consacrera plus de $1 milliard à la recherche et au développement en sciences naturelles en 1973-74. Cela représente une augmentation de 17% par rapport à l'an dernier.

Les chiffres publiés hier prouvent aussi l'inefficacité de la politique officielle d'impartition par laquelle le gouvernement disait vouloir confier une plus grande proportion des travaux de recherche à l'industrie.

En effet, l'an dernier, l'industrie avait effectué 20% des recherches financées par le gouvernement canadien mais la proportion tombe à moins de 18% pour 1973-74. En somme, la recherche industrielle perd du terrain au lieu de faire des progrès. Par contre, la proportion des travaux effectués dans les laboratoires gouvernementaux reste très stable à 61%.

La recherche confiée aux universités accuse aussi un recul relatif, passant de 16.8% l'an dernier à 15.4% en 1973-74. Enfin, Ottawa a confié l'an dernier seulement 2% de ses recherches à d'autres organismes canadiens ou étrangers. Cette année, la proportion monte à 6%.

Encore cette année, le ministère de l'Environnement effectue la plus grande partie des travaux de recherche fédéraux, puisqu'il dépense $213.8 millions, soit 20% du budget total. L'an dernier, Environnement Canada avait dépensé 23% du budget de recherche fédéral.

Le Conseil national de recherches du Canada vient au second rang, loin derrière Environnement Canada. Il dépensera en effet, en 1973-74, 15% du budget de recherche en sciences naturelles, soit $155.5 millions.

Trois ministère fédéraux consacrent plus de 70% de leur budget interne à des activités de recherche. Le ministère de l'Environnement consacre 77% de son budget à la recherche. La proportion monte à 77% au ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources et tombe à 73% au ministère des Communications.

Environ 40% des dépenses de recherches accomplies dans les laboratoires fédéraux sont consacrées aux sciences de la vie, surtout la médecine clinique et la biologie.

Incendie criminel

SAINT-PAMPHILE (PC) — Une main criminelle est à l'origine de l'incendie qui a dévasté, vendredi soir, l'hôtel Frontière, à Saint-Pamphile, comté de l'Islet, et qui a coûté la vie au jeune Serge Gaulin, 15 ans, de Saint-Pamphile.

C'est ce qu'affirmait dimanche la Sûreté du Québec, qui précisait que l'incendie avait éclaté à au moins deux endroits, soit au sous-sol et au second étage de l'hôtel.

L'établissement, propriété de M. Roger Cloutier, comprenait une quinzaine de chambres, ainsi qu'une salle à manger, un bar et un bar-salon. Les pertes sont estimées à environ $75,000.

Aucune arrestation n'a encore été effectuée.

Cinq marins périssent dans un incendie

HALIFAX, N.-E. (PC) — Au moins cinq marins du cargo grec de 6,373 tonnes "Eurygenes" sont morts à la suite de l'incendie qui a éclaté à bord, de bonne heure hier matin, et qui a contraint l'équipage à abandonner le navire dans l'Atlantique, à environ 350 milles au sud-ouest de Halifax. Leurs corps ont été repêchés au début de la journée.

Trente-six de leurs camarades ont été recueillis sains et saufs, rapporte la garde-côtière canadienne. Un marin est toujours manquant. Les recherches maritimes et aériennes se poursuivent.

Le cargo, immatriculé au Pirée, se rendait de Londres à New York, lorsque le feu s'est déclaré dans trois de ses six cales.

Un porte-parole du centre de secours de la garde-côtière a précisé que 31 des marins qui avaient pris place dans un canot de sauvetage ont été recueillis. Onze autres ont été portés manquants après que leur canot de sauvetage eût chaviré. Mais cinq d'entre eux ont été également recueillis par la suite.

Les transports en commun sur la Rive-Sud animent le débat électoral

Le Front populaire Action-Transport de la Rive-Sud a invité hier les candidats des quatre partis politiques en lice ainsi que les principaux responsables en matière de transport à participer, demain soir, à un échange de vues sur l'avenir du transport en commun dans cette région.

L'assemblée aura lieu à 20 heures, à l'école Gérard Filion, à l'angle des rues LaSalle et Curé Poirier, à Longueuil.

L'invitation a été adressée à tous les candidats des comtés de Chambly, Laporte, Laprairie et Taillon. La même invitation s'applique aux sept maires des municipalités desservies par la Commission des Transports de la Rive-Sud, aux commissaires de cet organisme, au Progrès de la Rive-Sud ainsi qu'à la Chambre de commerce de Montréal qui avait publié une opinion sur la question lors de la présentation du rapport Hannigan au début de l'été.

Le Front commun qui regroupe des membres des trois centrales syndicales et des groupes populaires, a aussi demandé aux trois compagnies de transport de la Rive-Sud de déléguer chacune un représentant au panel.

Le Front commun entend centrer la discussion sur les conclusions de l'étude qu'il a effectué depuis un an sur les transports en commun de la Rive-Sud. Les principales recommandations de ce rapport "pour une politique ouvrière du transport" sont les suivantes.

- Accorder la priorité aux transports en commun par rapport aux modes de transports privés.
- Eliminer l'entreprise privée de ce secteur essentiellement d'intérêt public.
- Mise en place d'un réseau intégré des divers moyens de transport.
- Définition des caractères de ce réseau: souplesse, rapidité, économie, confort, etc.
- Réduction des tarifs.
- Financement du transport non seulement par les usagers mais aussi par ceux qui en profitent: les centres d'achat, les entreprises, etc.
- Participation de tous les usagers aux décisions prises dans ce domaine.
- Mise en place d'une politique globale par la planification.

ÉLECTIONS PROVINCIALES
AVIS DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS AUX MEMBRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Tout sous-chef ou fonctionnaire, tout ouvrier permanent qui se livre à un travail de partisan viole les dispositions de l'article 55 de la Loi de la Fonction Publique.

"55. Nul sous-chef ou fonctionnaire, nul ouvrier permanent ne doit se livrer à un travail de partisan dans une élection fédérale ou provinciale.

Quiconque enfreint le présent article est passible de destitution en la manière prévue par la présente loi".
(Loi de la Fonction Publique, Chap. 14 des lois de 1965, 1ère session).

Ce texte s'applique à tous les fonctionnaires, peu importe qu'ils soient permanents ou temporaires, mais il ne s'applique aux ouvriers que s'ils sont permanents.

Le fait d'agir comme officier d'élection (président d'élection, secrétaire d'élection, reviseur, secrétaire d'une commission de revision, scrutateur ou greffier du scrutin) n'est pas considéré comme un travail de partisan.

Toutefois, la Commission de la Fonction Publique a considéré comme un travail de partisan le fait d'être représentant d'un candidat dans un bureau de scrutin.

QUÉBEC

PUBLIÉ PAR LE PRÉSIDENT GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

LES ELECTIONS AU QUEBEC
Une période de "grande écoute"
à ... CKAC 73
LA SOIREE DES ELECTIONS
lundi 29 octobre
de 19:00 à 2:00 heures A.M.
avec Roger Delorme et Louis-Paul Allard, Solange Chaput Rolland et Pierre Bourgault
REACTIONS QUEBEC
mardi 30 octobre
de 6:00 à 9:00 heures
avec Solange Chaput Rolland, Jacques Morency et Jacques Proulx.

L'art de faire d'un homme le plus heureux des hommes
Fixez-lui d'abord un rendez-vous pour 17h.15. Mais auparavant, passez chez Birks choisir la montre suisse ETERNA SONIC, entièrement électronique, qui convient à sa personnalité. Puis à 17h.20, offrez-lui-la montre.
Il sera fou de joie, surtout s'il s'agit de l'ETERNA SONIC munie d'un diapason équilibré. C'est une montre très masculine avec son boîtier en acier et son cadran bleu satiné. Précise? Et comment! A une minute près par mois. Elle vous coûtera $230.
Et il sera le plus heureux des hommes.
ETERNA · SONIC
(avec diapason équilibré)
En exclusivité chez BIRKS

Rodrigue Tremblay, économiste, commente le budget du PQ

Le Québec est viable, indépendant ou non

par Michel Guénard

S'engageant dans le débat que vient de susciter la publication du budget du Parti québécois, M. Rodrigue Tremblay, directeur du département d'économie de l'Université de Montréal, a bien voulu répondre à nos questions. Il a tenu au préalable à tracer un "portrait sommaire" de l'économie du Québec (voir plus bas) afin de mettre un peu de chair autour d'un débat somme toute très technique. M. Tremblay est l'auteur de nombreux ouvrages spécialisés dont "L'Economique", livre de base des étudiants francophones en économie. Il est de plus le conseiller économique de quelques gouvernements, particulièrement dans l'Afrique de l'Ouest.

A la suite de la parution de l'étude du professeur Armstrong, M. Rodrigue Tremblay, directeur du département d'économie de l'Université de Montréal, a accepté de "rompre le silence relatif" des universitaires au cours de la campagne électorale et de répondre aux nombreuses questions économiques que soulève la publication du budget du Parti québécois, les propos du professeur de McGill, et finalement l'indépendance même du Québec.

Se défendant de vouloir critiquer ouvertement les recherches scientifiques d'un confrère, M. Tremblay n'en pense pas moins que l'hypothèse de travail du professeur Armstrong pèche par un simplisme évident. Selon lui elle consiste à dire "supposons que le soleil ne se lève pas et regardons ce qui arrive à nos tomates".

M. Tremblay qui ne s'est jamais gêné pour affirmer que les politiques de stabilisation de type keynésienne du gouvernement fédéral faisaient fi des contraintes régionales propres au Québec affirme que le Québec est viable économiquement et financièrement "peu importe son cadre politique, indépendant ou non".

Du budget du PQ, il retient que cet exercice comptable, quoique parfaitement plausible au plan technique, n'en reste pas moins faible au plan "opérationnel". Selon le professeur Tremblay, le budget du PQ n'est qu'un canevas de base sur lequel on devra greffer un budget "conjoncturel" orienté vers le plein emploi.

Q— Vous avez analysé le document budgétaire du PQ. Quelles réactions vous inspire sa lecture?

R— Ici il faut distinguer deux plans. Le premier a trait à la technique employée, l'autre au but poursuivi par ce genre d'exercice mathématique. Au départ, la technique comptable utilisée par les experts du PQ est tout à fait conventionnelle: on considère l'état présent de l'économie, on établit les assiettes fiscales pour chaque type d'impôt et, finalement, à partir du rendement futur (élasticité de chaque impôt) de ces sources de revenu, on établit une extrapolation du passé sur l'avenir. A cela s'ajoute un transfert (fusion) des impôts fédéraux vers le Québec.

Il faut cependant préciser que ce budget n'est pas opérationnel dans sa forme présente parce qu'il ne s'insère pas dans une politique conjoncturelle. C'est un budget de gestion, voire conservateur, qui accepte les recettes fiscales comme des données et qui ne dit mot des politiques de stabilisation inhérentes à toute présentation budgétaire de la part d'un gouvernement.

Bref ce budget aurait besoin d'être complété par un second exercice comptable, celui-ci orienté vers le "plein emploi". En définitive c'est un budget d'information qui visait à faire la répartition en un seul lieu financier des impôts présentement versés à deux niveaux de gouvernement. Finalement on peut dire que si ce budget est relativement complet au plan comptable il n'en demeure pas moins une ébauche au plan économique.

Q— Au chapitre des revenus et dépenses, le PQ fait état de certains pourcentages pour établir "la part du Québec" dans le fonctionnement actuel du régime fédéral. Ces chiffres sont-ils vraisemblables?

R— Du côté des revenus, le PQ a choisi 22.98% comme étant la part du fédéral devant revenir au Québec. Compte tenu que nous formons 27% de la population canadienne et que notre PNB représente 25% de l'ensemble canadien, on serait mal venu de taxer le PQ d'exagération en ce domaine. Il faudrait cependant que le PQ fasse certains réajustements au chapitre des revenus des corporations à la suite du rabattement d'impôt que le fédéral vient de leur octroyer.

Quant aux dépenses, le problème du partage est plus complexe parce que celles-ci reflètent des besoins canadiens à la grandeur du Canada et non spécifiquement québécois. Ainsi, du fait de la présence de la capitale canadienne en Ontario, de la faible participation des Québécois (7%) au sein des forces armées canadiennes, le PQ estime les dépenses de fonctionnement à 18.31%. Ce chiffre, quoique fort réaliste, appelle deux réserves: le PQ estime à $400 millions les "épargnes" ainsi enregistrées au poste de la défense nationale. C'est une vue optimiste qui minimise les coûts réels d'un poste budgétaire, par définition, onéreux.

L'autre point, beaucoup plus important, a trait au "rapatriement des fonctionnaires" et au drainage des grands mandarins vers l'Etat du Québec. On va devoir aller chercher un "know how" technocratique qui coûte relativement cher; on peut citer comme exemple le gouverneur et l'état-major de la future Banque du Québec.

En ce qui concerne les coûts de capital (19.08%) et les paiements de transfert (24.51), on n'a pas explicité la technique comptable qui a arrêté ce choix. Quoique ces pourcentages ne m'apparaissent pas gonflés, j'ai l'impression que le PQ a sous-estimé la valeur des équipements fédéraux en place au Québec. Cependant, à cause d'une superficie territoriale moins grande, le Québec pourrait enregistrer certaines "économies d'infrastructure" dans la répartition de ses équipements publics.

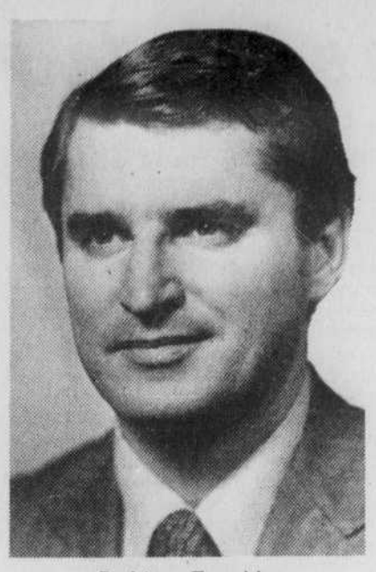

Rodrigue Tremblay

Finalement le choix de 25% pour le transfert de la dette relève du domaine politique et non économique. On aurait pu aussi bien prendre une base per capita que l'alignement procentuel du PNB. L'important est que le même chiffre s'applique au calcul du passif et de l'actif!

Q— L'hypothèse qui sous-tend la présentation de ce budget de $11.5 milliards comporte un taux de croissance de 9.5% du produit national brut. Croyez-vous que le PQ fait ici la preuve d'un manque de réalisme en posant cette hypothèse?

R— Le PQ a divisé son taux de 9.5% en deux parties: 5.5% d'accroissement réel et 4% d'inflation. Historiquement l'Amérique du Nord connaît des taux réels d'augmentation du PNB qui se situent aux environs de 4.5 à 5.5% dépendant des phases conjoncturelles. Le taux du PQ n'est pas irréaliste en soit, il fait montre d'un optimisme économique en ce qui a trait aux comportements futurs des différents paramètres économiques: investissements, population, exportations, etc. Ce qui m'inquiéterait davantage c'est le plancher inflationniste de

Suite à la page 12

Les grandes lignes de force de l'économie québécoise

Avant de répondre aux nombreuses questions économiques que suscite l'accession à l'indépendance politique du Québec, le professeur Tremblay a tenu à établir au préalable le "canevas économique de base" sur lequel vient se greffer cette indépendance.

Avant de modifier le cadre politique de notre économie, ce qui est le but du Parti québécois, il faut examiner attentivement les avantages et inconvénients de faire partie du Pacte confédératif ou d'en sortir. Depuis six ans qu'il travaille sur la "réalité économique du Québec", le professeur Tremblay en a isolé certaines lignes de forces.

Ainsi depuis l'après-guerre, il s'est produit un "tassement" de l'activité économique vers le centre du Canada, principalement l'ouest de l'Ontario. Une certaine "satellisation" de l'économie du Québec s'est produite au profit de la province voisine. A preuve, de 1961 à 1965, le Québec a perdu quelque 32,892 emplois dans le secteur manufacturier, la majorité se localisant dans le sud-ouest de l'Ontario.

Dans le secteur financier, un phénomène identique a entraîné un "effritement" des sièges sociaux vers les villes ontariennes, principalement Toronto. De 1955 à 1970, on compte six compagnies d'assurance-vie qui ont quitté Montréal pour Toronto: dans le cas de la société Industrial Acceptance Corporation (I.A.C.), ce déménagement s'est effectué en 1956! Quant à la Banque de Montréal, elle construit présentement à Toronto un édifice de 52 étages qui abritera le gros de ses services administratifs; d'ailleurs sa section "prêt obligataire" est déjà sur place.

Le bilan du glissement des services financiers vers la Ville Reine est apparu dans toute son ampleur lorsqu'une étude économique a montré qu'en 1952. la métropole bénéficiait d'un rapport de 1.2 dans le décompte des sièges sociaux alors que vingt ans plus tard, ce même rapport avait chuté à 0.64.

Selon le professeur Tremblay, ces transferts de siège sociaux procède d'un polarisation de l'activité économique vers un nouvel "épicentre financier" qui n'a rien à voir avec "l'instabilité politique du Québec". Le financier étant par définition le secteur économique le plus mobile qui soit puisqu'il est en quelque sorte "parasitaire" des orientations géographiques des secteurs de production d'un pays.

M. Tremblay conclut que les ajustements de ce secteur sont maintenant terminés: ceux qui n'avaient pas de coûts économiques comparatifs à demeurer au Québec sont déjà partis parce que les sociétés planifient bien à l'avance leurs investissements.

Poursuivant son analyse économique du Québec, M. Tremblay constate que près de 60% de l'activité économique est présentement concentré dans le secteur tertiaire: plus de 1.5 million de personnes travaillent dans les services. Selon lui, c'est une activité stable puisqu'elle repose sur le bassin de population qu'elle dessert. A cela il faut évidemment ajouter une seconde population, celle-là touristique, qui vient prendre avantage "du fait français en Amérique du Nord".

En ce qui concerne le secteur manufacturier, M. Tremblay rappelle que 52% de la production est écoulé au Québec, 38% sur le marché canadien et finalement 18% vers l'extérieur du Canada, principalement les Etats-Unis. Selon lui, nos exportations, qui sont liées aux ressources naturelles du Québec, ont connu depuis cinq ans un taux de croissance aussi rapide que celui de la moyenne mondiale. Avec la "pénurie généralisée des ressources naturelles", le Québec se trouve présentement dans une position de force pour obtenir l'écoulement le plus optimal de ses exportations.

Le professeur Tremblay reconnaît qu'une des principales faiblesses de l'économie du Québec se trouve au niveau de l'industrie légère des biens nondurables (vêtement, cuir, textile, aliment et boisson, etc). Ces secteurs hypertrophiés ont toujours dû affronter une concurrence farouche de la part des pays orientaux (Japon, Corée, Hong Kong) à la suite de l'abaissement progressif des barrières tarifaires dans le cadre des accords du GATT.

Ces industries québécoises ont toujours été à l'étroit dans le marché canadien. Les renversements monétaires des derniers six mois vont ouvrir le marché américain aux exportateurs industriels du Québec. On a encore mal mesuré la nouvelle orientation des axes commerciaux québécois qui vont bénéficier largement de la "ceinture monétaire" qui protège maintenant l'Amérique du Nord des importations extérieures.

Le professeur Tremblay croit que la baisse de 40 à 45% de la devise américaine et canadienne vient d'ouvrir fortement l'économie du Québec vers le bassin de population de l'Est des Etats-Unis. "Nous allons assister à un "pivotement" graduel de nos échanges commerciaux vers l'axe sud puisque le Québec va se substituer aux exportateurs étrangers sur le marché américain".

Selon l'économiste, ces données récentes du commerce québécois remettent en cause les coordonnées fondamentales du développement du Québec. Depuis l'après-guerre, les politiques économiques du Canada et les forces normales du marché avaient fortement "régionalisé" l'économie de la province. Après s'être fait ravir par l'Ontario son rôle traditionnel de "pôle financier", le Québec doit se tourner vers une nouvelle vocation économique: accentuer au maximum ses industries d'exportation vers sa frontière sud.

Selon le professeur Tremblay, la "toile de fond" de l'économie du Québec pourrait supporter aisément le double de la population actuelle." Notre économie est riche, notre main-d'oeuvre laborieuse et nous bénéficions à nos frontières d'un vaste réservoir de consommateurs qui ne demandent pas mieux que de s'approvisionner chez nous.

ÉLECTIONS PROVINCIALES

AVIS

À TOUTE PERSONNE AYANT L'INTENTION DE VOTER SANS DROIT

Conformément à l'article 401 de la Loi électorale, "toute personne qui, dans une élection, vote ou tente de voter sachant qu'elle n'a pas le droit d'y voter, ou induit une personne à voter ou la fait voter, sachant que celle-ci n'a pas le droit d'y voter, se rend coupable d'un acte illicite et encourt une amende de cent à cinq cents dollars ainsi qu'un emprisonnement de six mois à deux ans et, à défaut de paiement de l'amende, un emprisonnement additionnel de trois mois à un an."

QUÉBEC

PUBLIÉ PAR LE PRÉSIDENT GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Université du Québec à Montréal

DIPLÔMES ET PROGRAMMES OFFERTS AU 1er CYCLE EN JANVIER 1974

DIPLÔMES	PROGRAMMES
FAMILLE DES ARTS	
B.SP. ARTS PLASTIQUES	Arts plastiques
B.SP. ENS. MUSIQUE	Enseignement (Musique)
B.SP. ENS. (ARTS PLASTIQUES)	Renseignement Arts plastiques
B.SP. HISTOIRE DE L'ART	Histoire de l'Art
FAMILLE FORMATION DES MAÎTRES	
B.SP. ENS. ÉDUCATION PHYSIQUE	Enseignement (Education physique)
B.SP. ENS. ÉLÉMENTAIRE	Enseignement élémentaire
B.SP. ENS. ÉLÉMENTAIRE	Ens. préscolaire et élémentaire
B.SP. ENS. ÉLÉMENTAIRE	Ens. préscolaire et élémentaire (Chantier)
B.SP. ENS. ENFANCE INADAPTÉE	Enseignement (Enfance inadaptée)
B.SP. INF. SCOL. PROF.	Ens. secondaire (Inf. scol. prof.)
FAMILLE DES LETTRES	
B.SP. ANIMATION CULTURELLE	Animation culturelle
B.SP. ÉDUCATION CULTURELLE	Education culturelle
B.SP. ÉDUCATION CULTURELLE	Education culturelle (Chantier)
B.SP. INF. CULT.	Information culturelle
B.SP. RECH. CULT.	Recherche culturelle
B.SP. LETTRES (ET. FRANÇAISES)	Lettres (Etudes françaises)
B.SP. LING.	Linguistique
B.SP. ART DR.	Art dramatique
CERTIFICAT EN LINGUISTIQUE	Certificat en linguistique
FAMILLE DES SCIENCES	
B.SP. SC. (BIOLOGIE)	Biologie
B.SP. ENS. SECONDAIRE (BIOLOGIE)	Enseignement secondaire (Biologie)
* B.SP. SC. (CHIMIE)	Chimie
* B.SP. ENS. SEC. (CHIMIE)	Ens. secondaire (Chimie)
B.SP. SC. (MATHÉMATIQUES)	Mathématiques
B.SP. ENS. SEC. (MATHÉMATIQUES)	Ens. secondaire (Mathématiques)
B.SP. ENS. SEC. (MATHÉMATIQUES)	(Permama)
B.SP. SC. (PHYSIQUE)	Physique
B.SP. ENS. SEC. (PHYSIQUE)	Ens. secondaire (Physique)
B.SP. SC. (GÉOLOGIE)	Géologie
B.SP. SC. (GÉOGRAPHIE PHYSIQUE)	Géographie physique
* B.SP. ENS. PROF. (TECH. MÉCANIQUE)	Ens. prof. (Tech. mécanique)
* B.SP. ENS. PROF. (ÉLECTROTECHNIQUE)	Ens. prof. (Electrotechnique)
FAMILLE DES SCIENCES HUMAINES	
B.SP. GÉOGRAPHIE	Géographie
B.SP. ENS. SEC. (GÉOGRAPHIE)	Enseignement secondaire (Géographie)
B.SP. HISTOIRE	Histoire
B.SP. ENS. SEC. (HISTOIRE)	Ens. secondaire (Histoire)
B.SP. PHILOSOPHIE	Philosophie
B.SP. SCIENCE POLITIQUE	Science politique
B.SP. SCIENCES RELIGIEUSES	Sciences religieuses
B.SP. ENS. SECONDAIRE (SC. RELIGIEUSES)	Ens. secondaire (Sc. religieuses)
B.SP. SOCIOLOGIE	Sociologie
FAMILLE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES	
B.SP. ADMINISTRATION	Administration
B.SP. ADMINISTRATION	Administration (soir)
B.SP. ENS. SEC. (ADMINISTRATION)	Ens. secondaire (Administration)
B.SP. ÉCONOMIQUE	Economique
CERTIFICAT EN ADMINISTRATION	Cert. Adm. (Général)
	Cert. Adm. (Santé)
	Cert. Adm. (Personnel)
	Cert. Adm. (Publique)
	Cert. Adm. (Scolaire)
	Cert. Adm. (Policière)
	Cert. Adm. (Sc. comptable)
	Cert. Adm. (Informatique)
	Cert. Adm. (Marketing)
	Cert. Adm. (Finances)
	Cert. Adm. (Evaluation foncière)
	Cert. Adm. (Bancaire)
	Cert. Adm. (Coopération)
	Cert. Adm. (Approvisionnement)
	Cert. Adm. (Assurance)

* Ces programmes sont offerts à temps partiel seulement.

Date limite de présentation d'une demande d'admission: 1er novembre.

Renseignements supplémentaires: 876-3161

Adresse pour demander un formulaire:

Bureau du registraire
Service de l'admission
Université du Québec à Montréal
1180, rue de Bleury
Montréal, Québec
H3C 3P8

Le Canada, premier Etat à jouir du droit d'accès consulaire en Chine

par Claude Lemelin

OTTAWA — Le Canada est devenu le premier Etat à se voir reconnaître formellement par Pékin un droit d'accès consulaire auprès des ressortissants canadiens se trouvant en territoire chinois, à la suite de l'accord de principe concernant les affaires consulaires qui a été paraphé lors de la visite du premier ministre Trudeau en Chine.

Le même accord confère au ministère canadien des Affaires extérieures le privilège d'ouvrir un consulat général en République populaire — vraisemblablement à Canton. Le Canada deviendra donc sous peu le cinquième Etat à disposer d'un établissement consulaire en Chine et la première puissance occidentale à jouir de ce privilège, dont la réciproque est l'autorisation, donnée par Ottawa aux Affaires étrangères chinoises, d'ouvrir un consulat général à Vancouver.

En effet, il n'existe présentement en Chine que six consulats, représentant quatre Etats avec lesquels Pékin entretient des rapports très étroits et amicaux: trois consulats vietnamiens (il s'agit, bien sûr, du Nord-Vietnam) à Canton, Nanning et Kunming; un consulat népalais à Lhassa, capitale du Tibet; un consulat birman à Kunming; et enfin un consulat polonais à Canton. Au surplus, les trois sociétés aériennes étrangères qui ont des liaisons avec la Chine — Air France, Aeroflot et Pakistan International Airlines — ont à Changhai ou Pékin des bureaux qui exercent "de facto" certaines fonctions quasi consulaires. La société canadienne CP Air jouira bientôt, à Changhai, du même privilège.

Tout en demeurant fort discrets — car les modalités d'application restent à établir, ce qui exigera de délicates négociations — les "pékinologues" de la Maison Pearson ne cachent pas leur extrême satisfaction devant ces deux clauses de l'accord consulaire conclu dans la capitale chinoise, le 13 octobre, après des négociations longues et complexes.

"Nous faisons confiance aux Chinois, et ils paraissent nous rendre cette confiance au centuple, expliquait-on, dans l'entourage de M. Trudeau. A la suite de l'expérience acquise au cours des trois années écoulées depuis l'établissement des relations diplomatiques, c'est sans réticence aucune que nous avons autorisé l'ouverture d'un consulat général de la RPC à Vancouver. Outre les fonctions commerciales, l'émission de visas et la représentation qui font partie de la routine consulaire, Pékin souhaite entretenir avec la communauté sino-canadienne, qui est fortement concentrée sur la côte du Pacifique, des relations culturelles semblables à celles qu'ont établies depuis longtemps les autres "mères-patries" des Canadiens: la Grande-Bretagne un peu partout, la France à Montréal, Québec, Toronto et Winnipeg, l'Italie à Toronto et Montréal etc. Au plan politique, nous avons l'assurance que la présence chinoise n'aura d'autre objectif que celui de contrer la propagande vigoureuse du régime de Taiwan, ce qui nous paraît tout à fait légitime."

Au vrai, la satisfaction du ministère des Affaires extérieures est amplement justifiée. Les deux clauses de l'accord consulaire évoquées précédemment — surtout la première — dépassant largement, en importance, celles sur lesquelles le premier ministre Trudeau a surtout mis l'accent, dans les déclarations faites par lui la semaine dernière à Pékin et à Ottawa, soit l'autorisation obtenue par le Canada d'attacher un agent d'immigration à son ambassade en Chine, l'agrément de principe, par les Chinois, de la politique canadienne concernant la réunification des familles de citoyens d'ascendance chinoise en territoire canadien ainsi que l'engagement pris par Pékin d'en favoriser l'exécution, et enfin la simplification des procédures de visas.

En effet, la reconnaissance par Pékin d'un droit d'accès consulaire auprès des ressortissants canadiens en Chine a une signification qui déborde largement le cadre des relations bilatérales: elle a nettement une portée internationale, puisqu'elle constitue un précédent dans la diplomatie chinoise et signale peut-être une nouvelle étape du processus d'intégration de la République populaire dans le concert des nations.

"Nous ne devrons vraisemblablement nous prévaloir de ce droit que très rarement, peut-être jamais, déclare-t-on modestement à Ottawa; mais le gouvernement canadien ne pouvait renoncer, en Chine, à une mesure de protection qu'il assure à ses ressortissants dans presque tous les autres pays du monde".

L'acquis canadien est néanmoins de taille et pourrait profiter, au cours des années à venir, à d'autres Etats. Car en acceptant l'inclusion du droit d'accès consulaire dans l'accord sino-canadien, Pékin s'est engagé de facto vis-à-vis du Canada à se conformer partiellement à la convention de Vienne sur les privilèges consulaires, dont elle n'est pourtant pas signataire (pas plus d'ailleurs que le Canada, puisqu'Ottawa ne peut s'engager à respecter cette convention sans l'assentiment des provinces, même s'il a déclaré y adhérer le plus possible). Pour mesurer l'importance de cet engagement, il suffit d'évoquer le cas pénible d'Anthony Gray, ce journaliste britannique aux "étranges activités" — disent les Chinois, — séquestré pendant plusieurs années à Pékin, lors de la révolution culturelle, sans que le chargé d'affaires britannique ne soit autorisé à prendre contact avec lui. Comme le gouvernement Chou En-lai se fait un point d'honneur de se conformer rigoureusement à ses engagements internationaux, les Canadiens sont désormais prémunis contre pareil isolement, même si d'aventure il arrivait à certains d'entre eux de contrevenir à quelque loi ou règlement de la RPC.

Pour en arriver là, la diplomatie canadienne a dû patiemment, depuis trois ans, dissiper la méfiance farouche des Chinois envers tout ce qui ressemble même de loin à l'octroi de droits extraterritoriaux à des étrangers sur leur territoire.

Soulignons que cette méfiance est tout à fait justifiée par le siècle d'histoire qui a précédé l'accession au pouvoir des communistes de Mao Tsé-Toung. Guerre de l'opium, guerre des Boxers, concessions territoriales et droits extraterritoriaux arrachés à l'Empire dégénéré de la dynastie Ching par la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne, la Russie et autres puissances européennes, politique de "l'Open Door" imposée par les Etats-Unis pour ne pas être en reste, domination économique puis occupation militaire de la Mandchourie par le dernier né des impérialismes, celui du Japon — autant d'épisodes révoltants qui ont saigné à blanc, avili et humilié le peuple chinois jusqu'en 1949. Encore faut-il évoquer le mépris, l'arrogance et la mesquinerie affichés par les Soviétiques pendant les années cinquante, avant qu'ils n'abandonnent brutalement la Chine à ses propres moyens.

Vraisemblablement, seule une puissance vierge de tout passé colonialiste comme le Canada pouvait surmonter dans ses rapports avec la Chine des traumatismes aussi profonds. On chercherait en vain dans l'histoire diplomatique canadienne, qui paraît sans éclat à plusieurs, un seul cas d'abus délibéré des immunités diplomatiques ou des privilèges consulaires; et cela aura sans doute paru assez éclatant aux Chinois. Mais le miracle — miracle opéré par l'amitié et la confiance mutuelles — c'est que la maison Pearson soit parvenue à ses fins trois ans à peine après avoir ouvert son ambassade à Pékin.

En effet, les premières représentations canadiennes visant à faire reconnaître un droit d'accès consulaire à ses diplomates en poste dans la capitale chinoise remontent à 1970. L'accord sino-canadien de reconnaissance diplomatique stipulait que les relations entre les deux pays devaient s'établir conformément à la "pratique internationale"; et lors de la signature de l'accord, l'ambassadeur Arthur Andrew précisa qu'aux yeux du Canada, cette expression englobait les privilèges consulaires spécifiés dans la convention de Vienne, dont le droit d'accès consulaire.

La première réaction des Chinois fut de nier la réalité de ce droit et, plus généralement, de refuser d'envisager l'extension explicite de tous droits consulaires. Il y eut même une période de durcissement, alors que Pékin cessa d'émettre à Hong Kong des visas à des ressortissants canadiens, sous prétexte que l'ouverture d'une ambassade chinoise à Ottawa avait mis fin à la nécessité de traiter avec eux dans cette colonie britannique. Or, il s'agissait d'une commodité fort appréciée des hommes d'affaires canadiens séjournant en Asie.

Mais les diplomates d'Ottawa eurent l'intelligence d'insister, encore qu'avec pondération. Peu à peu, les dénégations que les Chinois opposaient aux représentations canadiennes se firent moins catégoriques, puis se muèrent en des silences polis. Néanmoins, en décidant d'évoquer l'ensemble des questions consulaires litigieuses lors de la visite en Chine de M. Trudeau, le ministère des Affaires extérieures prenait un risque certain; et ce n'est qu'à la toute dernière minute, samedi soir, qu'on s'entendit à Pékin sur un texte réglant à la satisfaction entière d'Ottawa toutes ces questions. Les autorités chinoises ont même accepté, "lorsque nécessaire", d'émettre à nouveau depuis Hong Kong des visas aux citoyens canadiens dans un délai de sept jours, pendant que le délai normal a été réduit de part et d'autre de 21 à 14 jours.

Tremblay commente le budget type du Parti québécois

Suite de la page 11

4% souhaité par le PQ. Ainsi le "programme 4" du ministère des Affaires sociales contient une allocation du conjoint au foyer de l'ordre de $470 millions. Cette redistribution des revenus des célibataires vers les ménages représente une mesure de type inflationniste par définition. En effet, cette "dépense" de près d'un demi-milliard n'est accompagnée d'aucun nouvel accroissement de la productivité nationale. Toujours au chapitre de l'inflation, le budget du PQ devrait prévoir une indexation des paliers d'impôt, i.e. un relèvement des exemptions fiscales qui empêche les revenus de l'Etat d'augmenter artificiellement par le biais d'une flambée des prix. Le PQ devrait tenir compte de cela afin que l'assiette fiscale repose sur la productivité réelle de l'économie et non sur une "illusion monétaire."

Q — On a beaucoup parlé de monnaie québécoise à la suite de la présentation du budget péquiste. Quelle relation existe-t-il entre les deux sujets?

R — Au strict plan technique, la réponse est simple: aucune. Si les revenus et les dépenses sont libellés dans la même monnaie, il est évident qu'il n'y a aucun problème. En ce sens la discussion sur la monnaie québécoise est un faux problème, c'est cependant le terrain idéal pour propager tous les mythes...

Il est probable que si le Québec décidait de créer sa propre monnaie, le Fonds monétaire international (FMI) exigerait que la Banque du Québec fixe une parité au "dollar québécois" au lieu de le laisser flotter. Les réserves de change de la Banque du Québec ainsi que les crédits offerts par le FMI assureraient la défense de cette parité. C'est l'expérience que vient de vivre tout récemment la Mauritanie.

Le vrai problème monétaire se situe au plan des échanges commerciaux de l'économie. Ainsi, si comme le Québec vous importez beaucoup de produits intermédiaires, l'inflation dans le prix de ces produits entraîne des effets néfastes sur la position concurrentielle de vos exportations. Il faut donc maintenir un taux d'inflation comparable entre le Canada, le Québec et les Etats-Unis. Si vous vous éloignez du taux inflationniste "normal" vous serez alors contraints de dévaluer votre monnaie.

Sur le plan financier, une dévaluation monétaire implique une dépréciation de la richesse "liquide" des gens (compte en banque, obligation, action, etc) qui suscite chez les détenteurs un désir de transfert de ces mêmes valeurs. Dans le but de pallier au déplacement de ces flux monétaires, il est préférable qu'un gouvernement indépendantiste prenne un engagement formel à maintenir la parité du dollar.

Il ne faut surtout pas perdre de vue que l'impact des capitaux spéculatifs se fera sur le dollar canadien puisque le dollar québécois n'existe pas encore et que les capitaux ne s'arrêteront pas à Toronto... mais bien à New York. La fixation de la parité entre les deux dollars est donc grandement souhaitable pour le Canada même.

Quant à l'union monétaire avec le Canada, cela ne pose pas de problème très sérieux. Il est parfaitement réalisable de créer des zones monétaires regroupant des pays politiquement indépendants. J'ai participé comme conseiller économique à la mise en marche de l'Union monétaire ouest africaine qui réunit six pays indépendants et une seule banque centrale avec pouvoir d'émission. D'ailleurs le continent africain comporte une autre zone monétaire avec le regroupement des cinq pays de l'Afrique équatoriale.

Q — Au cours de la conversation vous avez fait une distinction entre fédéralisme politique et fédéralisme économique. Pourriez-vous expliciter cette différence?

R — Ces deux concepts semblent flous pour nombre de politiciens. Le meilleur exemple de fédéralisme économique se trouve en Europe avec le Marché commun. Par le Pacte de Rome, on a intégré des économies "régionales" afin d'assurer la libre circulation des biens. Il s'en est suivi des "économies d'échelle" qui ont relancé la productivité de chaque économie nationale. Ainsi, de 1958 à 1970, le niveau de vie de la Communauté européenne a augmenté de 100% alors que celui de la Grande-Bretagne ne se haussait que de 60%. D'où les pressions exercées sur les dirigeants de la Grande-Bretagne de rejoindre la CEE.

Il est donc faux de prétendre que l'intégration des économies exige l'intégration des gouvernements. Au contraire, l'indépendance politique évite la satellisation des économies par le biais d'un fédéralisme politique qui pèche souvent par le côté trop centralisateur de ses politiques. En Amérique du Nord, il est impensable de coiffer d'un fédéralisme politique le fédéralisme économique qui existe de fait entre les Etats-Unis et le Canada. On pourrait peut-être se poser la question que ce qui vaut pour le Canada vaut aussi pour le Québec.

Q—Mais on dit souvent qu'un Québec indépendant serait en position de faiblesse pour négocier des accords commerciaux avec ses voisins?

R—C'est une vue "globaliste" qui nous fait oublier qu'un pays ne négocie jamais de "petit à gros" ou secteur par secteur, mais bien produit par produit. Ainsi lorsque le Québec négocie avec les Etats-Unis la vente de papier ou d'électricité, il est le plus gros. En terme de ressources les Américains dépendent plus de nous que nous d'eux. Lorsque la société américaine ALCOA a décidé de s'installer à Valleyfield pour transformer sa bauxite en vue de réexpédier 100% de sa production sur le marché des Etats-Unis, elle a tenu compte d'une dotation de facteur qui l'avantageait: le coût minime de l'électricité au Québec.

Q—Vous avez dit en préambule de cette interview que l'économie du Québec souffrait d'une trop forte "régionalisation" par rapport à l'ensemble canadien. Pourriez-vous expliciter cette affirmation?

R—Prenons le taux de chômage par exemple. Le taux québécois a été au cours des recentes années entre 80 et 100% plus élevé que celui de l'Ontario. Il faut donc en conclure que la dimension géographique a une influence prépondérante sur le taux de chômage au Canada. Ceci s'explique par le fait que la mobilité des travailleurs québécois atteint à peine 10% de celle des travailleurs canadiens.

Le gouvernement fédéral a voulu forcer cette mobilité de la main-d'oeuvre: le résultat a été assez décevant au Québec parce que les gens de Rimouski n'iront pas s'établir à Toronto contrairement à ceux des Maritimes. Quant au dépeuplement des régions à faible activité économique qu'une telle politique entraîne, les récentes statistiques font voir que pour cinq personnes qui quittent une région de "l'arrière-pays", il s'en suit deux chômeurs additionnels.

Il semble donc que la centralisation de ces politiques vers le niveau politique du Québec assurerait une meilleure gestion économique. Elle tiendrait compte du moins de la dimension socio-culturelle des travailleurs du Québec.

Gérin-Lajoie ira à l'ONU

OTTAWA (PC) — Le président de l'Agence canadienne de développement international, M. Paul Gérin-Lajoie, participera à une rencontre internationale sur le développement, au siège social des Nations unies, à New York, le 24 octobre.

L'assemblée générale de l'ONU a choisi le 24 octobre comme date pour une "Journée mondiale d'information sur le développement".

Cette journée a pour but d'attirer chaque année l'attention du grand public sur les problèmes du développement international et sur la nécessité de renforcer les programmes de coopération qui peuvent aider à les solutionner.

La rencontre internationale réunira des ministres et chefs d'agences gouvernementales de coopération, autant des pays industrialisés que de ceux du tiers-monde, et un groupe de journalistes et éditorialistes pour une journée de discussion sur les problèmes du développement international.

LPS® AUTOMNE
Cours de Conversation en
ANGLAIS - ESPAGNOL - ALLEMAND
Montréal 878-2821 Étage "F" Place Bonaventure
Québec 529-0331 4è étage 500 E. Grande Allée

Voici le scotch qui prend les devants au Québec! St-Léger.
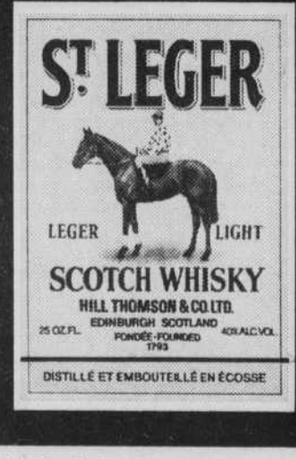

Léger, clair et sec, c'est le scotch de qualité au goût des Québécois.
Représenté par Les Importations Durand Ltée, une division de LA DISTILLERIE MEAGHER LIMITÉE

MINUTE!
Prends donc une bonne Player's Filtre

Avis: Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social considère que le danger pour la santé croît avec l'usage.

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, mardi 23 octobre 1973

L'île Jésus: la campagne municipale sera déterminante

par Pierre O'Neill

La lutte endiablée que se livrent trois partis municipaux à Laval pourrait avoir une influence déterminante dans la campagne électorale provinciale sur l'île Jésus.

Soixante-trois candidats au conseil municipal et trois candidats à la mairie représentent les trois partis qui font campagne en vue des élections municipales qui se tiendront le 4 novembre à Laval. Le territoire regroupe les trois comtés de l'île Jésus: Laval, Fabre et Mille-Iles.

Cette coïncidence resterait sans importance si les thèmes de la campagne municipale ne se retrouvaient pas si couramment dans la campagne provinciale. En effet, les réalisations que le maire Jacques Tétreault fait valoir contre ses adversaires pour sa réélection sont, à quelques exceptions près, les mêmes que les candidats libéraux Jean-Noël Lavoie, Gilles Fabre et Bernard Lachance exaltent au nom du gouvernement Bourassa.

Ailleurs au Québec ou dans d'autres circonstances, le phénomène ne vaudrait sans doute pas la peine d'être souligné. Or, il arrive que l'île Jésus a connu depuis quatre ans un développement spectaculaire. C'est un vaste chantier de construction où les investissements ont atteint près de $300 millions. Des trentaines d'industries y sont nouvellement installées.

Cet essor économique fut complété par la réalisation d'une infrastructure routière. A l'instar du maire Tétreault, les candidats libéraux se vantent en outre de la construction d'un cégep et d'un hôpital. Ils font ressortir enfin les avantages de la création d'une commission des transports qui assure un service complet et régulier sur toute l'île Jésus. Les niveaux de gouvernements sont différents mais le martèlement des mêmes thèmes risque d'être efficace et d'influencer l'électorat.

D'autant plus que l'on retrouve dans le programme des candidats libéraux comme dans les promesses du maire sortant les mêmes préoccupations. Ils proposent tous une série de mesures populaires dont le prolongement du métro, la dépollution de la rivière et l'aménagement des rives, l'installation d'équipements pour une politique des sports et loisirs. Pour le reste, ils comptent sur "l'intelligence des électeurs" et le mérite du premier ministre Bourassa.

Bien sûr, ce n'est là qu'un volet de l'enjeu électoral dans les comtés de Laval, Fabre et Mille-Iles. Il faut davantage considérer les retombées politiques de la nouvelle carte électorale. Il faut également observer que le Parti créditiste et l'Union nationale quoique officiellement représentés, ne sont pas dans la course. Dans cette lutte à deux, le Parti québécois espère récolter le fruit d'une campagne d'information systématique et ininterrompue depuis 1970.

Avant de chercher à évaluer les rapports de force dans ces trois comtés, il faut comprendre les changements apportés par la carte électorale. Le nombre de comtés sur l'île Jésus est passé de deux à trois. Le premier projet de la Commission Drouin poussait e comté de Laval vers l'ouest et Fabre vers l'est pour créer dans le centre de l'île Jésus le nouveau comté de Mille-Iles. Les malins prétendent que le député Gilles Houde est intervenu pour obtenir que les noms des comtés soient inversés. Dans le projet amendé, le comté de Fabre a retrouvé le centre de l'île avec une plus forte proportion d'électeurs acquis au Parti libéral.

Élu par la mince majorité de 91 voix en 1970, le libéral Gilles Houde a dû attendre plusieurs mois avant d'être définitivement assuré de son siège à l'Assemblée nationale. Le Parti québécois et le candidat Jean-Roch Boivin avaient contesté sa victoire devant les tribunaux. Mais les résultats de 1970 traduits dans les nouvelles délimitations territoriales confèrent maintenant à Gilles Houde une majorité de départ d'environ 4,000 voix.

Son adversaire péquiste, l'avocat d'origine juive Paul Unterberg, patrouille déjà depuis six mois le comté de Fabre pour reprendre le terrain perdu. Il compte sur la plus impressionnante machine électorale péquiste. Fort d'une armée de 3,000 membres actifs, il a littéralement noyé le comté de sa publicité, dans les rues, les endroits publics, sur les maisons privées et à la radio de Laval.

A la pratique du porte-à-porte, Paul Unterberg dit avoir adapté une "arme secrète" qui lui permettrait de multiplier le nombre de visites quotidiennes aux foyers du comté. Il a pu ainsi ratisser le territoire. Toutes ses énergies sont concentrées sur le seul thème de l'indépendance. Il croit que le succès de sa campagne dépend de ce qu'il sera parvenu à réduire le nombre de ceux qui ont encore peur pour grossir les rangs de ceux qui deviennent conscients de la capacité des Québécois.

Dans le comté de Fabre, les élections de 1970 avaient donné la répartition suivante: 20,158 voix au libéral Gilles Houde; 20,067 au péquiste Jean-Roch Boivin; 6,213 à l'unioniste Gaston Philion et 1,613 au créditiste Emilien Martel. Les observateurs les mieux avertis confirment que la lutte est très serrée cette fois-ci encore, mais avec une faible préférence pour le candidat libéral.

Autant le comté de Fabre apparaît le point chaud de l'île, c'est une situation claire qui prévaut dans l'ouest et l'est du territoire. La réélection du président de la Chambre, Me Jean-Noël Lavoie, est indiscutable dans Laval. Au pire, on concède au péquiste, Gérald Côté des chances d'abaisser la majorité libérale de 1970 (14,086). Les candidats André Gignac et Serge Lacroix représentent respectivement le Parti créditiste et l'Union nationale mais sont là pour la frime.

A l'extrémité est de l'île, il n'y a plus seulement le candidat libéral Bernard Lachance pour croire à sa victoire dans le comté de Mille-Iles. La refonte de la carte électorale conférait au libéral quelques centaines de voix d'avance qui ne lui ont pas suffi à freiner la détermination d'un candidat péquiste encore amer et d'autant plus efficace qu'il a perdu par moins de cent voix en 1970.

Une journée dans le comté amène rapidement à constater que les prétentions de force du candidat libéral n'y paraissent pas sur le terrain de bataille. Choisi le 7 octobre seulement, M. Bernard Lachance explique qu'il a fallu quelques jours pour mettre sur pied et roder son organisation. Il se dit aujourd'hui assuré d'avoir rattrapé le temps perdu et souligne qu'il sollicite les faveurs d'un électorat mieux averti qu'en 1970 sur les dangers du Parti québécois.

D'autre part, l'optimisme du péquiste Jean-Roch Boivin s'appuie sur les mois d'énergies qu'il a consacré au porte-à-porte. Sa nouvelle clientèle est davantage francophone et, par rapport à 1970, il se trouve favorisé. Il est fier de la publicité qu'il diffuse avec la participation d'artistes renommés. Il martelle sur le seul thème de l'indépendance. MM. Fernand Bélanger et Pierre Pelletier sont respectivement candidats pour le Parti créditiste et l'Union nationale.

Rémi Paul compte sur lui-même ...et sur un découpage favorable

par Jean-V. Dufresne

LOUISEVILLE — On apercevait jadis la ville d'assez loin grâce à ses deux arches en plywood qui enjambaient la petite route deux. Hormis quelques rues qui débordent sur les champs, Louiseville est un cordon de boutiques, de postes d'essence et d'hôtels des années trente qu'on franchit en quelques minutes.

Les gens ressemblent un peu à ceux qui, dans tout le pays, de Halifax jusqu'à Vancouver, votaient jadis pour Paul Martin. Parce que Rémi Paul ressemble un peu à Paul Martin.

L'ancien ministre libéral ne s'arrêtait nulle part plus de quinze minutes sans fouiller dans ses goussets. Il ne manquait jamais de pièces de dix cents. De la boîte téléphonique la plus proche, il appelait des partisans, des électeurs amis, pour savoir si tout allait bien, comme un vieux médecin de famille.

Aussi, à la table du conseil des ministres, à Ottawa, Paul Martin pouvait opposer avec réalisme aux initiatives les plus grandioses des technocrates du gouvernement, un document redoutable et racorni: son carnet de numéros de téléphone.

Après six campagnes électorales, le député sortant de Maskinongé se fie toujours lui aussi au bon vieux téléphone parce que cet ingénieux instrument demeure dans les campagnes le lien le plus étroit qui puisse unir les gens. A l'heure des campagnes électorales télévisées, Rémi Paul reste toujours bien "branché" à l'écoute de ses électeurs.

Avec une voix semblable, pas besoin de cassettes. Autant M. Paul, ministre de la Justice, pouvait-il à l'Assemblée se montrer bonhomme-sept-heures, autant sait-il s'adresser à ses électeurs sur un ton paternel et ronronnant.

Quelle que soit la défaveur que puisse connaître l'Union nationale le soir du 29 octobre, la seule personnalité du candidat unioniste sera un facteur déterminant de la campagne dans Maskinongé. Personne ne contestera qu'il est, en lice, le candidat le plus redoutable du comité.

C'est grâce au téléphone encore que M. Paul s'applique à établir un premier contact rapide avec ses nouveaux électeurs, car Maskinongé compte aujourd'hui environ 10,000 électeurs de plus.

De ce nombre, on trouvait dans Trois-Rivières-Ouest en 1970 environ 4,000 électeurs qui favorisèrent d'abord le candidat libéral Guy Bacon, ensuite l'unioniste Gilles Gauthier, au troisième rang le PQ et en dernière place, le candidat créditiste.

Mais, dans l'ensemble, sur la foi du scrutin de 1970, les nouvelles frontières électorales de Maskinongé porteraient de 1,300 à 2,900 voix la majorité de Rémi Paul, grâce notamment à l'adjonction d'une demi-douzaine de paroisses rurales nouvelles, qui portent autour de 60% la proportion d'électeurs ruraux dans la circonscription.

En l'absence d'une percée créditiste, ce nouvel apport rural devrait favoriser le candidat unioniste dans la mesure où comme son collègue Jean-Noël Tremblay, dans Chicoutimi, en 1970, Rémi Paul parvient, de son propre poids, à se maintenir en place dans la tempête qui souffle sur les derniers comtés "sûrs" de l'UN.

Le candidat péquiste Hector Rivard succède à M. Marcel Rocheleau qui n'avait obtenu que 757 voix au dernier scrutin, sur 11,900 voix exprimées. Il a sur son prédécesseur l'avantage d'être un agronome, et l'impression généralement plus favorable qu'a laissée le PQ dans l'ensemble du Québec durant la campagne qui s'achève devrait également lui valoir un nombre de voix substantiellement accru. Il pourrait notamment trouver des appuis substantiels dans Trois-Rivières-Ouest.

Essentiellement, on voit le scrutin du 29 octobre partager le gros de ses voix entre l'UN et le Parti libéral, ici représenté par un jeune candidat de 31 ans, M. Yvon Picotte, directeur de l'éducation permanente à l'école polyvalente de Louiseville, et président régional du parti depuis une couple d'année.

C'est tout à l'opposé de l'adversaire créditiste, qui rappelle les nobles candidats de la première vague caouettiste: père de neuf enfants, vendeur d'aspirateurs électriques, M. René-Paul Gaboury continue de parcourir son territoire ayant ajouté à son catalogue un nouveau produit.

Son succès le 29 octobre tient peut-être à la qualité des appareils qu'il a déjà vendus, et il affirme avoir satisfait plus de 2,000 clients. Notons ici que le candidat créditiste en 1966 n'avait obtenu que 174 voix, mais 2,190 au derniers scrutin. Rien ne laisse supposer qu'il ne pourrait pas, une fois encore, augmenter sa marge.

Rectificatif

Nous nous excusons auprès du candidat du Parti québécois dans Trois-Rivières, M. Claude Lajeunesse, d'avoir écrit hier qu'il n'aurait pas sollicité un congé sans solde de son employeur, pour se consacrer entièrement à sa campagne électorale. Notre information était inexacte. M. Lajeunesse a sollicité et obtenu un congé sans solde dans la première semaine qui suivit l'annonce des élections générales.

CITROËN SM
Le confort exceptionnel d'une limousine allié à la performance d'une GT

Service par mécaniciens diplômés d'usine
EUGÈNE CARRIÉ
AUTOMOBILE LTÉE
2107 ouest, Ste-Catherine — 937-3991
2 rues à l'est du Forum - Stationnement gratuit
3485, Blvd Rosemont coin Iberville 376-6080

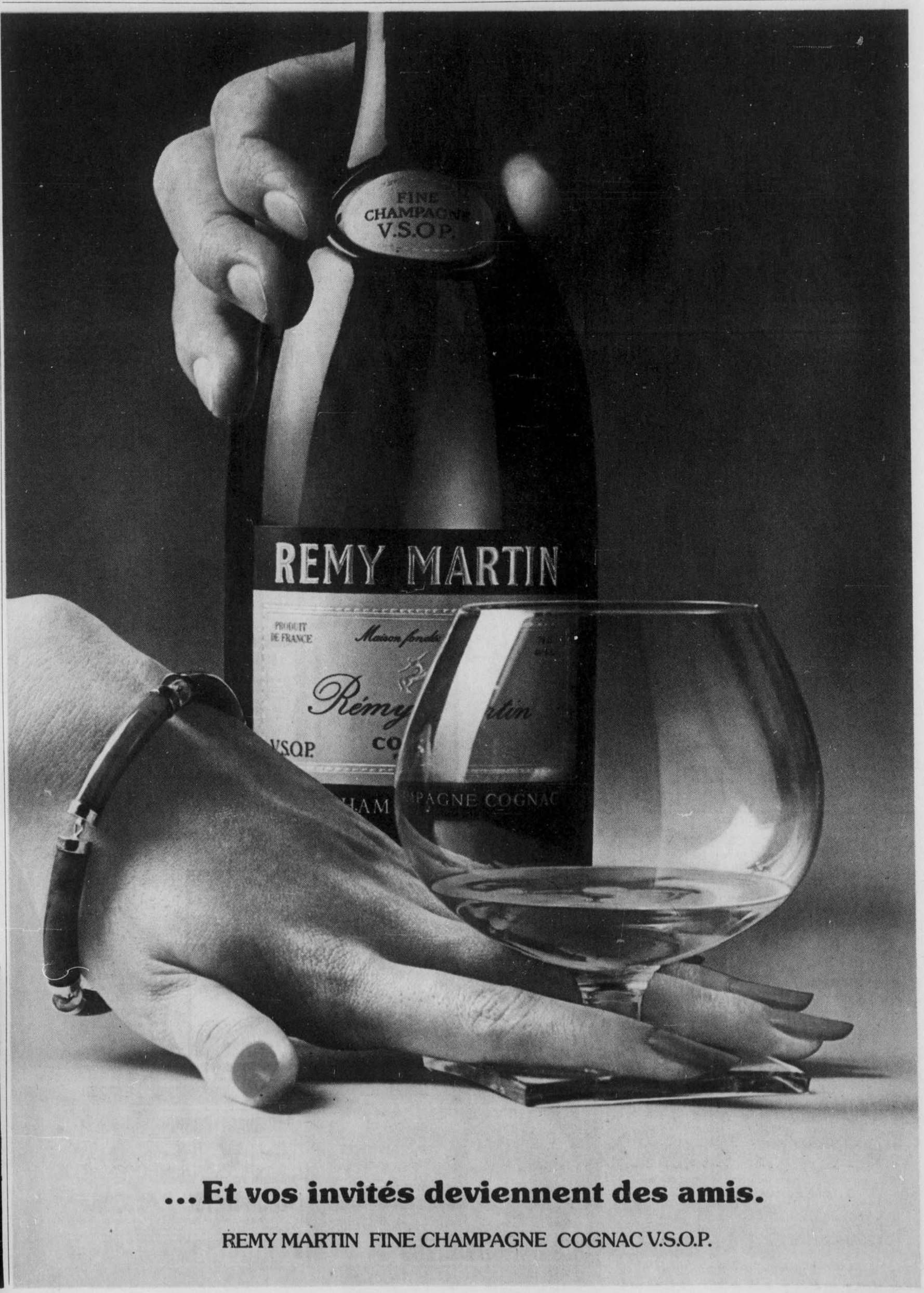

...Et vos invités deviennent des amis.

REMY MARTIN FINE CHAMPAGNE COGNAC V.S.O.P.

7 tonnes à Paris, 2,500 titres à Londres

Une vaste opération de promotion du livre canadien

Les éditeurs canadiens-français élargissent leur marché en s'engageant dans une vaste opération d'exportation vers la France, la Belgique, la Suisse et les autres milieux francophones d'Europe continentale qui lisent en français. Le plan de campagne, à partir d'une base établie à Paris, comporte la mise en place, d'ici la fin de mars prochain, d'une quinzaine de titres populaires par mois dans quelque 1,000 librairies d'un réseau de distribution hautement efficace au plan commercial. Une équipe de représentant sillonnera, à partir du début de novembre, le circuit des libraires et autres postes de vente de livres de grande diffusion et sera appuyée dans son travail par des moyens de promotion bien orchestrés et un catalogue de 550 titres d'ouvrages canadiens susceptibles de retenir l'attention du lecteur européen.

Sept tonnes de livres sont déjà rendus à Paris pour être distribués dans les librairies d'ici la mi-novembre. D'autres envois aussi importants suivront à courts intervalles durant les prochains mois pour amorcer un courant continu d'exportation et assurer aux éditeurs canadiens des débouchés permettant des tirages de meilleure rentabilité.

Vingt-huit éditeurs canadiens de livres en français se sont associés pour former la Coopérative canadienne des éditeurs exportateurs, dans le cadre du programme fédéral d'encouragement à l'exportation du livre canadien. Et, c'est hier que cette coopérative a inauguré sa filiale à Paris: "Livres du Canada S.A.", dirigée par Jean-Paul Neyhousser, dont les locaux situés en plein quartier de l'édition française, au 1 Quai de Conti dans sixième arrondissement. Au cours d'une prestigieuse réception organisée avec le concours de l'Ambassade du Canada, la présidente de la CCEE, Mme Danielle Ros (directeur des Presses de l'Université de Montréal) présentera les éditeurs canadiens et leurs ouvrages à un impressionnant groupe d'invités du monde politique francophone et du milieu professionnel du livre.

Son excellence l'ambassadeur Léo Cadieux a bien voulu accorder son distingué patronage à cette manifestation qui se déroulera au Centre culturel canadien. Les éditeurs canadiens y sont représentés par Mme Danielle Ros, présidente de la CCEE, MM. Lloyd B. Leeming, président de l'Association pour l'exportation du livre canadien (qui administre le programme fédéral d'encouragement à l'exportation), J.-Z. Léon Patenaude, vice-président de l'AELC, Paul-H. Bolton aussi de l'AELC, Pierre Tisseyre, président du Conseil supérieur du livre, Jacques Hébert, président de l'Association des éditeurs canadiens, et de nombreuses autres personnalités.

Cet événement marque le coup d'envoi d'une initiative résultant d'études sérieuses qui devrait connaître de grands succès.

Par ailleurs, une foire du livre canadien a été inaugurée hier, au coeur de Londres, sous le titre "Book Canada". Cette exposition, qui sera permanente, compte plus de 2,500 livres.

L'exposition, commanditée par le gouvernement fédéral et par 48 maisons d'édition, comprend un département de vente au détail qui fera la promotion des livres canadiens à travers la Grande-Bretagne, l'Irlande et les autres pays de l'Europe.

M. Sam Stewart, directeur administratif du projet, a déclaré que l'industrie du livre canadien s'aventurait pour la première fois sur le marché international.

Logée dans l'ancien bureau de vente des billets du CN, face à Canada House, sur Trafalgar Square, l'exposition comprend des livres traitant d'histoire, de politique, de sport, de poésie, des Indiens et des Esquimaux, et de la vie quotidienne au Canada. Il y a une section spéciale pour les livres en langue française.

Le haut- commissaire du Canada à Londres, qui a présidé aux cérémonies d'ouverture, a émis l'opinion que cette initiative serait très profitable aux écrivains canadiens. Elle donnera une meilleure idée, surtout aux Londoniens, de ce qui se passe en littérature canadienne.

Les Feux-Follets ont entrepris ce week-end au Québec une tournée qui les mènera dans six autres provinces canadiennes, sans compter les deux territoires. Ils seront à Joliette ce soir, à Rivière-du-Loup jeudi, à Matane et à Carleton les 26 et 27 octobre.

Quinze ans de concours de musique

Le ministère des Affaires culturelles du Québec vient d'octroyer une subvention de $18,000 aux Concours de musique du Québec. Ces compétitions, connues autrefois sous le nom de Festivals de musique du Québec célèbrent, cette année, leur quinzième anniversaire d'existence.

Les Concours de musique du Québec se sont déroulés du 1er avril au 10 juin. Les concurrents, solistes et ensembles, totalisent 1,600 inscriptions. Les 124 finalistes du concours, vainqueurs lors d'éliminations locales ou régionales, pouvaient se mériter une bourse ou se voir attribuer un certificat.

Loin de se limiter au Québec, ces compétitions se sont étendues à l'Ontario, au Manitoba et à l'Alberta; à ces provinces se joindront éventuellement celles de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick.

Depuis trois ans, s'est ajoutée aux concours, une nouvelle catégorie appelée "Tremplin international": catégorie prestigieuse destinée aux jeunes artistes qui visent une carrière sur ce plan.

A la finale nationale des Concours du Québec, qui a eu lieu à Rouyn un jury international a pu décerner un total de $20,800. en bourses, grâce à une subvention complémentaire du ministère de l'Education du Québec et à un don de la fondation Les amis de l'art.

■ jazz

par Gilles Archambault

Ma grande bouffe

(PARIS) — Vous pensez peut-être que votre chroniqueur de jazz préféré perd son temps à Paris. Que loin de Montréal, il en oublie la musique afro-américaine! Eh bien non! Sa ferveur est toujours la même. Et privé de son électrophone, il ne se croit pas pour autant autorisé à trahir son passé, son éducation judéo-chrétienne et la promesse faite à quinze ans devant une photo de Bessie Smith d'être chaste par rapport aux autres formes musicales. Diane Dufresne chantait à l'Olympia, j'étais bien heureux pour elle, mais c'est ailleurs que j'avais rendez-vous.

Au Chat-qui-pèche, par exemple, la petite cave de la rue de la Huchette vient de revenir au jazz après une infidélité d'un an. On y est, comme alors, traité durement. Le confort n'est pas au rendez-vous. Ni celui des fesses, ni celui de l'esprit. Car, Ted Daniel y dirige un quintette qui pratique une musique dérangeante. Trompettiste dont on commence à parler de plus en plus dans la jeune musique américaine, il joue avec une fougue, une logique qui l'animent bien au-delà des sécurités habituelles. On croit retrouver Miles Davis au moment où ce dernier acceptait encore de jouer et ne se cantonnait pas, comme maintenant, dans une "musique" toile de fond pour décor Roche-Bobois. A ses côtés, un saxo non-identifié partage le goût du leader pour le risque.

Rue Mouffetard, le lendemain, le sextuor de Steve Lacy. La rue, charmante, dans le Quartier Latin, les restaurants grecs, chinois, et même français s'y succèdent. Une clientèle jeune, chevelue, barbue, parlant anglais, allemand et même français. Au 76, le Théâtre Mouffetard: deux cents places environ, toutes occupées. A l'entrée, on annonçait: free jazz. C'est vrai. Un sextuor qui comprend deux contrebasses et parfois deux sopranos. Des sonorités à vous couper le souffle; un batteur exorcisé, Oliver Jackson; Irène Aebi, inspirée au violoncelle et au violon; et Lacy, si calme lorsqu'il ne joue pas, si timide. On dirait à tout moment qu'il va se mettre à rougir — et c'est pourtant lui qui émet les sons les plus contestataires, les plus déchirants.

Au Trois-Maillets, Memphis Slim chante le blues, le joue. Une heure agréable, sans plus. J'ai raté Willie Mabon d'un jour. Tant pis! Au club Saint-Germain, il y a Sonny Criss. Au Calvados, Joe Turner. Au Hilton, Grapelli. Et Archie Shepp, paraît-il, est à Nancy... peut-être que? Et puis non, je ne crois pas que j'irai au Palais des sports, la semaine prochaine, pour Peterson, Basie, Charles. Le jazz, il n'y a pas que ça dans la vie, non?.

Rentrée de la Callas

HAMBOURG (AFP) — Maria Callas fera sa rentrée jeudi à Hambourg après une pause de huit années. A son arrivée dimanche elle a déclaré aux journalistes que la vie sédentaire avait fini par l'ennuyer et qu'elle se réjouissait de l'ouverture à Hambourg d'une tournée mondiale prévoyant 40 concerts où elle sera accompagnée par le ténor Guiseppe Di Stefano, son ami et collègue de longue date.

Les deux artistes seront accompagnés exclusivement par Ivor Newton qui vaut tout un orchestre, de l'avis de l'organisateur de la tournée, M. S. A. Gorlinsky. Après six concerts en République fédérale, la tournée se poursuivra en France et en Hollande et, après deux concerts à Londres, continuera l'année prochaine aux Etats-Unis, au Japon et en Australie.

■ radio/télévision

par Albert Brie

Service inutile

Ne regrettez pas d'avoir manqué le débat télévisé qui mettait en lice quatre représentants des partis qui ambitionnent de prendre le pouvoir à Québec lundi prochain. Je n'attendais rien de bien révélateur de cette confrontation à trois contre un sur un sujet bien hypothétique: le budget du Parti québécois. Mon attente fut malheureusement exaucée. A la fin de la rencontre, le noir était encore plus grand qu'au départ. Il n'y a eu ni vainqueur ni vaincu. Personne n'y a laissé de plumes et chacun est retourné dans son coin gros-Jean comme devant.

L'affaire a commencé quand M. Jacques Parizeau a lancé à M. Garneau, ministre des Finances dans le cabinet Bourassa, le défi de le rencontrer en combat singulier. Bon joueur, M. Garneau s'est associé pour 30 minutes un représentant du Parti créditiste, M. Fabien Roy et de l'Union Nationale, M. Marcel Côté.

Au départ, le jeu était faussé: le rapport des forces étant apparemment inégal. De prime abord, on aurait pu croire que cette stratégie allait jouer contre l'aspirant au titre. Hélas! il est arrivé ce qui était à craindre: les trois opposants ne s'additionnaient pas, ils se neutralisaient. Chacun voulait river son clou à Parizeau de façon à tirer son épingle du jeu dans le but évident de faire valoir son image.

Je me demande ce qui a retenu M. Garneau de ne pas affronter seul celui qui lui avait proposé le duel puisque l'un et l'autre parlaient la même langue. De plus, M. Garneau n'était pas tenu de répondre "présent" à l'invitation de son adversaire. Il n'en aurait pas pour autant terni sa réputation.

On se souviendra ici de la rencontre entre M. Réal Caouette et M. Jean Marchand, alors président de la CSN. Les échanges avaient été vifs, mais le dialogue avait vite fait de tourner au "crialogue", tant et si bien qu'à la fin le modérateur avait mis fin aux hostilités faute de temps.

Le match du siècle fut sans aucun doute celui qui opposa John Kennedy et Richard Nixon. Kennedy avait pour lui la jeunesse et la fougue; Nixon pouvait compter sur son expérience et sa pondération. Le match fut assez terne, c'est-à-dire sans accrochage et sans coup bas. Il fallut attendre le verdict du public américain qui accorda plus de points à M. Kennedy. Il fut, comme l'on sait, porté à la présidence peu après.

Plus proche de nous, personne n'a oublié la rencontre Lesage-Johnson. Les entraîneurs de M. Lesage plus fûtés mirent du soin et du temps à préparer leur poulain. M. Johnson, très peu soutenu, arriva dans l'arène au moins bon de sa forme. Montrant des signes de nervosité, M. Lesage en profita pour loger quelques coups bien sentis. M. Johnson n'allait pas s'en relever. C'est du moins ce que l'on a dit.

Dans ces sortes d'engagement, les dés sont un peu pipés. Il n'y a pas à proprement parler d'arbitre suprême. Si le public est prévenu, il a déjà pris parti avant la rencontre. Il penche du côté de la partisannerie. Si celui dont il souhaite la victoire a des ressources oratoires très aguerries, même si elles ne sont pas légales, il le verra emporter le morceau.

Nous avons donc assisté la semaine dernière à des échanges confus qui ne péchaient pas par excès de rigueur, c'est le moins qu'on puisse dire. M. Parizeau pouvait facilement parer le tir qui lui venait des trois côtés à la fois en esquissant un début de réplique, assuré qu'il ne pourrait aller au bout de sa démonstration avant de se voir interrompre par un franc-tireur. Chacun a voulu faire sa petite montée individuelle et n'est pas arrivé à toucher le fond du filet d'un Parizeau que l'on mette un terme à ces affrontements inutiles qui n'ont en somme aucune valeur positive.

Espérons qu'il y aura plus à retirer du débat qui aura lieu ce soir à l'émission: "Le 60" diffusée au Canal 2 de 21h30 à 22h30. Pierre Nadeau et son équipe auront, je l'espère, trouvé la formule qui permettrait d'apprécier les forces en présence.

A cette occasion, chaque représentant de parti sera accompagné d'une vingtaine de militants. Guy Saint-Pierre, candidat dans la circonscription de Chambly, représentera le Parti libéral; Robert Giroux, candidat dans Lévis, représentera l'Union nationale; Fernand Lévesque, candidat dans Maisonneuve, représentera le Parti créditiste et Pierre Marois, candidat dans Laporte, représentera le Parti québécois.

Comme l'entrée est gratuite, il n'y aura pas lieu de réclamer son argent à la sortie si vous n'êtes pas satisfait.

■ on trouvera en page 20 notre rubrique habituelle des horaires TV, cinéma et théâtre

ÉTUDIANTS! ENSEIGNANTS!

LE DEVOIR — une source de documentation indispensable

	DURÉE	CANADA	ÉTATS-UNIS
ABONNEMENT SCOLAIRE	7 MOIS	$22.00	$24.00
	8 MOIS	$24.00	$27.50
	9 MOIS	$27.00	$31.00
	10 MOIS	$30.00	$34.50

MODE DE PAIEMENT — chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR

S.V.P. Remplir ce coupon et nous le faire parvenir à: LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal 101, (Québec).

Ci-inclus, $ ..... pour un abonnement scolaire de ..... mois à compter du .....

NOM .....

ADRESSE .....

.....

EN PRIMEUR DANS 20 CINEMAS
5e Sem. — En 1938, dans le temps du lait à 5¢ — UNE VRAIE COMEDIE! — UNE COMEDIE VRAIE! — 14 ANS
LES CORPS CELESTES
UN FILM DE GILLES CARLE
Carole Laure Donald Pilon Micheline Lanctôt
JEAN-TALON 725-7000 | FLEUR DE LYS 288-3303
MAISONNEUVE 525-2174 | CINEMA DE PARIS 861-2996

ORCHESTRE JOHANN STRAUSS DE VIENNE
COMPLET
Gagnez un voyage pour 2 personnes à Vienne
Des formulaires seront distribués dans le hall d'entrée les 25 et 29 oct.
Tirage à l'entracte le 29 oct.
2 concerts seulement
25 et 29 OCTOBRE 20h30
EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke (sous-sol) et Place des Arts, Ed Archambault Inc. 500 est Ste-Catherine. Agences et CHARGEX 932-2234.
Appareils TV dans le hall pour résultats des élections le 29 oct.
PLACE DES ARTS
SALLE WILFRID-PELLETIER

Voulez-vous recevoir gratuitement et régulièrement les programmes-calendrier ?
CINÉ OUTREMONT
1248 Bernard 277-4145

STUDIO A $1.50 TOUS
6:30 8:15 10:00 DU 23 OCT. AU 2 NOV.
COUPS POUR COUPS
V.O.F.- coul.- Un film de Karmitz
STUDIO B 14 ANS
Après "Clockwork Orange"
FAMILY LIFE
(LA VIE DE FAMILLE)
UN FILM DE KENNETH LOACH
EN COULEURS - S.T. FRANÇAIS
SEM. 7, 9:30h. DIM. 2, 4:30, 7, 9:30h.
À L'AFFICHE DU 5 AU 25 OCT.
Vieux Montréal
136 est, St-Paul - 861-7863

ENGAGEMENT EXCLUSIF À MONTRÉAL
MAINTENANT EN FRANÇAIS
9e Semaine AU FESTIVAL
18 ANS Adultes
LE CHEF-D'ŒUVRE DE Ingmar Bergman
CRIS ET CHUCHOTEMENTS
VERSION ORIGINALE avec SOUS TITRES FRANÇAIS "CRIES AND WHISPERS"
CINÉMA V
Laissez-passer et cartes Âge d'Or non valables
SEM. 7:30, 9:30
DIM. 1:30, 3:30
5:30, 7:30, 9:30
489-5559 5550 Sherbrooke w
FESTIVAL 525-8600 1206 St-Catherine e

"Quelle réussite! Tout ce que l'on attend d'un film." L'AURORE
6e semaine
LA BONNE ANNÉE
film de CLAUDE LELOUCH
LINO VENTURA FRANÇOISE FABIAN et CHARLES GERARD
SALLE RESNAIS
POUR TOUS
elysée
35 MILTON 842-6053
SALLE EISENSTEIN
POUR TOUS
7e MOIS
PIERRE RICHARD MIREILLE DARC
le grand blond avec une chaussure noire
UN FILM DE YVES ROBERT

Cinémas ODEON
FRANÇOIS TRUFFAUT
Le Triomphe du FESTIVAL DE CANNES 1973
POUR TOUS
LA NUIT AMÉRICAINE
CE SOIR: 7.30 - 9.40
VILLERAY
ST-DENIS JARRY 388-5577

Toute ressemblance avec des événements réels ou avec des personnes existantes, ou ayant existé, n'est ni fortuite ni accidentelle.
POUR TOUS
LE FILM DE L'ANNÉE
Yves Montand
ETAT DE SIÈGE
UN FILM DE COSTA-GAVRAS
ÉCRIT PAR FRANCO SOLINAS MUSIQUE PAR MIKIS THEODORAKIS
UNE PRÉSENTATION LES FILMS MUTUELS EN ASSOCIATION AVEC CINÉVIDÉO
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
CE SOIR: 7.30 - 9.40 CINÉMA JOLIETTE À JOLIETTE

Toute la force et la fragilité des hommes au pouvoir...
14 ANS
LES FILMS MUTUELS présentent
JEAN-PAUL BELMONDO
L'HERITIER
un film de PHILIPPE LABRO
Belmondo, dynamique et songeur, assume un de ses plus grands rôles. LE FIGARO
Un film merveilleux, rapide, personnel. LE NOUVEL OBSERVATEUR
Un rythme haletant, frémissant, percutant. LE MONDE
Du cinéma digne des grands maîtres. FRANCE SOIR
avec CARLA GRAVINA JEAN ROCHEFORT CHARLES DENNER
EN SUPPLÉMENT DE PROGRAMME
UN SUSPENSE SENSATIONNEL
"LA SAIGNÉE"
DERNIER JOUR AU VERDUN
BERRI
ST-DENIS, STE-CATHERINE 878-2424
HÉRITIER: 2.30 - 6.00 - 9.30
LA SAIGNÉE: 1.00 - 4.30 - 8.00

BURT REYNOLDS
JON VOIGHT
Délivrance
18 ANS
MERCIER
STE-CATHERINE-PIE-IX 255-4224
CE SOIR: 7.30 - 9.30

ILETAITUNE FOIS DANS L'OUEST
DE SERGIO LEONE
14 ANS
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
CE SOIR: 8.00

ILS LE VIVENT... 14 ANS
Elisabeth TAYLOR - Richard BURTON
DIVORCE
Couleur
2e FILM Adieu, CIGOGNE, Adieu!
COULEUR
le PARISIEN 480 Ste Catho. 861-2697
1.00, 4.25, 7.55

PATRONAGE = CORRUPTION = PÈGRE 14 ANS
LE MINISTRE L'HOTESSE LE MAIRE PADOVANI REJEANNE
REJEANNE PADOVANI
un film de Denys Arcand
JEAN LAJEUNESSE PIERRE THÉRIAULT FRÉDÉRIQUE COLLIN ROGER LEBEL et LUCE GUILBAULT dans le rôle de Rejeanne Padovani
VENDOME Place VICTORIA Tel. 878-1451
1:00 3:00 5:05 7:10 9:15

La garderie La Sourithèque ne peut combler les besoins du centre-sud

par Renée Rowan

L'action préventive et complémentaire de la garderie La Sourithèque auprès des familles est loin de combler tous les besoins d'un secteur aussi vaste que le centre-sud où il y a 4,330 enfants âgés de moins de 6 ans, c'est-à-dire d'âge pré-scolaire.

Même si La Sourithèque au début de l'an III de son existence réussit à accueillir une moyenne de 80 enfants chaque jour, elle reste encore très restreinte dans son action, déclarait hier Claudette Boivin, directrice de la garderie, alors qu'elle présentait son rapport annuel pour 72-73. La Sourithèque a une liste d'attente de 25 enfants et, chaque jour, elle doit en refuser plusieurs autres.

La Sourithèque est une garderie subventionnée par le ministère des Affaires sociales du Québec pour les enfants de 1 à 5 ans.

"Déjà, nous avons fait une demande au ministère pour ouvrir deux salles supplémentaires, dont une pour les tout-petits, et l'autre adaptée aux besoins des mères qui travaillent. Ce ne sera pas pour cette année. Nous sommes bloqués dans notre action à cause de l'aspect financier, des budgets limités mis à notre disposition et du fait qu'il n'y a pas encore de politique établie pour les garderies du Québec, souligne Claudette Boivin. Tout fonctionne au petit bonheur. C'est nous-mêmes qui devons établir notre propre politique pour répondre à un milieu comme celui que nous desservons et créer de nouveaux services pour répondre à des besoins réels de la population."

Au moment où La Sourithèque ouvrait ses portes, la garderie n'apparaissait pas comme un besoin pour les mères au travail. Définissant ses services en fonction du besoin des mères et des familles d'abord, elle a décidé d'offrir un éventail de services comme mesures complémentaires — de surveillance lors de sorties occasionnelles chez le médecin, à la clinique, à l'hôpital, au bien-être; de dépannage en cas d'urgence; de garderie pour une journée complète soit par besoin de travailler à l'extérieur pour quelques heures ou pour travailler plus facilement à la maison — et comme mesures préventives, pour éviter les dépressions nerveuses, les fréquents placements d'enfants ou la garde des enfants par des voisines surchargées ou par les aînés qui doivent manquer la classe. La garderie voulait également favoriser des moments de détente, de participation à des ressources du milieu, à des cours, etc.

Centre de jour éducatif en même temps que centre de développement pour l'enfant, La Sourithèque est ouverte de 9h à 16h, du lundi au vendredi. La mère peut y amener son enfant toute la journée, une demi-journée ou pour quelques heures seulement.

"La première année, souligne la directrice, nous n'avions que 5 mères au travail; l'an dernier, une dizaine. Cette année, il y en a 16 qui travaillent et nous recevons constamment des demandes pour prendre les enfants en charge de 8h à 18h. Comme La Sourithèque n'est pas en priorité pour les mères qui travaillent, celles-ci doivent s'ajuster aux heures de la garderie, ce qui entraînent forcément des problèmes. Faisant face à un besoin nouveau et réel de la population, nous devrons donc travailler à trouver les solutions qui s'imposent", poursuit Claudette Boivin.

Le personnel professionnel de la garderie s'appuie sur la participation des parents. Tout en poursuivant une action éducative auprès des enfants, La Sourithèque a voulu maintenir et supporter la participation des parents au fonctionnement de la garderie ou à des rencontres de groupes. Les parents se sont regroupés autour de préoccupations communes via le comité des parents, l'assemblée générale des parents, les groupes de mères et la salle ouverte des mères.

L'an dernier, des mères d'enfants inscrits à la garderie se sont réunies deux fois la semaine pour l'acquisition de connaissances et d'habiletés au niveau des méthodes d'éducation et pour le développement qualitatif de la relation affective mère-enfant.

En avril, ces groupes devaient prendre une nouvelle orientation avec la mise sur pied d'une salle dite "ouverte", spécialement réservée aux mères. Cette salle est disponible à toutes les mères du lundi au vendredi, entre 13h et 15h30. Elles peuvent y venir pour des activités de loisirs, de détente, de couture. On peut même venir y faire son repassage... en compagnie, ce qui est moins fastidieux, ou bien pour y prendre un café en passant et rencontrer d'autres femmes qui vivent les mêmes problèmes ou sont aux prises avec les mêmes difficultés qu'elles.

"Il est intéressant de constater chez ces femmes une évolution, remarque la directrice de La Sourithèque. Elles entretiennent encore des préjugés au sujet de la garderie, mais la résistance est moins grande. Les impondérables d'une société en continuel changement nous amènent à créer des types nouveaux de services que réclame une société nouvelle. Nous croyons que l'accessibilité à un service de garderie ne doit plus être un privilège, mais un droit acquis pour les parents, tout comme les services de santé et les services sociaux le sont pour l'ensemble de la population."

Les femmes à l'emploi de Radio-Canada lancent la revue "Positives"

(Par Renée Rowan) — Les 800 femmes à l'emploi de Radio-Canada à Montréal ont maintenant une tribune pour s'exprimer: une nouvelle revue appelée "Positives", dont le lancement officiel avait lieu hier à la maison de la rue Dorchester.

Le premier numéro en est un spécial d'information sur la situation de la femme à Radio-Canada. Dans son éditorial Lucielle Ayotte, présidente du comité d'étude sur la situation de la femme dans cette société d'Etat, affirme que la femme à Radio-Canada, comme partout ailleurs, n'a pas égalité de traitement. Ce qui veut dire que l'avancement est presque nul. Aucune femme n'occupe un poste de direction.

En août dernier, Ottawa donnait le mandat à un homme, M. Guy Coderre, vice-président à l'administration de Radio-Canada, d'entreprendre une enquête sur l'effectif féminin dans chacune des régions où la maison a des bureaux et de faire apprécier le potentiel de ces femmes et leur chance d'avancement par leur chef de service.

"Ce type d'enquête est tout simplement inacceptable, déclare Lucille Ayotte. Ce que nous voulons, c'est que cette enquête soit entreprise en collaboration avec le comité d'étude sur la situation de la femme à Radio-Canada. Une demande sera envoyée en ce sens dès demain à M. Coderre".

Le comité insiste par ailleurs sur la mise sur pied d'un Bureau du statut de la femme à Radio-Canada, "seule chance pour toutes d'arriver à redresser d'anciennes formules et à tracer une nouvelle politique face à la main-d'oeuvre féminine dans la maison".

Le comité juge "navrante", la réponse de la société aux conclusions de la commission Bird qui s'appliquent à Radio-Canada. La commission recommandait que les sociétés et agences de la Couronne adoptent à l'égard de leur personnel féminin une politique de mutations et de promotions combinées, destinée à faire sortir les femmes des emplois qui leur sont traditionnellement réservés et précisent bien, dans tous leurs programmes de recrutement, que toutes les professions sont ouvertes aux femmes autant qu'aux hommes.

M. Coderre a répondu à ce sujet que "dans la pratique, Radio-Canada met les femmes sur le même pied que les hommes, tout en tenant compte, pour les emplois techniques, de la rudesse possible des conditions de travail, par exemple, lors d'un tournage en pleine brousse. Nous n'avons ni encouragé ni découragé les candidatures." La société rappelle, d'autre part, que dans ses campagnes de recrutement, tout poste est ouvert aux candidats des deux sexes.

Le comité d'étude sur la situation de la femme à Radio-Canada réclame que chacune des neuf recommandations de la commission Bird qui solutionne partiellement les problèmes auxquels elles doivent faire face soit étudiée conjointement avec la direction.

Il demande en outre que Radio-Canada favorise la création de garderies pour les enfants du personnel et étudie l'application d'un programme d'horaire flexible pour tous ceux et celles qui en ont besoin, soit sept heures et quart par jour, mais pas nécessairement dans le cadre habituel du 9 à 5.

En plus de vouloir informer, "Positives" s'est fixé comme objectif de sensibiliser tous et toutes au nouveau concept de l'égalité de l'homme et de la femme dans le monde du travail et d'ouvrir le dialogue en toute liberté pour permettre à tous de s'exprimer sur la promotion de la femme à Radio-Canada.

Cinq clients périssent dans l'incendie d'un hôtel

VANCOUVER (PC) — Un incendie a ravagé, dimanche matin, le dernier étage de l'hôtel Commercial, dans le centre de Vancouver, entraînant la mort de cinq personnes. Une femme a aussi été sérieusement blessée.

L'incendie, maîtrisé après environ une heure d'efforts, aurait pris naissance soit dans une chambre de bain, soit dans un entrepôt adjacent, et se serait rapidement communiqué à tout le quatrième étage, bloquant l'escalier.

Un porte-parole du département d'incendie a déclaré qu'au moins deux hommes ont péri en sautant du quatrième étage.

Plusieurs autres clients de l'hôtel ont dû s'agripper aux rebords des fenêtres en attendant que les pompiers viennent les secourir.

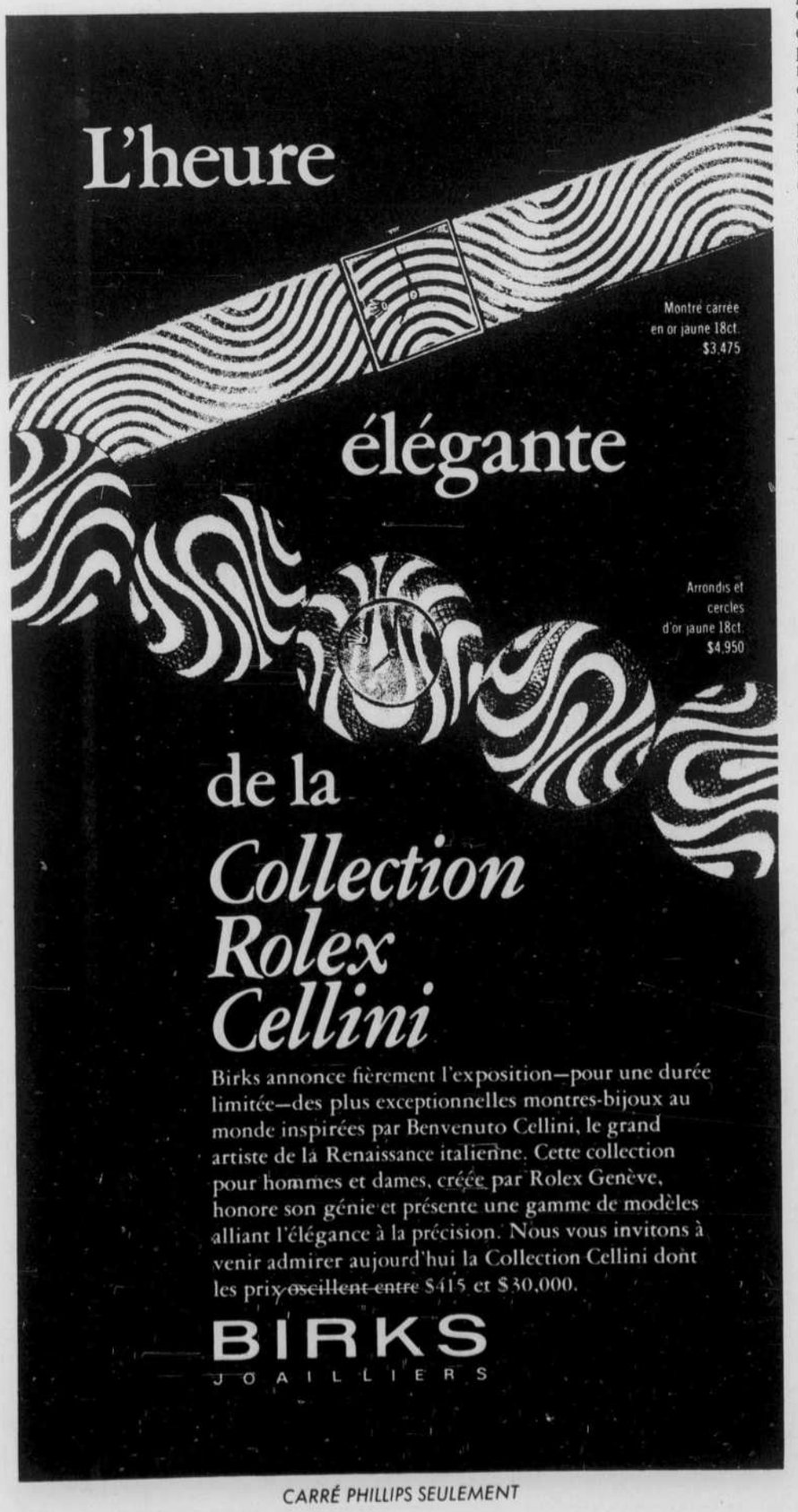

CARRÉ PHILLIPS SEULEMENT

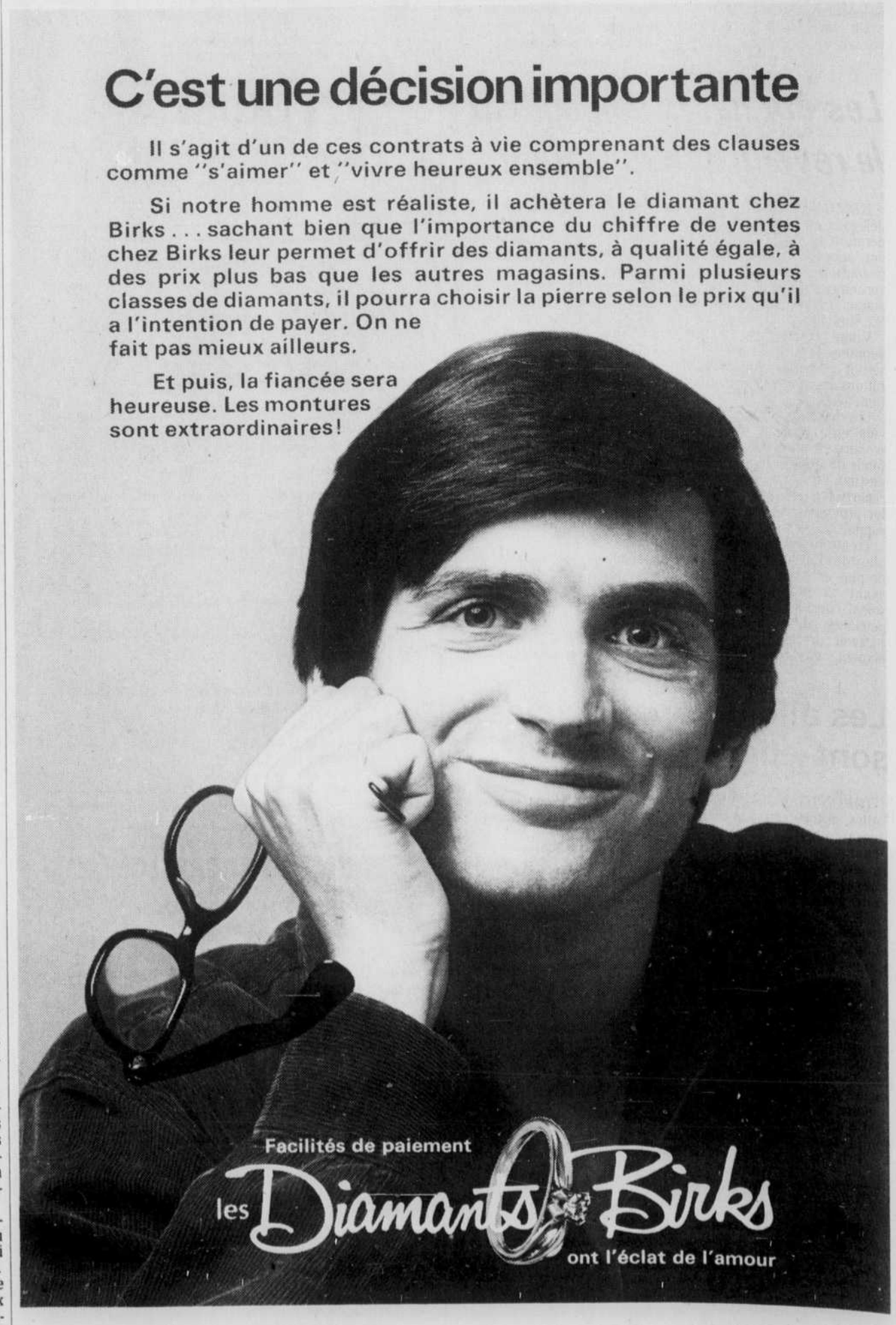

Une étude recommande la répartition des cas d'urgence

par Solange Chalvin

Les cliniques d'urgence de certains hôpitaux de la région sud de Montréal ressemblent plus à des supermarchés qu'à des centres de premiers soins. C'est le cas de l'hôpital Charles-LeMoyne, où la question des locaux est tout aussi critique que celle de l'affluence des cas non-urgents à la clinique.

Il faut trouver des moyens de classification et d'orientation de l'ensemble des patients des cliniques en trois catégories: les urgences majeures, les urgences mineures et les non-urgences.

Au niveau de l'hôpital, dit l'étude envoyée cette semaine au ministère des Affaires sociales par le CRSSS, le modèle proposé est la création d'une série d'unités de soins intensifs spécialisés et répartis selon une hiérarchie à l'intérieur du réseau régional des centres hospitaliers.

Dans les cliniques très achalandées, les questions de triage des patients, de pré-diagnostic et de diagnostic, prennent beaucoup d'importance. Le personnel de ces cliniques travaille toujours dans des conditions "stressantes", les patients se plaignent de la longueur de l'attente, le médecin a de la difficulté à concentrer son attention sur un seul cas, et les risques d'erreurs augmentent.

La meilleure preuve que notre système de soins est inadéquat, dit encore le rapport, est l'augmentation du nombre de patients qui se présentent dans les cliniques d'urgence — en sachant fort bien que leur cas n'est pas urgent — mais qui ignorent les moyens d'obtenir des services médicaux rapidement.

En plus d'un inventaire des principales caractéristiques de la région sud de Montréal, l'étude du CRSSS, faite en collaboration avec le Centre de recherche en aménagement régional (CRAR), donne les éléments d'un programme de travail conduisant à l'élaboration et à la mise en place d'un système régional de services d'urgence à l'échelle de la région sud de Montréal.

On y étudie également les services ambulanciers fort mal organisés et sans coordination dans cette région où le territoire est immense, et les centres hospitaliers en nombre insuffisant pour répondre aux besoins de la population.

L'étude demande au gouvernement d'étudier l'organisation du réseau hospitalier régional pour le traitement des urgences majeures identifiées; elle demande en outre d'étudier les mécanismes de triage adoptés à la clinique d'urgence et qui ont pour but d'évaluer la gravité des cas et de planifier leur orientation. Elle recommande des moyens qui, à court terme, permettraient que l'afflux des cas non-urgents ne nuise pas à la qualité des soins pour les cas d'urgence majeure sans pour autant diminuer la qualité déjà assez pauvre des services donnés aux cas non-urgents. En fait, elle souhaite que la clinique d'urgence ne joue qu'un seul et unique rôle, celui d'accueil et de soins pour les cas d'urgence majeure et mineure.

Quant à la planification des appels d'urgence, l'étude conclut à la division de la région en cinq secteurs. Il est impossible d'établir un réseau bien unifié sur un territoire aussi vaste que la région sud de Montréal, dit-on.

De cette étude, le CRSSS tirera les recommandations privilégies et prioritaires qui feront l'objet de rencontres futures avec le ministère des Affaires sociales.

Les Acadiens exigent des écoles unilingues

EDMUNDSTON, N.-B. (PC) — La Société acadienne du Nouveau-Brunswick a réclamé une fois de plus, en week-end, la création de commissions scolaires unilingues françaises.

A l'issue d'une réunion du conseil d'administration de la SANB, M. Pierre Poulin a revendiqué de plus une restructuration du ministère de l'Education, avec un service pédagogique francophone et son sous-ministre et un service pédagogique et son sous-ministre.

"Je lance un appel à tous nos concitoyens, a-t-il dit, à tous les groupes francophones et anglophones de bonne volonté pour qu'ils nous appuient dans nos demandes au sujet du ministère de l'Education. "Quand on demande des écoles unilingues, ce n'est pas du tout une attaque contre nos amis anglophones. C'est qu'à cause d'une dynamique sociale de base, un groupe ethnique majoritaire prend naturellement le dessus sur un groupe ethnique minoritaire."

M. Poulin a lancé quelques flèches à l'endroit de la presse anglophone qui n'était pas représentée à la conférence de presse. "Les anglophones, a-t-il dit, se plaignent de ne pas être informés sur nos revendications. Mais s'ils ne viennent pas nous voir, comment le seraient-ils?"

Se rendant compte que les Acadiens, luttant sur le front de la langue française, rencontrent également d'énormes difficultés sur le plan économique, la SANB a décidé de favoriser le développement du mouvement coopératif, qui est "un excellent outil de prise en main collective de l'économie par les francophones du Nouveau-Brunswick".

Le SANB veut également créer une "banque de consultants". Des consultants bénévoles se mettraient à la disposition de personnes ou de groupes qui voudraient lancer une entreprise dans le domaine économique.

Un important programme social et politique, adopté lors d'une réunion du bureau de la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick, a été décrit par le président de cet organisme comme un point tournant dans l'histoire de la société acadienne.

Le programme, qui avait déjà été approuvé par les participants au congrès de la société, au mois de juin dernier, vise à modifier l'orientation de l'organisme qui, désormais, fera passer les préoccupations économiques au premier plan.

M. Poulin a expliqué que l'organisme n'abandonne pas ses responsabilités dans le domaine culturel, mais cherche tout simplement à répondre aux besoins les plus pressants des Acadiens, qui sont d'ordre économique. Car si l'établissement d'une radio et d'un poste de télévision de langue française constituent toujours des priorités pour la survie de la culture acadienne, les problèmes du logement et de l'alimentation sont devenus très aigus, ces dernières années, pour plusieurs Acadiens.

M. Poulin a dit qu'il s'était senti mal à l'aise, à plusieurs reprises, d'aller parler dans les villages de culture acadienne, alors que les villageois vivaient dans des conditions économiques inacceptables.

Les grandes lignes du programme économique sont les suivantes:

- Encourager le développement des coopératives parmi les Acadiens et la création d'une banque d'informations sur les problèmes économiques.
- Créer des conseils régionaux chargés de définir une stratégie pour les politiques économiques et d'obtenir l'aide bénévole d'hommes d'affaires et de spécialistes en économie.
- Entreprendre des travaux de recherches sur les conséquences économiques et sociales des lois adoptées par le gouvernement provincial sur la société acadienne.

Les étudiants demandent le revenu annuel garanti

EDMONTON (PC) — Les délégués au congrès de la Fédération nationale des étudiants ont adopté en week-end une résolution demandant au gouvernement fédéral un revenu annuel garanti de $3,000 pour les étudiants.

Vingt résolutions ont été adoptées lors de ce congrès et seront soumises aux 27 institutions membres pour ratification.

Les délégués ont entre autres voté en faveur de la gratuité scolaire et ont demandé que les fonds du gouvernement fédéral destinés à l'éducation soient répartis équitablement entre les provinces sur une base per capita.

Trente délégués représentant plus de 120,000 étudiants ont de plus exigé que les étudiants ayant atteint leur majorité soient considérés comme indépendants afin qu'ils puissent recevoir des prêts du gouvernement sans recourir à la signature de leurs parents.

Une autre résolution propose que les étudiants puissent siéger sur les organismes décisionnels concernant le monde de l'éducation, tant au niveau provincial que fédéral.

Les délégués ont surtout critiqué les disparités qui existent présentement entre les prêts accordés aux étudiants dans les diverses provinces. Par exemple, alors qu'un étudiant doit emprunter $3,500 en Alberta avant de pouvoir recevoir une bourse, en Ontario ce montant est fixé à $800.

De plus l'aide maximum accordée par les gouvernements provinciaux varie de $1,900 en Saskatchewan à $5,000 en Alberta.

D'autres résolutions, extérieures au domaine de l'éducation, demandaient le boycottage de plusieurs produits, tels les raisins de Californie, ou désapprouvaient le renversement par la force du régime Allende.

Les allocations sociales sont-elles imposables?

TORONTO (PC) — Les nouvelles allocations familiales devraient être considérées comme un revenu pour les assistés sociaux tout comme elles sont un revenu imposable pour le pauvre qui travaille, a déclaré samedi M. Reuben Baetz, directeur du Conseil canadien de développement social.

C'est une bien piètre politique sociale, dit-il, que d'ignorer l'augmentation des bénéfices de bien-être. Un pauvre qui travaille devra payer l'impôt sur les $20 supplémentaires de l'allocation mensuelle: alors pourquoi ne pas imposer autant ceux qui vivent d'assistance sociale?

A l'Assemblée législative, on a reproché au fédéral de penser à réduire l'assistance sociale aux familles lorsqu'elles recevront de plus fortes allocations familiales.

Entre autres, le ministre ontarien des Services sociaux, M. René Brunelle, s'est opposé à une telle mesure.

M. Baetz a ajouté: "Si les taux de l'assistance sociale sont trop bas, il faudrait donc les augmenter en les basant sur les besoins de la famille, qu'il y ait ou non des enfants; utiliser les allocations familiales pour colmater les insuffisances de l'assistance sociale ne fait que perpétuer des insuffisances.

LA CROIX-ROUGE EST TOUJOURS À L'OEUVRE

M.P. Bélanger à l'ICEA

Le président de l'Institut canadien d'éducation des adultes, M. Fernand Daoust, annonce la nomination de M. Paul Bélanger au poste de directeur général. M. Bélanger succède à Mlle Madeleine Joubert, qui dirigera désormais les communications internes au mouvement Desjardins.

Voir autres Carrières et Professions, en page 17

Carrières et Professions

La Commission Scolaire Régionale Carignan
est à la recherche d'un
professeur en dessin technique

Qualification:
De préférence, être légalement qualifié (les candidats non légalement qualifiés sont aussi invités à poser leur candidature).
Traitement:
Selon la scolarité et l'expérience.

Les personnes intéressées sont priées de communiquer sans tarder avec

M. Normand Héon
Agent de la gestion du personnel
41, rue Hôtel-Dieu
Sorel, Qué.
Tél.: 514-742-6611

Date limite: 26 octobre 1973.

HMR Hôpital Maisonneuve-Rosemont

POSTE DE CADRE EN PHYSIOLOGIE RESPIRATOIRE

Centre hospitalier universitaire requiert les services d'un responsable administratif (chef technicien) pour le département de physiologie respiratoire, possédant de préférence un diplôme B.Sc. option physiologie et une expérience pertinente en physiologie respiratoire.

Les candidats intéressés sont priés de s'adresser au:

Bureau du personnel
Hôpital Maisonneuve-Rosemont
254-8341 poste 556

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Oeuvre charitable en pleine expansion
Exigences:
Distinction, dignité et propreté parfaites
familier avec les moyens de communication
habile à faire une rédaction élégante
organisateur et orateur dynamique
dévouement et loyauté à toute épreuve
Age: 30 ans environ, marié.
Doit avoir une voiture.
Travail à Ville St-Laurent.
Traitement à discuter selon compétence.
Écrire en détail à:

Case 2095,
Le Devoir, Montréal

POSTES OFFERTS

Vérificateur interne	titulaire ou complétant un diplôme reconnu par une association comptable expérience professionnelle dans la vérification interne ou publique
Administrateur-adjoint	formation administrative et comptable au niveau universitaire ou expérience pertinente connaissance de la langue anglaise parlée et écrite
Comptable sénior	de préférence trois années d'expérience en vérification publique, suivant actuellement des cours au niveau de la 3e ou 4e année CGA

Faire parvenir curriculum vitae en mentionnant l'emploi postulé au:

Service des ressources humaines
TRUST GÉNÉRAL
909 ouest, boul. Dorchester,
Montréal 113

La Commission Régionale du Golfe
requiert les services d'un
ADJOINT AU DIRECTEUR DES SERVICES AUX ÉTUDIANTS

Lieu de travail:
Centre Administratif de la Régionale
30, Comeau, Sept-Îles

Attributions caractéristiquees:
— Sous l'autorité du directeur des services aux étudiants, l'adjoint au directeur des services aux étudiants remplit les tâches que lui confie son directeur relativement à la consultation personnelle et à l'animation des activités étudiantes.
— Il participe, comme membre de l'équipe de gestion des services aux étudiants, à l'élaboration des politiques et à la programmation des politiques et à la programmation des activités de ces services.
— Il avise le directeur des services aux étudiants sur les besoins des élèves et sur les exigences des activités dont il est responsable.
— Il assiste le personnel de la direction des écoles quant aux activités de la vie étudiante dont il assume la coordination et anime le personnel professionnel affecté à ces activités.
— Il évalue le personnel sous sa responsabilité.
— Il accomplit toute autre tâche que lui confie le directeur des services aux étudiants.
— Il s'occupe plus particulièrement des Services de Consultation.

Qualifications requises:
— Autorisation personnelle permanente d'exercer dans les écoles l'une ou l'autre des fonctions reliées au champ de la vie étudiante.
— Diplôme universitaire, exigeant un minimum de seize (16) années de scolarité, habilitant le candidat à pratiquer dans l'une ou l'autre des disciplines du champ de la vie étudiante, (de préférence en Orientation, en Psychologie ou dans un domaine connexe).
— Cinq années d'expérience pertinente.

Rémunération:
Selon les Politiques Administratives et Salariales du Ministère de l'Éducation.

LES PERSONNES INTÉRESSÉES SONT PRIÉES DE FAIRE PARVENIR LEUR CURRICULUM VITAE À:

Services du Personnel
Commission Régionale du Golfe
30 Comeau, Sept-Iles

FIN DU CONCOURS
5 novembre 73

Les Pavillons Bois-Joly Inc.
(Centre d'accueil et de réadaptation)
Offre d'emploi
AGENT DE LIAISON

Sommaire des responsabilités:
Sous l'autorité du directeur de la Vie de groupe, l'agent de liaison a la responsabilité d'établir et de maintenir le réseau des communications et des services du secteur Vie de groupe avec les établissements et ressources extérieures. Il participe, dans une optique de complémentarité, à l'intégration des programmes de réadaptation du centre d'accueil et des ressources externes.

Qualifications:
Le candidat devra détenir un diplôme universitaire dans une des sciences humaines.

Expérience:
Minimum d'une année dans un centre d'accueil pour adolescents mésadaptés socio-affectifs.

Rémunération:
Selon les normes du ministère des affaires sociales.

Les personnes intéressées à ce poste devront faire parvenir leur candidature avant le 31 octobre 1973 à:

Les Pavillons Bois-Joly Inc.
Directeur général
3000, rue Pratte
C.P. 452
St-Hyacinthe, Qué.

Villa Notre-Dame de Grâce
Centre d'accueil
(rééducation pour adolescentes)
recherche un
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Fonction:
Tel que décrit à l'article 70 dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Qualifications:
— Être détenteur d'un degré universitaire en administration et/ou en sciences humaines.
— Avoir une expérience de 10 ans dans le domaine de l'administration et/ou de la rééducation.

Traitement:
Selon les normes du ministère des affaires sociales.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 6 novembre 1973 à l'attention du:

Président du Conseil d'administration
Villa Notre-Dame de Grâce
4434, boul. Décarie
Montréal H4A 3P2
Tél.: 487-5756

COMMISSION INDUSTRIELLE L.M.T.
(Lachenaie - Mascouche - Terrebonne)
OFFRE D'EMPLOI
COMMISSAIRE INDUSTRIEL

Fonctions:
— Relevant de la Commission Industrielle, le titulaire aura les responsabilités suivantes:
— Préparer un programme annuel d'action industrielle accompagné d'un budget selon la politique arrêtée par la commission industrielle.
— Établir et maintenir des relations avec les industriels, hommes d'affaires et commerçants dans le but de promouvoir le développement des industries et commerces existants et de susciter de nouveaux investissements industriels et commerciaux.
— Voir à la préparation d'un inventaire économique des facteurs favorables à l'implantation de nouvelles usines dans les municipalités.
— Agir à titre d'agent de liaison entre les municipalités et les services gouvernementaux dans les matières concernant le développement industriel.

Exigences:
— Avoir acquis une solide expérience dans le domaine de la promotion industrielle ou la commercialisation et la promotion de biens et services dans l'industrie.
— De préférence, posséder une formation universitaire en administration des affaires, comptabilité, vente, etc. . . ou toute expérience jugée équivalente.
— Être capable de communiquer efficacement avec les cadres supérieurs de l'entreprise privée et des organismes gouvernementaux.

Salaire:
— Selon expérience et qualifications.

Toute personne intéressée devra soumettre un "curriculum vitae" au soussigné avant 17:00 heures le 5 novembre 1973.

André De Marbre, secrétaire
COMMISSION INDUSTRIELLE L.M.T.
2929, rue Dupras
Ville de Mascouche, P.Q.

DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS
HÔTEL-DIEU D'ALMA
(234 lits)

a) Doit être un médecin autorisé à exercer sa profession en vertu de la loi médicale.
b) Sous l'autorité du directeur général, le D.S.P. doit:
— Coordonner et surveiller les activités professionnelles et scientifiques qui s'exercent dans l'établissement;
— Vérifier le fonctionnement des comités du conseil consultatif des professionnels et du conseil des médecins et dentistes, et s'assurer qu'ils s'acquittent de leurs fonctions et, dans le cas du conseil des médecins et dentistes, qu'il contrôle adéquatement les actes médicaux et dentaires posés dans l'établissement;
— Accomplir toutes autres tâches qui peuvent lui être confiées par le conseil d'administration selon les dispositions de la loi sur les services de santé et les services sociaux et des règlements adoptés en vertu de cette loi.
c) Poste à temps complet. Echelle variant de $21,804. à $25,454.
d) Adresser candidature et curriculum vitae avant le 15 novembre 1973 à:

M. Alfred Villeneuve,
Secrétaire du Conseil d'administration,
Hôtel-Dieu d'Alma,
300, Boul. Champlain-sud,
Alma, P.Q.
Tél.: 662-3421

COLLÈGE RÉGIONAL BOURGCHEMIN
SOREL-TRACY
DRUMMONDVILLE
SAINT-HYACINTHE

OUVERTURE DE POSTE
DIRECTEUR ADJOINT DE CAMPUS: VIE ÉTUDIANTE

Fonctions:
Sous l'autorité du directeur du campus, le directeur adjoint de campus/vie étudiante a la responsabilité d'organiser et de coordonner les divers services offerts aux étudiants.
Il est notamment responsable des services suivants: culte et pastorale, santé et clinique, placement et assistance financière aux étudiants, loisirs et sports, psychologie et service social, services socio-culturels, résidence.
Il est membre du comité de coordination aux affaires étudiantes et, à ce titre, il participe à l'élaboration de politiques générales et de divers projets régionaux touchant les services aux étudiants.
Dans l'administration locale des affaires étudiantes, il tient compte des politiques d'ensemble préparées par le comité de coordination aux affaires étudiantes et entérinées par la régie interne régionale.

Critères:
— Diplôme universitaire exigeant un minimum de 17 ans de scolarité, de préférence dans l'une ou l'autre des sphères d'activités des services aux étudiants,
— Huit (8) années d'expérience pertinente.
ET/OU
— Une expérience jugée valable, relativement à la scolarité et à l'expérience.

Endroit du travail:
Saint-Hyacinthe.

Salaire:
Selon les normes du Ministère

Documents requis pour l'étude du dossier:
— demande écrite,
— curriculum vitae,
— attestations officielles de la scolarité et de l'expérience.

Entrée en fonction:
Immédiatement après l'entente.

Date limite:
Les personnes intéressées devront faire parvenir leur demande d'ici **le 26 octobre 1973,** au bureau du DIRECTEUR GÉNÉRAL, au siège social du CEGEP, 2775, rue Bourdages, Saint-Hyacinthe.

Toute candidature reçue après cette date ne sera pas considérée.

Fonction publique Canada | Public Service Canada

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION

Traitement $15,737 à $17,883

Ministère des Finances

Division des subventions aux municipalités

Ottawa

FONCTIONS:
L'agent de recherche et de planification fournit des conseils et des renseignements techniques concernant la politique de la division en effectuant des recherches sur les lois provinciales et locales relatives à l'impôt foncier dans tout le Canada, sur les règlements connexes, les guides d'usages administratifs et la jurisprudence dans ce domaine. Il effectue un travail d'analyse concernant la valeur en capital des divers genres de propriétés fédérales et formule des recommandations concernant les besoins à long et à moyen terme de la division en ce qui a trait aux procédures et aux méthodes de travail du personnel, à la formation ainsi qu'aux domaines de compétences.

CONDITIONS DE CANDIDATURE:
Les candidats doivent posséder des qualifications professionnelles, ainsi que faire preuve d'expérience et de compétence dans le domaine de l'évaluation des biens immobiliers. Ce poste requiert la connaissance des lois et des règlements fédéraux en cause des techniques de recherche et de planification à long terme, des méthodes et techniques d'évaluation des biens immobiliers en usage pour fins de l'impôt foncier.
Pour ce poste, la connaissance de la langue anglaise est essentielle.

Faire parvenir la formule "Demande d'emploi" (PSC 367-401) disponible dans les bureaux de poste, les centres de main-d'oeuvre du Canada et les bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada, et un résumé des antécédents professionnels avant le 5 novembre 1973 à:

CADRES ADMINISTRATIFS
SOUS-SECTION DE DOTATION EN PERSONNEL "A"
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
PLACE DE VILLE, TOUR "A"
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7

Prière de citer le numéro de concours 3-AP-016-10

Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.

Fonction publique Canada | Public Service Canada

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

ANALYSTES DE GESTION

TRAITEMENT $12,630 à $17,890 (Selon l'expérience)

MINISTÈRE DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS

OTTAWA

Des emplois sont offerts aux personnes ayant une expérience diversifiée et possédant un large éventail d'aptitudes en matière de gestion et d'analyse, et désireuses de faire partie d'un groupe professionnel de conseillers ayant pour tâche d'aider la direction à améliorer les opérations, systèmes et structures du ministère. Les candidats choisis auront à assumer des responsabilités et exercer des fonctions intéressantes et exigeantes dans le cadre de nombreux programmes d'amélioration de la gestion. Des tâches typiques consisteront à définir les besoins en information des chefs de l'exécution et concevoir des systèmes en fonction de ces besoins; analyser l'efficacité de diverses opérations et proposer des améliorations; mettre au point des systèmes et des structures en vue de l'application de nouvelles mesures législatives.

CONDITIONS DE CANDIDATURE:
Les candidats choisis devront posséder un diplôme universitaire ou son équivalent, des aptitudes établies et une connaissance des plus récentes techniques de la gestion scientifique. La connaissance et l'expérience d'au moins un des domaines suivants sont également requises: systèmes de gestion automatisée; amélioration des opérations, conception de systèmes, recherche opérationnelle ou analyse de l'organisation. En outre, les candidats doivent être au fait du traitement électronique de l'information et de son application aux problèmes de gestion. Enfin, ils doivent pouvoir communiquer oralement et par écrit, et travailler de façon efficace avec les cadres supérieurs.
La connaissance de la langue anglaise est essentielle.

Faites parvenir une "Demande d'emploi" (Formule PSC 367-401) que vous pouvez vous procurer aux bureaux de poste, aux Centres de main-d'oeuvre du Canada et aux bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada, avec un curriculum vitae à l'adresse suivante:

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
TOUR "A", PLACE DE VILLE,
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7

Référence à rappeler: concours no 3-A-M-009

Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Foncion publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT– ASSURANCE

Notre client, une importante société d'assurances générales, recherche un cadre supérieur pour assumer la direction et le développement de ses services de sélection et de souscription des risques. Lieu de travail: Montréal.

Le titulaire relèvera du directeur général et sera responsable de la conception et de la mise en application des politiques de sélection et de souscription des affaires (biens, risques divers et automobiles). Il dirigera un service de quelque 200 employés.

Le candidat idéal possédera les qualifications suivantes:

- une longue expérience dans la souscription des affaires, en particulier biens commerciaux et risques divers
- quelques années d'expérience comme directeur ou directeur adjoint d'un service de souscription
- la maîtrise des deux langues
- un diplôme universitaire, de préférence.

La rémunération dépendra des qualifications du candidat choisi; elle pourra intéresser des personnes dont la rémunération actuelle se situe à $20,000 environ.

Les offres de services, auxquelles réponse sera donnée et qui seront traitées avec la plus grande discrétion, devront être adressées, sous enveloppe portant l'indication "Dossier no 43", à

Price Waterhouse et Associés
conseillers en administration

5 place ville-marie, montréal H3B 2G4

membre de l'association canadienne des conseillers en administration

POSTES DE CADRES INTÉRESSANTS POUR COMPTABLES AGRÉÉS

Nos associés en Europe recherchent deux comptables agréés capables d'accepter **des postes de cadres** dans leur bureau de Kinshasa, au Zaïre.

Les candidats devront avoir la compétence nécessaire pour assumer des responsabilités et faire face à la variété immense des problèmes des clients. A titre de cadres, ils partageront aussi la responsabilité de l'administration générale et du personnel.

La rémunération (y compris traitement, gratifications et congés) se situera entre $20,000 et $24,000 canadiens. D'autres avantages comportent les frais de transport des titulaires et de leur famille pour des venues annuelles au Canada, logement meublé gratuit et services médicaux. La durée de l'emploi serait de deux à trois ans, avec possibilité de prolongement au Zaïre ou en Europe.

Les candidats devront être capables de travailler en français et en anglais; ils devront être des vérificateurs d'expérience reconnue.

Les demandes, qui devront être accompagnées d'un curriculum vitae précisant la formation et l'expérience, pourront être adressées, sous pli portant la mention "Dossier no 214" à:

Price Waterhouse et Associés
conseillers en administration

5 place ville marie, montréal H3B 2G4

membre de l'association canadienne des conseillers en administration

La caisse enregistreuse électronique supprimera l'étiquetage des produits

par Gilles Provost

D'ici deux ou trois ans, la plupart des grandes chaînes de magasins (et même un grand nombre de petits épiciers ou quincaillers) n'auront plus besoin d'étiqueter le prix sur chaque article mis en vente. En effet, les manufacturiers eux-mêmes doteront leurs produits d'un numéro de code et d'un symbole universel qui sera directement lisible par les caisses enregistreuses électroniques des magasins.

C'est ce qu'a annoncé hier M. B.P. Turcot, secrétaire de l'Association des épiciers en gros du Québec, du congrès du Conseil de l'industrie laitière du Québec. M. Turcot a surtout invité les producteurs laitiers à se tenir à la page et à identifier dès maintenant chacun de leurs produits avec ce nouveau code uniforme.

Commentant aussi la création récente de quelques "hypermarchés" en Amérique du nord, M. Turcot a invité ses auditeurs à ne pas bouder le progrès et à envisager d'éventuelles cargaisons de lait par containers dans ces futurs hypermarchés.

Pour revenir aux caisses enregistreuses électroniques, M. Turcot a expliqué qu'elles seraient couplées à un ordinateur qui imprimerait le prix voulu après avoir déchiffré le code de chaque produit. La lecture du code se ferait à l'aide d'une petite cellule photo-électrique.

De la sorte, il serait possible d'accélérer le service des clients, d'éliminer les erreurs, d'épargner considérablement en supprimant le travail de l'étiquetage manuel, de tenir automatiquement l'inventaire des produits en magasin, etc. La présence de l'ordinateur faciliterait aussi les relations avec les fournisseurs et permettrait d'analyser bien plus en détail le fonctionnement du magasin.

Selon M. Turcot, ce système ne sera pas réservé aux grandes chaînes, ce qui aurait été un coup de mort pour les petits détaillants. Il a fait état d'études qui démontrent que tous les magasins qui ont un chiffre d'affaires de $40,000 par semaine pourraient épargner jusqu'à $27,000 par an à l'aide de ce système, même en tenant compte de l'amortissement et du fait que de nombreux produits ne peuvent être codés à l'usine (les fruits frais, par exemple). Toujours pour un magasin qui fait $40,000 d'affaires par semaine, l'investissement nécessaire oscillerait entre $75,000 et $120,000.

Un autre conférencier, M. Leslie G. Behrend, a affirmé aux participants au congrès qu'il est impensable de vouloir livrer le lait à domicile à un coût compétitif avec les supermarchés, quand on considère qu'il en coûte souvent plus de $0.75 pour desservir un seul client.

Dans ces conditions, il a invité ses auditeurs à rationaliser leurs opérations en augmentant leurs prix (puisqu'ils offrent un service supplémentaire) et en vendant toutes sortes d'autres produits d'utilité courante.

Il faut faire concurrence aux magasins de dépannage (comme Perrette) plutôt qu'aux grands magasins, a-t-il dit. A ses yeux, le laitier d'hier doit maintenant se transformer en véritable dépanneur mobile s'il veut avoir une chance de survivre. Il doit aussi être beaucoup plus réaliste sur ses coûts d'opération et tenir compte de l'évolution du marché.

Dans un autre domaine, le président du Conseil de l'industrie laitière du Québec, M. Laval Rinfret, a exprimé l'opinion que le Québec doit maintenant commencer à freiner le mouvement de concentration qui s'est manifesté depuis quelques années dans le secteur laitier.

M. Rinfret a souligné que le nombre d'industries laitières est passé de 431 à 189 pendant les septs dernières années et il a prédit qu'il ne resterait plus que 25 fabriques laitières régionales et 15 usines de pasteurisation dans cinq ans. Leur chiffre d'affaires annuel sera alors de $12 millions chacune.

Selon M. Rinfret, seulement neuf pour cent des usines contrôlent déjà 61 pour cent de la valeur des ventes de toutes les entreprises laitières québécoises.

Comparant ensuite la situation québécoise à celle de l'Ontario et des Etats-Unis, M. Rinfret a rappelé que la Federal Trade Commission des USA a déjà commencé à restreindre les regroupements pour préserver la concurrence.

Le conférencier a aussi insisté sur la nécessité de diversifier les produits laitiers de façon à écouler une importante surproduction de lait au Québec. (La production représente 147% de la consommation québécoise). Il n'est pas question de restreindre la production, a-t-il dit, mais il faut mettre de nouveaux produits en marché et améliorer notre stratégie commerciale.

Tous les produits manufacturés vendus en Amérique du Nord seront bientôt dotés d'un code symbolique unique comme celui-ci et qui sera directement lisible par les nouvelles caisses enregistreuses électroniques. Un mini-ordinateur imprimera automatiquement le prix et tiendra l'inventaire.

La menace de grève chez Ford

par Gilles Francoeur

La forte diminution des stocks qui contraint présentement la compagnie Chrysler à réduire sensiblement ses ventes aux Etats-Unis et au Canada pourrait devenir à brève échéance le problème numéro un de la compagnie Ford si le syndicat des travailleurs unis de l'automobile de Détroit met à exécution sa menace de grève, prévue pour vendredi.

L'ordre de grève a été annoncé hier sous forme d'ultimatum après que les négociateurs syndicaux eurent constaté que les pourparlers n'avaient rien donné jusqu'à hier, date limite fixée par eux pour en arriver à un accord.

Un porte-parole de la compagnie Ford à Oakville, en Ontario, M. John Brook, a déclaré pour sa part qu'il était impossible de prédire actuellement jusqu'à quel point le marché canadien pourrait être affecté par un arrêt de travail à Détroit. Présentement, environ 50 pour cent des voitures Ford vendues au Canada proviennent des usines américaines.

Selon M. Brook, la compagnie pourrait continuer d'approvisionner ses distri uteurs pendant un certain temps à cause des importants stocks dont elle dispose. Cette compagnie n'a pas été affectée en septembre par la grève de neuf jours qui a paralysé les lignes d'assemblage de la compagnie Chrysler, occasionnant une rareté temporaire de ses produits sur les marchés canadien et américain.

Un autre fait pourrait d'autre part avantager la compagnie Ford en cas de conflit. Ford, comme la plupart des autres manufacturiers, fait face à une forte diminution de la demande pour les grosses voitures. Or ce sont justement ces modèles qui lui parviennent des Etats-Unis à l'intention du marché canadien. La compagnie pourrait en cas de conflit, poursuivre normalement sa production de Pinto et de Maverik, de Torino, de voitures Meteor et Mercury, puisque tous ces modèles sont construits à Oakville et à son usine de St-Thomas, en Ontario.

M. Brook s'est d'autre part déclaré convaincu que les négociateurs en arriveront à une entente d'ici vendredi, évitant ainsi la paralysie des usines Ford de Détroit. La compagnie, a-t-il ajouté, ne ménagera aucun effort en ce sens.

On rapporte d'autre part que les distributeurs des modèles Chrysler ont enregistré aux Etats-Unis et au Canada de fortes diminutions de leurs ventes à la suite de la grève de neuf jours aux usines de Détroit. Les approvisionnements seraient à leur niveau le plus bas depuis plusieurs années en certains endroits des Etats-Unis.

Dans la région métropolitaine, l'approvisionnement des distributeurs continue encore d'être perturbé mais les vendeurs prévoient un rétablissement de la situation d'ici quinze jours. La grève de Détroit s'est traduite par d'importants retards dans les commandes. Dans certains cas, les distributeurs n'ont pu organiser la traditionnelle présentation annuelle des modèles de la gamme Chrysler mais ils comptent bien se rattraper prochainement.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC
— Établi en 1880 —
C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagauchetière — Tél.: 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE
Comptables agréés
Donat Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
Jacques Brunetta, C.A.
240, rue St-Jacques, 6e étage
Montréal 126 - 849-1695

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C., C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C., C.A.
Robert Moreau, M.S.C., C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 1201
Montréal 351 382-3080

BASTIEN, NORMANDIN BARRIERE & ASSOCIES
Comptables Agréés
F.J. Bastien, C.A. Y. Normandin, C.A.
R. Barriere, C.A. R. Normandin, C.A.
G. Barduas, C.A. J. Beaulac, C.A.
J. Marcel Daoust, C.A.
P. Contant, C.A. G. Bouchard, C.A.
G. Guénette, C.A. M. Gagné, C.A.
J. L. Richard, C.A. P. Dumont, C.A.
F. St-Aubin, C.A. G. Piquette, C.A.
L. Lemay, C.A.
Edifice Banque Canadienne Nationale
500 Place d'Armes, suite 1564
Montréal 126, Que. - 844-4445
Société affiliée:
BASTIEN, MENARD, NORMANDIN, SEGUIN & ASSOCIES
Montréal, Ottawa, Hull, Hawkesbury, Grand-Mère, Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières

LORENZO BÉLANGER ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
En collaboration avec
Société d'Études Economiques et d'Expertise Comptable (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris)
Société d'Études Comptables (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Lyon)
et
Holden, Howard & Co. (Chartered Accountants)
Montreal et Chicoutimi, Canada
Paris et St-Etienne, France
Londres, Grande Bretagne
2055 rue Peel - Suite 1025
Montréal 110
Tél.: 849-9167

BESNER, TREMBLAY, RICHARD & CIE
Comptables agréés
MONTREAL
222 est, Henri-Bourassa
Montréal 357, Qué.
Tél.: (514) 389-5995
Marcel Besner, C.A.
H. Denis Tremblay, C.A.
Claude Chevalier, C.A.
Louis Philippe Chamberland, C.A.
Raymond Robillard C.A.
QUEBEC
7355 - 1 ière Avenue
Québec 7, Qué.
(418) 626-2874
Edouard Richard, C.A.
Michel Côté, C.A.

BERNIER & BISSON
Comptables agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques Suite 601
Montréal 845-0209

PAUL E. BONNIER
Comptable agréé
3100 Tour de la Bourse
861-5741
Montréal 115 (Qué.)

"CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIÉS"
Montréal-Nord
3737 rue Monselet
321-3832
St-Donat
Poste Lussier, C.P. 30
424-5443

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
P.M. Adamson, C.A. R.V. Barnett, C.A.
G.W. Bissegger, C.A. J.G. Bonnycastle, C.A.
M. Comirand, C.A. H.M. Caron, C.A.
L.J. Carrière, C.A. G. Chamberland, C.A.
W.A. Farlinger, C.A. H.R. Germain, C.A.
J.B. Gick, C.A. A.W. Gilmour, C.A.
G. Gingras, C.A. G. Limages, C.A.
D.G.R. Lindsay, C.A. M.A. Mackenzie, C.A.
R. Pearl, C.A. R.A. Sinclair, C.A.
W.J. Smith, C.A.
Associés-résidents
Montréal - Québec
St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

CLOUTIER, FONTAINE CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
L. Cloutier, M.S.C., C.A. C. Charbonneau, C.A.
R. Fontaine, C.A. Y. Séguin, C.A.
G. Croteau, C.A. R. Lafond, C.A.
506 est, rue Ste-Catherine
Suite 810
Montréal 132 849-9281

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 101 875-5140
et à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Florian Fredette, c.a. Guy Charette, c.a.
Roger Poupart, c.a. Martin Lajeunesse, c.a.
Hubert Mercier, c.a. Raymond A. Poirier, c.a.
Jean-Paul Berti, c.a.
507 Place d'Armes
842-8621

DENIS, DESMARAIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
J.P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
Germain Desmarais, C.A.
Duncan J. Mooney, C.A.
Olivier Sasseville, B.A., L.S.C. C.A.
Jean-Guy Lavoie, B.A., M.Sc.C., C.A.
Pierre Goulet, C.A.
60, rue Saint-Jacques
Montréal 845-5208

DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPÉRANCE
Comptables Agréés
423 est, boul Henri Bourassa
Montréal 357 384-1890

FORTIER, THIBAULT, MARCHAND & CIE
Comptables Agréés,
50, Place Crémazie, Suite 610,
Montréal 351 384-0430

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 384-1430

GLENDINNING, JARRETT, GOULD & CIE
ALEXANDER GRANT & CIE
Associés de la firme internationale ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT
Montreal, Cabourg, Toronto, Brantford
Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary
Kamloops & Vancouver
715 CARRÉ VICTORIA
MONTRÉAL 126 844-3307

W. PIERCE GOULD
Comptable agréé
Chambre 914, Édifice Sun Life, Montréal, P.Q.
866-4375

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
MacGILLIVRAY & CO.
Comptables Agrées
360 ouest, rue St-Jacques
849-8331
Montreal, Toronto, Hamilton, Brampton, St. Catherines, Port Colborne, Calgary, Vancouver

MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Société nationale affiliée
COLLINS, LOVE, EDOIS, VALIQUETTE, BARROW
avec bureaux à
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montreal et dans d'autres villes au Canada
Correspondants en Grande-Bretagne et aux Etats Unis d'Amérique
507 Place d'Armes (suite 1100)
Montréal 1, Qué.
Code 514 - 842-6651

MALLETTE & CIE
Comptables Agréés
P.-E. Mallette, C.A. A. Roussel, C.A.
B. Dumais, C.A. G. Choquette, C.A.
J.-J. Lecavalier, C.A. J.E. de Repentigny, C.A.
A. Massé, C.A. D. R. Gariépy, C.A.
J. La Couture, C.A. R. Chénier, C.A.
G. De Grandpré, C.A. L. Doucet, C.A.
M. d'André, C.A. C. Sarrazin, C.A.
1440 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal 107, Québec
Téléphone 861-8241
Succursale St-Jérôme

MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables agréés
Guy Messier, L.S.C., C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Robert Houde, B.A., C.A.
Guy Ouimet, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C., C.A.
André Montgrain, L.S.C., C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Gilles Blondin, C.A.
Réal Mainville, C.A.
50 Place Crémazie Suite 921
Montréal 351 384-1020

NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BÉDARD, LUSSIER SÉNÉCAL & ASSOCIÉS
Incorporant
ANDRÉ ROCHETTE & CIE
GEORGES AUDET & CIE
Comptables agréés
Membres de
THE MANN JUDD INTERNATIONAL GROUP
avec bureaux à Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Belgique et autres pays
Édifice B.C.N., Bureau 2000
500 Place d'Armes,
Montréal 126 - 849-7791

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables agréés
5 Place Ville-Marie 866-9701
Montreal, Quebec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

PÉTRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie,
Comptables agréés,
Suite 1225,
360 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 126, Qué.,
Tél.: 288-0291

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables agréés
820, Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal 115, Québec
514-878-2691
Société nationale affiliée
Raymond Campbell
Montréal - Sherbrooke - Rouyn - Toronto - Ottawa - Edmonton - Vancouver - Victoria - Penticton

RIDDELL, STEAD & CIE
McLintock
Main Lafrentz & Co.
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
866-7351
Calgary, Corner Brook, Edmonton, Halifax, Hamilton, London, Montreal, New Westminster, Ottawa, Quebec, Regina, St Jean T.-N., Toronto, Vancouver, Winnipeg

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
7000 Ave. du Parc, Suite 301
Montréal 15 274-2797

ST-GEORGES, HÉBERT & CIE
COMPTABLES AGREES
Incorporant K. NAKASHIMA & CIE
COMPTABLES AGREES
J. Guy St-Georges, C.A. Eddy Ghiotto, C.A.
J.G. Hebert, C.A. Magello Girard, C.A.
Kimiaki Nakashima, C.A. J.C. Legault, C.A.
Rejean Paille, C.A. Jacques Lefebvre, C.A.
401 est, boulevard St-Joseph
Montréal 176 Tel.: 844-1044

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
Montreal Quebec
Rimouski Sherbrooke
Trois-Rivières Ottawa
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal 115 861-5741

TOUCHE ROSS & CIE
FORTIER, HAWEY & CIE
Comptables Agréés
1 Place Ville-Marie 861-8531
Sydney, Halifax, Saint John, Quebec, Montreal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria,
Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman
Etats-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde

LUCIEN VIAU & ASSOCIES
Comptables agréés
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
Robert Roy, C.A.
Pierre Doray, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie - 388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun 204 - 769-3871
7708, rue Édouard, LaSalle 690 -

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

MOUNIR FARAH

Avis est donné par les présentes que Mounir Farah, ingénieur, domicilié et résidant au 300 Côte-Vertu, apt. 205, Ville St-Laurent, district de Montréal, Province de Québec, présentera au ministre de la Justice une requête demandant l'addition du prénom Martin à celui de Mounir.

Montréal, le 10 octobre 1973

Isabelle de Repentigny,
Le Procureur du Requérant.

AVIS SELON LA LOI DU CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par la présente donné que Anne Morrine Smith, demeurant au 1737 Rue Sanguinet, Montréal, Province de Québec, demandera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil d'émettre un décret changeant son nom en celui de Anne Morrine Garder.

MONTREAL, le 11 octobre 1973

JACOBS & TANNENBAUM
Avocats de la requérante

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat valide le 21 septembre 1973, par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à ROSEMEX INC. ont été vendues, assignées et transférées à INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD. a été enregistré le 10 octobre 1973, au Bureau du Registraire pour la Division d'Enregistrement de Chambly, sous le numéro 390253.

MONTREAL, le 18 octobre 1973.

BRODIE & POLISUK, avocats.

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat valide le 21 septembre 1973, par les termes duquel les dettes présentes et futures de ROSEMEX INC. dues à INTERNATIONAL FACTORS CORPORATION ont été cédées, retransférées et ré-assignées à ROSEMEX INC. a été enregistré le 10 octobre 1973, au Bureau du Régistraire pour la Division d'Enregistrement de Chambly, sous le numéro 390 252.

MONTREAL, le 18 octobre 1973.

BRODIE & POLISUK, avocats.

VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Comté de Chambly
SOUMISSION
CONTRAT NO. 135

Construction d'égouts sanitaire et pluvial, d'aqueduc, et d'empierrement sur les rues Dablon, Melba, Chambly, Boisbriand, Place Rabastalière, Colbert, P-339, Lorraine, Carleton et Place Carleton.

Des soumissions scellées dans des enveloppes portant l'inscription "SOUMISSION" et adressées au soussigné seront reçues jusqu'à 15.30 heures, le vendredi 2 novembre 1973, et seront ouvertes publiquement à 16:00 heures le même jour, pour des travaux d'égouts sanitaire et pluvial, d'aqueduc, d'empierrement, sur diverses rues de la municipalité.

Le projet comprend la fourniture des matériaux, la main-d'oeuvre et la machinerie pour la réalisation de ce projet.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par l'ingénieur de la municipalité, 1585, rue Montarville, St-Bruno duquel on obtiendra les formules de même que les plans et devis, moyennant un dépôt de $50.00 en argent ou en chèque visé. Ce montant sera remboursé aux soumissionnaires qui remettront les plans et devis dans les six (6) jours qui suivront la réception des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé et tiré sur une banque canadienne à charte et payable à la municipalité de St-Bruno, pour un montant égal à 10% du montant total de la soumission.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

CLAUDE RAYNAULT, ing.,
Gérant,
Hôtel de Ville,
1585, rue Montarville,
St-Bruno, P.Q.

Transports Canada / Transport Canada

BUREAU D'AMÉNAGEMENT DU NOUVEL AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

appel d'offre

Projet no. 700-361—Construction du poste de décharge des égouts d'avions.

Sur l'emplacement du nouvel aéroport international de Montréal, Mirabel, Québec.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES pour le projet ci-haut mentionné et adressées à

Bureau des appels d'offres,
Bureau d'aménagement du nouvel
Aéroport international de Montréal,
3ième aile, 3ième étage,
Édifice du port de Montréal,
Cité du Havre, Montréal 103, Québec

seront reçues jusqu'à 15:00 heures (heure de Montréal)

MERCREDI, LE 14 NOVEMBRE 1973

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent, peuvent être obtenus par les entrepreneurs généraux à l'adresse ci-haut mentionnée sur présentation d'un chèque visé de $100.00 émis au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur remise des plans et devis en bon état dans un délai de quatorze (14) jours de l'ouverture des soumissions.

Les sous-traitants et autres intéressés pourront examiner les plans et devis aux bureaux suivants:

Association de la Construction de Montréal, 4970 Place de la Savane, Montréal, Québec;
Association de la Construction de Québec, 675 Marguerite-Bourgeoys, Québec, Québec;
Association des Constructeurs de la Mauricie Inc., 400 rue William, Trois-Rivières, Québec;
Association des Constructeurs du district de Hull, 3 rue Cholette, Hull, Québec.

Pour information supplémentaire, prière d'appeler le Bureau des Appels d'Offres, à (514) 283-6824.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Benoit Baribeau
Administrateur délégué

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

NO. 12-034599-73

DENISE RICHER, ménagère, de Laflèche, District de Montréal, résidant et domiciliée à 3431 Mance,

Requérante

vs

CAMILLE GUERIN, autrefois domicilié et résidant à Montréal, maintenant de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, CAMILLE GUERIN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des divorces, à son intention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 16 octobre 1973

JACQUES PERRON
Registraire.

ME ANDRE BIBEAU
10ième étage,
800 est boul. de Maisonneuve,
Montréal.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
NO: 12—033736—73
No: 12-033736-73

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

DAME GILBERTE L'HEUREUX, domiciliée et résidant au 909, rue Rose de Lima, St-Vincent de Paul, Cité de Laval, District de Montréal;

Requérante

—vs—

CLEMENT GALLANT, de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé CLEMENT GALLANT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 11 octobre 1973
(S) WILFRID LEFEBVRE
REGISTRAIRE

Gonthier, Barnet Aubin & Charbonneau
Avocats
15 est, boul. Lévesque, Laval
Tél.: 667-4510

DOMICILE ELU: 31 ouest, St-Jacques
Suite 500, Montréal 126
a/s: P.E. Linteau, H.C.S.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
No: 16-000211-73

COUR SUPERIEURE
Expropriation

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL

Requérante-expropriante

vs

HENRY JUDAH,

Intimé-exproprié

AVIS LEGAL

Il est ordonné à HENRY JUDAH, de prendre connaissance d'un avis d'expropriation deposé au greffe de la Cour Supérieure de Montréal et contenant l'offre d'une indemnité à être acceptée dans un délai de quinze (15) jours; le présent avis vaut signification à toute fin que de droit et il est ordonné à l'intimé de comparaître au greffe de la Cour dans le délai d'un (1) mois à compter de la publication de la présente ordonnance dans un journal français et dans un journal anglais de Montréal.

A défaut par l'intimé-exproprié de comparaître dans ce délai, la requérante-expropriante est autorisée à déposer au greffe de la Cour Supérieure pour valoir signification copies d'un avis de production de l'avis d'expropriation, d'une requête pour possession préalable d'une partie du lot 93 du Cadastre officiel du Quartier St-Antoine, appartenant à Henry Judah et d'une requête pour déférer le dossier au Tribunal de l'Expropriation sans autre mode de signification.

MONTREAL, ce 11 octobre 1973

Monsieur Wilfrid Lefebvre,
Protonotaire adjoint.

BRUNET, DURAND, DUROCHER & DENIS
Procureurs de la requérante-expropriante,
3737 est, rue Sherbrooke,
Montréal, Qué.
H1X 3B3

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 02-019-625-73

CORDIA LIMITED, une corporation légalement incorporée, ayant son siège social et principale place d'affaires dans la Cité et District de Montréal, au 3906 rue St-Urbain.

Demanderesse

-contre-

ADAN DA SILVA, autrefois de la Cité et District de Montréal, y domicilié et résidant à 1150 rue Sherbrooke est, App. 801, maintenant de lieux inconnus.

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ENJOINT AUDIT DEFENDEUR, ADAN DA SILVA, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 17 octobre, 1973.

CLAUDE DUFOUR
Greffier Adjoint

Mes. Greenblatt, Ginsberg & Assoc.,
suite 100,
1440 Towers,
Montréal, P.Q. H3H 2C9
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
NO: 12—033736—73
No: 12-033736-73

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)
NO: 12-034268-73

DAME MARSHA MALCA GUYETT, ménagère, épouse de Halward Gordon Hillel HUNTING, domiciliée en la cité d'Outremont, district de Montréal, à 885 avenue Stuart,

Requérant (e)

-vs-

HALWARD GORDON HILLEL HUNTING, précédemment du district de Montréal,

Intimé (e)

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé (e) Halward Gordon Hillel Hunting est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 11 octobre 1973.

Jacques Perron
REGISTRAIRE

Me Blanka Gyulai,
2 avenue McCulloch
Montréal 153

Hydro-Québec

PMS-73-10347
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi 6 novembre 1973
Région Maisonneuve

AVIDE DE DENEIGEMENT POUR UNE PERIODE DE TROIS (3) ANS AU POSTE DUVERNAY (LAVAL)

AU POSTE DUVERNAY (LAVAL)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS ($4,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 12 octobre 1973.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
ACT-73-10359
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi le 13 novembre, 1973
Gentilly, P.Q.
FOURNITURE D'HUILE A CHAUFFAGE TYPE 2

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS ($3,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE — W.E. JOHNSON
Montréal, le 12 octobre 1973

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 02-019-625-73

CORDIA LIMITED, une corporation légalement incorporée, ayant son siège social et principale place d'affaires dans la Cité et District de Montréal, au 3906 rue St-Urbain, app. 12, Montréal, a accepté sous bénéfice d'inventaire la succession d'Eva Cousin, veuve non remariée de Feu Odina Linteau, décédée le 17 février 1972.

Le Procureur de Jacqueline Linteau
J. GUY BELIVEAU

Brandon Transport Inc., s'est adressée à La Commission des Transports pour être autorisée à transporter, après les heures de classe de l'école Polyvalente Thérèse Martin de Joliette, les étudiants à l'occasion de voyages sportifs ou culturels, sur demande, d'après les parcours suivants; De Joliette à Montréal et au retour laisser descendre les étudiant à St-Thomas-Berthier-St-Norbert-St-Gabriel. De Joliette à Montréal et au retour laisser descendre les étudiants à l'Assomption — Joliette-St-Félix de Valois — St-Cléophas-St-Gabriel. Toute opposition à cette requête devra être produite à la Commission des Transports dans les quatre jours de la première parution.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
DIVISION DES DIVORCES

No: 12-034265-73

COUR SUPERIEURE

DAME DIANE BESSETTE, ménagère, demeurant et résidant au 5938 rue Châteaubriand, Cité et District de Montréal

Requérante

—vs—

YVES PARENT, cuisinier, de domicile inconnu.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, YVES PARENT, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours, à compter de la date de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention à la Division des Divorces du District de Montréal.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 18 octobre 1973.

JACQUES PERRON
D.P. C.S.M.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 18-001176-73

CHARLES CAREY SLATER,

Administrateur,

-et-

DAME EDNA CAROL ANN DALEY, épouse dudit Charles Carey Slater, communs en biens, les deux domiciliés dans la cité de Dollard des Ormeaux district de Montréal, province de Québec et résidants au 150 rue Highgate.

Requérants

AVIS LEGAL

Prenez avis que les requérants ont adopté le régime matrimonial de séparation de biens par contrat de mariage exécuté devant le Notaire Eric Bruce Moidel de la cité et district de Montréal, le 18 septembre 1973, sous le numéro 4059 de ses minutes et qu'ils présenteront cette requête pour homologuer ledit contrat de mariage le 3 décembre, 1973, devant la Cour Supérieure, Division de Pratique, Nouveau Palais de Justice, 10 rue Craig Est, Montréal, Québec.

MONTREAL,
CLARKE & KOOIMAN
ATTORNEYS POUR REQUERANTS

CANADA
MINISTERE DES TRANSPORTS
ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AERIENS
APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour le projet suivant à Mirabel, Québec. CONCESSION DE BOUTIQUE FRANC DE DROIT SUR UNE BASE DE PAYER ET EMPORTER, AU PREMIER AEROGARE PASSAGER, AU NOUVEL AEROPORT INTERNATIONAL DE MONTREAL, MIRABEL, QUEBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention du projet ci-dessus et adressées à l'Agent régional des Approvisionnements, Ministère des Transports, pièce 162, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué. (636-3203), seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'est, le 9 janvier 1974.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à partir du 30 octobre 1973, à l'Edifice du Conseil des Ports Nationaux, 3e plancher, 3e aile, Cité du Havre, Montréal, Québec, sur réception d'un chèque visé de $50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres.

Une assemblée d'information à laquelle les parties intéressées doivent assister, aura lieu à l'Auditorium de La Presse, Edifice du Conseil des Ports Nationaux, 1er plancher, 1ère aile, Cité du Havre, Montréal, Québec, à 10 heures de l'avant-midi, heure normale de l'est, le 15 novembre 1973.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. Baribeau,
Administrateur régional du Québec,
Administration canadienne des transports aériens.

Ministère des Transports,
Aéroport Int. de Montréal,
Le 12 octobre 1973

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

REGION DE LA CAPITALE

APPEL D'OFFRES

Des soumissions cachetées, adressées au: CHEF DES SERVICES FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS, REGION DE LA CAPITALE, MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, 301, RUE ELGIN, OTTAWA (ONT.), K1A 0M3 et portant sur l'enveloppe la mention SOUMISSION POUR LE PROJET NO. 78100/051 — FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'ACIER D'ARMATURE, IMMEUBLE OUEST, SECTEUR 4 — PROGRAMME D'AMENAGEMENT DU GOUVERNEMENT FEDERAL, PHASE III, HULL, QUEBEC, seront reçues jusqu'à 15 heures (heure normale de l'est), le jeudi, 15 novembre 1973.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de $100.00 sous forme d'un chèque bancaire VISE établi à l'ordre du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, par l'entremise du bureau de la distribution des plans, pièce 134, édifice Bonaventure, 301, rue Elgin, Ottawa et on peut les consulter aux bureaux de l'Association des Constructeurs à Ottawa, Hull, Montréal et Toronto. On peut se procurer ces documents en français et en anglais.

Le dépôt sera remboursé dès que les documents seront envoyés en bon état dans le mois qui suivra le jour du décachetage des soumissions.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt spécifié dans les documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Le chef des Services financiers
et administratifs
J.J. Carette

YORK EQUIPMENT LIMITED

AVIS est donné que la compagnie YORK EQUIPMENT LIMITED, ayant son siège social à Candiac, province de Québec, demandera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives de la province, la permission d'abandonner sa charte.

CANDIAC, ce 16ième jour d'octobre 1973.

Charles Wallace — Secrétaire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS TEMPORAIRE

PRENEZ AVIS que PIETTE TRANSPORT Inc., 11650 est, Boulevard Métropolitain, Montréal 510, P.Q. permis no: 14416-V demande(nt) un permis à la Commission des Transports du Québec, pour être autorisée à travailler à contrat pour Brazeau Transport Inc., permis numéro 6793-V, selon les clauses D. F.N. Y. GGG et HHH.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal 132.

Procureur de (du) requérant(e).
Paquette Paquette Perrault & Rivet
Avocats-Barristers

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No.: 02-018-723-73

CORDIA LIMITED, une corporation légalement incorporée, ayant son siège social et principale place d'affaires dans la Cité et District de Montréal, au 3906 rue St-Urbain.

Demanderesse

-contre-

PIERRE LAVOIE, autrefois de St-Amable, District de Richelieu, y domicilié et résidant à 460 rue Joliette, maintenant de lieux inconnus.

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ENJOINT AUDIT DEFENDEUR, PIERRE LAVOIE, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 17 octobre, 1973.

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes. Greenblatt, Ginsberg & Assoc.,
suite 100,
1440 Towers,
Montréal, P.Q. H3H 2C9
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
DIVISION DES DIVORCES

COUR SUPERIEURE

NO: 12-034436-73

DAME CLAUDETTE LALUMIERE, ménagère, épouse commune en biens de Ronald Martin, résidant au 4326 A, rue des Erables, Cité et District de Montréal.

Requérante

-vs-

RONALD MARTIN, présentement de domicile inconnu.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, RONALD MARTIN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours, à compter de la date de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du District de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 18 OCTOBRE 1973.

WILFRID LEFEBVRE
D.P. C.S.M.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

DIVISION DES DIVORCES
DU DISTRICT DE MONTREAL
No: 12-034434-73

DAME LISE BRIERE-CHARETTE, ménagère, épouse commune en biens de Lucien Charette, résidant et domiciliée au 5160, Bourbonnière, appartement 6, dans les cité et district de Montréal,

REQUERANTE

-VS-

LUCIEN CHARETTE, présentement de lieu inconnu,

INTIME

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, Lucien Charette, est, par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours, à compter de la date de la dernière publication.

Une copie de la Requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 17 octobre 1973

JACQUES PERRON
Régistraire

CANADA
MINISTERE DES TRANSPORTS
ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AERIENS
APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Pointe Lebel, Québec. CONSTRUCTION D'UN SOCLE EN GRAVIER POUR L'ALIGNEMENT DE DESCENTE DE LA PISTE 10-28 A L'AEROPORT DE BAIE COMEAU (POINTE LEBEL), QUEBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées à l'Agent régional des Approvisionnements, Ministère des Transports, pièce 162, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué. H4Y 1B9, (636-3203), seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'est, le 6 novembre 1973.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus à partir du 22 octobre 1973 sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de $50, fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au bureau de l'Association de la Construction de Montréal, 4970 Place de la Savane, Montréal, au bureau de l'Association de la Construction de Québec, 675 avenue Marguerite Bourgois, Québec, au bureau de l'Association des Contracteurs du Comté de Saguenay, 896 rue Leventous, Hauterive et au bureau de l'Association des Constructeurs du Comté de Duplessis, 446 rue Arnaud, Sept Iles, Québec.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. Baribeau
Administrateur régional du Québec,
Administration canadienne
des transports aériens.

Ministère des Transports,
Aéroport int. de Montréal,
Le 15 octobre 1973.

---

3 pionniers du baseball amateur seront honorés

TROIS PERSONNES qui se sont dévouées durant plus d'un demi siècle pour le baseball amateur à Montréal et au Québec seront honorées lors du 8e banquet des Champions du baseball professionnel et amateur dimanche à l'hôtel Bonaventure.

Gérard Thibeault et Albert Trudeau ont été nommés au secteur "honneur au mérite", tandis que Lucien Longpré a été choisi au poste d'administrateur de l'année.

Gérard Thibeault s'est surtout distingué à titre de président de la Ligue Montréal royale junior. Il en fut le fondateur et durant près de 25 ans, en a assumé la direction. Nombre de vedettes du baseball qui ont brillé dans les majeures lui doivent leurs premières armes dans le baseball.

Albert Trudeau fut président de l'Association du baseball dans le quartier de Rosemont durant une dizaine d'années. Les équipes championnes des années 1955 à 1960 étaient toutes de Rosemont et sous la gouverne de cet homme d'affaires averti qui n'a jamais refusé de se dépenser pour la cause du baseball. Il y a d'ailleurs un peu laissé sa santé.

Lucien Longpré s'est aussi occupé de baseball junior, soit à la tête du club Kinsmen-Alouettes. Mais c'est pour son dévouement à la tête du comité organisateur du tournoi international minime qu'il est honoré par le club des Amis du baseball. Son talent d'administrateur a fait de cette compétition l'une des plus prestigieuses qui soit sur la scène sportive au Québec.

•

EMERSON FITTIPALDI courra l'an prochain en formules un sur MacLaren. "Il a signé son contrat depuis huit jours déjà", a indiqué son frère Wilson à son arrivée, hier, à Rio-de-Janeiro. "Il ne pouvait absolument plus être question pour lui de défendre encore les couleurs de Lotus après la décision de Colin Chapman de laisser Peterson remporter le Grand Prix d'Italie, a-t-il poursuivi.

"Emerson avait encore à ce moment là une petite chance d'être champion du monde, et l'imprévu reste si grand dans la course automobile que l'on ne pouvait absolument rien négliger. Dans le sport comme dans la vie, tout est une question de confiance, et mieux vaut changer d'air lorsque la confiance disparaît."

Wilson Fittipaldi a ajouté qu'il ne courrait pas hors du Brésil au cours de la prochaine saison, car les deux frères ont maintenant d'importants intérêts à Sao Paulo, lesquels exigent la présence de l'un d'eux au Brésil.

•

CARLOS MONZON a déclaré hier qu'il mettrait son titre de champion du monde des poids-moyens face au Mexicain d'origine cubaine Jose Napoles, champion du monde des welters, le 8 décembre, à Paris.

L'Argentin, qui s'adressait à des journalistes à Santa Fe, a précisé qu'il toucherait une bourse de $250,000 et qu'il prendrait ensuite sa retraite.

La semaine dernière, Monzon déclarait encore qu'il pourrait éventuellement continuer à boxer l'an prochain. Champion du monde depuis novembre 1970, Carlos Monzon a défendu son titre à huit reprises, la dernière fois le 29 septembre à Paris contre le Français Jean-Claude Bouttier qu'il a battu aux points.

•

BOBBY FISHER a déclaré au cours d'une interview accordée à la télévision de Manille, qu'il désirait garder durant 10 ans son titre de champion du monde des échecs, et qu'il n'avait pas peur de le défendre et qu'il défiait les Russes à se mesurer à lui.

Fisher, qui se trouve à Manille depuis le 15 octobre pour participer au tournoi international des Philippines, a dénoncé les rumeurs selon lesquelles il ne s'intéresse plus aux échecs. Il a également réaffirmé qu'il considérait le Soviétique Boris Spassky comme son meilleur adversaire, mais il a aussi cité les noms d'autres joueurs soviétiques tels l'ancien champion du monde Mikhail Tahl et le jeune Alexander Karpov.

L'Américain a affirmé qu'il aimerait défendre son titre tous les ans, au lieu de tous les trois ans comme cela se fait actuellement. Il a d'autre part déclaré: "Pourquoi les Russes ne se mesurent-ils pas à moi? Ils peuvent m'offrir beaucoup d'argent s'ils pensent qu'ils peuvent me battre. Ils ne m'ont rien proposé".

Fisher a indiqué qu'il avait refusé plusieurs offres financières juste après avoir gagné le championnat du monde parce que s'il avait accepté, il se serait engagé pour plusieurs années. Il a enfin précisé qu'il ne suivait aucun style dans son jeu. "Je cherche seulement à trouver la bonne solution", a-t-il déclaré.

•

ED SNEED a renoué pour la première fois depuis cinq ans avec la victoire sur le circuit américain de golf professionnel en remportant le tournoi Kaiser International doté de $150,000 de prix. Il avait toutefois remporté un tournoi en Australie la semaine dernière. Par ailleurs, la golfeuse Kathy Whitworth a gagné le tournoi Waco avec une fiche de 209, sept coups sous la normale.

•

DICK BUTKUS, des Bears de Chicago, a indiqué hier qu'il songeait sérieusement à mettre un terme à sa carrière à la fin de la présente saison. "Je ne peux plus jouer comme j'en ai déjà été capable", a révélé le secondeur de 30 ans.

•

A sa 9e saison avec l'équipe, Butkus a confié qu'il participait aux rencontres sans être physiquement prêt. A cause d'une blessure à un genou, le brillant secondeur intérieur ne peut plus s'exercer durant la semaine.

Avis publics

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

STARKO CONSTRUCTION LTD.

AVIS est, par les présentes, donné que STARKO CONSTRUCTION LTD., ayant son bureau chef dans la Cité et District de Montréal, Province de Québec, s'adressera au Ministère des Institutions Financières Companies et Coopératives de la Province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner ses Lettres Patentes, à partir et après la date qu'il lui plaira de déterminer.

DATEE A MONTREAL,
le 18ième jour d'octobre, 1973.

ISAAC STERN, Président

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que Purity Bakery Ltd. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Qué. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 10ème jour du mois de décembre 1969 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué. le 22ème jour du mois de décembre 1969 sous le numéro 2182431. Daté à Montréal, Qué. ce 12ème jour du mois d'octobre 1973. LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 05-013 584-73

DAME GISELE FAUCHER, épouse commune en biens de René Gibeau, résidant et domiciliée au 8350, rue De Grosbois, app. 6, Montréal, district de Montréal,

demanderesse

-vs-

RENE GIBEAU, d'adresse inconnue,

défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, René Gibeau, est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au greffe de la Cour.

Montréal, le 17 octobre 1973

(S) JEAN-GUY VAUGEOIS
Protonotaire, C.S.M.

Robert, Lavoie, Hargreaves
5125, rue du Trianon
suite 230
Montréal 427, Qué.

BOULEVARD DODGE
CHRYSLER (1963) LIMITED

La requérante qui détient de la Commission des Transports du Québec des permis pour les services suivants:

Service #1. Location de véhicules de promenade (automobiles & station wagons) à long terme (un an et plus) Permis #1093 DV

La requérante demande à la Commission des Transports du Québec de l'autoriser à donner le service suivant:

"Location à court terme (moins d'une année) de véhicule de promenade aux clients seulement pendant que leurs véhicules sont en réparation, ou en attendant la livraison d'un véhicule neuf, à Boulevard Dodge - Chrysler (1963) Limited 330 Ouest Boulevard Crémazie à Montréal.

Tout détenteur de permis de la Commission des Transports qui désire s'objecter à cette requête devra le faire dans un délai de quatre jours de la date du premier avis.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

NO: 12 034 597 73

GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTREAL

DAME CLAIRE BRUNET, épouse séparée de biens de Ghislain Tremblay, résidant et domiciliée au 2460, rue St-Antoine, Montréal, dit district,

Requérant(e)

-vs-

GHISLAIN TREMBLAY, de lieux inconnus,

Intimé(e)

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé(e) GHISLAIN TREMBLAY, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 11 octobre 1973
(S) JACQUES PERRON
REGISTRAIRE

Me Paule Lafontaine
800 est, boul. de Maisonneuve
MONTREAL H2L 4L8, P.Q.

---

appel d'offres

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

VENTE À L'ENCHÈRE

Ex-propriétaire: Succession Marie Gravel

Ancien bureau du District de Voirie
574, rue Notre-Dame, St-Lambert

D'un terrain de forme irrégulière portant les numéros de lots: P-162-146, P-162-147, P-162-148, P

Les esprits se calment un peu à Oakland

OAKLAND (d'après AP) — Maintenant que leur second titre consécutif en Série Mondiale, est acquis, les Athletics d'Oakland, sans doute l'équipe la plus perturbée du baseball, ont une petite tâche à accomplir: se trouver un nouveau gérant.

Les A's du propriétaire Charles O. Finley ont remporté le 7e et décisif match de la série 5-2, dimanche sur leur propre terrain, et s'apprêtaient à célébrer à leur façon quand ils ont appris que Dick Williams, leur gérant depuis 3 saisons, avait officiellement annoncé qu'il démissionnait.

Williams quitte l'équipe pour des "raisons familiales et personnelles", mais a précisé que sa décision n'avait rien à voir avec Finley, celui-là même qui semble constamment évoluer en plein coeur d'un ouragan.

Pendant que Finley est à la recherche d'un successeur pour Williams, qui passerait vraisemblablement aux Yankees de New York, le commissaire du baseball Bowie Kuhn fait enquête sur les agissements du "grand manitou" des A's qui ont presque totalement éclipsé la 70e reprise annuelle de ce championnat à un certain moment.

Reggie Jackson, joueur par excellence de la Série et héros des Athletics à qui il a permis, grâce à son coup de bâton, de remporter les 6e et 7e matches, a grimacé lorsqu'on lui a suggéré que Finley, malgré tout, avait droit à un certain crédit pour ce 2e titre d'affilée.

"S'il vous plaît, de dire Jackson, n'accordez aucun crédit à cet homme-là. C'eut été la chose la plus facile au monde pour nous que de se laisser battre par les Mets, à cause de lui justement. Nos partisans nous ont été d'un grand secours, ils ont compris la situation intenable dans laquelle nous nous trouvions, et ils en savaient la raison."

Le cas Andrews

La raison de l'amertume des joueurs du Oakland et l'enquête que poursuit actuellement Kuhn ont une même origine: le cas plutôt étrange du réserviste à l'avant-champ Mike Andrews, qui a commis 2 erreurs coûteuses lors du 2e match. Peu après, Finley a tenté de se débarrasser d'Andrews en plaçant son nom sur la liste des blessés supposément à cause d'un mal chronique à l'épaule. Kuhn s'est opposé à ce geste.

Les joueurs se sont alors tous portés à la défense d'Andrews, et au beau milieu de la tempête, Williams a déclaré à ses joueurs, lors d'un caucus privé, qu'il remettrait sa démission une fois la Série terminée, peu importe l'issue finale. Williams a été fidèle à sa parole.

"L'incident Andrews... la démission de Dick Williams... qui est responsable de tout ça?" de demander Jackson. "Vous savez qui — Finley".

Peut-être à cause de toute la publicité accordée à l'incident Finley-Andrews-Williams, les Athletics ont perdu 2 matches d'affilée et tiraient de l'arrière 2-3 lorsqu'ils ont quitté New York pour reprendre le chemin d'Oakland, où furent disputés les 6e et 7e matches. Les étonnants Mets n'avaient plus besoin que d'une victoire aux dépens d'une équipe apparemment démoralisée. Mais il ne purent réussir l'exploit convoité.

C'est Jackson surtout qui s'est chargé du revirement de situation. Il a produit 2 points et compté lui-même l'autre, grâce à 2 doubles et un simple, lors du 6e match gagné 3-1 par les Athletics. Et au cours de la rencontre décisive, il a cogné un retentissant circuit de 2 points, immédiatement après un exploit similaire par Bert Campaneris, et Oakland l'a emporté 5-2.

Il était absent

C'est ce même Jackson qui n'a pu participer à un seul match de la Série 1972, que les A's ont gagnée en 7 parties contre les Reds de Cincinnati, à cause d'une blessure à une jambe. "Je voulais à tout prix prendre part à une Série", a-t-il dit par après.

Les 4-buts de Campaneris et de Jackson sont survenus dès la 3e manche et ont semblé couper le souffle aux Mets. Ils ont bien tenté de reprendre le terrain perdu par la suite, réussissant même à placer le point égalisateur au marbre à la 9e manche après qu'une erreur du joueur de 1er but Gene Tenace leur eut accordé un 2e point.

C'est à ce moment que Williams a posé son dernier geste dans l'uniforme du Oakland, remplaçant son as de la relève Rollie Fingers en en faveur du gaucher Darold Knowles, qui en était à sa 7e présence au monticule en autant de parties, un record des Séries. Knowles n'eut besoin que de 2 lancers avant de disposer de Wayne Garrett et de donner le signal aux célébrations qui suivirent.

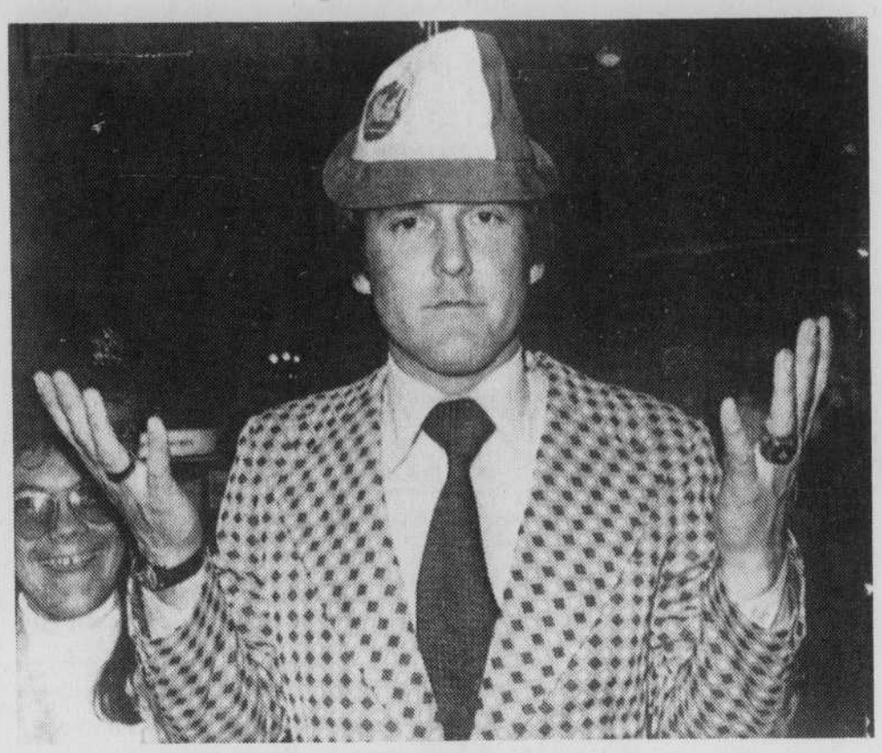

"Nous avons fait notre gros possible, mais la meilleure équipe a gagné", semble dire le joyeux Tug McGraw, l'as-lanceur de relève des Mets, à son arrivée à New York hier matin, en provenance d'Oakland où les Athlétiques ont gagné, dimanche, le 7e et dernier match et leur 2e Série Mondiale d'affilée. (Téléphoto PA)

Rusty et les Mets sont satisfaits

NEW YORK (d'après AP) — "Combien de jours avant le début du camp d'entraînement printanier?" de demander Tom Seaver.

Les Mets de New York, de retour dans leur patelin hier matin à la suite de leur revers à Oakland dimanche après-midi, lors du 7e et décisif match de la Série Mondiale, étaient évidemment désappointés, d'être venus si près des grands honneurs, mais ils étaient quand même fiers de l'exploit qu'ils avaient réalisé.

"J'ai dit aux joueurs avant le match qu'advienne que pourra au cours de la 7e partie, ils avaient accompli un satané boulot, de commenter leur gérant Yogi Berra. Nous avons perdu, mais je pense que personne ne devrait avoir honte."

Les Mets, qui occupaient le dernier rang de la section Est à la fin du mois d'août, sont revenus de l'arrière pour en décrocher le titre, le lendemain de ce qui aurait normalement dû être le dernier jour du calendrier régulier. Ils ont ensuite battu les Reds de Cincinnati, champions incontestés de la section Ouest, et sont venus à un match près d'être couronnés champions du monde.

A l'optimisme

"Beaucoup de nos partisans semblent désappointés parce que nous avons perdu, de dire le voltigeur Rusty Staub, qui a conservé une moyenne offensive de .423 durant la série bien qu'il ait dû jouer en dépit d'une épaule droite en bien piètre état. Mais dans quelques jours, tous conviendront de l'énormité de ce que nous avons accompli.

"A la mi-septembre, nous lisions les journaux et écoutions la télé, de commenter l'ancienne vedette des Expos de Montréal et qui porte l'uniforme des Mets depuis le début de la saison 1972. On nous donnait les résultats des matches des Pirates, des Cardinals et des Cubs. De temps à autre, on mentionnait, comme si on avait oublié de le faire plus tôt, les pointages de nos parties.

"Nous les avons tous battus peu après. Nous avons ensuite surclassé la "grosse machine rouge" de Cincinnati, puis nous avons affronté les champions du monde, les Athletics d'Oakland. Et ils ont dû lutter jusqu'au dernier retrait de la dernière manche avant de nous battre."

Les A's ne s'attendaient nullement à une telle opposition de la part des Mets, et ils ont dû rajuster leur tir.

"J'avais dit avant que ne débute la Série que les Mets n'avaient aucun grand nom dans leur alignement, mais je me suis trompé", de dire Reggie Jackson, la vedette offensive du Oakland qui fut choisi le joueur par excellence de la Série à l'issue du dernier match.

"Ils sont tous des joueurs renommés. J'ai énormément de respect pour chacun d'eux. Seaver est le meilleur lanceur au baseball professionnel. Jon Matlack est presque aussi bon que lui. Tug McGraw semble constamment en orbite. C'est toute une équipe qu'ils possèdent", de dire finalement Jackson.

L'excellente défensive des Flames explique les récents succès du club

Des noms très familiers dominent la liste des pointeurs de la ligue Nationale de hockey, mais il est par ailleurs étonnant de constater qu'une équipe n'a pas un seul représentant par les 35 premiers compteurs du circuit Campbell.

Alors qu'il n'est guère surprenant de lire les noms de Phil Esposito, Ken Hodge et Bobby Orr, des Bruins de Boston, au faîte de la colonne des pointeurs, on ne peut que s'étonner de l'excellent début de saison des Flames d'Atlanta.

En cinq parties seulement, les Flames, issus du dernier élargissement des cadres, ont accompli trois exploits qu'ils n'ont pu réaliser à leur première saison dans la ligue Nationale. Les joueurs de Bernard Geoffrion ont en effet battu les Blues de St-Louis 1-0, les Bruins de Boston 5-4, et le Canadien de Montréal 4-2. Les Flames ont défait les Blues et le Canadien sur la glace de leurs rivaux, tandis qu'ils ont eu raison des Bruins à domicile.

Léon Rochefort, des Flames, est déjà l'auteur de cinq buts cette année et il occupe avec Reynald Comeau le premier rang des pointeurs chez les Flames. Tous deux ont 5 points. La saison dernière, Rochefort n'a réussi que 11 buts en 74 parties, ayant partagé la campagne entre les Red Wings de Détroit et les Flames.

Solide défensive

La force des Flames se situe d'emblée à la défensive. Les gardiens Daniel Bouchard et Philippe Myre ont d'ailleurs conservé une moyenne collective de 2.00 par match, la 4e meilleure fiche du circuit.

Bouchard, qui en est à sa deuxième saison dans la LNH, n'a accordé que trois buts en trois rencontres, ce qui représente la meilleure moyenne de la ligue. Myre a pour sa part alloué sept buts en deux parties.

Les Flames occupent présentement le 2e rang de la section Ouest avec 7 points, un de moins que les Flyers de Philadelphie. Dans l'Est, les Maple Leafs de Toronto, les Sabres de Buffalo et les Bruins détiennent le premier rang avec 8 points chacun.

Les Flames n'ont toutefois compté que 13 buts tandis que Boston en a marqué 29, Toronto 24, Buffalo 21 et Philadelphie 19.

Ils pourront cependant améliorer leur fiche dès ce soir alors qu'ils affronteront les Canucks à Vancouver. Dans les autres rencontres présentées ce soir, les North Stars du Minnesota seront à Toronto, et les Bruins à St-Louis.

Les pointeurs

	pj	b	p	pts	p
Esposito, Boston	5	8	6	14	0
Hodge, Boston	5	6	8	14	2
Orr, Boston	5	2	9	11	6
Cournoyer, Montréal	5	7	3	10	0
Martin, Buffalo	6	6	4	10	0
Libett, Détroit	6	5	4	9	7
Henderson, Toronto	6	4	5	9	0
Tkaczuk, NY Rangers	6	3	6	9	0
Ullman, Toronto	6	4	4	8	0
Cashman, Boston	5	3	5	8	0
Polis, Pittsburgh	5	3	5	8	2
Redmond, Détroit	6	3	5	8	0
Lemaire, Montréal	5	1	7	8	0
Johnston, Californie	5	5	2	7	10
Charron, Détroit	6	5	2	7	2
Vickers, NY Rangers	6	4	3	7	0
MacLeish, Philadelphie	6	3	4	7	2
Parise, Minnesota	6	3	4	7	0
Saleski, Philadelphie	6	3	4	7	19
Berenson, Détroit	6	2	5	7	2
Boudrias, Vancouver	5	1	6	7	2
Fairbairn, NY Rangers	6	1	6	7	0
Perreault, Buffalo	6	1	6	7	0

Les Gardiens
(Buts dans filet désert, entre parenthèses)

	mj	bc	bl.	moy.
Parent	360	8	2	1.33
Phila.	**360**	**8**	**2**	**1.33**
Esposito	300	7	2	1.40
eChicago	**300**	**7**	**2**	**1.40**
Giacomin	240	5	1	1.25
Villemure	120	5	0	2.50
NY Rangers	**360**	**10**	**1**	**1.67**
Bouchard	180	3	1	1.00
Myre	120	7	0	3.00
Atlanta	**300**	**10**	**1**	**2.00**
Stephenson	120	5	0	2.50
Davidson	180	8	0	2.67
St. Louis	**300**	**13**	**0**	**2.60**
Favel	120	4	0	2.00
Johnston	120	7	0	3.50
Wilson	120	7	0	3.50
Toronto	**360**	**18**	**0**	**3.00**
Dryden	300	12	0	2.40
Crozier	20	1	0	3.00
Bromley	40	6	0	9.00
Buffalo	**360**	**19**	**0**	**3.17**
Smith	260	13	0	3.00
Desjardins	100	6	0	3.60
NY Islanders	**360**	**19**	**0**	**3.17**
Broderick	120	4	0	2.00
Gilbert	180	12	0	4.00
Boston	**300**	**16**	**0**	**3.20**
Thomas	240	2	0	2.00
Larocque	240	13	0	3.25
Montreal (1)	**300**	**16**	**0**	**3.20**
Vachon	198	6	1	1.82
G. Edwards	162	14	0	5.19
Los Angeles	**360**	**20**	**1**	**3.33**
Caron	20	1	0	3.00
G. Smith	280	15	0	3.21
Vancouver (1)	**300**	**17**	**0**	**3.40**
Maniago	300	18	0	3.60
Worsley	60	4	0	4.00
Minnesota	**360**	**22**	**0**	**3.67**
Grant	173	9	0	3.12
R. Edwards	187	18	0	5.78
Détroit	**360**	**27**	**0**	**4.50**
Meloche	240	19	0	4.75
M. Edwards	60	5	0	5.00
Calgary	**300**	**24**	**0**	**4.80**
Perron	60	2	0	2.00
Brown	120	11	0	5.50
Rutherford	120	11	0	5.50
Pittsburgh	**300**	**24**	**0**	**4.80**

Un encan au parc Richelieu

Comme tous les mardis, c'est jour de relâche aujourd'hui à la piste Blue Bonnets. Par ailleurs, le parc Richelieu sera le théâtre du premier encan du comité d'élevage du Québec. Dès 10h ce matin, 110 jeunes ambleurs et trotteurs, produits de l'élevage québécois, et quelques juments poulinières seront offerts au public.

Il s'agit du premier encan au parc Richelieu depuis 1968. La ferme Angus, de Bedford, offrira 18 poulins en vente. France P. Brodersen, de Shawinigan Sud, et la Cloverland Farm ont inscrit respectivement neuf et six poulains au catalogue. Suivent ensuite les Ecuries Drummond, de Drummondville, qui offrent cinq poulains en vente tout comme Sidney Sterlovitch et George M. Henderson, de Montréal.

Dix-sept des poulains mis à l'encan et qui seront éligibles à la série de la Loto-Perfecta, sont issus de Champ Adios, un ambleur qui a brillé dans les années '50. Parmi les autres reproducteurs connus, on relève les noms de Devastator, Reggie Hanover, Primo Hanover, Tarport Boy, Buxton Hanover et Sir Winston Pick.

Ce dernier avait contribué à la bonne renommé de feu Roger White, entraîneur et pilote qui a fait merveille avec les poulains. Sid Winston Pick est maintenant en service à la ferme de Réal Trudeau, à Saint-Basile. Gamine Legrand et Roger Legrand sont deux de ses poulains qui seront offerts aujourd'hui.

Shaibu, appartenant à John Ferguson, un trotteur de deux ans issu de Reggie Hanover, sera lui aussi offert en vente. Il n'a pas couru à deux ans.

Par ailleurs Percy Robillard a annoncé, depuis New York, que son trotteur Elesnar et son ambleur Canu Bay, deux vedettes de l'heure sur la scène locale, partiraient cette semaine pour la métropole américaine.

Lesnar, inscrit dans le Trot International en août dernier, présente une fiche de 10-8-9 en 32 départs, et ses gains s'élèvent à $48,482.

Trois méthodes complémentaires de chasse au chevreuil

par Gilles Francoeur

Il existe trois méthodes reconnues et légales pour chasser le chevreuil: l'affût, la chasse fine et la battue. Les autres méthodes, comme l'installation de collets et la chasse de nuit, sont interdites au Québec et à juste titre car si elles peuvent prétendre à une efficacité certaine, le chasseur qui les utilise ne mérite pas de porter ce nom. L'animal est alors attrappé tout bêtement sans avoir une chance de mettre à profit son système naturel de défense. Et pour tout dire, le vrai chasseur recherche essentiellement une lutte à armes égales avec son gibier, lequel est loin d'être démuni lorsqu'il peut mettre à profit simultanément ses facultés, sa connaissance du terrain et son camouflage.

Chaque méthode de chasse a ses partisans, et chacun finit par en adopter une de préférence aux autres. Une bonne chasse peut cependant s'accommoder des trois méthodes, en fonction de la température et de la qualité du terrain.

La chasse fine demeure la plus difficile, car elle suppose une excellente forme physique ainsi qu'une grande expérience de la marche en forêt. C'est aussi celle où le chasseur a le plus cette impression de chasser en combat loyal.

A la chasse fine, on doit déjouer à la fois la vue, l'ouïe et l'odorat exceptionnels du chevreuil. Cela suppose d'abord que les vêtements choisis n'émettent aucun bruit au contact des branches. Les vêtements de laine sont ici particulièrement indiqués, comme les bottes légères. Certains puristes vont même jusqu'à utiliser, lorsque le sol est sec, des mocassins mous de raquette pour éviter que la rigidité des semelles de bottes ne fasse involontairement craquer les branches mortes.

Y aller de précautions

Ici plus qu'ailleurs, le silence est de rigueur et le chasseur doit éviter que le vent ne véhicule son odeur en direction du gibier. Il est en général peu sage de suivre le chevreuil à la piste car ce gibier peut se faufiler silencieusement dans des endroits où le chasseur ne peut le suivre sans bruit. Il vaut mieux alors tenter d'évaluer le plus justement possible l'endroit où il peut se cacher en mettant à profit le vent et les sentiers, tenter de lui couper la route ou arriver à le débusquer dans un endroit clairsemé. Mais les règles générales sont ici d'autant plus malvenues que les situations vairent d'une fois à l'autre.

Si finalement le chasseur réussit à localiser le gibier par une approche subtile, il peut recourir alors à l'affût pour ne pas l'effrayer et le laisser se découvrir paibiblement plutôt que de le forcer à le faire.

Mais en général, la chasse à l'affût se fait le matin et le soir à un endroit où le chevreuil peut venir s'abreuver ou se nourrir, à moins qu'il s'agisse d'une "passe" où la topographie l'oblige en quelque sorte à passer. Invisible et silencieux, le chasseur doit néanmoins se ménager un espace suffisant pour bouger et pointer son fusil sans problème. Il dégagera le sol des branches et des feuilles mortes et pourra prévoir l'utilisation d'une forte branche pour y appuyer sa carabine pour les tirs à moyenne et à longue distance.

Quant à la battue, pratiquée souvent par les Européens, c'est un type de chasse qui a l'heur de ne pas plaire au chasseur québécois, qui préfère habituellement les deux méthodes précédentes.

Et vos jumelles

Le scénario de la battue est habituellement le suivant: après avoir placé les tireurs aux points de sortie d'un territoire, la ligne des rabatteurs, qui se trouve dans la direction opposée, se met en marche pour obliger le chevreuil à s'engager dans les "passes". Lorsque cette chasse donne lieu à des déploiements d'envergure, il en résulte souvent un déplacement temporaire du gibier d'un territoire et des alentours vers des cieux plus cléments. C'est à juste titre, croyons-nous, que cette technique peut gâcher de vastes territoires pour un certain temps, sans compter que lorsqu'il est bien mené, le ratissage complet d'un territoire ne présage habituellement rien de bon pour la survie du cheptel.

Par contre, de petites battues destinées à débusquer un chevreuil terré dans une aulnaie peuvent constituer la dernière étape logique d'une longue approche, à la condition qu'un tireur ou deux puissent en couvrir toutes les sorties. Néanmoins, une bonne paire de jumelles, du genre 7 x 35, peut habituellement permettre de localiser un gibier trop craintif ou, à juste titre, prudent.

Le problème est alors de tirer le chevreuil en tentant de l'abîmer le moins possible et en lui évitant d'inutiles souffrances. Les conditions de la chasse au chevreuil rendent inutile l'utilisation de calibres magnum. Il est excessivement rare à cette chasse d'avoir à faire le coup de feu à plus de 300 pieds. En conséquence, la chasse au chevreuil nécessite un ajustement particulier des mires.

Les armes

Alors que pour l'orignal, il est préférable de faire croiser la ligne de tir (visée) avec la trajectoire à 200 verges, il convient ici de ramener cette distance à 100 ou même à 75 verges. Il en résulte une trajectoire moins haute pour les distances intermédiaires et pour les plus grandes distances, la balle conservera néanmoins une trajectoire rectiligne suffisante pour abattre le gibier jusqu'à 400 et même 500 pieds. Un tel ajustement des mires convient parfaitement aux calibres populaires tels que les 308, 303, 30-06, etc.

Il est d'autre part essentiel, lorsqu'on procède à l'ajustement des mires, d'utiliser exactement le type de balles qu'on emploiera au moment de la chasse, car chaque type de balle développe une trajectoire particulière. On pourrait même à la limite conseiller d'utiliser des balles fabriquées par le même manufacturier.

Pour la chasse au chevreuil qui se pratique habituellement au sous-bois, il est aussi préférable d'utiliser la balle la plus lourde disponible dans un calibre donné. Cette balle, légèrement plus lente, se déformera moins au contact des branches qu'une balle plus légère et partant, plus rapide. L'inertie plus grande d'une balle lourde évitera à votre projectile de dévier de sa course et ce simple détail peut parfois déterminer l'issue d'une semaine de chasse intensive.

Usage du télescope

Quant au télescope, nous serions plutôt d'avis qu'il n'est pas nécessaire au chevreuil. Face à un animal au galop, il peut même devenir un handicap, à moins que le chasseur soit si familier avec son arme qu'elle constitue à toutes fins pratiques une sorte d'extension de son bras et de son oeil. Mais seuls les chasseurs qui ont tiré quelques centaines de balles au cours de l'été peuvent vraiment prétendre se ranger dans cette catégorie. Les fervents du télescope savent toutefois qu'on ne peut utiliser contre le chevreuil le même puissant télescope parfois nécessaire pour la chasse à l'orignal.

La chasse au sous-bois s'accommode mal d'un pouvoir de magnification supérieur à 2x. A moins d'utiliser un télescope de puissance variable, tout ce qui excède 3x ou 4x est passible de nuire au chasseur plutôt que de l'aider à cause du rétrécissement excessif du champ de vision. La mire "sèche", ouverte ou à oeillet, a de son côté le désavantage d'être difficile à utiliser lorsque l'éclairage est faible. Néanmoins, elle permet une vision plus large et permet de mieux voir venir les obstacles au tir. De plus, elle permet de placer, pour les même raisons, plus rapidement le deuxième coup de feu si le premier avait malencontreusement raté la cible. Ce que nous ne vous souhaitons pas.

Sur ce, bonne chasse!

NOTRE PLAN D'ÉPARGNE.

Pre-Pac, le service d'expédition idéal pour les envois d'une seule pièce, expédiés en port payé et pesant 50 lb ou moins. Des économies allant jusqu'à 50 p. cent ou plus, selon le nombre d'envois par ramassage. Communiquez avec votre représentant des Messageries CN.

Messageries CN

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Section Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
BOSTON	5	4	1	0	29	16	8
TORONTO	6	4	2	0	24	18	6
BUFFALO	6	4	2	0	21	19	8
RANGERS NY	6	3	2	1	21	10	7
MONTREAL	5	3	2	0	17	16	6
VANCOUVER	5	2	3	0	12	17	4
DETROIT	6	1	3	1	24	27	3
ISLANDERS NY	6	0	3	3	11	19	3

Section Ouest

PHILADELPHIE	6	4	2	0	19	8	8
ATLANTA	5	3	1	1	13	19	7
PITTSBURGH	5	3	2	0	17	23	6
CHICAGO	5	2	1	2	14	7	6
CALIFORNIE	5	2	3	0	11	24	4
LOS ANGELES	6	1	3	2	13	20	4
ST-LOUIS	5	1	3	1	8	14	3
MINNESOTA	6	0	3	3	16	20	3

Dimanche
Montréal 3, Rangers NY 2
Buffalo 4, Toronto 3
Islanders NY 3, Chicago 3
Boston 8, Pittsburgh 2
Detroit 11, Californie 2
Ce soir
Minnesota à Toronto
Boston à St-Louis
Atlanta à Vancouver

ASSOCIATION MONDIALE

Section Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CLEVELAND	5	4	0	1	19	11	9
N.-ANGLETERRE	8	4	3	1	21	21	9
QUEBEC	7	4	3	0	29	19	8
CHICAGO	7	2	4	1	25	26	5
NEW YORK	7	1	4	2	15	28	4
TORONTO	8	1	5	2	22	31	4

Section Ouest

WINNIPEG	6	4	2	0	24	16	8
MINNESOTA	5	3	1	1	15	11	7
EDMONTON	4	3	1	0	16	10	6
VANCOUVER	7	3	4	0	21	29	6
HOUSTON	4	2	2	0	13	12	4
LOS ANGELES	4	1	3	0	9	15	2

Dimanche
Los Angeles 4, Vancouver 1
New York 4, Quebec 3
N.-Angleterre 4, Toronto 3
Winnipeg 2, Minnesota 1
Edmonton 4, Chicago 1
Cleveland 2, Houston 0
Hier soir
New York à N.-Angleterre
Ce soir
Toronto à Edmonton
Cleveland à Los Angeles

Les pointeurs
(Parties d'hier soir non comprises)

	b	p	pts
Bernier, Québec	6	6	12
Houle, Québec	4	5	9
Lawson, Vancouver	5	3	8
Bordeleau, Winnipeg	4	4	8
Lacroix, New York	3	5	8
Guindon, Québec	2	6	8

LIGUE AMERICAINE

Section Nord

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
PROVIDENCE	6	4	2	0	32	15	8
N.-ECOSSE	5	3	2	0	13	14	6
NEW HAVEN	4	3	1	0	20	14	6
ROCHESTER	4	2	1	1	10	10	5
SPRINGFIELD	2	2	0	0	11	3	4
BOSTON	2	0	1	1	4	8	1

Section Sud

CINCINNATI	4	4	0	0	23	11	8
BALTIMORE	5	2	3	0	18	20	4
HERSHEY	4	1	3	0	11	18	2
JACKSONVILLE	4	1	3	0	14	23	2
VIRGINIE	4	1	3	0	13	15	2
RICHMOND	4	0	4	0	7	25	0

Dimanche
Providence 10, Jacksonville 3
Rochester 3, Baltimore 2
Springfield 4, Hershey 3
Hier soir
Hershey à N.-Ecosse
Ce soir
Baltimore à Boston

Ligue Majeure du Québec

Section Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
QUEBEC	12	10	1	1	94	52	21
SOREL	10	7	3	0	70	53	14
SHAWINIGAN	8	4	2	2	40	32	10
CHICOUTIMI	11	2	9	0	29	68	4
TROIS-RIVIERES	12	2	10	0	59	88	4

Section Ouest

CORNWALL	11	8	3	0	67	44	16
MONTREAL	11	6	3	2	64	51	14
SHERBROOKE	10	5	5	0	39	48	10
LAVAL	7	4	2	1	45	32	9
DRUMMONDVILLE	11	3	8	0	42	67	6
HULL	9	2	7	0	29	43	4

Dimanche
Cornwall 6, Québec 5
Drummondville 8, Chicoutimi 2
Shawinigan 5, Montréal 5
Laval 10, Trois-Rivieres 3
Sorel 3, Sherbrooke 1
Hier soir
Sorel à Laval
Ce soir
Shawinigan à Cornwall
Drummondville à Hull
Sherbrooke à Trois-Rivieres

Les Pointeurs
(Partie d'hier soir non comprise)

Cloutier, Québec	20	20	40	6
Chouinard, Québec	18	20	38	6
Nantais, Québec	11	22	33	42
Daigle, T.R.	13	13	26	17
Tremblay, Montréal	14	11	25	48
Sirois, Montréal	13	11	24	24
MacGregor, Cor.	12	12	24	13
Larouche, Sorel	5	19	24	20
Gamelin, Sorel	12	11	23	8
Cossette, Sorel	14	8	22	29
Royer, Sorel	7	15	22	17

Football

LIGUE CANADIENNE

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
OTTAWA	13	8	5	0	259	234	16
MONTREAL	12	7	4	1	260	197	15
TORONTO	13	6	5	2	247	228	14
HAMILTON	12	6	6	0	254	216	12

Section Ouest

SASKATCHEWAN	14	9	5	0	310	244	18
EDMONTON	14	8	4	2	291	254	18
CALGARY	14	5	9	0	193	343	10
WINNIPEG	14	4	9	1	237	275	9
COLOMBIE-Br.	14	3	9	2	224	304	8

Samedi
Winnipeg 7, Montréal 34
Colombie-Br. 14, Edmonton 14
Dimanche
Toronto 19, Ottawa 20
Calgary 7, Saskatchewan 34
Samedi prochain
Edmonton à Calgary
Dimanche prochain
Montréal à Ottawa
Colombie-Br. à Winnipeg
Hamilton à Saskatchewan

MEILLEURS POINTEURS
Section Est

	T	C	pi	S	pts
Organ, Ottawa	0	22	26	5	105
Sunter, Hamilton	0	26	19	5	88
Andreusyshyn, Toronto	0	22	15	14	81
Sweet, Montréal	0	28	17	1	80
Rodgers, Montréal	7	0	0	0	42
L. Smith, Montréal	6	0	0	0	36
Henley, Hamilton	6	0	0	0	36

Section Ouest

Cutler, Edmonton	0	25	30	6	121
Abendschan, Saskatchewan	0	32	21	7	102
Reed, Saskatchewan	13	0	0	0	78
Robinson, Calgary	0	17	17	4	72
McGowan, Edmonton	9	0	0	0	54
McKee, Winnipeg	0	11	8	13	48
Jonas, Winnipeg	2	11	6	3	44
Campana, Saskatchewan	7	0	0	0	42
Musso, Colombie-Br.	7	0	0	0	42
Gerela, Colombie-Br.	0	16	6	7	41

LIGUE NATIONALE

DIVISION AMERICAINE
Section Est

	g	p	n	pp	pc	moy.
Miami	5	1	0	126	87	.833
Buffalo	4	2	0	111	120	.667
Jets de N.Y.	2	4	0	74	106	.333
N.-Angleterre	2	4	0	87	120	.333
Baltimore	2	4	0	96	150	.333

Section Centrale

Pittsburgh	5	1	0	164	77	.833
Cincinnati	4	2	0	97	81	.667
Cleveland	4	2	0	110	97	.667
Houston	0	6	0	80	215	.000

Section Ouest

Oakland	3	2	0	75	74	.600
Kansas City	3	2	1	71	71	.583
Denver	2	3	0	138	115	.400
San Diego	1	5	0	85	171	.167

DIVISION NATIONALE
Section Est

Washington	5	1	0	159	64	.833
Dallas	4	2	0	188	109	.667
St-Louis	2	4	0	125	170	.333
Giants de N.Y.	1	4	1	112	131	.250
Philadelphie	1	4	1	127	164	.250

Section Centrale

Minnesota	6	0	0	125	75	1.000
Green Bay	2	2	2	72	79	.500
Détroit	1	5	1	103	115	.250
Chicago	1	5	0	95	136	.167

Section Ouest

| |

Le PQ ne prend plus pour acquis comme en 1970 le vote des étudiants

par Gérald LeBlanc

Les visites effectuées, jeudi à Laval et hier à l'Université de Montréal, ont confirmé la grande popularité de M. René Lévesque auprès de la gent universitaire.

Plus de 1,600 étudiants de l'UdM, à peu près le même nombre qu'à Laval, ont ovationné à plusieurs reprises le chef du Parti québécois, qui s'adressait à eux dans le grand auditorium de l'édifice central, en compagnie de la candidate d'Outremont, Mme Lise Trochu, et du candidat de Bourassa, M. Yves Michaud.

Les journalistes ont par ailleurs été frappés du calibre des questions posées par les universitaires, qui donnent l'impression d'être moins bien informés que le "monde ordinaire".

Ces deux visites de M. Lévesque ont permis de constater, d'autre part, que le PQ ne prend plus le vote des étudiants pour acquis, comme il l'avait fait à ses dépens en 1970.

La stratégie nationale a surtout été axée sur la nécessité d'amener les étudiants des universités et des cégeps à se faire inscrire et à voter.

A Laval, par exemple, l'organisation du candidat Claude Morin a réussi à faire inscrire environ 1,800 étudiants, lors de la période de révision, dans le seul bureau de dépôt installé sur le campus. Plusieurs autres ont été enregistrés dans d'autres bureaux.

M. Morin compte d'ailleurs sur cet appui massif des étudiants pour déloger les libéraux de leur château-fort de Louis-Hébert, à savoir la ville de Sainte-Foy. Le candidat péquiste est encore loin de crier victoire mais il estime avoir déjà prouvé que Louis-Hébert n'est plus un comté sûr pour les libéraux.

A l'UdM, l'opération inscription a pris une autre forme. On a incité les étudiants à s'inscrire dans le comté de leurs parents, étant donné l'absence totale d'espoir de remporter le comté d'Outremont.

La même opération a été menée dans la plupart des cégeps de la province. Le député péquiste de Saint-Jacques, M. Claude Charron, a patrouillé la province depuis le début de la campagne, à la conquête des cégépiens. Il avait déjà visité 28 cégeps au moment d'écrire ces lignes.

Les gros canons du PQ ont également profité de la tournée régionale, la semaine dernière, pour effectuer de courtes visites dans les divers collèges.

Après l'opération inscription, le PQ se prépare maintenant à lancer celle de la votation. "C'est congé le 29 octobre" et "Vote, ça va changer quelque chose", lit-on dans les affiches préparées à cette fin.

Signalons enfin que le sondage publié samedi par LE DEVOIR et Le Soleil indiquait, à la surprise de plusieurs, que 37.5% des étudiants manifestent l'intention de voter pour le Parti libéral contre 32.5% pour le Parti québécois.

télévision

CBFT 2

9.10 Ouverture et horaire c
9.15 En mouvement c
9.30 Les Oraliens c
9.55 Les 100 tours de Centour c
10.00 Minute Moumoute c
10.15 Les Contes de la Rive
10.30 Contes Fantastiques
11.00 Le Gourmet farfelu c
11.30 Laurel et Hardy
12.00 Francis au pays des Grands Fauves c
12.30 Boubou c
1.30 Télejournal c
1.35 Femmes d'aujourd'hui c
2.30 Cinema
"Des fleurs pour un espion" (drame — Italien 1966) c
4.00 Bobino c
4.30 Nic et Pic c
5.00 Daniel Boone c
6.00 Toomai c
6.30 Actualites 24 c
7.30 La petite semaine c
8.00 Vedettes en direct c
9.00 Rue des Pignons c
9.30 Le 60 c
10.30 Téléjournal c
10.50 Nouvelles du sport c
11.00 Politique atout c
11.30 Appelez-moi Lise c
12.30 Cinema
"L'Affaire d'un tueur" (drame — Américain 1966) c
2.00 Télejournal

CBMT 6

8.23 Standby six c
8.30 Mon Ami c
8.45 Friendly Giant c
9.00 Répondez s'il-vous-plait c
9.30 Quebec school telecasts c
10.00 Camera Twelve
10.30 Mr. Dressup c
11.00 Sesame Street c
12.00 Elwood Glover's Luncheon Date c
1.30 Norman Corwin presents c
2.00 Juliette and friends c
2.30 Coronation Street
3.00 Take 30 c
3.30 The Edge of night c
4.00 Family Court c
4.30 Alphabet Soup c
5.00 How it happens c
5.30 Gilligan's Island c
6.00 The City at six c
7.00 Buyers at large c
7.30 Sports feedback c
8.00 Mary Tyler Moore Show c
8.30 Police Story c
9.30 Front Page challenge c
10.00 Up Canada c
10.30 Some Honourable members c
11.00 The National c
11.22 Viewpoint c
11.30 Montreal Tonight c
11.48 Ciné-Six
"Tunes of Glory" (drame — 1960) c

CFTM 10

7.40 Horaire bienvenue c
7.45 Bonjour Montréal c
8.45 36-24-36 c
9.00 Les bouts d'chou c
9.30 Pour vous mesdames c
11.00 Les Tannants c
12.00 Le Parti creditiste c
12.15 Ligne ouverte c
1.15 Ciné-Mardi
"Un flic" (policier — Français 1948) c
2.55 Le Parti québécois c
3.00 Adele c
3.30 Personnalités c
4.00 Patofville c
4.30 L'enfant du cirque c
5.00 Le justicier c
6.00 Madame est servie c
6.55 Le Parti québécois c
6.55 Le Parti libéral c
7.00 Le 10 vous informe c
7.30 Hawaii 5-0 c
8.30 Symphorien c
9.00 Les protecteurs c
9.30 Que reste-t-il? c
10.30 Les nouvelles TVA c
11.00 La Normandise c
11.30 Sans pantoufles:
"L'erreur ne pardonne pas" (drame — Américain 1967) c
1.00 Le 10 vous informe c

CFCF 12

6.30 Hercules c
7.00 Canada A.M. c
8.30 Romper Room c
9.00 Yoga c
9.30 The community c
10.00 Eye Bet c
10.30 The art of cooking c
11.00 Pay Cards c
11.30 McGowan and Co. c
12.00 The Flintstone c
12.30 Jack Curran's movie matinee:
"Where's Charley" (comédie — 1952) c
2.30 Somerset c
3.00 Another world c
3.30 What's the good word c
4.00 Anything you can do c
4.30 The Flintstones c
5.00 Truth or consequences c
5.30 The new beat the clock c
6.00 Pulse c
7.00 Adam 12 c
7.30 Headline hunters c
8.00 The new temperatures rising c
8.30 Kojak c
9.30 Target impossible c
10.00 Marcus Welby c
11.00 The CTV National News c
11.20 Pulse c
12.00 Tuesday night feature movie:
"Omar Khayyam" (drame — 1957) c

cinéma

ALOUETTE: "Don Juan" 2.45 - 6.05 - 9.15 et "Comment reussir en amour" 1.15, 4.30, 7.50.
ANJOU: "Le Parrain" 8.00.
ARLEQUIN: "L'Hotesse de Copenhague" 2.50, 6.50, 9.25. "Je suis frigide... pourquoi?" 1.10, 4.30, 7.45.
ATWATER: (Cinema II): "Le festival du film érotic de New York" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.
ATWATER: (Cinema I): "Charley Varrick" 1.15, 3.25, 5.25, 7.25, 9.25.
AVENUE: "Jeremy" 1.15, 2.50, 4.25, 6.00, 7.40, 9.15.
BEAVER: "The All-American Girl" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.
BERRI: "L'Héritier" 2.30, 6.00, 9.30 et "La Saignee" 1.00, 4.30, 8.00.
BIJOU: "Les hôtesses de Copenhague" 2.55, 6.23, 9.51 et "Je suis frigide... pourquoi?" 1.20, 4.48, 8.16.
CANADIEN: "Dracula le vieux cochon" 12.20, 3.05, 5.55, 8.40 "Volupté secrète" 1.35, 4.20, 7.05, 9.55.
CHAMPLAIN: "Avanti" 12.45, 5.15, 9.40 "Scorpio" 3.10, 7.45.
CHATEAU: "Fureur de vaincre" 1.10, 5.10 9.10 et "La gogo girl du blow-up" 3.05, 7.05.
CHEVALIER: "Billy Jack" 1.38, 5.38, 9.38, "Jeremiah Johnson" 11.50, 3.50, 7.50.
CINEMA 7e ART: "Chacal" 9.20 et "Etes-vous fiancée à un marin grec?" 7.30.
CINEMA DE PARIS: "Les corps célestes" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.
CINEMA V: "Cris et chuchotements" 7.30 9.30.
CREMAZIE: "L'Aventure du poseidon" 6.10, 10.00 et "La scoumoune" 8.10.
DAUPHIN: (Salle Renoir) "Etat de siège" 7.30, 9.40 (Salle McLaren) "Il était une fois dans l'ouest" 8.00.
ELECTRA: "La Lunule" 12.15, 3.20, 6.30, 9.40 et "Vixen la renarde" 2.05, 5.15, 8.25.
ELYSEE: (Salle Eisenstein) "Le grand blond avec une chaussure noire" (Salle Renais) "La bonne année" 7.30, 9.30.
FLEUR DE LYS: "Les corps célestes" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.
JEAN-TALON: "Les corps célestes" 6.00, 8.00, 10.00.
KENT: "Lonesome Cowboys" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.10.
LOEWS: "Enter the Dragon" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
LUCERNE: "Fists of Fury" et "Tarzan Jungle Rebellion" 6.10.
MAISONNEUVE: "Les corps célestes" 6.00, 8.00, 10.00.
MERCIER: "Delivrance" 7.30, 9.30.
MIDI-MINUIT: "Tentations de Marianne" 12.30, 3.25, 6.50, 10.15 et "Tarzan Jungle Rebellion" 1.45, 5.10, 8.35.
OUTREMONT: "Les coeurs verts" 7.00, "L'enfant sauvage" 9.30.
PAPINEAU: "Y'a toujours moyen de moyenner" 1.20, 3.20, 5.20, 7.25, 9.30.
PARISIEN: "Divorce" 2.35, 6.05, 9.35, "Adieu cygogne adieu" 1.00, 4.25, 7.55.
PIERROT: "Kamouraska" 12.20, 2.32, 4.48, 6.59, 9.12.
PLACE DU CANADA: "State of siege" 7.30 9.40.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit Cinéma): "Harrad experiment" 12.05, 1.45, 3.25, 5.05, 6.55, 8.45.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma): "Bang the drum slowly" 12.45, 2.30, 4.15, 6.00, 7.45, 9.30.
PLAZA: "Dracula le vieux cochon" 12.20, 3.05, 5.55, 8.40 "Volupté secrète" 1.35, 4.20, 7.05, 9.55.
PUSSYCAT: "Doctors from Oh! Copenhagen" 12.00, 2.35, 5.05, 7.35, 10.05 et "Oddly coupled" 1.17, 3.49, 6.20, 8.53.
SAINT-DENIS: "Mama Dolores" 2.25, 6.03 9.61 et "S... comme salaud" 12.50, 3.50, 7.50.
SEVILLE: "Jésus Christ Super Star" 12.45, 2.55, 5.05, 7.15, 9.25.
VENDOME: "Rejeanne Padovanie" 1.00, 3.05, 5.05, 7.10, 9.15.
VERSAILLES: (Salle rouge) "Fureur de vaincre" et "Un peu de soleil dans l'eau froide" 5.55.
VERSAILLES: (Salle bleue) "Y'a toujours moyen de moyenner" 7.25, 9.30.
VERDUN: "Y'a toujours moyen de moyenner" 8.00 "Les complices de la dernière chance" 6.25, 8.40.
VIDEOGRAPHE: "Not wanted ou le dossier noir du congrès à la chefferie créditiste" et "Les travaillants du bas St-Laurent" 6.00, 8.00.
VIEUX-MONTREAL: (Studio A): Relâche. (Studio B): "Family life" 7.00, 9.30.
VILLERAY: "La Nuit américaine" 7.30, 9.40.
WESTMOUNT SQUARE: "The Pyx" 12.50, 2.50, 4.50, 7.00, 9.15.
YORK: "American Graffit" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: Relâche.
SOCIETES DES FILMS DE McGILL: Relâche.

théâtre

CASANOUS: (Association espagnole: Relâche.
CENTAURE: "That Championship season" (de J. Miller — 20h.)
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: "La ménagère de verre" de Tennessee Williams 19h30.
LA POUDRIERE: "Monique" de Jim Harris — 20h30.
RIDEAU-VERT: "La Sagouine" 20h00.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: "Le Pain dur" de Paul Claudel 20h00.
THEATRE DE QUAT'SOUS: "Sur le matelas" de Michel Garneau, 20h30.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Les Jérolas — 20h30.
THEATRE MAISONNEUVE: Yvon Deschamps 20h30.
THEATRE PORT-ROYAL: "Les belles soeurs" de Michel Tremblay, 20h30.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
• Chaque parution coûte $1.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
• Chaque parution coûte $4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AMEUBLEMENT À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS, meubles sur mesures; pupitres, bibliothèques, commodes, bureaux, style moderne. Les prix les plus bas. Venez à l'atelier. Tél: 272-1991. (1-11-73)

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine, 207 Beaubien est, Tél.: 276-9067 (31-12-73)

ANTIQUITÉS DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier jour 331-0251 soir 667-0774. (J.N.O.)

ANTIQUITÉS À VENDRE

VASTE MAGASIN d'antiquité, méritant visite, grand choix: tables réfectoire — armoires — buffets — etc. Canadiens ou autres. Bas prix. Ouvert 7 jours, 2 Boul. Labelle, Ste-Thérèse, Tél.: 435-4350 (7-12-73)

DOMAINE D'IBERVILLE: spacieux 3½, complètement insonorisé, à sous-louer, très propre, tapisserie, garage, piscine intérieure, épicerie, nettoyeur, tennis. Près métro. Occupation décembre 1973. Tél: 670-7165 soir. 24-10-73

ARGENT À PRÊTER

ARGENT . . .
Pour tout genre de prêts.
Confidentiel
Consultez:
PIERRE LACHANCE
255-5281
27-10-73

ARTICLES À VENDRE

TAPIS Aubusson 8' x 10'; pyramide de 4 cubes plexis blanc, auteur totale 58" — $250. Piédestal plexis transparent: peintures et gravures; cadres plexiglass, objets design. Tél: 273-1039 (26-10-73)

TAPIS uni vert mousse, 11½' x 15½' et Shaggy moustaché blanc-gris et noir, 9½' x 12'. Achetés en 1972. Particulier. Tél.: soir 259-0473 25-10-73

APPARTEMENTS À LOUER

MEUBLES ANTIQUES, authentiques, canadiens, de plus de 100 ans. En plus vaisselle "Crumlin" et 2 fusils. Tél: après 6 p.m. 272-9600, week-end en tout temps. 25-10-73

PRES UNIVERSITE de Montréal, grand 6½, garage, libre selon entente. Tél.: après 5 p.m. 733-2188 25-10-73

Vous obtenez beaucoup plus au :
Bellerive
EXTÉRIEUR :
En plus de la "Joie de Vivre" et de "L'air pur" vous trouverez en bordure de la rivière des vastes parcs et terrains de jeux, une énorme piscine, court de tennis et marina.
INTÉRIEUR :
Piscine, saunas, plusieurs boutiques et commodités, et un superbe choix d'appartements de :
3½, 4½, 5½
pièces avec antenne de TV incluse et magnifique vue panoramique.
Bureau de location ouvert tous les jours
Midi à 8:00 P.M.
Fins de semaines : jusqu'à 6:00 P.M.
Tél. : 331-5512
3130 boul. Lévesque
Chomedey, Laval.
Autobus privés menant à la gare CN
26-10-73

AUTOS À VENDRE

BMW 2002, 1972, en parfait état, AM-FM stéréo cassette, Michelin XAF, dégivreur, iode. Doit vendre, meilleure offre 273-1039 particulier. (26-10-73)

CHALETS À VENDRE

STE-AGATHE: luxueux Bavarois, flanc montagne, 5½, cheminée-pierre, toit cathédrale, meubles Thibault. TV. Saison de ski (aussi semaines automne). 256-6825 ou 1-819-326-5836 (1-11-73)

HOMMES DEMANDÉS

LE COLLÈGE EDOUARD-MONTPETIT
requiert les services d'un
COMMIS CLASSE II
pour le service de l'imprimerie

Nature du travail:
Le commis classe II, fait fonctionner l'équipement destiné à l'impression de documents de toutes sortes.
Sous surveillance immédiate, il effectue une variété de travaux cléricaux selon les méthodes et procédures établies.

Qualifications requises:
Avoir complété un cours de niveau secondaire IV avec option appropriée, ou posséder un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

Salaire:
Selon les normes établies par le Ministère de l'Education.

Faire parvenir votre curriculum vitae pour le 29 octobre 1973 au:
Bureau du Personnel,
Collège Edouard-Montpetit,
945, chemin Chambly,
Longueuil, P.Q.

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

LA COMMISSION SCOLAIRE JEROME-LE ROYER
DEMANDE
·Appariteur en Audio-Visuel

POSTE:
Ecole Polyvalente, municipalité de St-Léonard.

FONCTIONS:
La personne sera affectée à un service d'audiovidéothèque et collaborera à l'intégration des techniques audio-visuelles à l'enseignement.
Elle informera les professeurs et les étudiants des possibilités offertes par le service, leur expliquera le maniement des différents appareils de production et leur procurera la documentation audio-visuelle demandée telle que rubans magnétiques, diapositives, etc...
Elle participera à la production de certains documents audio-visuels tels que diapositives, diaporama, etc...
Elle récupérera le matériel prêté et, au besoin, réparera les films.
Elle devra également voir à la tenue de l'inventaire du matériel et, au besoin, à la préparation des réquisitions.

QUALIFICATIONS:
Avoir complété le secondaire V avec option appropriée, ou posséder un diplôme, ou attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

TRAITEMENT:
De $4,823.00 à $6,600.00 ou selon expérience.

Soumettre les candidatures par écrit seulement au Coordonnateur de l'Emploi, 14,206, rue Notre-Dame Pointe-aux-Trembles en indiquant le numéro de Concours AP. 7301. Nous recevrons les offres jusqu'au 26 octobre 1973.
24-10-73

FEMMES DEMANDÉES

JEUNE FILLE, travail - librairie pour - jeunes, jeudi, vendredi et samedi. Dactylo nécessaire. Librairie Oncle Antoine, 271-0884. 24-10-73

INFIRMIÈRES LICENCIÉES
pour salle d'opération
• Expérience essentielle
• Bilingue
S'adresser au:
Directeur des Soins infirmiers,
JEWISH GENERAL HOSPITAL
3755, chemin Côte Ste-Catherine
Tél.: 342-3111, poste 281
24-10-73

GARDERIES

IRAIS garder enfants du lundi au vendredi. Ville Mercier. Tél.: le soir après 5 p.m. 691-6575 28-10-73

HOMMES DEMANDÉS

BOUCHER d'expérience demandé à Lachine. Tél: 634-9036 ou soir 637-4022. 29-10-73

TECHNICIEN POUR RÉPARATION DE MACHINES À DICTÉE
avec expérience
Tél: 866-6960
25-10-73

LOGEMENTS À LOUER

VILLE D'ANJOU: $165. tout compris, 4 grandes chambres à coucher, sous-sol, 2 balcons, cour clôturée. Famille acceptée. Home Rentals, 849-6353 frais. 24-10-73

OUTREMONT: $185. grandes pièces, balcon, nouveaux réfrigérateur et poêle, salle de lavage, belle vue de la montagne. Célibataires bienvenus. Home Rentals, 849-8661 frais. 24-10-73

MAISONS A LOUER

MAISON en pierre, split level, 4 grandes chambres à coucher, tapis, 1½ salle de bain, sous-sol fini, garage chauffé, cour clôturée. Enfants et animaux acceptés. Home Rentals, 849-6353 frais. 24-10-73

BUNGALOW, $175. 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, sous-sol, garage, grande cour pour enfants et animaux. Home Rentals, 849-8661 frais. 24-10-73

OCCASIONS D'AFFAIRES

Petite compagnie de brassières sur mesures à vendre.
Comprenant: machines à coudre, stock et fournitures. Patrons et listes de clientes.
Marque de commerce très connue, Prix à discuter.
S'adresser à:
277-7768
avant 10 a.m. ou après 7 p.m.
25-10-73

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette. B.A., b. péd. b.ph. 1 ès lettres Tél: 524-3852 de 5h. à 8h. p.m. (J.N.O.)

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-BRUNO: Situé Vieux St-Bruno — bungalow brique et cèdre, plusieurs arbres adultes, garage, 2 entrées pavées, 14 pièces, foyer. Intérieur unique. $45,000. M.L.S. Informations Lucie Beaupré, 653-2496 ou 653-3884. Immeubles Westgate, courtiers 24-10-73.

ST-BRUNO: Bungalow construction 1968. Belle grande cuisine éclairée, 3 chambres, très propre, abri. Hypothèque 8½%. fixe. $161. par mois avec taxes. M.L.S. 653-2496. Immeubles Westgate, courtiers 24-10-73

CHALETS À VENDRE

RAWDON: dans les Laurentides, idéal pour groupes, sports d'hiver, site splendide, calme. Toutes commodités. Tél: 276-5046 ou 1-834-3601. 25-10-73

ST-DONAT: Maison toutes commodités, chauffage central, 11 pièces, site magnifique. Location - saison. Tél: 731-9379 matin 24-10-73

COMMERCES À VENDRE

CLUB de pêche et de chasse, "Shamrock", à vendre. $75,000. Tél.: 653-7472 26-10-73

CHALETS À LOUER

ST-HIPPOLYTE: 6 pièces pour saison-hiver, système de chauffage, foyer naturel, communications faciles. Tél: 321-2640 ou 322-5145 (25-10-73)

PRES STE-AGATHE: luxueuse maison entièrement équipée, 9 chambres à coucher, foyer, laveuse-sécheuse, lave-vaisselle, réfrigérateurs, TV, etc. $3,000 — 6 mois hiver. Tél. 738-0301. 25-10-73

COURS PRIVÉS

UNIVERSITAIRE, Vincent d'Indy, donnerait leçons de piano, débutants. Tél: 737-7662 après 6.30 p.m. 25-10-73

LANGUE CHINOISE: Cours de langue et traduction par professeur chinois avec disciplines linguistiques et expérience en Chine et au Canada. Tél. 725-9481, M. Yu. 24-10-73

DEMANDES D'EMPLOI

INFIRMIER AUXILIAIRE (religieux-42 ans) demande travail dans communautés religieuses. Bonnes références. Ecrire à Léon Robichaud, 5645, St-André, Montréal 326. 24-10-73

DIVERS

REMERCIEMENTS SINCERES à tous ceux qui ont fait dons de meubles et de linge au Panier Central du Pauvre Enrg. Nous en manquons encore. Tél: 522-3213. 5-11-73

ENTRETIEN-RÉPARATIONS

MADAME, un coin de votre maison a besoin d'être repeint, redécoré ou réparé? Nous vous offrons nos services à prix raisonnable. Tél: 272-2728 ou 274-2862 (26-10-73)

ENTREPRENEURS

BRIQUE, FOYER, PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation — enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Estimation gratuite. Tél.: 642-4077. (J.N.O.)

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie, générale. Menuiserie et finitions intérieures. Redressons plancher, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. NEUF' Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél.: 388-2137, 669-2547. (J.N.O.)

FERMES A VENDRE

370 ARPENTS: 270 cultivables, 100 bois et pacage; 118 têtes, 80 laitières; 25,636 matière grasse. Salon de traite, 2 silos, roulant complet. Tél: 514-549-4708 26-10-73

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE LÉGALE
• Bilingue
• d'expérience
• 25-45 ans.
centre-ville
Travail: avec avocats associés à un bureau extérieur. Poste d'initiative permanent.
Environ $600. par mois.
Début: 5 novembre.
Soir: 672-5781.
26-10-73

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT
RUE DUCHASTEL
Magnifique résidence 1962. Genre "Split-level". Très spacieuse, 10 pièces. Construction spéciale. Plusieurs extras. **Faut voir.** Comptant $30,000. M.L.S.
Pour informations: Carole Paradis: 254-6085 ou 332-2145
Immeubles Westgate, courtiers
24-10-73

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LONGUEUIL: Split-level, 8 pièces, garage. Terrain clôturé. Pour plus d'informations, consultez Mme D. Provencher, 679-8220 ou 671-2305. Immeubles Westgate, courtiers 27-10-73

VILLE ST-LAURENT: Parc industriel, bâtisse industrielle à vendre, près Trans-Canadienne, terrain 13,864.7 pieds carrés. Superficie de plancher 8,400 pieds carrés, 2 étages, 575 volts, 200 ampères, terrain de stationnement. Chantal Trudel, 655-7611 ou 767-9260 Immeubles Westgate, courtiers (24-10-73)

VOISINAGE UNIVERSITÉ
CÔTE-DES-NEIGES
DUPLEX DÉTACHÉ, 2 x 5 pièces. **Haut loué: $200.** Occupation - bas incluant appartement sous-sol.
Construction de qualité, fenêtres aluminium, grande cuisine moderne incluant réfrigérateur combiné congélateur. Joli jardin. Nouveau exclusif.
Belle valeur à $59,500.
ISABELLE LAFRENIÈRE
Courtier
482-1381
"Notre intuition féminine vous aidera"
25-10-73

OUTREMONT
DE L'ÉPÉE: triplex, 6½ -6½ -7, entièrement rénové, fenêtres aluminium, revenu brut: $4,500. Prix $29,000. Exclusif.
DUPLEX: 2 x 7 pièces, très bien situé. 2 garages. Sous sol: grande salle de jeux, salle de toilette, sortie extérieure - idéal pour bureau de médecin.
Mme L.C. Simard
738-8575
IMM. TREMBLAY INC.
courtiers
735-5588
24-10-73

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-BRUNO: Construit en 1962 sur un magnifique terrain boisé, au coeur de St-Bruno, ce bungalow comprend: 8 pièces, 4 chambres, salon avec foyer, salle à diner, grande salle de jeux avec bar, deux armoires cèdre, salle de lavage. Garage double. Piscine chauffée. Prix demandé: $36,000. Monique Côté, 653-2496 ou 653-3746. Immeubles Westgate, courtiers 26-10-73

BELOEIL: Qualité et site exceptionnel! Superbe bungalow 45' x 26', pierre et alcan, foyer-pierre, base en marbre dans salon, 3 grandes chambres, cuisine 19' x 12', armoires bois naturel, etc. Terrain très boisé 157' x 100'. Hypothèque 6¼%. Prix: $29,900. M.L.S. Marthe Festa, 467-0285 ou 467-5118. Immeubles Westgate, courtiers 24-10-73

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

STE-MARGUERITE: hiver-été, 5 pièces, 220, foyer, intérieur bois rond, chauffage central, terrain 120, p.c. Evaluation: $10,000. Toute offre raisonnable sera considérée. 352-3449 après 5 p.m. 27-10-73

TAILLEURS

DROLET tailleurs spécialité, habits et costumes sur mesure, 351 rue Guizot. Tél: 388-2532 24-10-73

TAPIS-PRÉLARTS

TAPIS: Magnifiques dessins orientaux, couleurs attrayantes, 9' x 12', 8' x 10', 6' x 9'. Aussi tapis de passage jamais utilisés. Aubaine véritable. Tél.: 739-0162 (5-11-73)

TERRAINS À VENDRE

LONGUEUIL: "Domaine Bellerive". Pour vous, une chance inespérée. Magnifiques terrains boisés, zonés bungalows (les derniers). Hâtez-vous! Prix $1.00 le pied carré. Mme Thibault, 679-8220 ou 674-6789. Immeubles Westgate, courtiers 24-10-73

VOYAGES

VEUVE demande honnête compagne, 65 à 70 ans, pour partager chambre-Miami, pour 1, 2 ou 3 mois. Hôtel et avion compris $400. par mois chacune. Références. Tél.: 767-4068. 24-10-73

les MOTS CROISÉS du Devoir

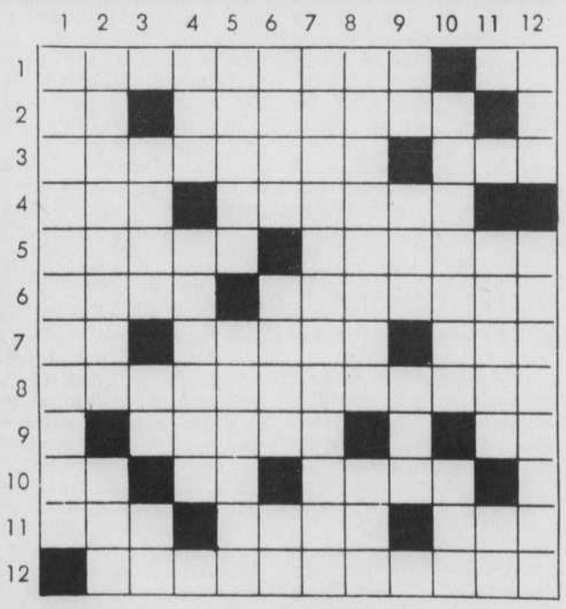

Horizontalement
1—Relative au zénith. — Baryum.
2—Ytterbium. — Entaille longue et étroite dans une pièce de bois ou de métal.
3—Pareillement (vx). — Pièce de la charrue.
4—Organisation des Nations unies. — Plante appelée aussi pastel ou guède.
5—Troisième personne. — Celui qui vient.
6—Suit une action en justice. — Personne qui exploite un moulin à blé.
7—Celtium. — Boeufs sauvages des montagnes de l'Inde et de Malaisie. — Mois de Marie.
8—Cri du cheval.
9—Troua. — Familièrement.
10—Deux. — Ruisselet. — En outre, de plus.
11—Bienheureux. — Verbe gai. — Utilisa.
12—Enterreras.

Verticalement
1—Art de produire et de diriger la fermentation.
2—Ouvrier qui fabrique ou répare toutes sortes de meubles. — Terre entourée d'eau.
3—Qui n'a pas l'usage de la parole. — Neptunium. — Seul.
4—Colère. — Agir en roi.
5—Sas. — Extrémité d'une veine métallique.
6—Temps récemment écoulé. — Substance odorante utilisée en parfumerie. — Quatre.
7—Retour annuel d'un jour marqué par un événement.
8—Elle pratique la lutte. — Pareil.
9—Erbium. — Rivière alpestre d'Europe centrale. — Partie du pain.
10—Quitte la ruche pour former une colonie nouvelle. — Ouvrage de maçonnerie.
11—Rien. — A lui.
12—Arme de jet portative. — Broyas.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	I	M	P	E	T	I	G	I	N	E	U	X
2	N	O	U	R	R	I	E	■	O	R	N	E
3	V	U	E	■	O	U	N	T	■	R	■	R
4	A	L	■	C	I	■	E	O	C	E	N	E
5	R	I	E	U	S	E	■	N	I	■	O	S
6	I	N	N	E	■	P	T	■	E	M	U	■
7	A	E	R	I	F	E	R	E	■	A	G	I
8	B	R	I	L	L	I	O	N	S	■	A	L
9	L	■	C	L	A	R	T	E	■	P	T	■
10	E	C	H	I	N	E	■	R	I	A	I	S
11	■	R	I	R	E	■	A	V	O	I	N	E
12	M	U	R	■	S	O	L	E	N	N	E	L

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

Selon une étude du CEC

Une politique de contrôle des salaires nuirait à la mobilité des travailleurs

Les politiques qui entravent les processus de répartition du marché du travail sont fort coûteuses, d'après une étude publiée par le Conseil économique du Canada. Dans l'étude spéciale no 16. "La mobilité de la main-d'oeuvre au Canada", M. John Vanderkamp, de l'Université de Guelph, déclare que le marché canadien du travail évolue de façon passablement logique et prévisible. Il précise en outre que l'offre de main-d'oeuvre et les mouvements migratoires sont déterminés par des facteurs d'ordre économique. A son avis, une politique de contrôle des salaires risquerait d'empêcher une industrie de subvenir à ses besoins en main-d'oeuvre en faisant varier les salaires relatifs et, par voie de conséquence, la mobilité. Une telle politique pourrait donc entraîner "une aggravation des déséquilibres structurels de l'économie".

Dans son analyse, M. Vanderkamp rejette la théorie, appuyée entre autres par l'Organisation de coopération et de développement économiques, selon laquelle on peut poursuivre des politiques de revenu sans nuire aux mécanismes du marché, l'offre de main-d'oeuvre ne réagissant pas aux différences dans les rémunérations offertes. Ce raisonnement est faux, du moins dans le contexte canadien, et l'étude prouve que, de fait, l'offre de main-d'oeuvre réagit aux différences dans les perspectives de revenu.

L'étude spéciale analyse la mobilité des travailleurs canadiens assujettis à l'assurance-chômage durant la période de 1965 à 1968. Deux faits au sujet de cette période méritent d'être soulignés:

● Ce n'est que depuis le 1er juillet 1971 qu'une nouvelle Loi sur l'assurance-chômage prévoit des prestations sensiblement plus élevées;

● Le niveau global élevé de l'activité économique qui a caractérisé cette période a exercé une influence profonde sur la mobilité géographique. Dans son Huitième Exposé annuel, le Conseil économique du Canada a souligné qu'"un niveau de chômage élevé tend à réduire les migrations des travailleurs".

L'étude corrobore des constatations antérieures au sujet du taux élevé de mobilité des Canadiens. Chaque année, environ 30% changent d'industrie, de profession ou de province d'emploi. Les taux de mobilité varient selon l'âge, le sexe, le statut professionnel et la province. Les hommes sont plus mobiles que les femmes et la mobilité diminue avec l'âge. Les chômeurs sont plus de deux fois plus mobiles que les travailleurs ayant un emploi.

Les migrations interprovinciales brutes sont de beaucoup supérieures aux migrations nettes et le retour des travailleurs à leur province d'origine représente environ 20% des migrations brutes annuelles. La perspective d'un meilleur revenu ou d'un meilleur emploi semble être la principale motivation de la mobilité, et la tendance à la mobilité est inversement proportionnelle à la distance à parcourir. Un grand nombre de travailleurs se dirigent vers les provinces à revenus élevés, telles que la Colombie-Britannique, l'Ontario et l'Alberta. Les facteurs d'ordre linguistique tendent à décourager les migrations, dans le cas du Québec. Le taux de rendement monétaire de la mobilité interprovinciale est très élevée. Les goûts individuels, l'incertitude et les coûts psychologiques associés au déménagement sont autant de raisons pourquoi les taux de migration ne sont pas plus élevés.

Les résultats de l'étude montrent que durant l'année 1966-1967, 16% des travailleurs assujettis à l'assurance-chômage ont changé de profession, et que dans plus des deux tiers des cas, ils ont également changé d'industrie. Un certain nombre de professions semblent constituer des points d'entrée dans le monde du travail. Ceux qui adoptent un travail n'exigeant aucun apprentissage passent par la suite à un autre plus specialisé, et parmi les vendeurs et les employés de bureau, certains finissent dans des postes de gestion.

Par ailleurs, la mobilité interindustrielle est entravée jusqu'à un certain point par les divers niveaux de syndicalisation dans le marché du travail, par l'emploi de la main-d'oeuvre féminine, et par les différences entre les industries quant à l'environnement et aux produits utilisés et fabriqués. Environ 24% des travailleurs assurés ont changé d'industrie durant l'année 1966-1967, et dans la moitié des cas, ils ont aussi changé de profession. Parce que les industries importantes peuvent offrir une plus grande variété et un plus grand nombre d'emplois, l'importance d'une industrie influe beaucoup sur la mobilité. Les perspectives de revenu et d'emploi exercent une influence prépondérante sur la mobilité industrielle, les travailleurs ayant tendance à délaisser les emplois les moins bien rémunérés, comme l'agriculture, et à se diriger vers les industries qui leur offrent des salaires élevés, comme celle de la construction. D'importantes migrations ont lieu également entre les industries semblables quant aux produits où à l'environnement, car ces ressemblances ont pour résultat de diminuer les coûts de la mobilité. On en voit un exemple dans la mobilité des travailleurs entre les industries des métaux primaires, des produits métalliques et de la fabrication de machines et de moyens de transport.

M. Vanderkamp conclut son étude en affirmant que les mécanismes du marché du travail sont suffisamment flexibles pour absorber les changements et même pour faciliter le processus d'adaptation qui s'impose. Il cite plusieurs conséquences pour ce qui a trait aux politiques. Celles qui sont d'un intérêt particulier (par exemple, le tarif, les contingentements des importations et les subventions) peuvent, à son avis, être abandonnées sans crainte d'un chômage grave et prolongé. Il ne croit pas non plus qu'une politique de main-d'oeuvre très élaborée, assortie de nombreuses subventions et de primes spéciales à la mobilité, soit nécessaire. Les subventions à la mobilité peuvent toutefois être justifiées en présence d'externalités, d'une exagération des incertitudes et des programmes publics contribuant à réduire la mobilité, tels que les transferts fédéraux-provinciaux, les programmes de bien-être et l'assurance-chômage. Pour ce qui est de l'exagération, faute d'information, des incertitudes liées à l'emploi et au revenu, la difficulté pourrait être résolue en renseignant directement le public sur les possibilités d'emploi et la situation du marché du travail. Pour remédier à la discrimination du marché des capitaux contre les gens peu fortunés, il suffirait de consentir des prêts aux candidats à la mobilité.

Des compagnies... en bref

Quebecor achète les éditions du Réveil

M. Pierre Péladeau, président de Quebecor Inc. et le Dr. Henri Vaillancourt, des Editions du Réveil Ltée, annoncent la signature d'une entente par laquelle Quebecor deviendra propriétaire de 75 pour cent des Editions du Réveil Ltée.

Le Dr. Henri Vaillancourt conservera un intérêt de 25 pour cent dans Les Editions du Réveil Ltée. Il poursuivra ses activités au sein des Editions en tant que directeur des publications.

Les Editions du Réveil Ltée comprennent deux hebdomadaires de format tabloid: "Le Réveil", dont les bureaux sont situés à Jonquière, couvre la région du Saguenay et "Le Nordic" s'adresse aux populations de Sept-Iles et de Port-Cartier. Les Editions du Réveil Ltée comprennent également une imprimerie offset et une librairie-papeterie.

Alcan

Alcan Aluminium Limitée annonce que sa filiale des Etats-Unis, Alcan Aluminum Corporation, porte à 27.5 cents (U.S.) la livre le prix du lingot d'aluminium de première fusion sur le marché américain. Cette augmentation prend effet aujourd'hui. Les prix des autres catégories lingots et demi-produits seront rajustés en conséquence.

Air Canada

Le président de la Société Air Canada, M. Yves Pratte a affirmé à Edmonton que l'industrie du transport est trop vitale pour le Canada pour qu'on puisse y permettre des concurrences indues.

"Je ne crois pas, a déclaré M. Pratte, que la concurrence soit un facteur d'amélioration des services."

Le président de la société d'Etat a ajouté que diverses expériences menées aux Etats-Unis démontrent qu'une concurrence absolue peut provoquer une hausse des prix, des profits bas et une dégradation des services.

Le président de la société d'Etat a ajouté que diverses expériences menées aux Etats-Unis démontrent qu'une concurrence absolue peut provoquer une hausse des prix, des profits bas et une dégradation des services.

M. Pratte a émis l'avis que le Canada ne peut pas se permettre un tel gaspillage.

Le président d'Air Canada a par ailleurs affirmé que les transporteurs régionaux ne devraient pas être autorisés à faire concurrence à Air Canada, en dehors des régions où ils opèrent.

Selon M. Pratte la concurrence excessive peut amener à une baisse de la qualité des services et la hausse des tarifs de transports.

M. Pratte a d'autre part déclaré que le Canada avait actuellement besoin de petites lignes aériennes locales.

M. Yves Pratte a ajouté que l'aviation commerciale n'a plus comme seul rôle de transporter des passagers. Le nouveau rôle de l'aviation est d'établir des arrangements avec les hôtels, les locateurs d'automobiles et tout autre établissement veillant au bien-être et au confort des voyageurs.

les dividendes

Westcoast Transmission Co.: 37 cents ½ par action, dividende semestriel, payables le 27 décembre. Inscription le 30 novembre.

Yellowknife Bear Mines: 4 cents par action payables le 20 décembre. Inscription le 26 novembre.

Nominations chez United Asbestos Inc.

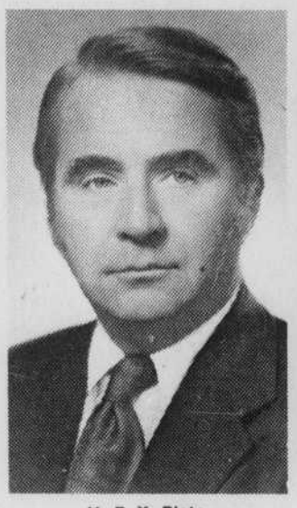

H. F. X. Plate

O. MOHN

D. C. Cook

F. K. McGuire

Dr. R. J. Merrill, président d'United Asbestos Inc., a le plaisir d'annoncer les nominations suivantes:
M. F. X. Plate, devient vice-président des ventes. Mr. Plate était antérieurement gérant des ventes pour Carey — Canadian Mines après avoir été, auparavant, avec la St-Regis Paper Company.
M. O. Mohn devient gérant des ventes. Il était antérieurement au service de Commonwealth & Overseas Asbestos Corp. (Pty) Ltd., une organisation minière et de ventes en Afrique du Sud.
M. D. C. Cook, P. Eng., devient gérant des ventes. Lors de sa dernière position, il était gérant d'Indusmin Nepheline Syenite Mine, à Nephton, en Ontario et, précédemment, il avait été au service de Cassiar Asbestos et de Canadian Johns-Manville.
M. F. K. McGuire vient d'être nommé contrôleur. Antérieurement, il occupait le même poste à la Carey-Canadian Mines et, auparavant, il fut contrôleur d'Airco Canada Limited. United Asbestos est en train de préparer sa nouvelle mine dans le canton Midlothian, en Ontario, en vue d'une production annuelle de 100,000 tonnes de fibres d'amiante vers 1975.

NOMINATION A RADIOMUTUEL

Jean-Claude Lalancette

Monsieur Ed Prévost, président de Radiomutuel, est heureux d'annoncer la nomination de monsieur Jean-Claude Lalancette, B.SC.A., Ing. au poste de vice-président, Ingénierie de Radiomutuel. Monsieur Lalancette est entré à l'emploi de CJMS en tant que directeur technique en 1963 et occupait la fonction de directeur technique du réseau Radiomutuel depuis 1969. Cette nomination prenait effet le 13 octobre 1973. Monsieur Lalancette aura son bureau au siège social de Radiomutuel à Montréal.

Immeuble

Hausse de 20% des transactions

Durant les neuf premiers mois de 1973, selon un rapport publié par la Chambre d'Immeuble de Montréal, la valeur totale des transactions immobilières dans la région de Montréal a été de 20% supérieure à celle de la période correspondante de 1972. Le montant des transactions s'est élevé à $905,271,116, contre $753,638,621, et leur nombre s'est accru de 15%, passant de 22,175 à 25,588.

Le mois de septembre a été particulièrement actif, le nombre des transactions (3,673) et leur valeur totale (171,511,472) accusant une hausse de 73% et de 152% respectivement, par rapport à septembre 1972. La Chambre estime que si cette tendance continue, l'année 1973 pourrait bien être la meilleure jamais vue dans le domaine des ventes d'immeubles à Montréal.

Pour les trois premiers trimestres de l'année, l'Ile de Montréal a enregistré 16,357 transactions d'un montant de $699,937,086, la Rive Sud 6,156 transactions ($131,749,529) et Laval 2,879 transactions ($70,715,072). Pour Laval, la valeur totale a été de 30% supérieure à celle de l'an dernier.

Par rapport au troisième trimestre de 1972, le prix moyen des résidences unifamiliales vendues durant le mêtre trimestre de 1973 par l'entremise du Service d'Inscriptions Multiples de la Chambre a augmenté dans la plupart des districts. Dans les banlieues de l'Est, on a vu une hausse de 27.8% sur 10 transactions ($25,525 contre $19,971); dans Montréal même, une hausse de 17.1% sur 55 transactions ($29,855 contre $25,495); dans les banlieues de la Rive Nord, une hausse de 15.8% sur 47 transactions ($21,432 contre $18,504); sur le Lakeshore, une hausse de 14.6% sur 343 transactions ($28,965 contre $25,284); sur la Rive Sud, une hausse de 10.1% sur 354 transactions ($21,428 contre $19,469).

Laval — augmentation de 3.9% sur 137 transactions ($18,931 contre $18,213) — et les banlieues de l'Ouest — augmentation de 0.2% sur 47 transactions ($40,212 contre $40,127) — n'ont connu que peu de variation.

dividendes

Canadian General Electric Co., 25 cents, le 2 janv. aux actionnaires inscrits le 12 déc.

Electrohome., 74 cents, semestriel, le 30 nov. aux actionnaires inscrits le 15 nov.

Votre meilleur placement... est assuré par un personnel compétent qui consacre tout son temps à la gestion de portefeuilles personnels et institutionnels. Tous n'ont qu'une préoccupation: augmenter la valeur de vos placements par des conseils judicieux et la gestion du Fonds Bolton, Tremblay.

Pour obtenir plus de renseignements ou un prospectus sur le Fonds Bolton, Tremblay Ltée, écrire ou téléphoner à:

BOLTON, TREMBLAY & COMPANY

1245 ouest, rue Sherbrooke, bureau 1225, Montréal 109, Québec 849-4591

44 ouest, rue King, bureau 2519, Toronto 1, Ontario 864-1480

LES DISTRIBUTEURS DE TAPIS MÉTROPOLITAIN
NOMINATION

M. CELESTINO MIGNACCA

M. Jean-Louis Chapdelaine, président de l'entreprise citée, est particulièrement heureux d'annoncer la nomination de M. Celestino (Dino) Mignacca au poste de Vice-Président-directeur général des ventes.
M. Mignacca est doté d'une expérience peu commune, développée au sein des industries du couvre-plancher, où durant de longues années il s'est fait avantageusement valoir dans les sphères de la mise en marché.
Nul doute qu'un homme de sa trempe saura maintenir et progresser favorablement Les Distributeurs de Tapis Métropolitain comme le haut lieu des industries du couvre-plancher.

Chic! vol quotidien Montréal Chicago départ 14:35 retour 17:20 AIR FRANCE

L'ART ET LE PLAISIR DU VOYAGE

Je me détends sur 2,288 milles

entre Montréal et Vancouver avec Air Canada

On travaille mieux quand on est détendu. Alors, comme je travaille quelquefois à Vancouver, à 2,288 milles de Montréal (environ 6 heures de vol), pour y arriver détendu je choisis Air Canada. Croyez-moi, les hôtesses d'Air Canada sont prévenantes. Elles savent quand vous servir et quand vous laisser à vous-même. Le tact d'une hôtesse d'Air Canada est une qualité que je savoure dans la détente. Mais je suis loin de profiter pleinement d'Air Canada. Voyez un peu: rien que dans notre pays, Air Canada a plus de 430 départs par jour, de quelque 30 endroits différents. Pensez à toutes les détentes qui m'échappent.

René Lecavalier

On y va? On y va!

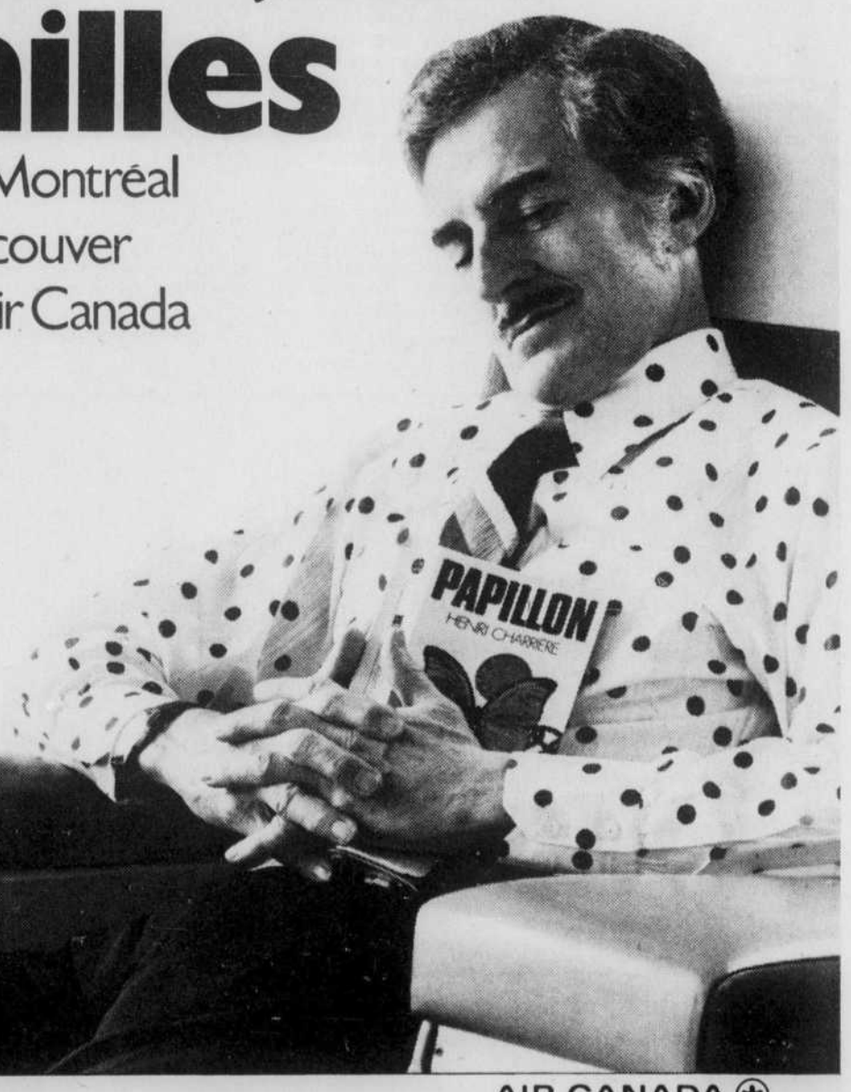

AIR CANADA

On y va à Vancouver!

Chaque jour, Air Canada vous offre plusieurs vols Montréal-Vancouver.

LE MATIN

En L.1011 — deux escales
Départ: 7 h 30 — heure de Montréal
Arrivée: 12 h — heure de Vancouver

L'APRÈS-MIDI

En DC-8 avec correspondance à Toronto pour le 747
Départ: 17 h 30 — heure de Montréal
Arrivée: 21 h 15 — heure de Vancouver

plus 8 autres vols quotidiens Montréal-Vancouver.

montréal

Chute des cours

Tous les secteurs étaient généralement à la hausse hier et le marché était modéré à la Bourse de Montréal.

Le volume conjoint des transactions était de 870,000 actions par rapport à 1,068,000 à la fermeture vendredi dernier.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 148 contre 80 alors que 82 valeurs demeuraient inchangées.

Les industrielles les plus actives ont été Canadian Pacific Ltd qui sont demeurées inchangées à $10 5-8 sur 25,000 actions vendues, Proflex suit avec une chute de 3 cents sur 18,300 actions vendues à 69 cents.

Les valeurs minières les plus vendues ont été Quebec Uranium Mining qui ont gagné 4 cents pour clôturer à 48 cents sur 129,000 actions vendues.

Imperial Oil a pris 1-8 et à la clôture était à $43 5-8 Alcan a fléchi de 3-8 pour terminer à $37 5-8.

Parmi les pétroles, Petrofina Canada a gagné 1-4 pour terminer à $26, Gulf Oil 1-6 à $33 1-2, Texaco Canada est demeuré inchangé à Pan Ocean Oil a perdu 5-8 pour terminer à $18 7-8, Husky Oil 3-8 à $26 1-4, Aquitaine 1-4 à $23 et BP Canada 1-4 à $15.

A la Bourse de Montréal, Falconbridge Nickel a gagné 1 7-8 et s'est fixé à $82 1-2, Canada Cement Lafarge Ltd 3-8 à $14 1-2, Financial Collection Agencies 1-4 à 6 3-4, Brascan 1-4 à $19 3-4 et la Banque de Montréal 1-8 à $20.

Parmi les valeurs perdantes, Imperial Bank of Commerce a cédé 3-8 et a clôturé à $31 1-4, Canadian Industries Ltd 1-4 à $17 3-4, Chrysler Corp. 1-4 à $23 1-4, Abitibi Paper 1-4 à $14 1-4 et Consolidated Bathurst 1-4 à $25 7-8.

A la Bourse canadienne, Cuvier Mines a fléchi de 10 cents pour terminer à $4.70 sur 37,600 actions vendues et Jasmine Mining a gagné 11 cents pour se fixer à 77 cents sur 26,500 actions vendues.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	8200	$14½	14¼	14¼	— ¼
Abitibi 7½p	150	$5½	5½	5½	+ 1⅛
Alta Gas T	100	$11¾	11¾	11¾	— ¼
Alcan	5955	$37¾	37½	37⅝	— ⅜
Algoma St	2925	$21⅛	20⅞	21⅜	
Anglo—Cn	902	$17	17	17	— ¼
Anglo—C pr	116	$25¼	25¼	25¼	— ½
Ang CT 265	25	$34¼	34¼	34¼	+1¼
Ang CT 4½	70	$28	28	28	
Aquitaine	1125	$23⅛	23	23	— ¼
Asbestos	400	$20½	20½	20½	— ½
Astral	600	175	165	165	—5
Bank Mtl	3150	$20	19¾	20	+ ⅛
Bank NS	295	$39¼	39	39	—1
Banq CN	570	$19½	19½	19½	— ¼
Bq Deprg	200	$18⅜	18⅜	18⅜	+ ⅛
Bq Pv Can	350	$16	16	16	— ⅛
Baton	100	$11	11	11	+ ⅜
Bell Canad	2813	$41⅜	41¼	41¼	— ⅛
BM RT u	350	$13⅞	13⅞	13⅞	
BM RT w	2500	290	290	290	
Bombrdier	1350	345	335	345	+20
Border C	3700	295	290	295	+5
BP Can	175	$15	15	15	— ¼
Brascan	8210	$19¾	19⅜	19¾	+ ¼
BC Forest	100	$23⅜	23⅜	23⅜	— ⅛
BC Phone	25	$54	54	54	+ ¼
Brinco	300	$5¼	5¼	5¼	
Cablecast	1000	475	475	475	—15
Calgary P	100	$24½	24½	24½	
Camp a	2000	$9⅞	9¾	9⅞	— ⅛
Can Cem L	4465	$14¼	14	14¼	+ ⅜
Cdn Brew	400	415	410	415	+5
C Cel	500	$7¾	7¾	7¾	
C Hydro	100	$8⅞	8⅞	8⅞	+ ⅛
C Imp Bank	595	$31½	31¼	31¼	— ⅜
CIL	500	$17¾	17¾	17¾	— ¼
CIL pr	50	$52	52	52	+2
C Int Pw	220	$13⅜	13⅜	13⅜	— ⅛
C Javln	100	$14⅞	14⅞	14⅞	
CPI pr	320	$34¼	34	34¼	+ ⅛
CP Inve w	1190	385	375	385	
Cdn Tire A	75	$55¼	55	55	— ⅜
Cantol	100	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
CPLtd	5745	$16⅞	16¾	16¾	— ¼
CP A p	25000	$10⅝	10⅝	10⅝	
Celanese	3500	$6⅛	5⅞	6	— ⅛
Cent Dyn	1300	160	160	160	
Chrysler	5940	$23⅜	23⅛	23¼	— ¼
Cominco	1160	$36½	36⅜	36½	
Con Bldg	100	290	290	290	+20
Con Bath	705	$29	28⅝	28⅜	— ¼
C Text	300	405	400	405	+10
Cons Gas	1065	$16	15⅞	15⅞	— ⅛
Con Glass	100	$9½	9½	9½	+ ¼
Cr Zell A	461	$26¼	26	26	
Denison	200	$45	44½	45	
Distl Seag	510	$45⅛	45	45⅛	— ⅛
Dome Pete	300	$36¾	36½	36¾	— ¼
Dofasco	3300	$33¼	32⅞	33	+ ⅛
Dom Glass	125	$13	13	13	
D Textile	600	$10⅜	10⅜	10⅜	— ⅛
Domtar	1950	$25¾	25¾	25¾	
Donohue	1200	$10	10	10	
Donohue Pr	100	$18½	18½	18½	
Drumcall A	100	$14	14	14	+ ⅛
Du Pont	1000	$31¾	31⅝	31⅝	— ⅜
E Pr Air a	100	$12½	12½	12½	
Fairview	6525	$21⅛	20¾	20¾	— ¼
Fal Nck	1110	$82½	82½	82½	+1⅜
Fin Coll	2386	$6⅞	6½	6¾	+ ¼
Gaz Metr	250	455	455	455	—5
Genstar L	832	$18⅜	18⅛	18⅜	— ¼
GL Paper	200	$29	29	29	— ½
G Plains	250	$28	28	28	
Gulf Can	4430	$33⅜	33½	33½	+ ⅛
Heitman w	146	110	110	110	
Heitmn U	1102	$9½	9	9	+ ⅛
Huds Bay	2430	$30½	30⅛	30½	— ⅛
H Bay Co	450	$21	20⅜	21	
HB Oil Gas	1110	$47	46¾	46¾	
Husky Oil	4295	$26⅜	26	26¼	— ⅜
IAC	510	$18¾	18¾	18¾	
Imp Oil	3431	$43⅞	43	43⅝	+ ⅛
Imasco Ltd	100	$29¾	29¾	29¾	
Int Nickel	7050	$37⅜	37⅛	37⅛	— ½
IU Int	1500	$28⅜	28⅛	28¼	— ½
Intpr Pipe	1200	$23⅞	23½	23¾	
Ivaco	1000	$12¼	12	12¼	+ ¼
Jamaica	2300	26	25	25	—4
Labatt	200	$25½	25½	25½	— ¼
Labatt pr	100	$25½	25½	25½	— ¼
Loeb M	300	55	5	5	
Logistec C	500	375	375	375	
Maclarn A	650	$30½	30	30	+1½
MB Ltd	550	$38⅜	38¼	38⅜	— ½
Martim E	600	$11	11	11	— ¼
Maritime	296	$19⅜	19⅜	19⅜	
Markboro	500	$15	15	15	+ ¼
Mass Fer	3735	$25⅛	24⅝	25⅛	+ ⅛
Mercantl	2572	$26	25⅞	26	
Micc Inv	200	$35	35	35	— ⅛
Micrsyst	389	$8½	8½	8½	
Molson B	500	$24¾	24½	24½	— ¼
Moore	510	$53¾	53⅜	53¾	+ ⅛
Morse A	4100	$16¼	16	16¼	
Multi Ac	125	$8⅛	8⅛	8⅛	+ ⅛
NB Tel	192	$13¾	13¾	13¾	— ⅛
Nfld L pr	150	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅛
Noran a	1140	$56½	56¼	56½	+ ¼
Nordair	250	440	440	440	—5
Nor Ctl G	950	$10⅜	10½	10½	— ¼
Orangeroof	125	250	250	250	—15
Oshawa A	100	$8	8	8	
Pac Pete	1600	$32⅛	31⅜	32⅛	+ ⅛
Pancan	800	$13½	13⅜	13½	
Pan Ocean	2008	$19¼	18⅝	18⅞	— ⅝
Peopl St	1300	$12⅛	11¾	11¾	— ⅜
Petrofina	1350	$26	25¾	26	+ ¼
Placer	2650	$30	29¾	29¾	— ¼
Pow Corp	1100	$13	12¾	13	— ¼
Pow C 5 pr	250	$13¾	13¾	13¾	+ ¼
Pnor G	100	425	425	425	
Price Com	5884	$17⅜	17¼	17¼	— ⅛
Provigo	200	$8⅛	8⅛	8⅛	+ ⅛
Que Tel	300	$17	17	17	
Rapid D	1470	495	475	495	—5
Reed S a	500	$11¼	11¼	11¼	— ¼
Rio Algom	270	$31¾	31⅜	31⅜	— ⅛
Rolland	1200	$10	10	10	
Royal Bank	750	$38½	37⅞	37⅞	— ⅜
Royal Trst	3800	$28¼	28¼	28¼	
St L Cem A	75	$54¾	54¾	54¾	— ¼
Scot Lasal	1400	250	250	250	—10
Shell Can	6950	$19¾	19⅜	19⅜	— ¼
Simpsons	350	$9⅞	9¾	9¾	
Simpsons S	300	$13	13	13	
Tele C	100	$9	9	9	— ¼
Texaco	3300	$55	54¾	55	
Tor Dm Bk	3503	$38½	38⅛	38½	+ ½
TD Rt w	1050	500	500	500	—15
Tot Pet A	1500	695	695	695	+10
Tr Can PL	2350	$33⅜	33½	33⅜	+ ⅛
Tr C C pr	200	$45	45	45	— ¼
Trans Mt	140	$16¾	16¾	16¾	— ¼
Treco	900	360	360	360	+10
Unigesco a	300	215	215	215	—25
Unigesco b	3000	175	165	170	+5
Un Carbid	300	$17⅜	17⅜	17⅜	— ⅛
Unt Bank	1693	$6⅛	6	6	— ⅜
UAP In A	200	$27	27	27	
Velcro	200	$7	7	7	
Villager	300	260	260	260	
Wjax a	420	$13¾	13¾	13¾	+ ¼
Walk a	2310	$56	55¾	55¾	— ½
Warn Her	700	$8¼	8¼	8¼	
Wargton	1000	$7¾	7¾	7¾	
Westcst	225	$17	17	17	— ⅜
Weston	100	$19¼	19¼	19¼	
Zodiac	200	250	250	250	—10

Bourse canadienne

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Alliance B	100	$9	9	9	+9
Aquabi	1400	85	80	80	—20
BeldC 7pr	200	$9	9	9	
Belg Stand	1700	420	415	415	—15
Berncam	5000	240	215	235	—15
Cine	13900	$7⅜	7¼	7⅜	+ ⅜
C Plum	100	120	120	120	
Com Hold	400	195	195	195	+20
Comodor	350	$9⅛	9	9	— ⅛
Cross W.B.	400	400	400	400	—25
Daltens	2000	175	140	175	+25
Domco	450	325	300	300	—25
Drumetco	500	20	20	20	+5
Inv Found	35	$44	44	44	+1
Isec Canada	300	160	155	160	+5
Mar Hem	300	250	230	230	—30
Polcon	800	175	170	175	+5
Proflex	18300	70	65	69	—3
Reprox	6550	460	435	450	—15
SCU	700	175	175	175	
Sensor	300	120	120	120	+5
SMA Inc	900	115	110	110	—5
SparCap	1000	65	65	65	
Supack	100	200	200	200	
Val Mr A	875	200	200	200	
Ziebart	100	205	205	205	—15
Mines et pétroles					
Abitib Asb	1800	135	125	135	+10
Acroll Ltd	6000	70	68	69	
AIS	633	95	95	95	+13
Ajax Min	1250	17	17	17	—1
Aldona	2000	29	29	29	
All Rox	2000	59	59	59	+1
Amag BB	3000	5	5	5	
Amos	5000	5½	5½	5½	+ ½
Atl Nick	1000	10	10	10	
Atl Tung	4400	10½	10½	10½	
Basic Res	1850	465	450	450	—5
Bateman	1000	6	6	6	
Beaver	15400	149	145	149	
Bellechs	1000	14	14	14	—1
Beltere	10500	32	31	31	—1
Bluewtr	200	275	275	275	
Burnt Hill	2000	7	7	7	— ½
Cabot	14700	172	160	170	+3
Cadillac Ex	800	105	104	104	—1
Caliper Dev	1000	9	9	9	
Can Keeley	3750	4	3½	4	+ ½
Cdn Mag	2575	18	18	18	
Cannon	500	5	5	5	+2
Chsbar I	100	150	150	150	
Chibex	5000	110	104	104	—7
Com N	5000	85	85	85	—1
Con Dev	10500	49	41	49	+1
C Louana	500	57	57	57	—1
Con Prop	5000	7	7	7	+ ½
C Tch	1000	19½	19½	19½	—5½
C Tower	500	23	23	23	+3
Cop Man	10000	13	11	13	+2
Coulee	1000	3½	3½	3½	+ ½
Credo Min	4000	6	6	6	—1
Cuvier	37600	490	460	470	—10
Dauphin	500	4	4	4	
Dumont	5500	37½	35½	36	+ ½
Gaspe Q	6100	120	116	116	—3
Goldex	800	305	290	290	—30
Gold Hk	4500	27½	26½	26½	—1
G E Res	1000	5	5	5	+1½
Hibiscus	800	156	156	156	
Invictus	17000	90	85	86	+1
Israel Cnt	4500	11	10	10	—1
Jamex	1000	60	60	60	
Jasmin	26500	77	70	77	+11
Joubi	2857	43	43	43	—3
Kiena	100	165	165	165	
Kontiki	5500	12	10	10	—2½
Ladubor	4100	73	70	70	
Lynx CEx	500	74	74	74	+4
Mdonld M	1000	35	35	35	
MacLan	1000	185	185	185	—5
Maybrun	2500	21	20½	21	+ ½
Menorah	6000	9	8½	8½	—1½
Mid Ind	2000	42	41	41	—1
Min Res	1230	180	160	160	—25
Min Ore	10000	3	3	3	+ ½
Miro	4500	2½	2	2	
Mistango	1600	6	6	6	
Mt Laur U	500	84	84	84	+2
M Pleas	3000	23½	23½	23½	
Muscoch	10000	41	36	39	—1
Native M	6875	4	3½	4	+ ½
N Insco	5400	80	75	78	+4
N Ungava	11000	35	33	35	+2
NA Asb	3000	15	14	14	—1
NA Rare	2000	18	17	17	
Norsemn	10000	33½	33	33½	
Nrth QE	6500	14	14	14	+2
NQN Min	7800	65	63	63	—3
Panaca	1000	19	19	19	
Phoenix	267	315	315	315	
Probe Mines	750	41	41	41	—3
Proto Ex	528	15	15	15	
Que Expl	2200	46½	45	46½	—2½
Que Cobit	1200	125	100	125	+25
Que Uran	129000	48½	45	48	+4
Rawhide	1000	16	16	16	—3
Roy Agas	16833	85	81	81	—4
St Lucie	1000	21	21	21	—1
Safari	1500	10	10	10	
Sil Stack	1000	18	17	17	—3
Slocan	1000	77	75	75	—3
S Dufault	2000	15	15	15	—1
Statrd	17100	83	81	81	
Talismn	1000	5	5	5	—4
Troilus min	4000	22	22	22	—2
Viking Res	4700	615	590	615	+20
Wtrn Buf	9000	4	3½	4	+1½
W Q Mn	19000	35	33	35	—2
Wh Star	8200	35	31½	31½	—4½
Wrightbr	500	25	25	25	—5
Zinat Mines	875	5	5	5	—1

new york

Léger repli

Les cours se sont légèrement repliés hier à Wall Street, dans le cadre d'une activité modeste mais néanmoins assez importante pour un jour semi-férié. Les développements de la politique intérieure aux Etats-Unis et les menaces de destitution du président Nixon ont eu un effet négatif sur le marché et les investisseurs n'ont pas trouvé dans l'annonce du cessez-le-feu au Moyen-Orient un motif suffisant d'optimisme.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 1,125 alors que 344 valeurs demeuraient inchangées.

Parmi les valeurs industrielles inscrites à la Bourse de New-York, McIntyre Mines a gagné 6 1-2 pour fermer à 67. Presque toutes les autres canadiennes étaient à la baisse telles International Nickel et Hudson Bay Mining qui ont perdu 3-8 pour terminer, la première à $37 3-8, le deuxième à $30 1-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ACF In	11 110	49¼	48¾	48¾	—1¼
Addrsso	39 113	15⅞	15¼	15⅜	— ¼
Admiral	5 183	12¾	11¾	12⅜	+ ½
Alcan Al	18 104	37⅞	37⅜	37¾	— ⅜
Alleg Cp	14 29	11½	11¼	11⅜	— ¼
Allis Ch	10 154	12	11½	11⅝	— ½
Alcoa	15 249	77⅞	77¼	77¾	— ¼
Ambac	8 85	13⅜	13	13¼	— ¼
AM Hes	22 182	41⅞	40½	40⅞	— ⅛
Am Airl	393	13	12⅛	12½	+ ⅛
A Brnd	7 102	36¼	35¼	36	— ⅛
Am Can	8 211	29⅞	29½	29⅞	
A Cyan	10 186	27	25½	26¼	— ¾
A Home	36 469	44½	42⅞	44¼	+ ½
Am Mot	5 640	9	8⅞	8⅞	— ¼
ASmit R	9 429	24	23¼	23⅞	— ⅜
Am Stand	9 95	15½	15¼	15¼	— ⅛
Am TT	10 770	49⅜	48⅝	49	— ⅛
Ampx Cp	12 101	5¼	5⅛	5⅛	— ⅛
Anacon	10 127	26⅞	26½	26½	— ⅜
Armco St	7 148	23¾	23	23½	— ½
Armst Ck	16 149	32⅞	32¼	32¼	— ½
ASA Ltd	102	44	43¼	43¾	+ ¾
Atl Rich	25 805	105½	102	104½	—3½
Avco Cp	4 53	10⅜	10	10¼	— ⅛
Avnet Inc	6 200	10⅞	10⅜	10⅜	— ⅝
Avon Pd	37 291	87	84¼	85¾	+ ⅝
Baxt La	57 137	54⅛	53¼	53½	— ½
Beckmn	24 90	41½	40¾	40⅜	—1
Beech A	8 60	17	16¾	16¾	— ⅜
Bel How	9 311	32⅜	31	31	—1⅛
Bendix	8 87	37½	37¼	37¼	
Benfl Cp	8 118	35¼	34¾	34⅞	— ¾
Berkey 05e	9 54	13¾	13	13½	
Beth Stl	8 669	34⅝	33⅞	34¼	— ½
Blck Dkr	47 39	126	123½	124½	—1
Blair Jhn	6 6	7¾	7¾	7¾	— ⅛
Boeing	10 189	18½	18	18	— ⅜
Boise Cas	7 557	17¼	16⅞	17⅛	— ¼
Borden	9 141	22⅜	21⅝	22⅜	— ⅛
Borg War	7 86	26	25½	25½	— ½
Brist My	20 130	61⅛	59¾	60⅝	— ½
Brunswk	11 128	26⅛	25½	26⅛	— ¼
Budd Co	4 59	14⅞	14½	14⅝	— ⅜
Bulova W	9 9	16⅛	16⅛	16⅛	
Burl Ind	11 31	32½	31¾	31¾	—1½
Burndy	15 44	29	28¾	28¾	— ¼
Burrghs	43 109	237	234½	235	—3½
Callah M	28 39	11⅜	11	11	— ⅛
Camp RL	32 22	54	53	54	+1
Camp Sp	13 25	32¼	31⅞	32	— ⅜
Cdn Brew	21 4	4	4	4	
Cdn Pac	10 42	16⅞	16⅝	16⅞	
Cater Tr	16 172	71¼	69⅝	70¾	
Cenco Inc	11 84	17	1y½	16⅝	— ⅜
Chris Craft	64 81	5¼	5⅛	5⅛	
Chrysir	3 988	23½	23⅛	23⅜	
CIT Fin	10 94	45¾	45	45¾	+ ¼
Clark Eq	13 180	50⅞	50¼	50⅝	— ½
Clark Oil	9 287	26	24	25⅜	+ ⅜
Clorox Co	13 314	16⅜	16	16⅜	+ ⅛
Coca Col	41 56	143	141¾	142½	—1⅜
CBS	10 87	34¼	33⅝	34½	
Comi Sol	17 75	18⅜	17⅞	18¼	— ⅜
Comsat	17 44	54⅛	53⅜	53½	—1⅜
Con Edis	10 87	22⅜	22½	22⅜	+ ⅛
Cont Can	9 80	28⅞	28⅛	28⅜	+ ⅛
Cont Dat	11 685	47¼	45¼	45¼	—2
Copp Rng	78 140	24¼	23	23⅜	
Copw Cp	6 45	27⅞	26¾	27⅞	— ⅛
CPC Int	10 47	31⅜	31	31⅛	— ½
Crane Co	6 47	19⅜	18¼	18⅜	— ½
Crw Zell	10 257	41¼	40⅞	41¼	+ ⅛
Curtiss Wr	20 185	19⅛	18⅜	18⅜	— ½
Dart Ind	9 282	25¾	23⅞	25½	+1¼
Deere Co	11 348	63¾	61¾	62¾	—1⅛
Denn Mf	7 43	27½	27	27¼	— ⅜
Dexter C	16 1	20	20	20	
Digital Eq	49 244	107⅞	103½	106¾	— ½
Disney W	43 357	72	70⅜	70½	— ⅛
Dome M	20 53	93½	91	93½	+2
Dow Ch	23 222	64⅜	63¼	63⅞	— ½
duPont	17 190	196½	194½	195¼	— ¾
Eaton	7 38	38⅜	37½	37½	—1⅛
EG G	24 166	19⅜	18⅝	18⅜	—1
ElPas NG	8 246	16⅛	15⅜	16⅛	
Eltra Cp	8 12	34	33⅜	33⅝	— ¾
ESB Inc	10 37	30	29⅜	29¾	— ⅜
Esmark	7 33	28¾	28¼	28¼	— ¼
Essex Int	7 65	17⅜	17	17	— ⅜
Ethyl Cp	7 60	36½	36	36¼	+ ¼
ExCelIO	9 39	18⅞	18½	18⅞	— ⅛
Exxon	9 839	95⅛	92¾	93⅜	+3
Fairch	20 810	84⅜	80⅞	81¾	— ¾
Fireston	7 141	22⅛	21⅜	22⅛	+ ⅛
FMC Cp	9 127	21⅜	21	21	— ¾
Ford M	5 633	56⅜	55⅞	56⅜	— ¾
Frueht	8 120	27⅞	27½	27⅜	— ½
Gen Dyn	8 194	27	26	26⅜	—1
Gen Elec	21 516	67⅞	66⅜	67⅜	+ ⅜
Gn Food	11 301	27¾	26⅞	27¼	— ½
Gen Inst	14 326	21¼	19½	20⅜	—1¼
Gen Mills	21 52	64¼	63¼	63⅜	—1
Gen Mot	7 1094	63¼	62	62⅜	—1
Gen Port	8 233	13½	12⅝	13⅛	— ⅜
GTel El	10 255	29⅛	28½	28¾	— ⅜
Gen Tire	5 137	18⅞	18½	18½	— ⅜
Ga Pac	14 269	44½	43¾	43⅝	—1⅜
Goodrich	6 159	23½	23	23¼	— ⅜
Goodyr	7 499	21⅜	20⅝	21⅛	— ⅜
Gould Inc	9 37	29½	29	29¼	— ½
Gt AP	64	11½	11	11¼	
Gren Giant	9 147	23⅜	21¾	23⅜	+1⅜
Gulf Oil	8 1241	23⅛	22⅝	23⅛	+ ⅛
Hecla M	39 65	17	16⅜	16¾	+ ¼
Heinz H	15 37	50½	50¼	50¼	— ½
Hew Pck	53 119	93½	90⅝	92⅛	— ½
High Voltg	21 25	7¾	7½	7⅜	— ⅜
Homestk	16 118	42	40⅝	42	+1
Honywl	21 137	109⅜	108	109	—1¼
Househ F	10 192	26¾	26¼	26⅜	—1⅛
Hud Bay	12 8	30½	30¼	30¼	— ⅜
INA Cp	8 167	39¼	38½	38½	—1⅜
Inger Rd	18 128	82¼	81½	82⅛	+ ⅜
Interco	9 18	37⅜	37½	37½	— ¼
IBM	28 417	288¼	280	280	—11½
Int FlaF	63 27	89	88	88¼	— ¾
Int Harv	8 435	34⅜	33½	33⅞	— ⅝
Int Nickl	18 184	37⅜	37	37⅜	— ⅜
Int Pap	15 579	51½	50½	50½	—1¼
Int TT	8 1276	34⅜	34	34¼	— ¾
Ipco Hsp	16 58	6¾	6½	6⅝	— ¼
Itek Cp	15 171	28⅝	27	27½	
IU Int	12 76	28⅜	28¼	28½	— ⅛
John Man	8 85	22⅜	22	22	— ½
Kayser R	5 31	13⅛	12¾	13	— ⅜
Kellogg	17 51	15¼	14⅜	15¼	+ ⅛
Kennecot	10 329	36¾	36¼	36⅜	— ⅜
Kraftco	11 146	43	42	42¼	— ⅝
Krsge SS	34 341	38½	37¾	38⅛	— ⅜
Kroehlr	6 5	17⅛	16⅞	16⅞	—1
Leasco	4 502	12¼	11½	12¼	+ ¾
Lib McN	14 26	6⅝	6⅜	6⅜	— ¼
Litton	9 85	9⅜	9⅛	9⅛	— ⅜
Lockhd Air	5 64	6⅛	5¾	5⅞	— ¼
Loew Cp	6 72	26⅛	25¼	25⅞	— ¼
Mad SG	29	5⅜	5½	5½	
Magnvx	19 181	9¾	9½	9½	— ⅛
Mallory	12 17	28⅛	27⅞	27⅞	— ⅜
Marathn	35	12¼	11¾	12	+ ⅜
Marcor	9 241	25⅞	25	25	—1¼
Marlen	22 124	49⅞	49¼	49½	— ⅜
Marq Cem	9 16	10⅞	10¾	10⅞	
Mars Fd	9 56	23⅜	23	23

BANQUE DE MONTREAL
NOMINATIONS A LA DIRECTION

R. Muir

J.F. Cliff

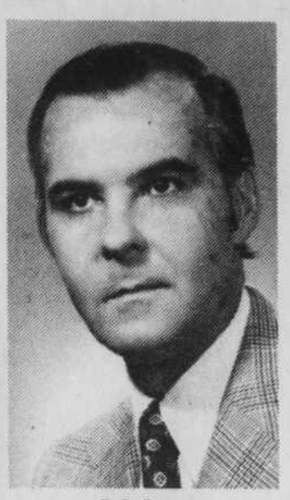

D.G. Payne

Le vice-président principal, Administration, de la Banque de Montréal, M. Harvie D. Walford, annonce la nomination de trois nouveaux vice-présidents au siège social.
M. Robert Muir, secrétaire, est nommé vice-président et secrétaire; M. J. Fraser Cliff, chef comptable, est nommé vice-président et chef comptable; M. Donald G. Payne, Planification et Analyse, devient vice-président et contrôleur.

■ toronto

Un début hésitant...

Le marché était léger et tous les secteurs étaient généralement à la baisse hier à la Bourse de Toronto.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 304 contre 234 alors que 229 valeurs demeuraient inchangées.

Le volume total des transactions est plus faible que pendant les cinq dernières semaines. 2.27 millions d'actions ont été vendues par rapport à 3.36 millions vendredi pour $24.76, comparativement à 45.65.

Occidental Pete a gagné 3-8 et a atteint $113. Campeau A a cédé 1-8 et à la fermeture était de $9 3-4. Slater Walker a gagné 1-8 ainsi que Malbourough pour terminer respectivement à $10 et $14 7-8.

Consolidated Building a gagné cinq cents pour atteindre $3.05, Falconbridge Nickel a cédé 1 1-4 pour $82 3-4. Great West Life a perdu 1 et a terminé à $66 1-2. General Motors a décliné de 1 1-8 et à la fermeture, était de $62 5-8.

Dofasco a gagné 1-4, de même qu'Imperial Oil pour terminer respectivement à $33 1-8 et $43 5-8.

Hudson Bay's Mining a perdu 3-8 et Camflo 35 cents pour se fixer le premier à $30 1-2 et le deuxième à $8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abitibi	20318	$14½	14⅛	14¼	— ⅜
Abitbi 7½p	85	$51½	51	51½	
Acklands	2350	$16⅜	16¼	16¼	— ⅜
Ackind 2p	100	$16¼	16¼	16¼	
Acme Gas	5000	12½	12½	12½	
Acres Ltd	950	15	14¾	15	
Acres A pr	145	$45¼	45¼	45¼	
Acres wt	300	275	265	265	—15
Atton Min	400	905	900	900	—25
A.G.F.M	1240	370	365	365	— 5
Agnico E	3100	530	525	530	+ 5
Agra Ind	2900	13	12⅞	13	+ ⅛
Ahed M	100	135	135	135	
Albany	5300	90	88	88	— 4
Alt East G	3000	765	750	760	— 5
Alta Gas A	3705	$12	11½	11½	— ¼
Alta G D p	70	$130	130	130	—2½
Alcan	10133	$37¾	37½	37⅝	— ½
Alcan pr	240	$26	25½	26	
Algo Cent	250	$15⅛	15	15⅛	+ ⅛
Algoma St	7125	$21⅜	21	21⅜	+ ⅛
Alfarro Dv	410	$7⅛	7	7	
Alliance B	250	$9⅜	9⅜	9⅜	
Alminex	6240	700	685	700	+15
Alpa Ind	100	$9⅛	9⅛	9⅛	+ ⅛
Am Larder	2500	60	60	60	+ 5
Andres W	200	$30½	30½	30½	
Anglo-cn	2350	$17	17	17	— ¼
Anglo-c pr	990	$25¼	25	25¼	— ½
Ang CT 4½	375	$28½	28½	28½	+ ½
Ang CT 265	445	$34½	34¼	34½	+ ¼
Ang CT 315	165	$41	40½	40½	
Ang U Dev	2000	85	85	85	— 5
Aquitaine	2475	$23⅛	23	23⅛	
Args 250 p	200	$32¼	32¼	32¼	+ ¼
Argus C pr	600	$14⅜	14⅜	14⅜	— ⅛
Asamera	3800	$14¾	14	14⅜	— ½
Asbestos	155	$21	21	21	
Ashland C	243	$12⅞	12⅞	12⅞	— ⅛
Ashland I	58	$29⅝	29⅝	29⅝	— ⅜
Atco Ind	2170	$17⅜	17⅛	17⅜	— ⅛
Ato Hard A	350	$10¼	10	10	— ½
Bad Boy	320	58	8	8	
Bankeno	2900	740	725	740	+10
Bank Mtl	8753	520	193½	20	+ ⅛
Bank N S	1799	$39½	39	39	— ¾
B Cdn Nat	700	$19⅝	19½	19½	— ¼
Barex	1000	11	11	11	+1½
Bartaco	200	175	165	165	—30
Baton B	2470	$11	11	11	
Becker B p	300	$5½	5½	5½	
Belding L	200	$8¾	8½	8½	— ½
Beldng w	800	35	25	25	—10
Bell Canad	7982	$41⅜	41⅛	41¼	— ⅛
Bell A pr	597	$45¾	45¼	45¼	— ½
Bell B pr	1815	$46¾	46⅜	46½	+ ⅛
Bell C pr	600	$32	31½	32	+ ¾
Betim	273	$16⅝	16½	16⅝	+ ⅛
Big Nama	1500	15½	14½	14½	+ ½
Bl Hawk	1000	75	75	75	+ 3
Black P A	700	$5⅛	5⅛	5⅛	
Block Bros	7100	330	325	325	— 5
Bombrder	1500	345	310	345	+30
Bonanza I	4500	325	320	325	+15
Bounty Ex	8576	55	53	53	— 3
Bovis Cor	2900	250	245	245	
Bow Valy	2285	$36	35⅜	36	
BP Can	2715	$15¼	15	15	— ½
Bralor Res	1600	185	185	185	
Bramalea	2605	56	5⅞	5⅞	
Brameda	1000	62	62	62	— 3
Brascan	5408	$19¾	19⅜	19¾	+ ⅛
Brenda M	2800	865	860	860	— 5
Brdg Tank	230	55	5	5	
Bright A	150	$18	18	18	— ½
Brinco	2060	$5¼	5¼	5¼	
BC Forest	1450	$23½	23⅜	23½	+ ⅛
BC Sugar	2525	$21	20½	20⅜	— ⅜
BC Sugar p	227	$14¼	14¼	14¼	
BC Phone	975	$54¼	54	54¼	+ ¼
BCPh 4.84	700	$15⅛	15⅛	15⅛	
BCPh 5.15	220	$61¾	61¾	61¾	
Broul R	500	40	40	40	
Brunsk	25316	640	630	630	—20
Budd Auto	925	$14⅜	14½	14½	— ¼
Budd A w	265	915	915	915	
Burns Fds	8700	$16¼	16¼	16¼	
Cad Dev	470	$15½	15⅜	15⅜	— ⅛
Cad Dev b p	250	$20½	20½	20½	
CAE Ind	363	$10⅜	10⅛	10⅛	— ¼
Cal Pow	1300	$24½	24½	24½	+ ¼
Cal P 4½ p	215	$59	59	59	
Cal P 5 p	35	$69	69	69	
Cal P 7 p	210	$95	95	95	
Calvrt Dle	100	230	230	230	
Calvert	18300	27	25	25	— 1
Cam Mine	6000	16½	15½	16	— 1
Camflo	9050	840	800	800	—35
Cam Chib	6750	825	790	815	
Camp RL	210	$48½	48½	48½	—1¾
Campau A	8350	59⅜	9¾	9¾	— ⅛
Campu 7p	400	$11¼	11¼	11¼	
Can Cem L	226	$14¼	14¼	14¼	+ ¼
C Geother	5350	240	231	231	— 4
Can Malt A	200	$28	28	28	— ⅜
C Nor West	5900	840	825	825	—15
C Pakrs C	1030	$22⅞	22⅜	22⅞	
Can Perm	500	$21	21	21	
C Safway p	50	$82	82	82	+ ¼
CS Pete	7800	640	630	630	— 5
CS Pete w	500	106	106	106	— 4
C Tung	2900	325	315	325	
Cdn Arrow	500	17	17	17	+ 1
C Bonanza	4000	205	202	205	+ 3
Cdn Brew	4270	420	410	415	— 5
C Brew Bp	45	$31½	31½	31½	
C Cablesy	680	$17¼	17¼	17¼	
C Cable w	120	400	400	400	
Cdn Can A	600	59⅛	9⅝	9⅝	
Cdn Cel	3575	$7⅞	7⅝	7¾	
C Curtis	1200	72	70	70	— 4
Cdn Equty	405	$16¼	16¼	16¼	— ¼
CE Gas	16540	415	400	415	
C Found pr	100	$10½	10½	10½	— ¼
CGE pr	100	$26⅞	26⅞	26⅞	+ ½
CG Invest	50	$80	80	80	
C Homestd	4200	860	825	825	—30
C Hydr	5070	59	8⅞	9	+ ¼
C Hyd p	10300	$13¼	13¼	13¼	+ ¼
C Imp Bank	5753	$31½	31¼	31¼	— ⅜
CIGO	12380	$9¾	9½	9½	— ¼
CIL	915	$17¾	17⅜	17⅜	— ⅜
CIL ppr	150	$53½	53½	53½	+2½
C Int Pow	424	$13½	13½	13½	
CLI Pete	1500	32	31	31	— 1
C Manoir	2500	480	465	480	+10
C Malart	9000	22	20	20	+ 2
C Marconi	100	390	390	390	— 5
C Memoial	887	430	420	430	
C Merrill	323	590	590	590	—10
C Occdental	3475	$15⅛	14⅝	14¾	— ½
CP Inve pr	3098	$34⅛	34	34	— ⅛
CPIn w	29545	395	375	385	— 5
CP Ltd	16356	$17	16¾	16¾	— ⅛
C Pacific	1000	$32¼	32	32	— ¼
C Reserve	1400	525	510	510	+ 5
Can Sup O	1475	$57	57	57	— 1
Cdn Tire	100	$54¾	54	54⅜	— ⅛
Cdn Tire A	713	$55½	55	55⅛	— ⅜
C Utilities	130	$11	11	11	+ ½
CUtil 6 pr	50	$80	80	80	+2¼
C Util $1.25	920	$22½	22½	22½	
C Util w	1100	325	320	325	+10
C Vickers	498	$17¼	17¼	17¼	— ¼
Candel Oil	600	$10⅜	10¼	10¼	— ½
Canron	2100	$22	22	22	
Capit Div	800	42	38	38	— 4
Cara	1550	$8½	8⅜	8⅜	— ⅜
Carrier JD	600	335	320	335	—10
Cassiar	100	$13½	13½	13½	— ¼
Cassidy L	600	$5½	5½	5½	
CC Yachts	700	400	400	400	
Celanese	7920	56	5¾	6	
Celanes I p	2100	$12½	12¼	12½	
Ctl Fund A	100	$8¾	8¾	8¾	+ ⅛
Cent Pat	420	100	100	100	
CFCN	300	59	9	9	
Charter Oil	100	400	400	400	
Chmly	20465	315	300	310	
Chesvl	12500	19	18	19	— 1
Chib-K	33000	65	60	61	— 4
Chieftan D	1705	$12¾	12½	12½	+ ¼
Chimo	1000	105	104	105	
Chrys	11965	$23½	23⅛	23¼	— ¼
CHUM B	100	$10¾	10¾	10¾	
City Sav T	100	$11	11	11	
Clarcan	3004	390	380	380	
Coch Will	1400	66	66	66	+ 5
Coin Lake	1000	13½	13½	13½	— 1
Colebook	250	$8⅛	8	8	— ⅛
Compro	330	410	405	410	+ 5
Cominco	4381	$36⅜	36⅜	36⅜	+ ⅛
Com Cap	2200	300	285	300	+15
C Holiday I	335	$10⅜	10⅜	10⅜	— ¼
Computel	300	$9	9	9	
Comtech	1000	360	360	360	— 5
Coniagas	1000	71	71	71	
Conn Chm	1200	$6¾	6⅝	6⅝	— ⅛
Conn Bath	335	$29	29	29	
Con Bath p	850	$18¼	18⅛	18¼	+ ¼
Con Bath w	1050	260	250	255	
C Bath 68 w	500	$16	15¾	15¾	
C Bldg	10120	305	285	305	+ 5
C Fardy	38900	105	86	100	+ 5
C Durm	17500	74	71	73	+ 1
C Mrbn	15020	115	108	114	+ 9
C Morisn	5000	185	179	180	— 6
Con Nichol	1500	7	7	7	+ ½
C Rambler	200	335	335	335	
Con Textle	1100	415	405	405	+10
Con Distrb	1215	$24¼	24	24¼	+ ¼
C Gas	12737	$16	15⅞	16	+ ⅛
Con Glass	100	$9½	9½	9½	+ ¼
Conwest	920	475	465	475	
Cooper C	200	$13⅜	13⅜	13⅜	+ ⅜
Cop Fields	900	155	155	155	
Corby vt	100	$20½	20½	20½	— ¼
Cornat Ind	2000	55	495	5	
Cornat pr	100	$25	25	25	
Coronatn	300	225	220	220	— 5
Coronto p	3000	435	435	435	—15
Coseka R	5140	264	255	260	— 4
Costain R	300	$7⅝	7⅜	7⅝	— ⅛
Costin R w	210	340	340	340	
Craigmt	900	770	760	770	
Crain R L	1250	$10	10	10	
Crestbrk	2200	$12¾	12⅛	12½	
Crwn Life	940	$79¾	79½	79½	— ⅜
Crush Intl	600	$12¾	12⅜	12⅝	
Dale R	600	$10⅛	10	10⅛	+ ⅜
Dalmy A	600	$7	7	7	
Dawson D	1200	$8¾	8½	8½	
Debhld B p	120	$80½	80½	80½	+1½
Decca R	1370	730	705	705	— 5
D Eldona	3500	44	43	43	— 3
Deltan Ltd	500	450	450	450	
Denison	950	$45	44½	45	+ ½
Dicknsn	500	325	315	320	— 5
Distl Seag	2887	$45⅛	44⅜	44¾	— ⅜
Doman I	980	$10½	10¼	10⅜	— ⅛
Dome	625	$92¼	91½	92¼	+ ¼
Dome Pete	1200	$37	36½	37	
D Fdry	30615	$33¼	33	33⅛	+ ¼
Dom Glass	1101	$13	13	13	
Dom Store	625	$14⅛	14	14	+ ⅛
D Textie	605	$10⅜	10¼	10¼	— ⅛
Domtar	6745	$25¾	25⅝	25⅝	— ⅛
Doniee M	160	400	400	400	— 5
Dover Ind	300	$12	12	12	+ ½
DRG Ltd A	1175	$8½	8¼	8¼	— ½
Dr Mc C A	225	$14¼	14⅛	14¼	+ ½
Dunde Pal	2166	50	50	50	
Du Pont	5600	$32	31¾	31⅞	— ⅛
Dustbane	450	$7	6⅞	7	+ ¼
Dylex Ltd	450	$9½	9½	9½	+ ½
Dylex L A	9886	$9½	9⅛	9⅜	+ ¼
Dynsty	34085	$12¾	12¼	12¾	+ ¼
Estn Can S	225	$17⅛	17⅛	17⅛	
Estn Prov	400	$5¾	5¾	5¾	
East Mal	100	375	375	375	
East Sull	577	300	300	300	— 5
Eddy Mtch	125	$20	20	20	— ¼
E-L Fin	1000	59	8¾	8⅞	
E-L Fin w	400	305	300	300	—20
Electro ltd	825	$13½	13⅜	13½	— ⅛
Electro K	200	205	205	205	+ 5
Elks Stors	100	$19¼	19¼	19¼	+ ¼
Emco	1150	5⅝	6⅜	6½	+ ½
Erie D	150	180	180	180	+10
Exquisite	200	265	265	265	
Exquite pr	200	$7	7	7	+ ½
Fairview	1350	$21⅛	21	21	— ¼
Falcon C	6680	$14½	14⅛	14⅜	— ⅜
Falcon	5005	$83¼	82	82¾	—1¼
Fed Ind Ltd	800	$7	7	7	
Fed Pion	150	$24½	24½	24½	+1½
Fields S	400	$19¾	19⅝	19⅝	+ ⅛
Finning T	650	$13¼	13¼	13¼	
F City Fin	200	$9	9	9	— ¼
F City F wt	900	480	475	475	—15
F Mar	12500	90	90	90	
Foodex S	900	$8½	8⅛	8⅛	— ¼
Ford Cnda	215	$97	96½	97	+ ½
F Seasons	100	$7¼	7¼	7¼	— ¼
F Season w	120	390	390	390	—10
Francana	120	$10¾	10¾	10¾	— ¼
Frobex	6200	27	25	27	+ 1
Fruehauf	220	$9¾	9¾	9¾	
GH Steel	1900	$7½	7⅜	7½	+ ⅛
Gaz Metr	700	465	455	465	+10
Gen Distrb	600	$11¾	11½	11½	— ⅛
GMC	568	$63¼	62⅜	62⅜	—1⅛
Genstar L	1525	$18¾	18⅜	18¾	— ⅛
Gnstar L w	1600	655	625	655	+10
Gesco Dis	1625	$7⅛	6⅞	7	+ ⅛
Gnt Masct	1955	320	315	320	
Giant Yk	235	865	865	865	
Gibraltar	7700	$14⅜	14⅜	14⅜	— ¼
Glendale	625	$10	9⅞	10	— ⅛
Goldund M	1900	91	91	91	+ 1
Goldray	2139	40	40	40	
Goldrim	2000	7½	7½	7½	+ ½
Goodyer	200	$20¼	20¼	20¼	
Godyear p	100	$38	38	38	+ 3
G Mckay A	500	$6⅛	6	6⅛	+ ⅜
Gozlan	600	$10	9¾	9¾	— ¼
Graft G	3100	$33	32½	33	+ 1
Granduc	4600	405	390	395	— 5
Gt COilsds	610	800	800	800	—20
GL Nicki	500	270	261	261	— 9
GL Paper	3500	$29¼	29	29¼	— ⅛
GL Pap w	500	925	925	925	+ 5
GN Capital	500	$7¾	7⅝	7¾	— ½
Gt W Life	693	$67½	66	66½	— 1
Gt West S	1200	450	440	450	+20
Greb I B	200	$14½	14½	14½	
Green Pnt	2300	5½	5	5½	+ ½
Grey G	210	$5⅝	5⅜	5⅜	— ⅛
Greyhnd	644	$17¾	17½	17½	— ⅜
Guar Trst	1155	$12½	12	12	— ½
Guard Cap	210	$5½	5½	5½	
Gulf Can	7218	$33¾	33½	33⅜	— ⅜
Halifax D	200	215	215	215	
Hambro C	625	$7	6⅝	7	+ ⅛
H Group	500	$9	9	9	
Ham Tr	200	$11½	11½	11½	
Hardee	800	115	110	115	+ 5
Hard Crp A	390	$7¾	7¾	7¾	
Harlequin	200	$15¾	15½	15¾	
Harris J S	2600	$6	5⅞	5⅞	
Harveys F	2960	135	130	130	
Hawker S	2100	$5¾	5½	5¾	+ ⅛
Hawker pr	250	$67	67	67	+ ¼
Hays Dna	801	$9¼	9⅛	9⅛	+ ⅛
Hedway C	1500	440	425	440	+10
Highmont	300	200	200	200	
Hollinger	250	$48⅜	48⅜	48⅜	
Home A	3705	$51⅞	51½	51⅞	+ ⅜
Home B	205	$48¼	48¼	48¼	+ ¼
Horne Pit	200	465	465	465	—10
H Bramor	350	$5¾	5½	5¾	— ¾
Houston O	9700	360	345	355	
Hoden DH	300	$6⅛	6⅜	6⅜	— ¼
Huds Bay	9500	$30⅛	30⅛	30½	— ⅜
H Bay Co	3600	$21	20¼	21	+ ¼
HB Oil Gas	1853	$47	46½	46¾	— ¼
HB Oil G pr	150	$58	58	58	+ 1
Huron Eri	3745	$32½	32¼	32½	+ ¼
Husky Oil	8040	$26⅛	26	26⅛	— ¼
Husky A pr	50	$42	42	42	
Husky B pr	125	$42	41¾	41¾	— ¼
Husky D w	5600	$10¼	980	990	—22
Husky E w	4120	$11½	11⅛	11¼	— ⅜
Hydra Ex	6000	26	23	24	+ 1
Hy's Ltd	300	405	395	395	—15
IAC	2100	$18⅞	18⅝	18⅝	— ¼
IAC wt	650	710	700	705	—15
Imasco	890	$29¾	29½	29½	— ¼
Imp Gen	1060	435	425	425	+20
Imp Life	120	$105	105	105	+ 5
Imp O	12992	$44⅛	43	43⅜	+ ⅛
Indal Can	100	$14¾	14¾	14¾	+ ¼
Ind Adhes	200	$16	15¾	16	
Inland Gas	488	59⅞	9⅞	9⅞	+ ⅛
Inland G p	235	$13	13	13	+ ¼
Inter-City	1900	455	440	440	—15
Inter C A w	3000	235	230	230	—10
Inter C B w	300	295	295	295	+ 5
Intermetco	1500	485	485	485	— 5
IBM	358	$285	281	281	—9⅛
Int Mogul	1636	990	980	990	—10
I Mogul A	200	$16	16	16	— ¾
Inco	32650	$37½	37	37	— ⅜
Int Obaska	2500	25	24	24	—1½
Interpool	1100	$17¼	16¾	17	
Intpr Pipe	6600	$23⅞	23½	23⅝	— ¼
Int Pipe w	100	875	875	875	
Ipsco	554	$14½	14½	14½	— ⅛
Inter Tech	7500	35	34	35	+ 1
Inv Group	150	$9¾	9¾	9¾	— ¼
Inv Grp A	2620	$10	9⅝	9⅝	— ⅜
Inv Grp S	3150	$21¾	21⅜	21⅜	— ⅛
Irish Cop	1800	6	6	6	
Iron Bay T	1200	375	370	375	+ 5
Iso	200	227	227	227	— 2
ITL Ind	225	385	380	385	
IU Intl	2398	$28½	28⅛	28¼	— ⅛
Ivaco Ind	4800	$12⅛	12	12⅛	+ ⅛
IWC C	12000	280	275	275	— 5
Jannock	522	6⅜	6½	6⅜	+ ⅛
Jannock D	574	$6½	6½	6½	— ½
Jannock A	115	$13½	13½	13½	+ ¼
Jannock B	306	$12⅜	12⅜	12⅜	— ⅛
Jelex	20100	33	30	33	+ 3
Joliet	1000	21	21	21	— 1
Jonsmith	9500	9	9	9½	+ ½
Jorex Ltd	3000	92	90	90	— 1
Joutel	1100	37	37	37	— 2
Kaiser Re	6430	375	365	375	+10
Kam Kotia	500	55	55	55	
Kaps Tr	23850	6⅜	6⅛	6⅜	+ ⅛
Keen Ind	800	$13⅜	13⅛	13¼	+ ⅛
Keeprite B	225	$11	11	11	
Keeprite C	225	$11	11	11	
Kelly D A	100	5⅝	5⅜	5⅝	
Kenting	598	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
Kerr Add	2586	$12⅜	12	12	— ⅛
K Anacon	1000	39	39	39	— 2
Koffler	1950	$7⅛	7	7	— ⅛
Koffler A p	250	$8⅞	8⅞	8⅞	
Koffler w	2000	250	245	250	+ 5
Labatt	1161	$25⅜	25¼	25¼	— ¼
Labatt pr	1000	$25⅜	25½	25⅜	
Laidlaw M	2910	$13¾	13½	13⅜	+ ⅛
LOnt Cem	4400	425	415	425	— 5
La Luz	700	285	285	285	+ 5
Laura Sec	150	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
Lau Fn 6¼	230	$16½	16½	16½	
Lau F 1.25	230	$15⅝	15⅜	15⅜	
Leigh Inst	1800	$7¼	7	7⅛	— ⅛
Levy	500	$14	14	14	— 1
Life Inv	59600	200	170	170	—30
Lincoln Tr	500	$18¼	18	18¼	+ ¼
LL Lac	2200	205	205	205	— 3
Lob Co B	200	$5⅝	5⅜	5⅜	— ¼
Lob Co pr	75	$27½	27½	27½	
Lob G B pr	150	$17½	17½	17½	
Lob G 2pr	50	$67	67	67	+ 1
Lochiel	4790	330	325	330	+ 5
Loeb M	2330	$5⅝	5	5⅛	+27
Lost River	2000	345	310	335	+15
Maclarn A	925	$30½	30	30	
Mclan H A	900	$13¼	13	13	— ½
MH Cable	400	$14½	14½	14½	— ⅛
MB Ltd	5688	$38⅜	38⅜	38⅜	
Madeline	4075	525	515	525	+ 5
Madsen	1300	112	112	112	
Magna Int	1100	$11¾	11½	11¾	
Magnason	2550	$7⅜	7⅜	7⅜	— ⅜
Magnetics	1625	76	71	71	
Major H D	950	340	340	340	+15
Man Bar	1000	57	57	57	
M Lf Gard	24	$28¾	28¾	28¾	
M Lf Mills	225	$21	21	21	
Marcana	3166	19	18	18	— 1
Maritime	315	$19⅜	19⅜	19⅜	+ ⅛
Mrkbro	11800	$15	14¾	14⅞	+ ⅛
Martin	1500	21½	21	21	— 2
Mass Fer	5797	$25½	24⅜	24⅞	— ⅜
Matchan	2198	11½	11½	11½	
Mattgmi	420	$35¾	35½	35¾	+ ¼
Mc Adam	2150	34	34	34	
Mc Intyre	2975	$61	57½	61	+1½
McLaghin	700	$20¼	20	20	— ¾
McLagn w	100	$11¼	11¼	11¼	— ¾
Melchers	100	$6⅝	6⅜	6⅜	— ¼
Melton R E	100	350	350	350	
Melton A w	1200	225	215	220	+10
Mentor	1100	115	110	115	+ 6
MEPC	1800	$10½	10½	10½	
MEPC p	250	519	19	19	
MEPC w	2400	455	430	430	—30
Mercantil	1324	$26	25⅞	25⅞	— ⅛
Merland E	2100	245	245	245	
Meta Uran	2500	14	14	14	
Met Trust	1000	$25½	25½	25½	
Microsyst	124	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅜
Micrsys w	175	525	525	525	+20
Midcon	900	72	72	72	
Midrim	1500	18½	18½	18½	— 1
Mindamr	5700	415	400	405	—10
Moffat	150	$10⅜	10⅜	10⅜	
Molson A	5974	$25½	24¾	25½	
Molson B	2100	$24½	23¾	24½	
Mon Inv	2000	$8¾	8¾	8¾	+ ⅛
Mon Life	25	$35	35	35	
Monarc W	500	305	305	305	— 5
Monenco	100	$10	10	10	
Montrey A	7000	59	56	56	— 3
Moore	1874	$53⅞	53½	53⅜	— ⅛
Mt Wright	231	14½

Des témoins racontent la terreur chilienne

propos recueillis par Clément Trudel

• Visions dantesques du Chili. C'est inconcevable que sachant que les droits humains sont ainsi violés "ils ne font rien contre ça", dit une religieuse québécoise, rentrée depuis peu, après avoir subi la question cinq fois. Cette religieuse de la congrégation Notre-Dame-du-Bon-Conseil devait étudier jusqu'en décembre à l'université catholique du Chili. Le coup du 11 septembre ayant mené à la suspension de ces cours — le recteur est un militaire — Soeur "X" prépare son départ mais se voit emmenée à 12 milles de San Bernardo dans un "champ de la torture" d'où elle rapporte un témoignage direct.

• Les Canadiens devraient voir à ce que ceux qui les représentent là-bas les représentent vraiment eux, non pas seulement une partie des Canadiens, dit Yves LaNeuville, ex-oblat qui s'est fait camionneur à la Cotralalco, industrie autogérée que la junte militaire s'apprête à rendre à son ancien propriétaire, Andres Hidalgo. LaNeuville et sa femme ont vécu deux semaines à l'ambassade canadienne à Santiago avant de gagner l'aéroport de Pudahuel "dans la camionnette de l'ambassade, à notre insistance". LaNeuville a eu ensuite la confirmation que le régime militaire le cherchait pour le fusiller.

Trois témoignages qui reportent quelque peu à 1936 et au soulèvement franquiste. Le Lorca chilien se nomme Victor Jara et, dans le Stade Nacional, où il s'était mis à chanter, les militaires lui ont d'abord cassé les poignets puis, voyant son insistance à chanter la résistance, lui ont fendu le crâne.

Comme dans l'Espagne des années '30, des Chiliens de droite pensent qu'il faudra peut-être un million de morts pour "guérir la patrie". Un évêque à la retraite donne son anneau au Fonds de "reconstruction nationale". La délation a cours, la tension monte et de jeunes militaires raillent la "solidarité avec la classe des travailleurs". Les nerfs craquent: on ne sait pas toujours si les tirs visent à intimider ou atteignent ceux que l'on dit atteints du "cancer marxiste".

Je laisse témoigner ces trois rescapés, qui ont parlé près de deux heures.

Y.L. — J'ai déjà eu le déshonneur d'enseigner à la fille d'Augusto Pinochet, à Antofagasta. Depuis le 11 septembre, le quartier où nous demeurions à Santiago a été fouillé cinq fois. D'abord, ce sont des avions qui piquent, puis des hélicoptères viennent, jettent des feuillets. Au besoin, les mitraillettes entrent en action. Carabiniers ou soldats entrent ensuite dans le quartier cerné. On cherche des armes ou des meneurs.

Le commerçant du coin a "vendu" un président de "junta de vecinos" (assemblée de quartier). Un prêtre canadien, Paul-Emile Laurin, vicaire épiscopal du cardinal Silva Henriquez, me demande de ramasser les "faits concrets et véridiques" afin de prouver au cardinal que ce que dit la presse officielle n'est pas la vérité (on y lit que des "extrémistes" ont été abattus après avoir fait feu sur des gens en uniforme ou en prenant la fuite, etc). J'enverrai quelques-uns de mes camarades de Cootralalco contacter l'évêché, donner des faits probants. L'évêque Fernando Aristia, que j'ai vu la dernière fois le 19 septembre — jour où El Mercurio publie une homélie où le cardinal offre sa collaboration désintéressée à ceux qui ont la tâche très difficile de guider la nation et demande que l'on cesse les divisions, qu'il n'y ait ni vaincus ni vainqueurs — m'aidera également à faire parvenir des informations.

A l'ambassade canadienne, plus tard, je verrai des membres du personnel vraiment décidés à sauver des vies humaines; d'autres par contre se préoccupent plutôt de la "propreté de leur maison". L'ambassadeur de Suède, lui, se joue de certaines conventions; il a posé le drapeau de son pays sur l'ambassade cubaine où il se rend coucher tous les soirs pour que les réfugiés encore présents s'y sentent à l'abri. Quand nous sommes arrivés à l'ambassade, l'ambassadeur nous a dit que ce n'était pas dangereux, que l'on fusillait ceux qui étaient pris les armes à la main seulement. Il n'est pas au courant ou ne veut pas l'être...

Soeur "X" — C'est révoltant, c'est absolument inconcevable, il faut dénoncer ça. Les bras m'ont tombé. Le matin de mon arrivée à l'ambassade canadienne à Santiago, je parle au vice-consul. Je témoigne ensuite de ce que j'ai vu et senti dans un "champ de la torture" mais l'ambassadeur me dit, après 10 ou 15 minutes d'entretien: c'est l'heure de fermer les bureaux, peut-être pourriez-vous donner quelques notes à la secrétaire. C'est tout ce qui se passe dans les pays pour maintenir l'ordre, m'a dit l'ambassadeur.

Les yeux bandés, on nous a conduits dans une jeep militaire. A l'arrière, c'était un couple de "monios" (réactionnaires) qui ne savait pas ce qui lui arrivait. Des femmes pleurent et les soldats leur disent de se taire, sinon "vous pleurerez pour quelque chose". Quand les militaires sont là, nous ne nous parlons pas. Des militaires, jeunes, se disent l'un à l'autre qu'ils sont peut-être allés trop loin avec les fils (électrodes servant à la torture) mais qu'ils redonneront leur nom pour "écouter les confessions".

Des femmes âgées sont étendues sur la paille. Nous sommes dans une grange; il y a une tente. Un escalier à obstacles.

A côté, on entend les interrogatoires ou cours. Dessous, des cris, des supplications. A un ouvrier qui veut expliquer le pourquoi de son militantisme on répond sèchement de dire oui ou non. Un autre s'énerve et répond sèchement mais avec sincérité. Les coups de fouet pleuvent, puis on lui administre un liquide qui le fait vomir. Au bout de 90 minutes de ce traitement — je me bouche parfois les deux oreilles pour ne plus rien entendre et je pleure — le supplicié demande: "Tuez-moi". Les militaires refusent cette requête.

On raille l'Unité Populaire, la Centrale Unique des Travailleurs. Sur un ton dérisoire, on chante l'Internationale. Durant près de cinquante minutes, des tirs qui font vibrer les murs résonnent en-bas. Puis, on vient me chercher. Un grand calme en moi. J'ai réussi à desserrer un peu mon bandeau.

Je vois les pieds du "teniente". Puis des fils et une batterie, des pinces et des bouteilles de divers liquides. On me dit souvent: ton cas n'est pas un cas de liberté. Je crie: calomnies. Vaguement, j'ai espoir que l'ambassade ou la nonciature interviendront. Même lorsque l'on me dit de partir, je pleure, ça ne résoud rien, il y a ceux qui restent et rien n'est rassurant. Ceux qui sont passés là depuis le 11 septembre et ceux qui viendront. Certains des militaires ont l'air très bien formés aux méthodes d'interrogatoire. Ils veulent tout savoir: travail, famille, politique, voisins, ce que l'on pense des détentions, la situation du pays.

J'avais lu beaucoup sur les camps nazis, sur ce qui se passe au Brésil mais je n'avais pas concrètement idée que cela pouvait...

A son tour, Jeannette LaNeuville fournit d'autres détails qui font le raffinement de cette nouvelle dictature: Dans l'hôpital où je suis aide-infirmière, six compagnes parlent ensemble de tout et de rien. Des militaires habillés en médecins les surprennent, les dénoncent; elles sont emmenées. Interdit de se réunir.

Deux compagnes se rendent à un hôpital avec un blessé dont le bras est touché par balles (il y aura amputation), mais le couvre-feu est déjà dépassé. Des militaires les adossent au mur, leur demandent: "Es-tu communiste?", puis les mènent dans un poste de l'armée où l'interrogatoire se poursuit. Un chef s'approche et donne l'ordre de mettre les balles dans les mitraillettes. Elles se mettent à crier. Stupéfait, le chef du groupe leur dit: Allez-vous en. Faites le signe de la croix. Vous êtes libres.

Qu'en est-il du coût de la vie et de la rareté des vivres? Des souliers achetés par Yves LaNeuville grâce à un commis d'ambassade coûtent 3,000 escudos. Quelques jours plus tard, les mêmes souliers valent 8000 E. Et c'est après le coup d'Etat militaire.

Jeannette Pomerleau-LaNeuville a été frappée, en 1965, de constater qu'à la boucherie du coin — on est sous le régime Frei — elle peut acheter un kilo de bifteck et un kilo de viande tandis que les gens du quartier, eux, peuvent acheter un bifteck et un quart de kilo de viande hachée, un quart de "casula" ou des os. De 1970 à 1973 par contre, l'argent qui circule plus abondamment dans la masse des citoyens permet à ces mêmes gens du quartier de s'acheter le kilo de viande convoité... mais ils font la queue bien sûr.

Le jour de notre départ, des fenêtres de la camionnette, nous avons vu des queues aux points d'approvisionnement. Et ce n'est plus le régime de l'Unité Populaire. Au contraire, précise Jeannette Pomerleau, le kilo de viande qui était à 200 E. au début de septembre vaut six fois plus cher depuis le coup, et seules les ménagères du "barrio alto" peuvent s'en procurer.

Yves LaNeuville énumère les mises à pied dont il a pu vérifier les chiffres; IRMAS (textile), plus de 700 mises à pieds et "X" fusillés; à CORVI, 1000 travailleurs perdent leur emploi. A "Madeco", 110 mises à pied.

La "persécution radicale" des travailleurs n'est pas un vain mot, ajoute-t-il. Les velléités de résistance ont souvent mené au début des opérations-suicide. Maintenant, il s'agit de survivre. Mais la Démocratie-chrétienne — la base — s'il y avait un référendum, voterait contre la junte militaire, ce qui ferait près de 80% de Chiliens contre les militaires, estime LaNeuville qui, malgré ses diplômes en philosophie et en théologie aspire à se trouver du travail ici, comme camionneur ou... je ne sais quoi.

Beaucoup de dirigeants de droite de la DC ont été naïfs, ingénus, en croyant que les militaires allaient travailler pour eux. Nous avons là la fine fleur de la dictature, la plus féroce qui se puisse trouver; elle veut conserver le pouvoir pour elle.

Yves LaNeuville dit de l'information diffusée ici sur la question chilienne: elle est limitée et passablement noyée dans la contre-information de la junte militaire. Il a déjà noté que dans certains cercles, on a eu tendance à croire que ceux qui rentraient du Chili exagéraient, "y mettaient le paquet".

Je vous dis que les queues les plus longues au Chili, c'est aux cimetières qu'on les voit, ces temps-ci. Surtout parce que les victimes ont eu le tort de prendre la défense des travailleurs, tel ce prêtre espagnol, Juan Alcina, retrouvé dans le Mapocho; dix balles l'avaient atteint de dos.

Toute information qui serait publiée sans être approuvée par la junte signifierait "l'intervention" — la mise en tutelle d'une presse qui déjà ne se gêne pas dans sa croisade triomphaliste. El Mercurio, en date du 6 septembre, reproduisait l'éditorial que le directeur du canal 13 de télévision, l'abbé Paul Hasbún, avait rédigé pour inviter l'équipe Allende à démissionner; la trame de cet éditorial était construite avec force citations de l'encyclique "Pacem in Terris". L'ancien président du Mercurio, Fernando Leniz, est maintenant ministre de l'Economie et annonce ces jours-ci que 1,000 entreprises seront retournées à leurs anciens propriétaires.

Quant au Senor Hidalgo, qui reprendra possession de COOTRALALCO, il avait décrété un lock-out en 1968. Ses employés se plaignaient de ne pas recevoir leurs allocations familiales, ni les vacances, ni les bénéfices d'assurances. Les quelque 60 travailleurs achetèrent ensuite aux enchères l'usine et l'ameublement puis allèrent à une "nouvelle forme d'entreprise" qui, tout d'abord, fut boudée par l'Unité Populaire.

Ce même Senor Hidalgo était "délégué" de la Junte lorsque son ancienne usine fut fouillée pour y chercher des armes et que l'on emmena trois travailleurs prisonniers — dont le secrétaire gérant.

Il y aurait encore tellement à ajouter...

Voici enfin le service qui englobe tous les services bancaires dont vous pourriez avoir besoin.

Inscrivez-vous MAINTENANT et tirez tous vos chèques personnels GRATUITEMENT (sans frais de service) jusqu'au 15 janvier 1974.

Dès le 15 janvier, vous pourrez tirer un nombre illimité de chèques sans frais, bénéficier d'un privilège de découvert jusqu'à concurrence de $300, d'un coffre,* d'un prêt "Plan-à-terme" à taux d'intérêt réduit et de huit avantages supplémentaires. Tout ceci pour $3.00 par mois.

"L'EXTRA SERVICE BANCAIRE" ÉLIMINE LES FRAIS DE SERVICE
"L'EXTRA service bancaire" offre beaucoup plus que les services personnels dont vous vous servez le plus souvent, comme par exemple votre compte de chèques personnel. Il comprend plusieurs autres avantages et moyens de vous faire épargner—comme une réduction spéciale sur le taux d'intérêt courant d'un prêt "Plan-à-terme". Une carte d'identité spéciale vous sera remise, vous donnant droit à un traitement de faveur dans bien des situations et ce, à n'importe quelle succursale de la Banque Royale à travers le Canada.

Si vous en faites la demande maintenant, avant la ruée, vous recevrez votre carte d'identité à temps pour commencer à profiter de tous les avantages de ce programme qui débutera le 15 janvier. (Vous pouvez même en obtenir une deuxième pour votre conjoint).

Nous vous recommandons de toujours la porter avec vos autres pièces d'identité car elle est requise pour bénéficier des nombreux avantages de "L'EXTRA service bancaire". Avantages spéciaux, dont ne pourront évidemment pas jouir tous les clients de la Banque Royale.

TIRAGE ILLIMITÉ DE CHÈQUES
En tant que membre de "L'EXTRA service bancaire", vous aurez le droit de tirer autant de chèques personnels que vous le désirez sans encourir les frais usuels de 14 cents par chèque. Si vous réglez vos comptes par chèques, vous constaterez que l'absence de frais est un avantage important de "L'EXTRA service bancaire".

PRIVILÈGE DE DÉCOUVERT
Si, pour une raison ou une autre, vous tirez des chèques qui excèdent le solde de votre compte de chèques personnel, ils seront honorés, pourvu que le total du découvert ne dépasse pas $300!

Par conséquent, plus de chèques sans provision! Cette faveur est accordée seulement aux détenteurs de la carte de "L'EXTRA service bancaire". Un taux d'intérêt mensuel de 1½% sera appliqué aux découverts; NOUS SUPPRIMERONS L'INTÉRÊT MENSUEL SUR LES DÉCOUVERTS LORSQU'IL SERA INFÉRIEUR À 50¢.

TAUX D'INTÉRÊT RÉDUIT SUR LES PRÊTS "PLAN-À-TERME"
En qualité de client de "L'EXTRA service bancaire", la Banque vous accordera une RÉDUCTION SPÉCIALE sur le taux d'intérêt normalement appliqué aux prêts Plan-à-terme personnels.

Si vous avez actuellement un prêt Plan-à-terme personnel, vous bénéficierez de ce nouvel avantage et la Banque vous accordera, sur l'intérêt du solde impayé, un crédit en espèces équivalant à la réduction spéciale.

Après réception de votre carte de "L'EXTRA service bancaire", il suffira de la présenter, le plus tôt possible après le 15 janvier 1974, à la succursale de la Banque Royale qui vous a consenti le prêt en question. Le nécessaire sera fait pour que la réduction du taux d'intérêt soit appliquée à partir de cette date. (Une autre bonne raison pour remplir votre demande le plus tôt possible). À noter toutefois que cette réduction n'est pas rétroactive.

NOUVEAUX CLIENTS
S'il s'agit de votre premier prêt, vous serez heureux d'apprendre qu'à la Royale, les formalités sont des plus simples. Des milliers de Canadiens ont emprunté chez nous avec confiance, sachant fort bien que nous ne les laisserions jamais contracter des obligations auxquelles ils ne pourraient faire face. C'est souvent à l'occasion d'un premier prêt que se sont établies d'excellentes relations avec notre clientèle.

MODÈLE EXCLUSIF DE CHÈQUES CCP PERSONNALISÉS
Vous recevrez gratuitement des chèques entièrement personnalisés, d'un genre bien distinct, réservés uniquement aux clients de "L'EXTRA service bancaire". Ces chèques porteront votre nom, votre adresse complète et même votre numéro de téléphone, si vous le désirez.

ENCAISSEMENT DE CHÈQUES—PARTOUT AU CANADA
Grâce à votre carte de "L'EXTRA service bancaire" (et à vos chèques exclusifs de "L'EXTRA service bancaire"), vous pourrez être dépanné en un clin d'œil si vous avez besoin d'argent, dans n'importe laquelle des 1,300 succursales de la Banque Royale à travers les dix provinces canadiennes.

COFFRE*
Lorsque vous serez admis à "L'EXTRA service bancaire", vous recevrez un certificat d'une valeur de $7.50 applicable à la location annuelle d'un coffre (sous réserve de disponibilité) ou à l'utilisation du Service de garde des valeurs* Cet avantage est renouvelable chaque année, aussi longtemps que vous serez client de "L'EXTRA service bancaire".

AVANTAGES DE VOYAGES
Une entente avec Suntours nous permet de vous faire profiter d'avantages exclusifs lors de votre réservation de vacances Sunflight chez votre agent de voyage. Par exemple, vous bénéficierez d'une protection gratuite d'une valeur de $5 par personne, contre les frais d'annulation, ainsi que d'autres possibilités de vacances spéciales ou de destinations particulières. Vous recevrez de temps à autre, des propositions avantageuses et des suggestions de vacances.

CHARGEX DE LA BANQUE ROYALE
En tant que client de "L'EXTRA service bancaire", vous détenez automatiquement une carte Chargex de la Banque Royale. Cette carte est un auxiliaire précieux pour bien gérer votre budget; elle vous permet de profiter au maximum des soldes et autres occasions, tout en réunissant en un seul relevé le détail de vos emplettes Chargex du mois. Vous pouvez l'utiliser comme n'importe quelle carte de crédit ou comme s'il s'agissait d'un crédit renouvelable, à votre gré.

SERVICE "AUTO-VIREMENT" À L'ÉPARGNE
Vous voudrez certainement profiter d'un système qui vous aidera à mettre de l'argent de côté. Faites-en la demande et nous vous fournirons un carnet de chèques "Auto-Virement".

Les chèques servent à déposer de l'argent dans votre compte d'épargne, que ce soit un compte d'épargne ordinaire de la Banque Royale sur lequel vous avez le droit de tirer des chèques, ou un compte Boni d'épargne de la Banque Royale dont le taux d'intérêt est plus intéressant.

Si vous désirez qu'à chacune de vos paies, un montant fixe soit transféré à votre compte d'épargne, il vous suffira de vous rendre à votre succursale qui fera le nécessaire pour effectuer des virements automatiques. Les chèques "Auto-Virement" sont absolument gratuits.

PAIEMENT DES FACTURES DE SERVICES PUBLICS ET AUTRES
Vous trouverez certainement très pratique de payer vos comptes de téléphone, d'électricité et autres factures à la Banque Royale (du moins dans les provinces où nous sommes en mesure d'offrir ce service), au lieu d'envoyer votre remise par la poste. Sur simple présentation de votre carte de "L'EXTRA service bancaire", vous pourrez régler vos factures par notre entremise et cela, sans aucun frais d'administration. Soit dit en passant, vous économiserez aussi chaque fois 8 cents d'affranchissement.

CHÈQUES DE VOYAGE SANS FRAIS D'ACQUISITION
Sur présentation de votre carte de "L'EXTRA service bancaire", nous supprimerons automatiquement la commission habituelle de 1% ordinairement perçue sur les chèques de voyage. Il n'y a aucune limite quant au nombre de chèques; ils peuvent être obtenus dans n'importe laquelle des devises vendues par la Banque Royale.

MANDATS SANS FRAIS D'ACQUISITION
En présentant votre carte de "L'EXTRA service bancaire", vous pouvez, sans payer les frais habituels d'acquisition, vous procurer des mandats ordinaires, quelle que soit la devise, pourvu qu'ils soient destinés à votre usage personnel.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
C'est simple, vous devez avoir un compte de chèques personnel à la Banque Royale et détenir une carte Chargex de la Banque Royale. Passez à une succursale de la Banque Royale près de chez vous afin de vous procurer une formule d'adhésion.

UNE ÉQUIPE À L'ESPRIT OUVERT
BANQUE ROYALE

Alfa Romeo
Trois modèles:
Berline - 5 places
Coupé G.T.V. 2 2
et
Spider décapotable

Le génie mécanique italien dans sa parfaite expression.

EUGÈNE CARRIÉ
AUTOMOBILE LTÉE
2107 ouest, Ste-Catherine — 937-3991
2 rues à l'est du Forum - Stationnement gratuit
3485, Blvd Rosemont coin Iberville 376-6080